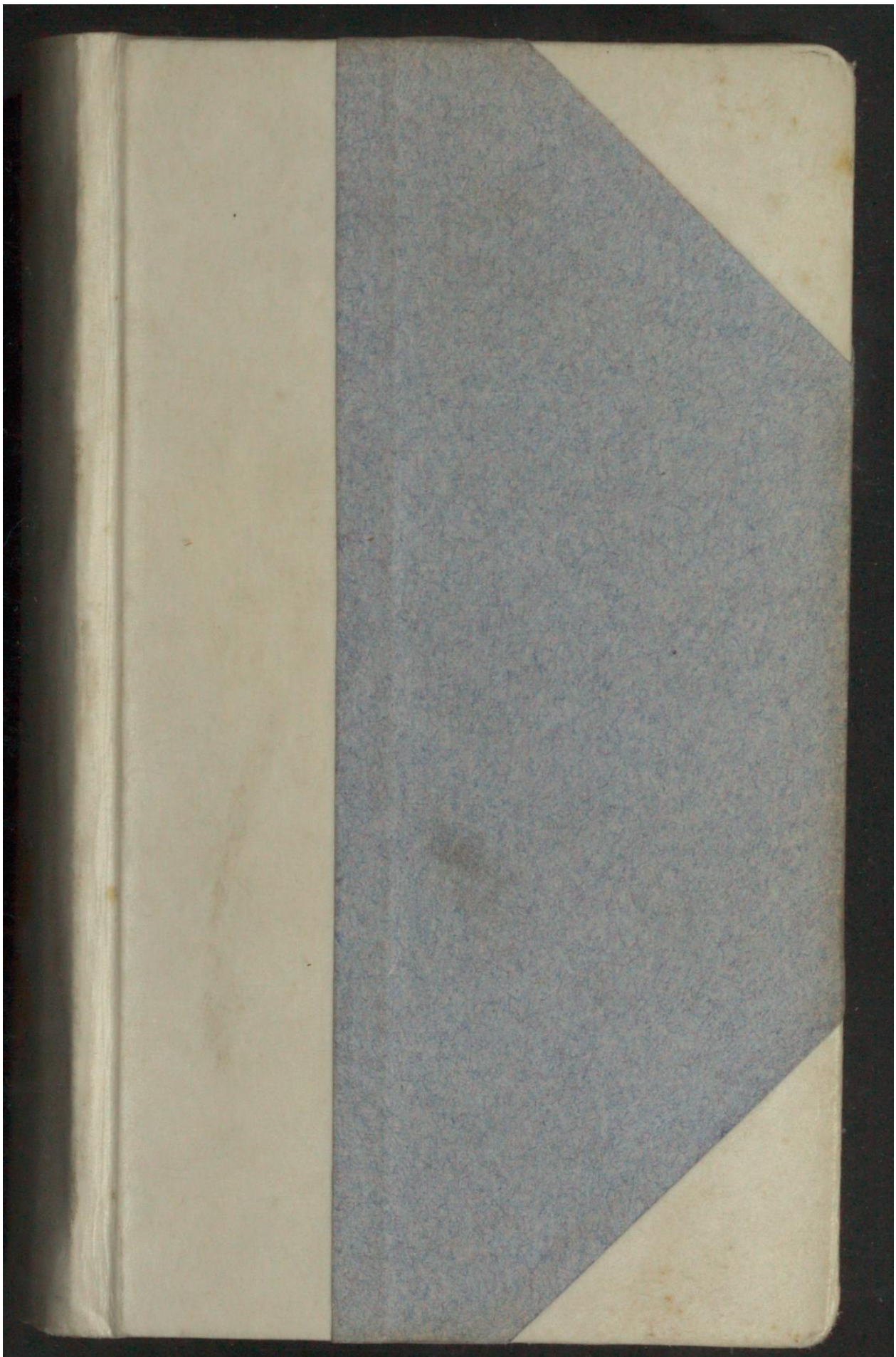

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

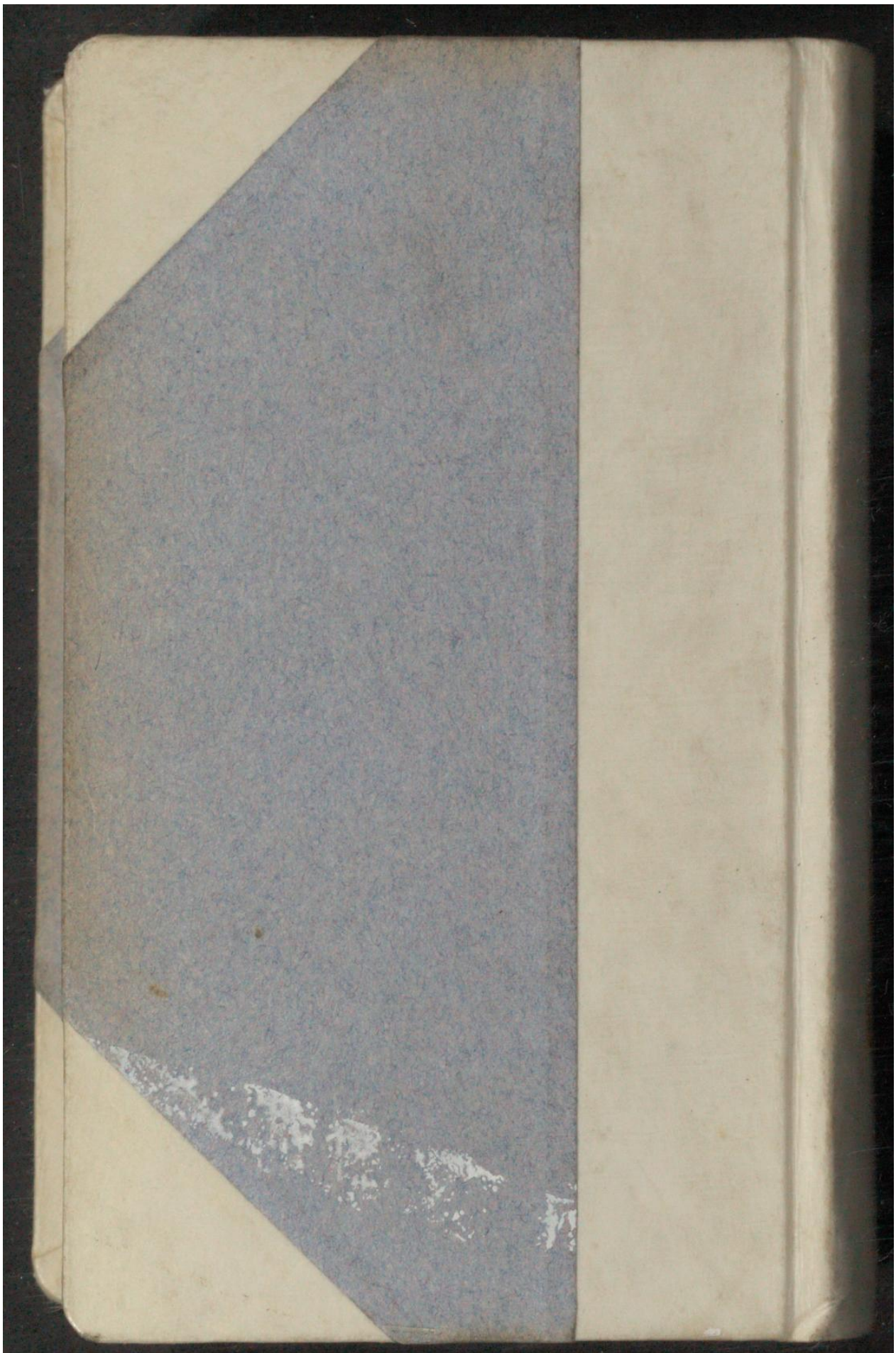

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

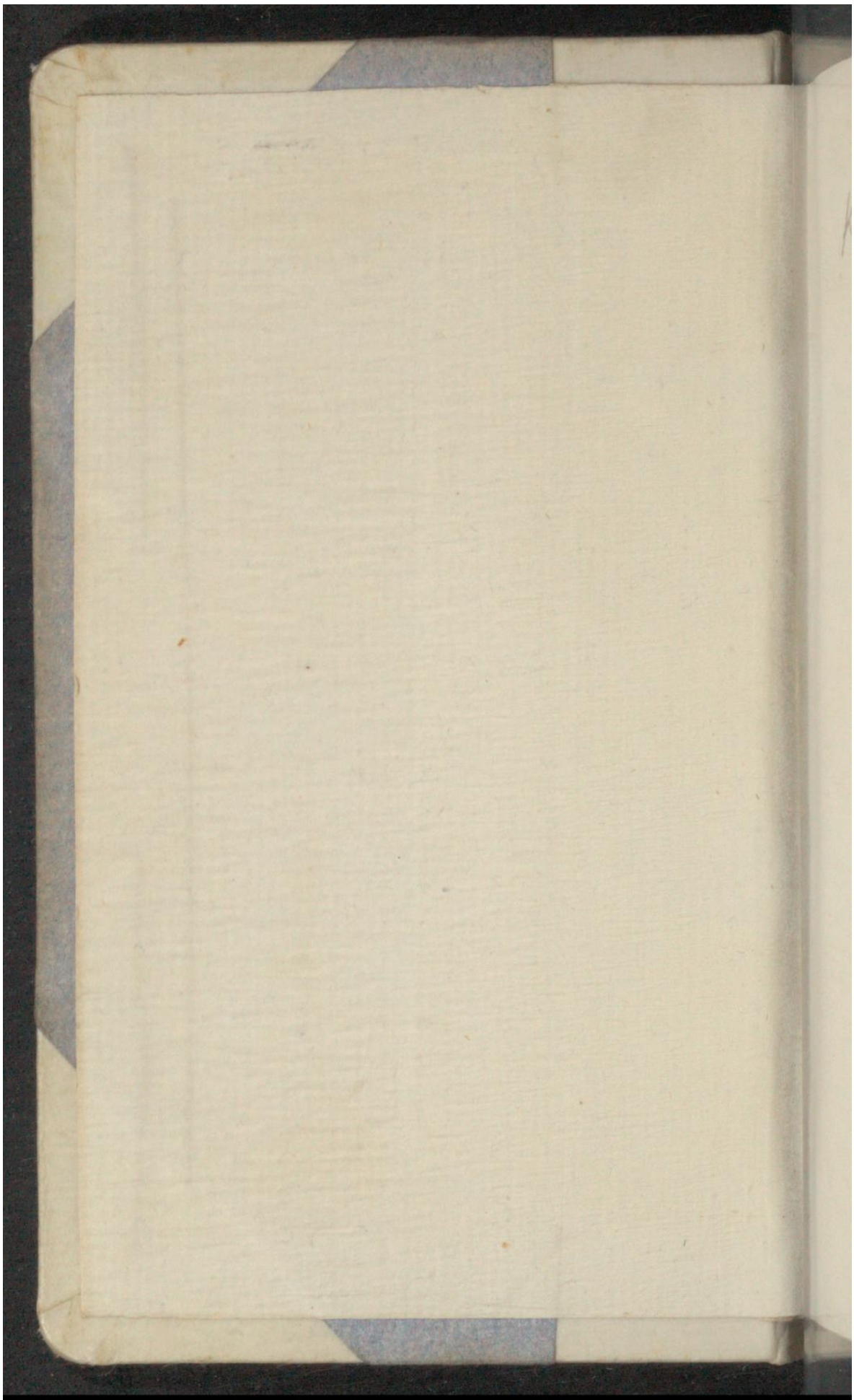

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

~~Elzev. Bl.~~

KW 224

C 14

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

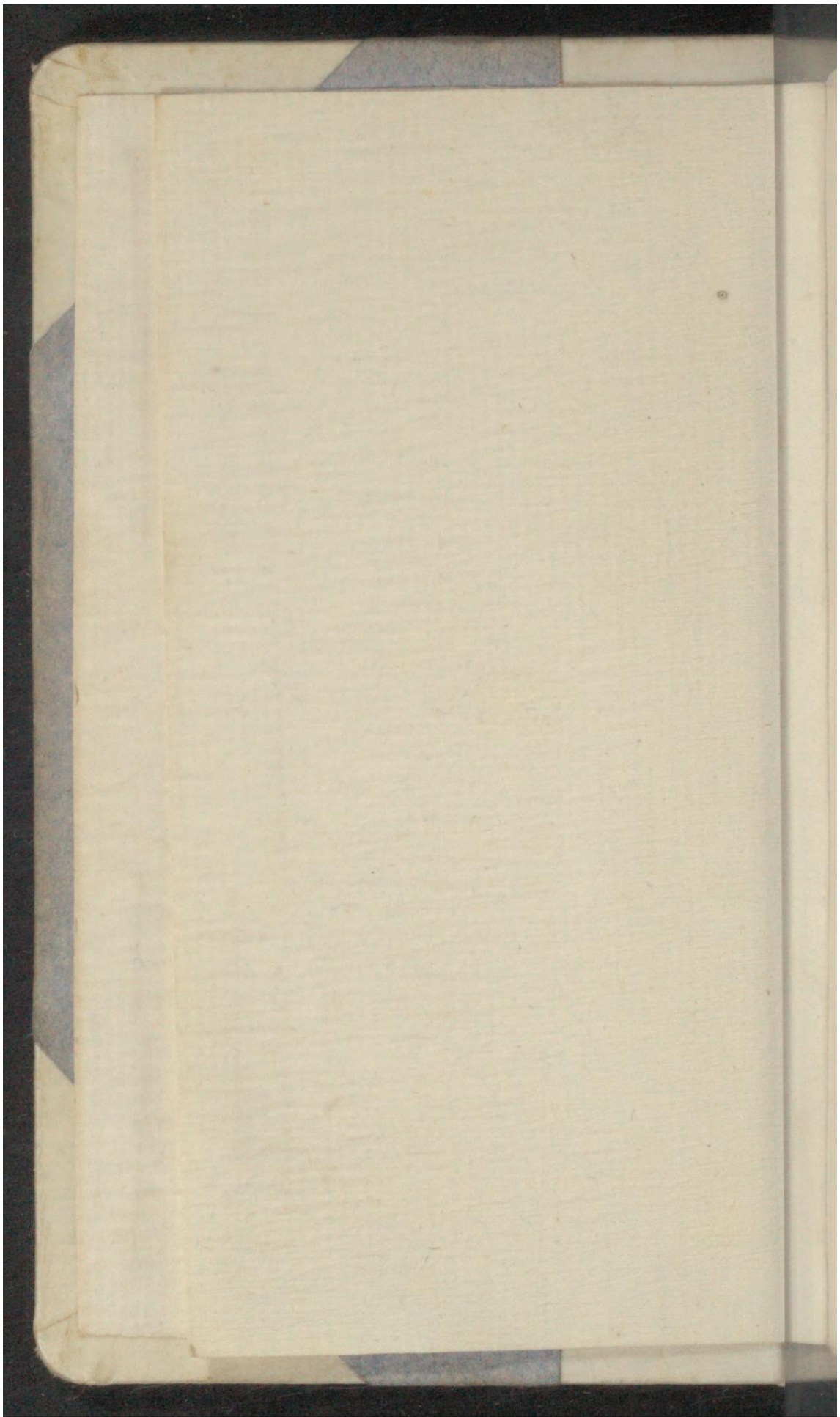

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

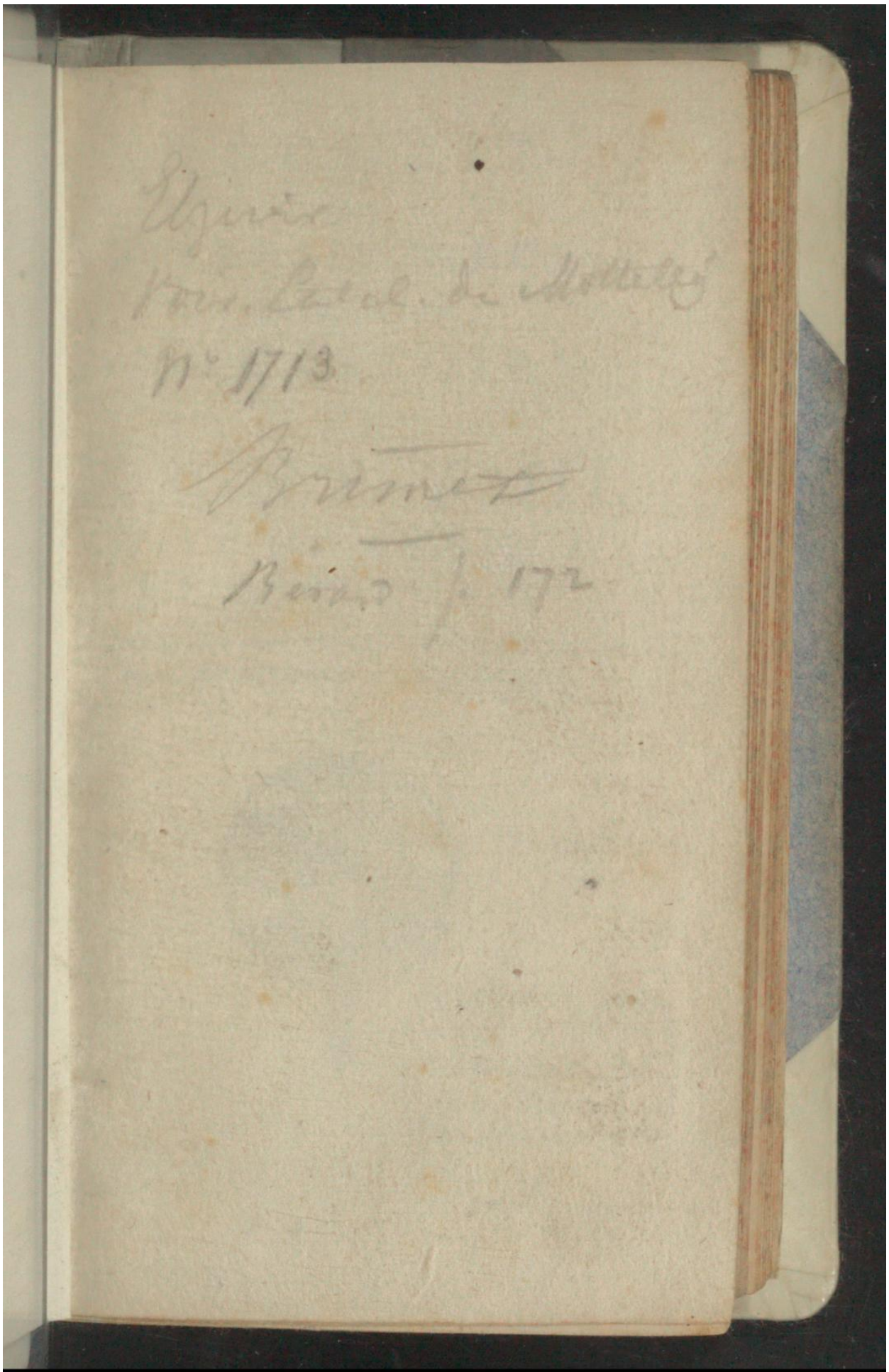

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

RECUEIL
DE
DIVERSES PIECES
SERVANT
A L'HISTOIRE
DE
HENRY III,
ROY DE FRANCE
ET DE POLOGNE;

Augmenté en cette nouvelle edition ſuivant les titres qui ſe trouvent à la page ſuivante.

Koninklijke
Bibliotheek
te 's Gravenhage.

A COLOGNE.
Chez PIERRE DU MARTEAU.

M DC LXVI.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

I. *Journal du Regne de Henry III, ca*
ſé par M. S. A. G. A. P. D. P.

II. *Le Divorce Satyrique, ou les Amou*
la Reine Marguerite de Valois, ſ
nom D. R. H. Q. M.

III. *L'Alcandre, ou les Amours du Roy*
le Grand, par M. L. P. D. C. ſur
preſſion de Paris de l'an 1651.

IV. *La Confeſſion de M. de Sancy par L. S.*
auteur du Baron de Feneſte.

* V. *Apologie pour le Roy Henry quatre pa*
dame la Ducheſſe de Rohan.

VI. *Diſcours merveilleux de la vie de Ca*
ne de Medicis.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

JOURNAL
DES
Choſes Memorables advenuës durant tout le Regne
DE
HENRY III,
Roy de France & de Pologne.

ANNE'E 1574. *May.*

LE Lundy dernier jour du mois de May au matin, la Cour de Parlement s'aſſembla au Palais, combien qu'il fût feſte, & deputa certains Preſidents & Conſeillers d'icelle pour aller au Chaſtel de Vincennes, ſupplier Madame Catherine de Medicis Mere du feu Roy d'accepter la Regence, & entreprendre le gouvernement du Royaume, en l'abſence & en attendant la venuë du Roy Henry ſon fils eſtant en Pologne.

A meſme effect ledit jour l'apreſdinée, les Prevoſt des Marchans & Eſchevins de Paris, ſuivis de pluſieurs Conſeillers & notables Bourgeois de la dicte ville, allerent audit Chaſtel de Vincennes faire ſemblable priere & requeſte à la dicte Royne Mere du feu Roy, qui volontairement accepta ladicte Regence &

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

charge, ſuivant l'intention du feu Roy ſon fils, qui peu d'heures avant ſon decés l'avoit ainſi declaré & ordonné.

Cette meſme apres-dinée, le corps du feu Roy qui par l'eſpace de vingt-quatre heures avoit demeuré mort en ſon lit, le viſage deſcouvert, où chacun le pouvoit voir, fut par les Medecins & Chirurgiens ouvert & embaumé, & mis dedans un plomb.

Iuin. Le Mécredy deuxieſme jour, la Royne Regente fit murer toutes les portes & entrées du Chaſtel du Louvre, & n'y laiſſa autre entrée que celle de la grande porte qui eſt entre les jeux de Paume, regardant vers l'hoſtel de Bourbon : de laquelle encores ne laiſſa-on que le guichet ouvert avec grande garde d'archers par le dedans, & un corps de garde de Suiſſes par le dehors, meſme fit clorre de murs les deux bouts de la ruë du Louvre, y laiſſant portes de chaque coſté, pareillement gardées de Suiſſes : & eſtoit bruit que ce faiſoit-elle pour doute des entrepriſes & conſpirations ſecrettes ja dez les Paſques precedentes deſcouvertes, & pour raiſon deſquelles dez la fin du mois d'Avril precedent, Tourtel Secretaire, de Grand-Champ, Conconnas Gentil-homme Piémontois, & la Mole Gentil-homme Provençal, avoient eſté decapitez & mis en quatre quartiers en la place deGréve, & les Seigneurs Mareſchaux de Montmorency & Coſſé, dez le quatriéme jour de May mis priſonniers en la Baſtille, & arreſtez ſous ſeure garde.

Le

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

Le Jeudy troiſiéme, les lettres de la Regence de la Royne furent publiées à la Cour en plei-ne audience, ouï & ce requerant le Procureur General du Roy, enterinées, homologuées, & puis imprimées.

Le Samedy cinquiéme, commiſſion fut de-cernée aux Seigneurs Vialard Preſident de Rouën & Poiſle Conſeiller de la grand Cham-bre au Parlement de Paris, pour aller faire le procez au Comte de Mongommery, chef des Huguenots ſouſlevez au païs de Normandie, lequel apres s'eſtre emparé des villes de S. Lo, Querentan, & autres places de la baſſe Nor-mandie, s'eſtant retiré à Damfront en Piſſaye, le Jeudy vingt-ſeptiéme jour de May avoit eſté par les Seigneurs de Matignon, Fervaques, & autres Capitaines Catholiques, pris priſon-nier audit Château de Damfront, & depuis mené au Château de Caen, & là detenu ſoubs bonne & ſeure garde.

Le Mardy quinziéme, mourut à Paris Meſ-re Charles de Gondi Seigneur de la Tour, fre-re des Comtes de Rets, Mareſchal de France, de l'Eveſque de Paris, de deſpit & melan-cholie (comme en fut le bruit tout commun) de ce qu'eſtant Maiſtre de la garderobe du Roy naguieres deffunct, il avoit eſté privé des meu-bles & accouſtremens dudit deffunct Roy, & autres droits à luy appartenans audit tiltre, par ledit frere aiſné le Comte de Rets, qui avoit voulu avoir la deſpoüille & droits deſſuſdits, comme ayant baillé ou fait bailler audit la Cour ſon frere, ledit Eſtat de Maiſtre de garde-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

robe, & eſtant cauſe de tout ſon bien & avancement.

Le Samedy vint-cinquiéme, le Comte de Mongommery, par arreſt de la Cour de Parlement de Paris, fut tiré de la Conciergerie du Palais, mis en un tombereau, les mains liées derriere le dos, avec un Preſtre & le Bourreau, & de là mené en la place de Greve, où il fut décapité, & ſon corps mis en quatre quartiers: Par ledit Areſt il fut condamné comme atteint & convaincu de crime de leze Majeſté, à ſouffrir en ſon corps les peines ſuſdictes, ainſi que l'execution en enſuivit, & encores à avoir la queſtion extraordinaire, qu'il eut: Ses enfans (qu'il laiſſa onze en nombre, neuf fils & deux filles) degradés de nobleſſe & declarés vilains, inteſtables, incapables d'Offices; ſes biens acquis & confiſquez au Roy, & autres auſquels la confiſcation en pourroit appartenir. Quand ſon Arreſt luy fut prononcé, & en le menant au ſupplice, il diſoit à haute voix qu'il mouroit pour ſa Religion, qu'il n'avoit oncques faict trahiſon, ni autre faute à ſon Prince: combien que la verité fuſt qu'ayant ſa vie, ſes moyens, & ſa Religion aſſeurée en Angleterre, où il eſtoit bien-venu, meſme prés de la Royne, il avoit paſſé la mer exprez pour venir troubler ſon pays & l'Eſtat de ſon Maiſtre, dont il s'excuſoit ſur le commandement que luy en avoit faict un Grand, ſans l'avoir jamais voulu nommer, meſmes à la queſtion, ſinon qu'on le tenoit pour la ſeconde perſonne de France. Il dict auſſi qu'il n'avoit faict mal ou offence

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

offence à perſonne quelconque, qu'il eſtoit priſonnier de guerre, & qu'on ne luy gardoit pas les promeſſes qu'on luy avoit faictes à Damfront, quand il s'y rendit priſonnier entre les mains du Seigneur de Vaſſé, à charge expreſſe qu'il auroit vie & bagues ſauves. Il ne voulut point ſe confeſſer à noſtre Maiſtre Vigor Archeveſque de Narbonne, qui s'alla preſenter à luy en la Chapelle pour l'admoneſter, ni prendre ou baiſer la croix qu'on a accouſtumé de preſenter à tous ceux qu'on mene au dernier ſupplice, ni aucunement eſcouter le Preſtre qu'on avoit mis au tombereau prés de luy : meſmes à un Cordelier, qui le penſant divertir de ſon erreur, luy commença à parler & dire qu'il avoit eſté abuſé : le regardant fermement luy reſpondit, Comment, abuſé ? & ſi je l'ay eſté, ç'a eſté par ceux de voſtre Ordre : car le premier qui me bailla jamais une Bible en François, & qui me la fit lire, ce fut un Cordelier comme vous, & là dedans j'ay appris la Religion que je tiens, qui ſeule eſt la vraye, & en laquelle ayant depuis veſcu, je veux par la grace de Dieu y mourir aujourd'huy.

Eſtant venu ſur l'eſchaffaut il pria le peuple de prier Dieu pour luy, recita tout haut le Symbole, en la confeſſion duquel il proteſta de mourir : puis ayant faict ſa priere à Dieu à la mode de ceux de la Religion, il eut la teſte tranchée. Laquelle le Lundy enſuivant vingthuictieſme Juin fut miſe ſur vn poteau en la place de Gréve, & la nuict en fut oſtée par le

commandement de la Royne Mere qui assista à l'execution: & fut à la fin vengée comme dés long-temps elle desiroit, de la mort du feu Roy Henry son mary, par le moyen du Seigneur de Vassé, qui usant de la foy du temps, luy mit entre les mains ce pauvre Gentil-homme.

Iuillet. Le Mardy sixiéme Juillet, furent en la Cour de Parlement de Paris publiées & registrées les lettres patentes du Roy Henry III, portant confirmation, ratification & amplification du pouvoir de la Royne sa Mere, touchant la Regence & administration des affaires de France durant son absence, données à Cracovie en Pologne le quinziéme jour de Juin, & depuis imprimées.

Le Jeudy huitiéme, le Cœur du feu Roy Charles fut porté aux Celestins de Paris, par Monsieur le Duc son frere, & illec inhumé avec les solemnitez & ceremonies en tel cas accoustumées; & le Dimanche ensuivant fut le corps, de S. Antoine des Champs, apporté à nostre Dame de Paris, & le lendemain porté de nostre Dame à sainct Denys en France, où le Mardy ensuivant il fut enterré avec toutes les magnificences d'obseques & ceremoniales solemnitez qu'on a accoustumé d'observer aux enterremens des Roys de France.

En ces obseques & en l'ordre de marcher & tenir rang, se meurent quelques differens & propos d'altercation, entre Messieurs de la Cour de Parlement de Paris, & Messire Jacques Amiot Evesque d'Auxerre, grand Aumosnier de France, Messire Pierre de Gondy Evef-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

Eveſque de Paris, Meſſire Albert de Gondy Comte de Retz Mareſchal de France, le Seigneur de Fontaines, & autres Gentils-hommes de la Chambre du feu Roy, qui revindrent enfin à quelques inſolences qui furent faites par le ſieur de Fontaines, & à hautes paroles qui furent dites de part & d'autre : toutefois la Cour de Parlement le gagna, & tint à l'accouſtumée les environs & les plus prochains lieux de l'effigie du feu Roy, pour raiſon deſquels lieux eſtoit ſurvenuë la dite contention.

Novemb. Le Lundy 1, feſte de Touſſaints, le Roy, le Roy de Navarre, & le Duc d'Alençon firent à Lion leurs Paſques, & receurent enſemble leur Createur: A ladite Communion le Duc d'Alençon & le Roy de Navarre proſternez à genoux, proteſterent devant le Roy de leur fidelité, le ſuppliants de mettre en oubly tout le paſſé, & luy jurans ſur la part qu'ils pretendoient en Paradis, & par le Dieu qu'ils alloient recevoir, eſtre fidelles à luy & à ſon Eſtat, comme ils avoient tousjours eſté, juſques à la derniere goutte de leur ſang, & luy rendre ſervice & obeïſſance inviolable, comme ils réconnoiſſent luy devoir.

Decemb. En ce mois le Roy eſtant en Avignon va à la proceſſion des Battus, & ſe fait confrere de leur confrairie; la Royne Mere comme bonne penitente en voulut eſtre auſſi, & ſon gendre le Roy de Navarre, que le Roy diſoit en riant n'eſtre gueres propre à cela. Il y en avoit de trois ſortes audit Avi-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

gnon ; de blancs, qui eſtoient ceux du Roy ; de noirs, qui eſtoient ceux de la Royne Mere ; & de bleus, qui eſtoient ceux du Cardinal d'Armaignac.

Le Dimanche vingt-ſixieſme à cinq heures du matin, Charles Cardinal de Lorraine, aagé de cinquante ans, mourut en Avignon d'une fiévre ſimptomée d'un extréme mal de teſte, provenu du ſerein d'Avignon qui eſt fort dangereux, qui luy avoit offenſé le cerveau à la proceſſion des batus, où il s'eſtoit trouvé en grande devotion avec le Crucifix en la main, les pieds à moitié nuds, & la teſte peu couverte, qui eſt le poiſon qu'on a depuis voulu faire accroire qu'on luy avoit donné le jour de ſa mort : & la nuit enſuivant s'éleva en Avignon, à Paris, & quaſi par toute la France un vent ſi grand & impetueux, que de memoire d'homme il n'avoit eſté ouï un tel foudre & tempeſte, dont les Catholiques Lorrains diſoient que la vehemence de ceſt orage portoit indice du courroux de Dieu ſur la France, d'un ſi bon, ſi grand & ſi ſage Prelat : les Huguenots au contraire diſoient que c'eſtoit le Sabat des Diables qui s'aſſembloient pour le venir querir, & qu'il faiſoit bon mourir ce jour, pource qu'ils eſtoient bien empeſchés : ſes partiſans diſoient qu'il avoit faict une ſi belle & Chreſtienne fin que rien plus ; les Huguenots ſoutenoient au contraire que quand on luy penſoit parler de Dieu durant ſa maladie, qu'il n'avoit eu en la bouche pour toute reſponce que des vilainies ; dont Monſieur de Rheims ſon

neveu

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

neveu l'eſtant allé veoir, & le voyant tenir tel langage auroit dict en ſe riant, qu'il ne voyoit rien en ſon oncle pour en deſeſperer, & qu'il avoit encore toutes ſes paroles & actions naturelles, invoquant & appellant horriblement les diables ſur les derniers ſouſpirs : choſes teſmoignées de tous ceux qui luy aſſiſtoient, contre ce qu'en eſcrit le Jeſuite Anger, qui le faict parler comme un ſainct. Or la verité eſt que ſa maladie eſtoit au cerveau, lequel il avoit tellement troublé qu'il ne ſçavoit ce qu'il faiſoit, ni diſoit ; en quoy il continua juſques à la fin, mourant en grand trouble & inquietude d'eſprit.

Pour en parler ſans paſſion, c'eſtoit un Prelat que le Cardinal de Lorraine, qui avoit d'auſſi grandes parties & graces de Dieu que la France en ait jamais eu. Mais s'il en a bien uſé ou abuſé le jugement en eſt à celuy devant le troſne duquel il eſt comparu comme nous comparoiſtrons tous. Le bon arbre, dict noſtre Seigneur, ſe connoiſt par le fruict : Ce fruict eſtoit (par les teſmoignages meſme de ſes gens) que pour n'eſtre jamais trompé il faloit croire tousjours tout le contraire de ce qu'il vous diſoit.

Ce jour, la Royne Mere ſe mettant à table dict ſes mots: Nous avons à cette heure la paix puiſque Monſieur le Cardinal de Lorraine eſt mort, qui eſtoit celuy (ce dit-on) qui l'empeſchoit, ce que je ne puis croire ; car c'eſtoit un grand & ſage Prelat, & homme de bien, & auquel la France & nous tous perdons beaucoup:

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

Et en derriere disoit que ce jour estoit mort le plus meschant homme des hommes: puis s'estant mise à disner ayant demandé à boire, comme on luy eût baillé son verre, elle commença tellement à trembler qu'il luy cuida tomber des mains,& s'escria,Jesus! Voila Monsieur le Cardinal de Lorraine que je voy: Enfin s'estant un peu rassise & rassurée, elle dit tout haut,C'est grand cas de l'apprehension! je suis bien trompée si je n'ay veu ce bon homme passer devant moy pour s'en aller en Paradis, & me sembloit que je l'y voyois monter. Les nuits aussi elle en avoit des apprehensions au dire de ses femmes de chambre, & se plaignoit de ce qu'elle le voyoit, & ne le pouvoit oster & chasser de sa fantaisie, encores que dés qu'il fut mort on ne parla non plus du Cardinal deLorraine que s'il n'eust jamais esté;& en fit-on moins de bruit à la Cour (ce qui est digne de remarque) qu'on eust fait d'un simple Protonotaire ou Curé de village: il y en eut seulement quelques-uns de la Religion qui s'en souvindrent pour le mal possible qu'il leur avoit procuré de son vivant.

1575. *Fevrier.* Le Vendredy onziéme, le Roy arriva à Rheims,où il fut sacré le Dimanche treiziéme dudit mois, l'an revolu de son Sacre en Pologne, qui fut à mesme jour & heure. Quand on vint à luy mettre la couronne sur la teste, il dit assez haut qu'elle luy blessoit,& luy roulla par deux fois de la teste comme si elle eût voulu tomber: ce qui fut remarqué, & interpreté à mauvais presage.

Le

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

Le Jeudy dix-ſeptiéme, le Roy ayant adviſé Meſſire François de Luxembourg de la maiſon de Brienne venu à ſon Sacre & mariage, & ſçachant qu'il avoit fait l'amour à la Royne ſa femme, pretendant l'eſpouſer, luy dit ces mots; Mon couſin, j'ay eſpouſé voſtre maiſtreſſe; mais je veux en contr'eſchange que vous eſpouſiez la mienne, entendant de Châteauneuf, Damoiſelle Bretonne, de la ſuite de la Royne Mere, qui avoit eſté ſa favorite avant qu'il fuſt Roy & marié. A quoy ledit de Luxembourg luy reſpondit qu'il eſtoit fort joyeux de ce que ſa maiſtreſſe avoit rencontré tant d'heur & de grandeur, & tant gagné au change: mais qu'il luy pleuſt l'excuſer d'eſpouſer Châteauneuf pour encores, & qu'il luy donnaſt temps pour y penſer: à quoy le Roy luy reſpondit qu'il vouloit & deſiroit que tout à l'heure il l'eſpouſaſt: ſur quoy ſe ſentant ledit Luxembourg ſi fort preſſé, ſupplia le Roy de luy donner la patience de huit jours; laquelle eſtant moderée par le Roy à trois jours ſeulement, monta à cheval & ſe retira de la Cour en diligence.

May. Le Mardy dixiéme May la nuit, fut dérobée la vraye Croix eſtant en la ſaincte Chappelle du Palais à Paris, dequoy le peuple & toute la ville furent fort troublez. Et s'eſleva incontinent un bruit, qu'elle avoit eſté enlevée par les menées des plus grands, & meſmes de la Royne Mere, que le peuple avoit tant en horreur & mauvaiſe reputation, que tout ce qui arrivoit de malencontre, luy eſtoit imputé,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

& disoit-on qu'elle ne faisoit jamais bien que quand elle pensoit faire mal. La commune opinion estoit qu'on l'avoit envoyée en Italie pour gage d'une grande somme de deniers, du consentement tacite de la Royne Mere.

Iuillet. Le Mardy cinquiéme Juillet fut pendu à Paris & puis mis en quatre quartiers, un Capitaine nommé la Vergerie, condamné à mort par Biragues Chancelier & quelques Maistres des Requestes nommez par la Royne Mere, qui luy firent son procez bien court dedans l'Hostel de ladicte ville de Paris: toute la charge estoit, que s'estant trouvé en une compagnie où on parloit de la querelle des Escoliers & des Italiens, il avoit dict qu'il faloit se ranger du costé des Escoliers, & saccager & couper la gorge à tous ces bougres Italiens, qui estoient cause de la ruïne de la France, sans avoir autre chose faict ni attenté contre iceux: LeRoy le vid executer, encore qu'au dire d'un chacun il n'approuvast point cet inique jugement, lequel fut trouvé fort estrange de plusieurs.

Octob. Le Dimanche neuviéme Octobre feste de sainct Denys, le Roy fit faire processíon generale & solemnelle à Paris, en laquelle il fit porter les sainctes Reliques de la saincte Chapelle, & assista tout du long disant son chappellet en grande devotion; le corps de la Cour avec celuy de la Ville, & toutes les autres Compagnies s'y trouverent, aussi firent par le commandement de sa Majesté tous les Princes, Seigneurs, Officiers & Gentils-hommes

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

mes de sa maison, hormis les Dames, que le Roy ne voulut qu'elles s'y trouvassent, disant qu'il n'y avoit de devotion où elles estoient.

Novemb. Au commencement de Novembre le Roy fit mettre sus par les Eglises de Paris les Oratoires, autrement dicts les Paradis, où il alloit tous les jours faire ses aumosnes & prieres en grande devotion, laissant ses chemises à grands goderons, dont il estoit auparavant si curieux, pour en prendre à collet renversé à l'Italienne, alloit ordinairement en coche avec la Reine son espouse par les ruës & maisons de Paris, prendre les petits chiens, qui leur plaisoient. Alloient aussi par tous les monasteres de femmes aux environs de Paris, faire pareilles questes de petits chiens, au grand regret des Dames qui les avoient. Se faisoient lire la grammaire, & apprendre à decliner.

1576. *Ianvier.* En ce temps le Roy, nonobstant toutes les affaires de la guerre, & de la rebellion qu'il avoit sur les bras, ne laisse pas d'aller aux environs de Paris, de costé & d'autre se promener avec la Reine son espouse, visiter les monasteres des Nonains, & les autres lieux de plaisir, & en revenir la nuit, souvent par la fange & le mauvais temps, & mesme le Samedy 7 de ce mois, son coche estant rompu, il marcha bien une lieüe à pied, par le mauvais temps qu'il faisoit, & arriva au Louvre qu'il estoit plus de minuit.

Le Dimanche premier jour de cet an, viennent nouvelles à Paris que Monsieur le Duc,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

Duc,le Seigneur de Thoré & Cimier,le vingt-ſixiéme Decemb. avoient beu du vin empoiſonné en la collation d'apres ſoupper, lequel vin avoit eſté apporté par un valet de chambre dudit Seigneur Duc,nommé Blondel ou Blondeau, qui avoit autresfois ſervy le Chancelier de Biragues,ce qui rendit le fait beaucoup plus ſuſpect. De fait Monſieur le Duc dés le vingt-ſeptiéme Decembre avoit depeſché exprés le Seigneur de Marivaux par devers le Roy, pour l'en advertir & le prier de luy en faire Juſtice, & un autre Gentil-homme par devers la Royne ſa Mere, qui eſtoit demeurée malade à Châtelleraux d'un catarre, laquelle en fut fort marrie,& prit toute peine d'en purger elle & le Roy ſon fils: cependant le procés fait audit Blondeau ayant eſté mis par pluſieurs fois à la queſtion,n'ayant reconnu aucun empoiſonnement par luy ou autre fait ou procuré, & ne s'eſtant contre luy trouvé aucune autre charge, tant que par contrepoiſon ceux qui en avoient beu avoient eſté incontinent garentis, fut ledit Blondeau relaſché, & neantmoins chaſſé apres qu'on luy eût fait faire amende honnorable, pour n'avoir fait l'eſſay avant que preſenter le vin à mondit Seigneur, comme on a de couſtume de faire aux Princes de cette qualité.

Avril. Le quinziéme Avril jour de Paſques flories,le Roy fit publier aux proſnes de toutes les paroices de Paris, qu'il avoit fait faire une Croix de nouveau, ſemblable à celle qui ſouloit eſtre à la ſaincte Chappelle de Paris, qui avoit

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

avoit esté dérobée l'année precedente, & qu'en icelle il avoit fait enchasser une partie d'une grand' piece de la vraye Croix de Nostre Seigneur, dés pieça gardée en une autre grande Croix double au threſor de la saincte Chapelle, & que chacun l'allast la Saincte semaine & autres jours de devotion baiſer & adorer, comme de couſtume : de quoy le peuple de Paris fut fort joyeux & content.

May. Le Lundy ſeptiéme May, furent en la Cour de Parlement en publicque audience, publiées & enterinées les lettres patentes du Roy, contenant l'annulation de l'empriſonnement du Mareſchal de Montmorenci & la declaration de ſon innocence.

Ledit jour les Advocats & Procureurs de Parlement furent par le premier Preſident appellez & aſſemblez au Palais en la ſalle ſainct Louïs, afin de ſe quotiſer & preſter au Roy la ſomme de cent mil livres qu'il s'eſtoit promis de tirer de leurs deux Communautez : de fait chacun fit quelques offres, leſquelles ne furent ſuivies, ains augmentées par leſdits taxeurs, leſquels envoyerent toſt-apres à chacun des plus apparens & aiſez Advocats & Procureurs, un billet de leur taxe ſigné Pottier, qui eſtoit Secretaire des finances, à ce commis par le Roy, dont y eut grande plainte & murmure, & toutefois il ne faloit laiſſer de payer, & porta chacun la ſomme de ſa taxe aux coffres du Louvre, & en rapporta quittance pour luy ſervir en temps & lieu ; ſemblables taxes furent faites ſur les autres Officiers Praticiens & notables

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

tables Bourgeois de Paris. Desquels le Roy tira en moins d'un mois bonne somme de deniers. Le 14 Juillet le Roy & la Royne arriverent à Paris, revenant de Normandie, dont ils rapporterent grande quantité de Guenons & de Perroquets.

Le Lundy seize Juillet, le Roy fut au Palais & fit au Parlement en sa presence publier l'Edict de l'alienation des deux cens mil livres de rente, accordées par le Clergé de France, & voulant faire recevoir Guillaume Dauvet Seigneur d'Arennes President en la Chambre Mipartie, ledict Dauvet voyant les difficultez qu'on luy en faisoit à cause de sa Religion, supplia le Roy de ne passer outre, luy disant qu'il aimoit mieux ne l'estre point que d'estre receu par contrainte.

Le Lundy vingt-trois le Cardinal de Bourbon qui estoit Archevesque de Rouën, accompagné de plusieurs Chanoines de la grande Eglise dudit Rouën, estant precedé de sa Croix Archiepiscopale, alla au lieu où les Huguenots faisoient leur presche en ladite ville, suivant la permission de l'Edict du Roy, pour leur faire quelques salutaires remonstrances : mais le Ministre & les auditeurs esmeus de crainte de pis, en estans advertis s'escoulerent les uns apres les autres, & gagnerent le haut.

Le lendemain on en fait le conte au Roy, & comme Monsieur le Cardinal avec le baston de la Croix avoit chassé tous les Huguenots de Rouën ; *Ie voudrois*, dit le Roy, *que les autres fussent*

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

ſſent auſſi aiſez à chaſſer, à la charge qu'on y euſt porter le benoiſtier auſſi.

Aouſt. En ce temps le Roy alloit à pied par es ruës de Paris gagner les pardons du Jubilé, nvoyé en France par Gregoire XIII, accompagné de deux ou trois perſonnes ſeulement, enant en ſa main de groſſes Patenoſtres diant & marmotant par les ruës : on diſoit qu'il e faiſoit par le Conſeil de ſa mere, afin de faire roire au peuple qu'il eſtoit fort devot & Catholique, pour mieux fouiller aux bourſes des Bourgeois de Paris, c'eſt pourquoy on luy donna ces Titres : *Henry par la grace de ſa mere inutile Roy de France, & de Pologne imaginaire, Concierge du Louvre, Marguillier de ſaint Germain de l'Auxerrois, Baſteleur des Egliſes de Paris, Gendre de Colas, Gauderonneur des collets de ſa femme, & Friſeur de ſes cheveux, Mercier du Palais, Viſiteur d'eſtuves, Gardien des quatre Mandians, Pere conſcript des Blancs battus, & protecteur des Capuchins.*

Septemb. Les Dimanches vingt-trois & trentiéme, aux Huguenots de Paris revenans en troupe du Preſche qu'ils avoient commencé à faire à Noiſy-le-ſec ſuivant l'Edict, furent faites tout plein de bravades & inſolences par la populace, les allans voir à leur retour, & furent ruez de part & d'autre quelques coups de pierres & d'eſpées, dont advint tumulte, & y en eut de tuez & bleſſez. Et en fut fait plainte au Roy, lequel cependant couroit la bague veſtu en Amazone, & faiſoit tous les jours balets & feſtins nouveaux, comme ſi ſon eſtat euſt eſté paiſible.

Novemb.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

Novemb. Le Samedy dixiéme Novembre a
riverent à Paris les triſtes nouvelles du ſac d
la ville d'Anvers, & comme le Dimanche qua
triéme de ce mois ſur le midy, les Eſpagno
eſtoient ſortis en furie de la Citadelle, avoien
chargé les pauvres habitans d'Anvers, & de
fait trois mil Allemans qu'ils y avoient fai
entrer nonobſtant le ſecours du païs que l
Comte d'Egmont y avoit envoyé. Et comm
les Eſpagnols eſtans demeurez les Maiſtres d
cette belle ville, avoient bruſlé la maiſon de
Oſtrelins, leur hoſtel de ville, & bien huit cen
maiſons de bourgeois tuez, & maſſacrés, &
bruſlé pour trois ou quatre millions de mar-
chandiſes qu'ils n'avoient peu emporter: dura
le ſac environ quinze jours, durant leſquels
on faiſoit compte de ſept à huit mil perſonnes
de morts, de tous aages, ſexes & qualitez : car
l'Eſpagnol victorieux eſt ordinairement inſo-
lent & cruel, & fut ruinée une des plus belles &
riches villes du monde.

1577. *Ianvier*. Le Mécredy neuviéme
Janvier, les obſeques & funerailles de defunt
Maximilian d'Auſtriche Empereur, beau-pere
du feu Roy Charles IX, furent faites en l'E-
gliſe de Paris avec grande magnificence & ce-
remonies en tel cas accouſtumées.

Fevrier. Le Dimanche vingt-quatriéme Fe-
vrier jour de ſainct Mathias, le Roy receut a-
vis que les Huguenots avoient fait une con-
treligue, en laquelle eſtoient entrez le Roy de
Suede & Dannemarc, les Allemans, les Suiſ-
ſes Proteſtans, & la Royne d'Angleterre :

ce

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

: qui refroidit beaucoup de gens d'entrer en
dite ligue & la ſigner. Cependant le Roy
iſoit jouſtes, balets & tournois, & force
aſcarades, où il ſe trouvoit ordinairement
abillé en femme, ouvroit ſon pourpoint,
: deſcouvroit ſa gorge, y portant un collier
e perles & trois collets de toile, deux à fraiſe,
: un renverſé, ainſi que lors le portoyent les
)ames de ſa Cour : & eſtoit bruit que ſans le
ecés de Meſſire Nicolas de Loraine, Comte
e Vaudemont, ſon beau-pere, mort peu
uparavant, il auroit deſpenſé au Carnaval
ux jeux de Maſcarades deux ou trois cens mil
rancs.

May. Le Mécredy quinziéme May, le Roy
u Pleſſis-lez-Tours fit un feſtin à Monſieur le
)uc ſon frere, & aux Seigneurs & Capitaines
ui l'avoient accompagné au ſiege & priſe de
a Charité: auquel les Dames veſtuës de vert en
abits d'hommes firent le ſervice, & y furent
ous les aſſiſtans veſtus de vert, & à cet effet fut
evé à Paris & ailleurs pour ſoixante mil francs
le draps de ſoye verte. La Royne Mere fit apres
on banquet à Chenonceau, qui luy revenoit à
e qu'on diſoit à prés de cent mil livres, qu'on
eva comme par forme d'emprunt ſur les plus
iſez ſerviteurs du Roy, & meſme de quelques
taliens qui s'en ſceurent bien rembourſer au
louble. En ce beau banquet les plus belles &
ionneſtes de la Cour eſtans à moitié nuës, &
yans leurs cheveux eſpars comme eſpouſées,
urent employées à faire le ſervice.

Le Dimanche dix-neuviéme les Comediens

Italiens

Italiens ſurnommez *i Geloſi*, commencerent à joüer leurs comedies en la ſalle de l'hoſtel de Bourbon à Paris, ils prenoient de ſalaire quatre ſols pour teſte de tous les François qui les vouloient aller voir joüer, où il y avoit tel concours & affluence de peuple, que les quatre meilleurs Predicateurs de Paris n'en avoient pas enſemble autant quand ils preſchoient.

Iuin. Le Samedy quinzieſme Juin les Monnoyes furent deſcriées par lettres patentes du Roy, modifiées & corrigées par quelques areſts & ordonnances de la Cour de Parlement ſur ce par diverſes fois aſſemblée: ce deſcry apporta grande incommodité au pauvre peuple de France, pource que par toutes les villes du Royaume ne ſe pouvoient voir ni recouvrer, ni douzains ni carolus, ni autre menuë monnoye, qui toute avoit eſté tranſportée hors du Royaume pour l'eſchanger à l'or, eſtant à haut prix en France, comme l'eſcu ſoleil à trois livres douze ſols ſix deniers: le double ducat à deux teſtes à dix livres, les ducats doubles de Portugal dits ſainct Eſtienne ou Millerays à neuf livres cinq ſols, le noble roſe à douze livres, l'Imperiale de Flandres d'or double à ſix livres, les reales d'Eſpagne d'argent ſimple à ſix & ſept ſols, les Philippus d'argent à cinq livres, le teſton de France à vingt & vingt-deux ſols, les ducats dicts de Pologne, dont couroit lors un nombre effrené par tout le Royaume de France, & que meſmes on diſoit eſtre forgez en France, à quatre livres quinze ſols, qui n'étoient toutesfois que d'or d'eſcu, & ne peſoient

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

oient que deux grains plus que l'escu soleil,& neantmoins n'y donnoient le Roy ni la Cour, ni les Generaux des monnoyes, ni tous les autres Officiers du Roy aucun ordre ni remede : ainsi vivoit le peuple à sa discretion, pour ce regard ; aussi ne furent lesdites ordonnances observées ni gardées, & se mettoit publiquement au premier jour d'Aoust l'escu soleil à la boucherie& par tout ailleurs en marchandise, trois livres quinze sols la piece, & les autres especes à l'équipollent.

Juillet. Le Samedy vingt-septiéme Juillet, *li Geloſi*, Comediens d'Italie, aprés avoir presenté à la Cour de Parlement les Lettres patentes par eux obtenuës du Roy, afin qu'il leur fust permis de jouër Comedies, nonobstant les deffences de la Cour, furent renvoyez par fin de non recevoir, & deffences à eux faites de plus obtenir & presenter à ladite Cour telles lettres, sur peine de dix mil livres Parisis d'amende, applicable à la boëtte des pauvres : nonobstant lesquelles au commencement de Septembre ensuivant, ils recommencerent à jouër leurs Comedies en l'Hostel de Bourbon, comme auparavant, par la permission & jusson expresse du Roy. La corruption du temps estant telle, que les farceurs, bouffons, putains, & mignons avoyent tout le credit auprés du Roy.

Septemb. Au commencement du mois de Septembre, le Seigneur de Villequier Chevalier de l'Ordre du Roy, & Capitaine de cinquante hommes d'armes dedans le Chasteau de

de Poitiers, où lors estoit le Roy, & où
Villequier comme favory de sa Majesté e
aussi logé, tua sa femme sortant de son lit
la poignarda avec une de ses Damoiselle
luy tenoit un miroir, & luy aidoit à se p
plocher: & ce fut le sujet d'un pacquet q
dit Villequier surprit, duquel il prit asseu
ce de sa paillardise (que dés pieça toutefs
estoit bien averty qu'elle exerçoit avec
sieurs personnes): ce pacquet estoit par ell
dressé au Seigneur de Barbizi, qui esto
beau jeune homme Parisien, & qui avo
pousé la veuve de Villemain Maistre des
questes, avec laquelle il paillardoit du viva
son mary; & luy mandoit qu'elle estoit g
de son fait, combien que son mary plus d
mois auparavant n'eust couché avec elle
encores disoit-on que ledit Villequier
descouvert une entreprise que sa femme
fait de l'empoisonner, ayant trouvé dan
coffres la mixtion en paste dont il devoit
empoisonné, comme ledit Barbizi avoit
poisonné la sienne, afin de se marier ense
aprés la mort de l'un & de l'autre: ce q
avoit trouvé dans le coffre de la Dame.

Ce meurtre fut trouvé cruel comme c
mis en une femme grosse de deux enfans
estrange comme fait au logis du Roy, sa
jesté y estant: mais l'issuë & la facilité
grace qu'en obtint ledit Villequier sans
cune difficulté, firent croire qu'il y avo
ce fait un secret commandement du Roy
haïssoit cette Dame, pour un refus en cas p

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

En ce mois les eſcus ſols, nonobſtant l'ordonnance du Roy, ſe mettoient à Paris pour quatres livres cinq ſols, le teſton pour vingt-deux ſols : à Orleans & autres villes du Royaume l'eſcu ſe mettoit pour cinq & ſix livres, & le teſton pour trente & trente-cinq ſols ; & ce cauſe du peu d'argent & d'or qu'on diſoit qu'il y avoit en France, mais principalement cauſe de la diſette de la monnoye, dont on ne pouvoit recouvrer en façon que ce fuſt.

Le Jeudy ſeptiéme Novembre commença paroiſtre une comete vers le Midy, dont la queuë fort longue tiroit vers l'Orient eſtival ; elle ſe levoit avec la Lune peu aprés le Soleil couché, & s'abaiſſoit ſur l'orizon ſur les neuf ou dix heures du ſoir, & fut veuë quarante jours. Ces ſots d'Aſtrologues diſoient qu'elle preſageoit la mort d'une Royne ou de quelque grande Dame, avec quelque remarquable & inſigne mal-heur : ce qu'ayant entendu la Royne Mere entra incontinent en frayeur & apprehenſion que ce fût elle : ſur quoy un docte Courtiſan compoſa l'Epigramme qui s'enſuit, qui fut ſemé & divulgué par tout.

DE COMETA

ANNI 1577.

Ad Reginam Matrem.

Spargeret audaces cùm triſtis in æthere crines
Venturique daret ſigna cometa mali,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

Ecce ſuæ Regina timens male conſcia vitæ
Credidit inviſum poſcere fata caput.
Quid, Regina, times? namque hæc mala ſi quæ minatur,
Longa timenda tua eſt, non tibi vita brevis.

Le Mardy dixiéme Decembre Claude Marcel n'agueres Orfevre du Pont au change, lors Conſeiller du Roy & l'un des Surintendans de ſes finances, maria l'une de ſes filles au Seigneur de Vicourt; la nopce fut faicte en l'Hoſtel de Guiſe, où diſnerent le Roy, les 3 Roines, Monſieur le Duc, & Meſſieurs de Guiſe: apres ſouper le Roy y fut luy trentiéme maſqué en homme, avec trente que Princeſſes que Dames de la Cour, maſquées en femmes toutes, & toutes veſtuës de drap & toile d'argent & autres ſoyes blanches, enrichies de perles & pierreries, en grand nombre & de grand prix: les maſcarades y apporterent telle confuſion pour la grande ſuite qu'elles avoient que la pluſpart de ceux de la nopce furent contraints de ſortir, & les plus ſages Dames & Damoiſelles ſe retirerent, & firent ſagement: car la confuſion y apporta tel deſordre & vilenies que ſi les tapiſſeries & les murailles euſſent pû parler, elles euſſent dict beaucoup de belles choſes.

En ce meſme an fut priſe & deſcouverte dans le Convent des Cordeliers de Paris une garce fort belle, deſguiſée & habillée en homme, qui ſe faiſoit appeller Antoine: elle ſervoit entre les autres frere Jacques Berſon qu'on appelloit l'enfant de Paris, & le Cordelie-

ier aux belles mains, penſant & eux tous (ainſi qu'ils diſoient) que ce fût un vray garçon, dont on ſe rapporta à leur conſcience; & quant ceſte fille-garçon elle en fut quitte pour la ehenne & pour le fouet, que je luy vis donner dans le preau de la Conciergerie, ſur la rande chaſteté de ceſte femme, qui ſe diſoit nariée, & par devotion avoit ſervy bien dix ns les beaux peres ſans avoir jamais eſté inteeſſée en ſon honneur.

1578. *Ianvier.* Le Lundy ſixiéme, jour des Roys, la Damoiſelle de Pons de Bretagne Royne de la Feve, par le Roy deſeſperément rave, friſé & gauderonné, fut menée du Châeau du Louvre à la Meſſe en la Chapelle de ourbon, eſtant le Roy ſuivy de ſes jeunes minons, autant ou plus braves que luy. Buſſi 'Amboiſe, le mignon de Monſieur frere du oy s'y trouva à la ſuite de Monſieur le Duc on maiſtre, habillé tout ſimplement & modeement, mais ſuivy de ſix pages veſtus de drap 'or friſé, diſant tout haut que la ſaiſon eſtoit enuë que les beliſtres ſeroient les plus braves: equoy ſuivirent les ſecrettes haines & les neſcontentemens & querelles qui parurent ien toſt aprés.

Avril. Le Roy pendant ce Careſme alloit eux ou trois fois la ſemaine faire collation ux bonnes maiſons de Paris, avec ſes mignons riſés & fraiſés, & les Dames de la Cour & de la ille, entre autres chez la Preſidente Boulenourt, où il paſſoit le temps avec la Damoiſelle uſſy ſa belle fille.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

Le Dimanche vingt-ſeptiéme Avril, pour demeſler une querelle née pour fort legere occaſion, le jour precedent en la Cour du Louvre entre le Sieur de Quelus, l'un des grands mignons du Roy, & le jeune Antragues, qu'on appelloit Antraguet, favory de la maiſon de Guiſe, le dit Quelus avec Maugiron & Livarot, & Antraguet avec Riberac, & le jeune Chomberg ſe trouverent dés cinq heures du matin au marché aux chevaux, anciennement les Tournelles prés la Baſtille ſaint Anthoine, & là combattirent ſi furieuſement que le beau Maugiron & le jeune Chomberg demeurerent morts ſur la place: Riberac des coups qu'il y receut mourut le lendemain à Midy; Livarot d'un grand coup qu'il y eut ſur la teſte fut ſix ſemaines malade, & enfin reſchapa; Antraguet s'en alla ſain & ſauf avec un petit coup qui n'eſtoit qu'une eſgratignure. Quelus autheur & aggreſſeur de la noiſe de dix-neuf coups qu'il y receut languit trente trois jours, & mourut le Jeudy vingt-neuviéme May en l'hoſtel de Boiſi, où il fut porté du champ du combat comme lieu plus amy & plus voiſin, & ne luy profita la grande faveur du Roy qui l'alloit tous les jours voir & ne bougeoit du chevet de ſon lit, & qui avoit promis aux chirurgiens qui le penſoient, cent mille francs, au cas qu'il revint en convaleſcence, & à ce beau mignon cent mille eſcus pour luy faire avoir bon courage de guerir; nonobſtant leſquelles promeſſes il paſſa de ce monde en l'autre, ayant tousjours en la bouche ces mots,

meſmes

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

meſmes entre ſes derniers ſoupirs qu'il jettoit avec grande force & grand regret : Ah mon Roy, mon Roy ! ſans parler autrement de Dieu ni de ſa mere : à la verité le Roy portoit à Maugiron & à luy une merveilleuſe amitié, car il les baiſa tous deux morts, fit tondre leurs teſtes & emporter & ſerrer leurs blonds cheveux, oſta à Quelus les pendants de ſes oreilles, que luy meſme auparavant luy avoit donnez & attachez de ſa propre main. On en fit ces deux vers :

Seigneur, reçoy en ton giron
Chomberg, Quelus, & Maugiron.

Telles & ſemblables façons de faire, indignes à la verité d'un grand Roy, & magnanime comme il eſtoit, cauſerent peu à peu le meſpris de ce Prince, & le mal qu'on vouloit à ſes mignons qui le poſſedoient donna un grand advantage à ceux de Lorraine, & pour corrompre le peuple, & dans le tiers eſtat créer & former peu à peu entierement leur party qui eſtoit la Ligue, de laquelle ils avoient jetté les fondemens dés l'an precedent 1577.

Le Lundy vingt-huitiéme, Meſſire Charles de Lorraine Duc de Mayenne fut par le premier Preſident inſtallé au ſiege de la Table de Marbre, en ſigne de priſe de poſſeſſion de l'Admirauté de France que le Roy luy avoit donnée à la ſurvivance du Comte de Villars ſon beau-pere.

May. En ce mois à la faveur des eaux qui lors commencerent, & juſques à la ſainct Martin continuerent d'eſtre fort baſſes, fut com-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

mencé le pont neuf de pierre de taille qu
conduit de Neſle à l'eſcole ſainct Germain
ſous l'ordonnance du jeune du Cerceau Ar
chitecte du Roy, & la ſurintendance de Me
ſire Chriſtophle de Thou premier Preſident
M. Pierre Seguier Lieutenant civil, M. Jean d
la Gueſle Procureur general, & M. Claud
Marcel Surintendant des Finances : & furen
en ce meſme an les quatre piles du canal de l
riviere de Seine, fluant entre le quay des Au
guſtins & l'iſle du Palais, levées environ un
toiſe chacune par deſſus le rez de la chauſſée
les deniers furent pris ſur le peuple par je n
ſçay quelle cruë ou dace extraordinaire; &
diſoit-on que la toiſe de l'ouvrage couſtoi
quatre-vingts cinq livres.

Iuillet. Le lundy vingt-uniéme Juillet
ſainct Meſgrin jeune Gentil-homme Bourde
lois, beau, riche & de bonne-part, l'un de
mignons fraiſez du Roy ſortant à onze heure
du ſoir du Louvre, où le Roy eſtoit en la meſ
me ruë du Louvre, vers la ruë ſainct Honoré
fut chargé de coups de piſtolets, d'eſpées & de
coutelas par vingt ou trente hommes incon-
nus qui le laiſſerent ſur le pavé pour mort,
comme auſſi mourut-il le jour enſuivant, &
fut merveilles comme il put tant vivre eſtant
attaint de trente quatre ou trente cinq coups
mortels : le Roy fit porter ſon corps mort au
logis de Boiſy prés la Baſtille où eſtoit mort
Quelus ſon compagnon, & enterrer à ſainct
Pol avec ſemblable pompe & ſolemnité qu'a-
voient eſté auparavant inhumez en la-dicte
Egliſe,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

gliſe, Quelus & Maugiron ſes compagnons. De cet aſſaſſinat n'en fut faict aucune inſtance. Sa Majeſté eſtant bien avertie, que le Duc de Guiſe l'avoit fait faire pour le bruit qu'avoit ce mignon d'entretenir ſa femme, & que celuy qui avoit faict ce coup portoit la barbe & la contenance du Duc du Mayne ſon frere. Les Nouvelles venuës au Roy de Navarre, dit, Ie ſçay bon-gré au Duc de Guiſe mon Conſin de n'avoir pû ſouffrir, qu'un mignon de couchette, comme ſainct Maigrin, le fiſt cocu; c'eſt ainſi qu'il faudroit accouſtrer tous les autres petits galands de Cour qui ſe meſlent d'approcher les Princeſſes pour leur faire l'amour.

Septemb. Le Mecredi troiſiéme Septembre en la place Maubert à Paris, par Arreſt de la Cour de Parlement, un jeune enfant laquais aagé de treize ans ſeulement fut pendu & eſtranglé pour avoir donné quelques coups de dague à un marchand de Paris ſon maiſtre, dormant la nuict en ſon lict au pont-Antoni, & s'eſtre efforcé de le tuër: & fut ceſte execution trouvée eſtrange, tant à cauſe du bas aage de l'enfant qu'à l'eſgard à ce que le marchand eſtoit gueri de ces coups.

Le jeudi quatriéme le Roy partit de Paris pour aller à Fontaine-bleau, en s'en allant laiſſa à ſa Cour de Parlement vint-deux Edits nouveaux, & bourſaux, pour les voir & homologuer, laquelle le mardi neuviéme par un Arreſt notable declara qu'elle ne pouvoit proceder à la verification d'iceux, pour eſtre la crea-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

tion des offices & eſtats y mentionnez une taille & charge ſur le peuple de ce Royaume qui ne ſe peut porter, & non neceſſaire, ni valable, ains ſubtile, pernicieuſe & dommageable au public, & qui pourroit engendrer une émotion & ſedition qui ſeroit la ruïne de Paris & de l'eſtat; & fut l'Advocat du Roy Briſſon envoyé par la Cour à Fontaine-bleau porter au Roy ledit Arreſt, lequel des vingt-deux Edits n'en verifioit que deux, & renvoyoit les vingts autres, dequoy le Roy malcontent envoya le Seigneur de Chavigny & le Preſident de Bellievre, le Mardy vingt-troiſiéme en ladite Cour pour les faire publier & verifier, ce que la Cour refuſa fort vertueuſement, reſpondant qu'elle ne pouvoit ni ne devoit: ce que le Roy ayant entendu, dit, Je vois bien que Madame ma Cour me veut donner la peine d'y aller; j'y iray, mais je leur diray ce que poſſible ne ſeront gueres contens d'entendre, dequoy la Cour advertie trouva bon pour appaiſer le Roy d'en verifier encores quelques-uns des moins faſcheux & meſchants. Le Lundy vingt-neuviéme du-dit mois de Septembre jour de ſaint Michel, Maiſtre François de Saignes, Sieur de la Garde, Conſeiller en la grande Chambre, Beneficier, natif de Thoulouſe au Languedoc, aagé de 55 ans, homme ignorant, mais violent, ſe leva du lit au matin devant jour, où il eſtoit detenu & affligé d'une retention d'urine avec fievre, & ſe ſentant agité de grandes douleurs, & prés de la fin

de

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

e ſa vie, monta ſur ſon mulet, defendit à
es gens de le ſuivre, & approchant des bons
ommes du coſté du pré aux Clercs, où eſtoit
maiſon, aprés eſtre deſcendu de deſſus ſon
ulet, ſe precipita en la riviere de Seine, &
noya. Et neantmoins fut ſolennellement
nterré au chœur des Cordeliers à Paris, avec
aſſiſtance du premier Preſident de Thou, &
on nombre de Preſidens, Maiſtres des Re-
ueſtes & Conſeillers de la Cour de Parle-
ent, ſous couleur, qu'il eſtoit en fievre chau-
e & frenetique. Auſſi qu'il avoit donné ſon
ſtat, & benefices à Jaques de Thou, fils du
it premier Preſident, lequel il avoit nommé
t fait ſeul executeur de ſon teſtament.

1579. *Ianvier.* Le Jeudy premier Janvier,
e Roy eſtablit & ſolenniſa ſon nouvel Ordre
e Chevaliers du ſainct Eſprit en l'Egliſe des
uguſtins de Paris, en grande pompe & ma-
nificence, & les deux jours enſuivans traita à
iſner audit lieu ſes nouveaux Chevaliers, &
apreſdinée tint conſeil avec eux. Ils eſtoient
eſtus d'une barette de velours noir, chauſſes
t pourpoint de toile d'argent, ſouliers &
ourreau d'eſpée de velours blanc, le grand
anteau de velours noir bordé à l'entour de
leurs de Lis d'or & langues de feu, entremeſ-
ées de meſme broderie, & des chiffres du Roy
le fil d'argent, tout doublé de ſatin orangé,
x un mantelet de drap d'or en lieu de chap-
eron par deſſus ledit grand manteau, le-
uel mantelet eſtoit pareillement enrichi
le fleurs de Lis, langues de feu & chiffres

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

comme le grand manteau, leur grand collier façonné d'un entrelas de chiffres du Roy, fleurs de Lis & langues de feu, auquel pendoit une grande Colombe denotant le ſainct Eſprit: ils s'appellent Chevaliers Commandeurs du ſainct Eſprit, & journellement ſur leurs cappes & manteaux ils portent une grande Croix de velours orengé, bordée d'un paſſement d'argent, ayant quatre fleurs de Lis d'argent aux quatre coins du croiſon, & le petit Ordre pendu à leur col avec un ruban bleu. On diſoit que le Roy avoit de nouvel inventé cet Ordre, pour adjoindre à ſoy d'un nouvel & plus eſtroit lien ceux qu'il y vouloit nommer, à cauſe de l'effrené nombre des Chevaliers de l'Ordre ſainct Michel, qui eſtoit tellement avili que l'on n'en faiſoit non plus de conte, que de ſimples aubereaux ou gentillaſtres, & appelloit-on le grand collier de cet Ordre le collier à toutes beſtes. Et pour ſe les rendre plus loyaux & affectionnez ſerviteurs, il les obligeoit à certains ſermens contenus aux articles de l'inſtitution de l'Ordre, & meſmes eſtoit ſon deſſein de leur donner à chacun huict cens eſcus de penſion en forme de Commanderie ſur certains Benefices de ce Royaume, & pour ce les fit-il appeller Commandeurs: Et ce faiſoit-il (à ce qu'on diſoit) pource que beaucoup de ſes ſujets agitez du vent de la Ligue, qui ſecrettement & par ſous-main ourdiſſoit tousjours ſon fuſeau, tendoient comme à rebellion, s'y laiſſans tranſporter par les nouvelles charges qu'on leur mettoit

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

nettoit à ſus. A quoy ſa Majeſté deſirant ourvoir, s'eſtoit adviſée de ſe fortifier deſdits ouveaux Chevaliers, qu'elle croyoit avec ſes nignons & un Regiment des Gardes, qui ournellement l'aſſiſtoient, luy eſtre prompts t fidelles deffenſeurs, advenant quelque émo-ion On diſoit auſſi que cette erection de ouvel Ordre avoit eſté confortée de ce que le Loy eſtoit né le jour de la Pentecoſte, creé Loy de Pologne & faict Roy de France en emblable jour, lequel ſembloit luy eſtre fatal, our tout bon-heur & proſperité, comme voit eſté le jour ſainct Mathias à l'Empereur Charles V.

Le Vendredy vingt-troiſiéme le Roy alla à Olinville ſe baigner & purger; le ſemblable t la Royne ſa femme qu'il laiſſa à Paris: uis alla faire ſa feſte de Chandeleur en l'Egli-e de Chartres, & ſes vœux & prieres à la bel-e Dame, & y prit deux chemiſes de Noſtre Dame de Chartres, l'une pour luy, l'autre our la Royne ſa femme: ce qu'ayant faict il evint à Paris coucher avec elle, en eſperance le luy faire un enfant: Dont il eſtoit incapa-le pour la verole qui le mangeoit & les laſci-retés qui l'avoient enervé.

Le vingt-neuviéme dudit mois, fut donné n Arreſt notable en la grande Chambre du plaid, pour le faict des Notaires, par lequel il ut ordonné qu'à peine de nullité & de faux, uivant l'ordonnance de Moulins 1564, qui n'eſtoit obſervée par leſdits Notaires de Paris, es Notaires ſeroient tenus faire ſigner les par-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

ties contractantes, & où elles ne pourroient ſigner, qu'il en ſeroit fait mention par les contracts. Lequel Arreſt le meſme jour fut ſignifié au Syndic des Notaires, & publié à ſon de trompe par la ville. En ce mois une bande d'Italiens, advertis par ceux de Paris, que le Roy avoit dreſſé au Louvre un deduit de jeu de cartes & de dez, vindrent à la Cour, & gaignerent au Roy dans le Louvre trente mille eſcus, à la prime & aux dez.

Avril. La nuit du Mecredy premier du mois d'Avril, la riviere de ſaint Marceau, au moyen des pluyes des jours precedens, creut à la hauteur de quatorze à quinze pieds, abbatit pluſieurs murailles, moulins & maiſons, noya pluſieurs perſonnes de tous ſexes & aages, ſurpriſes dans leurs maiſons & dans leurs lits, ravagea grande quantité de beſtial, & fit du mal infiny : le peuple de Paris à milliers le lendemain & jours enſuivans, courut veoir ce deſaſtre avec grande frayeur : l'eau fut ſi haute qu'elle ſe reſpandit par l'Egliſe, & juſques au grand Autel des Cordelieres S. Marceau, ravageant par forme de torrent en grande furie, laquelle neantmoins ne dura que trente heures ou un peu plus. La Cour de Parlement en corps le Samedy ſuivant vint à la grande Egliſe Noſtre Dame, où fut dite une Meſſe ſolennelle, avec prieres à Dieu qu'il luy pleuſt appaiſer ſon ire, & à meſme fin fut le Lundy enſuivant faite proceſſion generale à Paris.

May. En ce mois le Chapitre General des Cordeliers s'aſſembla aux Cordeliers de Paris, où

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

ù ſe trouverent environ douze cens freres de Ordre ſainct François, de toutes les nations u monde, & firent leur General Meſſire Sci- ion de Gonzagues Cordelier de la caſe Man- uane: le Roy pour leurs alimens pendant leur ejour à Paris leur donna dix mil francs: Mon- eur le Duc ſon frere quatre mil livres : & les Colleges, Chapitres, Communautez, Abbez, Prieurs, & Prelats de Paris, leur firent tous articulieres aumoſnes, comme firent tous les abitans de Paris.

Iuin. Le Vendredy vingt-ſixiéme Juin les Generaux de la juſtice des Aydes ſont ſuſpen- lus pour n'avoir voulu publier l'Edit de la ſuppreſſion de tous les privileges de tous les exempts du huit à vingt, & autres ſemblables daces, aprés pluſieurs expreſſes & commina- toires juſſions du Roy; & pour ce au lieu de Generaux ſont appellés genereux, leſquels en- fin aprés que le Roy euſt declaré qu'il ne s'en vouloit plus aider, & que ſa volonté eſtoit ſeulement qu'ils le fiſſent publier & homolo- guer pour eſtre reſtituez, le firent ſimple- ment regiſtrer en leur greffe & non autre choſe, dont ſa Majeſté indignée dit ces mots, qu'il n'avoit eu faſcherie il y avoit long- temps qui luy euſt plus touché au cœur que la bravade de ces petits galans de Generaux, mais qu'il la leur feroit ſentir. Cependant pource qu'il s'y agiſſoit en ce fait du public, ils en furent fort loüez, & ceux de la Cour de Parlement blaſmez par les deux vers ſuivans.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

Tu generosa Minor Generalis Curia, Major.
Tu Parlamenti Curia degeneras?

Aouſt. Le Mecredy dix-neuviéme Buſſi d'Amboiſe premier Gentil-homme de Monſieur le Duc, Gouverneur d'Anjou, Abbé de Bourgueil, qui faiſoit tant le grand & le hautain à cauſe de la faveur de ſon Maiſtre, & qui tant avoit fait de maux, & pilleries és païs d'Anjou & du Maine, fut tué par le Seigneur de Montſoreau, enſemble avec luy le Lieutenant criminel de Saumur, en une maiſon dudit Seigneur de Montſoreau, où la nuict ledit Lieutenant qui eſtoit ſon meſſager d'amours, l'avoit conduit pour coucher ceſte nuict-là avec la femme dudit Montſoreau, à laquelle Buſſi dés long-temps faiſoit l'amour, & auquel ladicte Dame avoit donné exprés ceſte fauſſe aſſignation pour le faire ſurprendre par Montſoreau ſon mary; à laquelle comparoiſſant ſur la minuict fut auſſi-toſt inveſty & aſſailly par dix ou douze qui accompagnoient le Seigneur de Montſoreau, leſquels de furie ſe ruerent ſur luy pour le maſſacrer: ce Gentilhomme ſe voyant ſi pauvrement trahy, & qu'il eſtoit ſeul (comme on ne s'accompagne gueres pour telles executions) ne laiſſa pourtant de ſe defendre juſques au bout, monſtrant que la peur, comme il diſoit ſouvent, jamais n'avoit trouvé place en ſon cœur: car tant que luy demeura un morceau d'eſpée dans la main il combattit tousjours, & juſques à la poignée, & aprés s'aida des tables, bancs, chaiſes & eſcabelles, avec leſquels il en bleſſa

trois

bis ou quatre de ſes ennemis, juſques à ce
'eſtant vaincu par la multitude, & deſnué
: toutes armes & inſtrumens pour ſe deffen-
e, fut aſſommé prés une feneſtre, par la-
uelle il ſe vouloit jetter pour ſe cuider ſau-
r. Telle fut la fin du Capitaine Buſſi qui eſ-
oit d'un courage invincible, haut à la main,
er & audacieux, auſſi vaillant que ſon eſpée,
: pour l'aage qu'il avoit, qui n'eſtoit que de
ente ans, auſſi digne de commander à une
mée que Capitaine qui fuſt en France: mais
icieux & peu craignant Dieu: ce qui luy cau-
ſon mal-heur, n'eſtant parvenu à la moitié
e ſes jours, comme il advient ordinairement
ux hommes de ſang comme luy: il poſſedoit
ellement Monſieur le Duc ſon maiſtre qu'il
e vantoit tout haut d'en faire tout ce qu'il
ouloit, voire, & avoir la clef de ſes coffres &
e ſon argent, & en prendre quand bon luy
embloit, de laquelle vanterie on diſoit qu'il
e fuſt aiſément paſſé: il aimoit les lettres, com-
ien qu'il les pratiquaſt aſſez mal, ſe plaiſoit
lire des Hiſtoires, & entre autres les vies de
Plutarque: Et quand il y liſoit quelque acte
ignalé & genereux fait par un de ces vieux
Capitaines Romains, il n'y a rien en tout cela,
diſoit-il, que je n'executaſſe auſſi bravement
qu'eux à la neceſſité; ayant accouſtumé de
dire qu'il n'eſtoit né que Gentil-homme,
mais qu'il portoit dans l'eſtomac un cœur
d'Empereur: ſi bien qu'enfin pour ſa gloire
Monſieur le prit à deſdain, & de tant plus qu'il
l'avoit aimé du commencement, ſur la fin

il

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

il le haït: ayant consenti (suivant le bruit commun) à la partie qu'on luy dressa pour s'en deffaire: En quoy se verifie un meschant proverbe ancien, parlant des Princes, qui dit, Tres-heureux est qui ne les connoist, malheureux qui les sert, & pire qui les offense.

1580. *Fevrier.* Le Mardy vingt-deuxiéme Fevrier, en la grande sale de l'Evesché de Paris, richement tapissée & accommodée pour cet effet, Messire Christophle de Thou premier President, assisté de Monsieur Violle, Amorant, Longueuil & Chartier, Conseillers en la Cour de Parlement à ce deputez, commencerent à proceder à la reformation & redaction de la Coustume de Paris.

Mars. La nuit du Jeudy 10 de ce mois, de l'ordonnance de l'Evesque de Paris, assisté d'un secret consentement de la Cour de Parlement, fut osté & enlevé du lieu où il estoit, le crucifix, surnommé Macquereau, & par les gens du guet porté à l'Evesche, & ce à cause du tres-scandaleux surnom, que le commun peuple luy avoit donné; à raison que c'estoit un crucifix de bois plein, de la grandeur de ceux que l'on voit ordinairement aux paroices, lequel estoit plasqué & attaché contre la muraille d'une maison, scize au bout de la vieille ruë du Temple, vers & proche les esgouts, en laquelle maison aux environs se tenoit un bordel, ce qui donna occasion de donner à ce crucifix le surnom de Macquereau, pource qu'il servoit de marque & enseigne à ceux, qui alloient chercher les bordeliers repaires.

Aoust.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

Aouſt. En ce mois d'Aouſt M. Barnabé
Briſſon fut fait Preſident en la grand' Cham-
bre du Parlement de Paris, par la ceſſion de
Meſſire Pomponne de Belliévre; & Maiſtre
Jaques Faye Advocat du Roy audit Parle-
ment par la ceſſion dudit Briſſon, & Maiſtre
Pierre du Rancher fut fait Maiſtre des Requeſ-
tes ordinaires du Roy par la ceſſion dudit Faye.
On diſoit que Briſſon avoit payé à Belliévre
pour l'eſtat de Preſident ſoixante mil livres;
Faye à Briſſon pour l'eſtat d'Advocat du Roy
quarante mil livres; Et du Rancher à Faye
pour l'eſtat de Maiſtre des Requeſtes vingt-
cinq mil livres. Je laiſſe à penſer comme le
peuple de France pouvoit attendre bonne ju-
ſtice d'Officiers pourveus d'eſtats ſi chere-
ment acheptez!

Decemb. Au commencement de ce mois,
Elſe Alemand Chevalier de l'Ordre, qui
avoit en ſecondes nopces eſpouſé la Threſo-
riere Allegre, fut pendu & eſtranglé à Blois,
par jugement des Chevaliers de l'Ordre qui
y firent ſon procez, par lequel il fut con-
vaincu & atteint d'avoir l'eſté precedent pris
argent du Roy pour aller en Alemagne lever
quelques cornettes de Reiſtres pour le ſervice
de ſa Majeſté: neantmoins eſtant allé à cet
effet, fut trouvé qu'il les avoit levées & ar-
reſtées des deniers du Roy pour venir au ſer-
vice du Prince de Condé & de ſes partiſans,
tenans la Fere & autres places contre le Roy.

1581. *May*. En ce mois un Conſeiller,
nommé Jehan la Voix en la Cour de Par-
lement

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

lement à Paris, comme il entretenoit publiquement la femme d'un Procureur du Chaſtellet, nommé Boulanger, advint que ceſte femme touchée d'un remors de conſcience, declara audit Conſeiller l'envie qu'elle avoit de ſe retirer de ſon peché: lequel entendant ces propos ſe mocqua, & voulant faire d'elle comme auparavant, elle luy reſiſta vertueuſement: le Conſeiller entrant en colere luy dit mille injures, l'appella putain & ruſée, la menaça de l'accouſtrer en femme de ſon meſtier. De fait quelque temps aprés eſtant adverty que ſon mary la menoit jouër aux champs la veille de Pentecoſte, monte à cheval & prend avec luy quelques ruſtiques de Tanchou, qui l'attraperent en un chemin eſtroit, où en preſence de ſon mary la firent deſcendre de cheval, & luy demandans le nez pour luy coupper, n'en pouvans venir à bout, luy deſchiqueterent & tailladerent toutes les jouës avec un getton qui coupoit comme un raſoir (inſtrument dont on dit que les ruffiens de Paris ſe ſervent ordinairement pour telles executions) ayans faict ce coup s'en revienent à Paris avec ledit Conſeiller, contre lequel la Cour ayant veu & receu les informations decerna priſe de corps, au moyen de laquelle ledict Conſeiller fut contraint de s'abſenter, & par amis & par argent fit évoquer la cauſe au Parlement de Rouën, où il fut plainement abſous, & en ſortit par la porte dorée, ayant compoſé avec ſa partie à deux mil eſcus, luy en ayant couſté deux mil autres à cor-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

rompre la juſtice : & encore qu'un tel acte itaſt punition, toutesfois s'il euſt confeſſé it à Monſieur Auguſtin de Thou Advocat Roy, qui le fut trouver juſques en ſa mai- pour luy en parler, on l'euſt fait ſortir r moins de deux mil eſcus. La mere du- Conſeiller aprés ſon Arreſt juſtificatif ob- au Parlement de Rouën, & ſon reſta- ement à la Cour, fut trouver le Roy & oyne pour les remercier, à laquelle le Roy reſponſe qu'elle ne le remerciaſt point, s la mauvaiſe Juſtice qui eſtoit en ſon raume : car ſi elle euſt eſté bonne ſon fils uy euſt jamais fait de peine.

uillet. Le Mardy quatriéme Juillet le Roy nt venu à Paris exprés alla au Palais tenir lit de juſtice, & en ſa preſence fit publier f Edits bourſaux de la creation de nou- ux officiers & de nouvelles charges & im- itions ſur le peuple, dont l'Advocat du y de Thou conſentit la regiſtration & pu- ation, & le Chancellier de Biragues en nonça l'Arreſt. A ladite publication aſſi- ent le Cardinal de Bourbon, le Marquis de nty ſon neveu, le Prince Dauphin, le Duc Guiſe, le Seigneur de Villequier comme uverneur de Paris & Iſle de France, & le rdinal de Guiſe aſſis en haut, & les mignons , d'Arques, la Valette & la Guiche aſſis en : la plus-part des Preſidens & Conſeillers ſtans à ladite publication, dirent au Chan- lier de Biragues qui recueilloit les opinions, ils n'avoient autre opinion à dire que celle qu'ils

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

qu'ils avoient dite le jour precedent en l'aſ-
ſemblée de toutes les chambres, où il avoit eſté
reſolu d'une commune voix que les edits ne
pouvoient ni ne devoient paſſer ; duquel le
Roy adverti ſur l'heure par le Chancelier, luy
commanda que nonobſtant tout cela il paſſat
outre à la publication. Lors le premier Preſi-
dent dit tout haut que ſelon la loy du Roy qui
eſt ſon abſoluë puiſſance, les Edits pouvoient
paſſer : mais que ſelon la loy du Royaume
qui eſtoit la raiſon & l'equité, ils ne pou-
voient ni ne devoient eſtre publiez : nonob-
ſtant leſquelles remonſtrances le Chancelier
Biragues, qui n'eſtoit pas Chancelier de Fran-
ce, mais Chancelier du Roy de France, par le
commandement de ſa Majeſté les fit publier
incontinent.

Aouſt. Le Mardy premier Aouſt fut plaidé
au privé Conſeil à ſainct Maur, le Roy pre-
ſent, la cauſe d'entre le Duc de Nivernois &
les habitans dudit païs, contre Ruſcellai Ro-
main fermier des impoſts du ſel, ſur l'execu-
tion de l'Edit nagueres par luy obtenu du
Roy, par lequel chaque habitant des villes &
villages de France, devoit eſtre contraint de
prendre par chacun an aux magazins par le
Roy eſtablis, telle quantité de ſel qu'il ſero
par les Commiſſaires à ce deputez adviſé lui
eſtre neceſſaire ; fut Marion Advocat au Par-
lement de Paris plaidant pour ledit Duc & pa-
de Nivernois, blaſmé d'avoir trop hautemen
& librement parlé contre les nouvelles daces &
impoſts en preſence du Roy, & au Roy me-
me

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

; de façon que ſa Majeſté trouvant ces
os fort mauvais & piquans, le chaſſa en
re de devant luy, & meſmes le vouloit
oyer à la Baſtille, ſans quelques Seigneurs
Conſeil qui luy remonſtrerent quelle eſ-
la liberté des Advocats plaidans au Bareau
Parlement de Paris, auſquels on permet-
de dire ſouvent des propos qui hors de là
ent ſemblé trop hardis, voire puniſſables:
is qu'on avoit accouſtumé de les tolerer,
rce qu'ils ſervoient à ſouſtenir & à eſclair-
le droit de la cauſe qu'ils plaidoient, dont
tesfois le Roy ne ſe pouvoit contenter, di-
t que le lieu de ſon Conſeil où il eſtoit aſſis
ſtoit le Bareau des Advocats du Palais, &
'on le devoit autrement reſpecter: & ne le
t-on jamais tant adoucir qu'il ne ſuſpen-
t ledit Marion de toute poſtulation pour un
: mais cette ſuſpenſion animeuſe par le
oyen du Duc de Nevers & de la Royne mere
i en prierent le Roy, fut le lendemain levée,
meurant Ruſcellai rudement baffoüé & in-
rié par ledit Marion, qui en preſence de ſon
onſeil l'avoit fort mal-mené.

Septemb. Le Jeudy ſeptiéme Septembre
ur des Arreſts en robbes rouges, le Seigneur
Argues premier mignon du Roy vint en
arlement en perſonne, & aſſiſté des Ducs de
uiſe, d'Aumale, Villequier & autres Sei-
neurs, fit en ſa preſence publier les lettres de
erection du Vicomté de Joyeuſe en Duché
Pairrie, & icelles enteriner & regiſtrer,
uï & ce conſentant le Procureur General du
Roy

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

Roy par l'organe de Monſieur Auguſtin Thou ſon Advocat, avec la clauſe qu'il precederoit tous autres Pairs (fors les Princes iſſus du ſang Royal, ou de maiſons Souveraines comme Savoye, Lorraine, Cleves & autres ſemblables); & tout ce en faveur du mariage d'entre luy & Damoiſelle Marguerite de Lorraine fille de Vaudemont, ſœur de la Royne. Ils furent fiancez au Louvre le Lundy dix-huictiéme Septembre en la Chambre de la Royne; & le Dimanche ſuivant vingt-quatrieme dudit mois furent mariez à ſaint Germain de l'Auxerrois à trois heures apres midy. Le Roy mena la mariée au monſtier, ſuivie de la Royne, Princeſſes & Dames de la Court tant richement & pompeuſement veſtuës qu'il n'eſt memoire d'avoir veu en France choſe ſi ſomptueuſe: les habillemens du Roy & du marié eſtoient ſemblables, tant couverts de broderie, perles, & pierreries, qu'il eſtoit impoſſible de les eſtimer: car tel accouſtrement y avoit qui couſtoit dix mil eſcus de façon; & toutesfois aux dix-ſept feſtins qui de rang de jour à autre par l'ordonnance du Roy, depuis les nopces, furent faits par les Princes & Seigneurs parens de la mariée, tous les Seigneurs & les Dames changerent d'accouſtremens, dont la plus-part eſtoit de toile & drap d'or & d'argent enrichis de paſſemens, grimpeures, recameures, & brodures d'or & d'argent & pierreries, & perles en grand nombre & de grand prix: la deſpenſe y fut faite ſi grande, y compris les maſcarades, combats à pied

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

& à cheval, joûtes, tournois, muſiques,
res d'hommes & femmes, & chevaux,
ens & livrées, que le bruit eſtoit que le
n'en ſeroit point quitte pour douze cens
eſcus.

e Roy donna à Ronſard & Baïf Poëtes,
r les vers qu'ils firent pour les maſcarades,
bats, tournois & autres magnificences des
ces, & pour la belle muſique par eux or-
née à chanter avec les inſtrumens, à cha-
deux mil eſcus, & donna en ſon nom &
ſa bourſe les livrées de draps de ſoye à
cun: meſmes donna & promit payer au
rié dans deux ans prochains, la ſomme de
tre cens mil eſcus, pour la dot de la mariée.
pource que tout le bien d'elle qui luy pou-
t eſtre écheu des ſucceſſions de ſes deffunts
re & mere, ne pouvoit valoir plus de vingt
l eſcus au plus, le Roy fit au contract de
riage intervenir le Duc de Mercœur, aiſné
la maiſon de Vaudemont, & faire valoir le
n de la mariée ſa ſœur cent mil eſcus, qu'il
promit payer au Duc de Joyeuſe, en luy
ittant ſes droits ſucceſſifs, dont le Roy s'ob-
ea envers le Duc de Mercœur pour ſa dé-
arge & pour l'en acquitter: & diſoit-on que
and on remonſtroit au Roy la grande deſ-
nſe qu'il faiſoit, il reſpondit qu'il ſeroit ſage
bon meſnager aprés qu'il auroit marié ſes
ois enfans, par leſquels il entendoit d'Ar-
ues, la Valette, & Do, ſes trois mignons.

Octob. Le Mardy dixiéme Octobre le Car-
nal de Bourbon fit ſon feſtin des nopces du
Duc

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

Duc de Joyeuſe en ſon Abbaye de ſainct Ger
main des Prez, & fit faire à grands frais ſu
la riviere de Seine un grand & ſuperbe appa
reil d'un grand bac accommodé en forme d
char triomphant, auquel le Roy, Princes &
Princeſſes, & les Mariez devoient paſſer d
Louvre au pré aux clercs en pompes fort ſo
lennelles : car ce bac ou char triomphant de
voit eſtre tiré par deſſus l'eau par autres bat
teaux deguiſez en chevaux marins, tritons
baleines, ſereines, ſaulmons, dauphins
tortuës, & autres monſtres marins juſques a
nombre de vingt-quatre, en aucuns deſquel
eſtoient portez à couvert au ventre deſdit
monſtres, les trompettes, clairons, haut
bois, cornets, violons & autres muſicien
d'excellence, meſmes quelques tireurs de feu
artificiels, qui pendant le traject devoien
donner maints paſſetemps, tant au Roy, qu'
cinquante mille perſonnes du peuple de Pari
qui eſtoit ſur les deux rivages : mais le miſtere
ne fut pas bien joüé, & ne peut-on faire mar
cher les animaux ainſi qu'on avoit projecté
de façon que le Roy ayant aux Tuilleries de
puis quatre juſques à ſept heures du ſoir, at
tendu le mouvement & acheminement de ces
animaux aquatiques ſans en voir aucun effet,
depité & marry, dit qu'il voyoit bien que c'eſ
toient des beſtes qui commandoient à d'autres
beſtes, & eſtant monté en coche avec les Roy
nes & tout le train alla au feſtin qui fut jugé le
plus magnifique de tous, nommément en
ce que ledit Cardinal fit repreſenter un jardin
artifi-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

ificiel garny de fleurs & de fruits, comme
'on euſt eſté en May ou en Aouſt.

Le Dimanche quinziéme la Royne fit ſon
tin au Louvre, lequel elle finit par un ba-
de Cerés & de ſes nimphes, le plus beau, le
eux ordonné & executé qu'aucun d'aupar-
nt.

Le Lundy ſeiziéme en la belle & grande lice,
rands frais & peines, & en pompeuſe ma-
ificence dreſſée & baſtie au jardin du Lou-
e, executa le Roy un combat de quatorze
ncs contre quatorze jaunes, à huit heures
ſoir aux flambeaux; & le Mardy dix-ſe-
iéme un combat à la picque, à l'eſtoc, au
onçon de la lance, à pied & à cheval: & le
ndy dix-neuviéme, pour fin des carrouſels &
lets, fut fait le balet des chevaux, auquel
chevaux d'Eſpagne, courſiers & autres du
mbat en combattant s'avançoient & recu-
ent, & ſe tournoient au ſon & à la cadance
s trompettes & clairons ſonnants, y ayants
é dreſſez cinq ou ſix mois auparavant. Tout
a fut beau & plaiſant, mais la plus grande
cellence qui ſe veit leſdits jours de Mardy
Jeudy, fut la muſique de voix & d'inſtru-
ens, la plus harmonieuſe & deliée qu'on
jamais ouï; furent auſſi les feus artificiels,
i brillerent avec incroyable eſpouvante-
ent & contentement de toutes perſonnes,
ns qu'aucun fuſt offencé: vray eſt que le feu
it en une grange où l'on reſſerroit ces
ariots & autres harnois de galeres & ani-
aux accommodez auſdits combats: mais

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

n'en advint autre dommage que de ladite grange, & de tout ce qui estoit dedans qui fut tout brulé.

Le Mecredy huitiéme, deux Ambassadeurs du grand Turc arriverent à Paris, où ils furent magnifiquement receus & bien traitez, l'un d'eux par commission particuliere vint prier le Roy d'assister à la circoncision du fils aisné du grand-Seigneur, qui se devoit solennellement celebrer à Constantinople au mois de May ensuivant, & l'autre venoit pour la confirmation des anciennes confederations entre les Otomans Empereurs des Turcs, & les Roys de France: ils furent logez en la ruë de Seine au fauxbourg sainct Germain, & partirent de Paris pour s'en retourner le dixiéme Decembre chargez de beaux presens.

1582. *Fevrier.* Le Lundy huitiéme Fevrier Monsieur frere du Roy aprés avoir demeuré à Londres trois mois prez la Royne d'Angleterre, de laquelle il avoit receu toutes les courtoisies & honneurs qu'il eust peu desirer, s'embarqua pour aller à Anvers, où le Prince d'Orange & les Deputez des Estats de Flandres l'attendoient pour faire un voyage: la Royne luy continuant ses faveurs & courtoisies, luy presta trois Navires de guerre equipez à l'advantage, & le fit accompagner par les Milords Comte de Liceſtre, de Havard & de Housedon, & de plusieurs autres Seigneurs & Gentils-hommes Anglois: il arriva à Anvers le dix-septiéme Fevrier, & le dix-neuviéme luy fut faite une reception & entrée autant

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

rant ſomptueuſe & magnifique, qu'on-
es y avoit eſté faite à l'Empereur Charles
quiéme, & Philippes Roy d'Eſpagne ſon
; grands feſtins luy furent faits, feus de
e, quatre jours continuels, monnoye for-
à ſes armes & à ſon nom, d'or & d'argent,
tée & eſparſe au peuple par forme de lar-
ſe, & luy fut donné titre & habit de Duc
Brabant & Marquis du ſaint Empire.

Le Mardy treiziéme Fevrier l'aiſné la Va-
te frere du Duc d'Eſpernon fut marié au
uvre à Paris avec la Damoiſelle du B ucha-
tout ſimplement ſans ſomptuoſité, & ce du
nmandement du Roy qui voulut qu'on ſe
raignit en publiques parades, pource qu'il
avoit eſté rapporté que les Ambaſſadeurs
ſſes venus à Paris demander de l'argent
on leur devoit, quand on leur reſpondit
: le Roy n'avoit point d'argent, & qu'il
it avoir patience, dirent tout haut qu'il
toit pas croyable que le Roy n'euſt ſes
res pleins d'eſcus, puiſque depuis quatre
cinq mois, aux nôces du Duc de Joyeuſe,
ple Gentil-homme (avant qu'il l'euſt ho-
é du titre de mignon de ſa Majeſté,) il
it deſpendu en maſquarades, habillemens,
ſes & autres folies, la ſomme de douze
s mil eſcus, & que s'il n'avoit craint de
pendre une ſi notable & groſſe ſomme en
ſe de neant, qu'il eſtoit bien croyable que
r ſubvenir aux affaires d'importance de
Royaume, il en avoit encores bien d'au-
qu'il n'y plaindroit pas, ou autrement,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

qu'il ſeroit Prince mal adviſé,& mal conſei
ce qui n'eſtoit pas.

Mars. Le Mardy vingtiéme Mars le No
du Pape diſciplina à ſaint Germain des P
quelques Cordeliers du Convent de Pa
parce qu'ils avoient eſleu un Pere gardien
leur Convent contre la volonté du Pape &
General de l'Ordre qui eſtoit Mantuan d
maiſon de Gonzagues, qui en vouloit met
un à ſa poſte & de ſa prive autorité, contre
ordonnances & ſtatuts dudit Ordre: Le P
cureur General du Roy s'eſtant porté pour
pellant de l'execution de la Bulle du Pape,
vertu de laquelle ledit Nonce s'eſtoit ing
de faire ladite diſcipline, par Arreſt de la C
prononcé en publique audience, le Jeu
vingt-neuviéme, fut declaré bien receva
appellant, & ordonné que ledit Nonce ſer
appellé en ladite Cour pour venir defen
audit appel comme d'abus, & cependant
fences à luy faites d'aucune choſe attenter
innover contre les ſaints Decrets, autorité
Roy & privileges de l'Egliſe Gallicane:
ce ſourdit une grande contention au Conv
des Cordeliers,qui les diviſa en factions,& v
rent aux mains pluſieurs fois: mais enfin
les menées de Monſieur de Nevers couſin
General, & autorité de la Royne Mere, c
te contention fut appaiſée au deſir deſ
Nonce & General, admoneſtez toute
de ne plus faire telles entrepriſes.

Le Dimanche vingt-cinquiéme vinren
Paris nouvelles, que le Dimanche preced

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

Prince d'Orange à l'iſſuë de ſon diſner en
logis à Anvers, comme il entroit de ſa
e en la chambre avoit eſté d'un coup de
tolet atteint à la jouë, au deſſous de l'oreille
un Biſcaïn ſerviteur d'un Eſpagnol ban-
ier d'Anvers, party quelques jours aupar-
nt de ladite ville, & retiré à Tournay vers
Duc de Parme: celuy qui fit le coup avoit
m Jaurigny âgé de vint-cinq ans, lequel,
urce que le coup fut grand traverſant les
ux jouës de part en part (ſans avoir of-
icé toutefois ne les dens, ne la langue, ni
palais), fut ſur le champ dagué & tué par
baſtard dudit Prince & autres Gentilshom-
s & archers de ſes gardes: grand tumulte
ſmeut incontinent par la ville, & prirent
bourgeois tout auſſi-toſt les armes par tous
quartiers & dizaines, ignorans le fonds
cette entrepriſe: mais Jaurigny mort
trouvé chargé de papiers & memoriaux
leſquels fut deſcouvert le deſſein de leur
repriſe; meſmes ayant eſté le corps
ort dudit Jaurigny expoſé en lieu public
un eſchaffaut, fut reconnu pour dome-
que dudit marchand Eſpagnol banquier
gitif d'Anvers cinq ou ſix jours avant le
up; qui fut cauſe de faire prendre au
rps un ſerviteur dudit marchand nommé
thonio Venero, & un Jacobin deſguiſé,
quels interrogez furent trouvez compli-
de la conjuration par ledit banquier
mmé Amiaſtro faite de la mort dudit
ince d'Orange à la ſuſcitation de Philip-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

pes Roy d'Eſpagne, qui avoit promis aud
Amiaſtro quatre-vingts ou cent mil eſcus i
continent aprés l'execution d'icelle, & eſto
en propos ledit Amiaſtro de faire de ſa mai
ledit coup ſans Jaurigny, qui de franche v
lonté ſe chargea dudit meurtre, perſuadé p
un Jeſuite que ſi-toſt qu'il auroit fait le coup
ſoudain ſeroit porté en Paradis par les Ang
qui luy avoient ja retenu ſa place prés Jeſu
Chriſt au deſſus de la Vierge Marie: Leſdi
Jaurigny tout mort, & Venero & Tune
main Jacobin tous vifs (aprés que leur proce
leur euſt eſté fait) furent publiquement exe
cutez, & le Prince d'Orange ſi bien pen
qu'au bout de trois mois il fut guery de toute
ſes playes.

Iuillet. Au commencement de ce mois
Monſieur frere du Roy aſſembla ſes forces e
Flandres, entre autres quinze cens Reiſtre
qui paſſerent au long de la ville de Rheims pa
le Rhetelois, où ils firent mille maux: arri
vez au Païs-bas, coururent, ſaccagerent &
brûlerent l'Artois, le Heſdinois, & païs voi
ſins. Les titres que ledit Seigneur Duc frer
du Roy prenoit lors, eſtoient tels; *Françoi
fils de France, frere unique du Roy, par l
grace de Dieu Duc de Lauthier, de Brabant
de Luxembourg, de Gueldres, d'Alençon, d'An
jou, de Touraine, de Berry, d'Evreux & d
Chaſteau-Thierry, Comte de Flandres, d
Holande, de Zelande, de Zutphen, du Maine
du Perche, de Mante, Meulan & Beaufort
Marquis du ſaint Empire, Seigneur de Fri*

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

e & de Malines, Defenſeur de la liberté elgique.

Aouſt. Au commencement du mois d'Aouſt, Bruges en Flandres (où lors Monſieur d'Ançon eſtoit) furent deſcouverts environ ente Eſpagnols, qui ſous la conduite d'un Baluin Flaman Italianiſé, ayant charge du Prine de Parme, avoient conſpiré de faire mour ledit Duc d'Alençon, dont les uns furent uez, les autres pendus & brulez, & exemlairement par forme de Juſtice punis. Baluin ſe voyant deſcouvert, & meſme ſaiſi au orps & arreſté priſonnier, craignant plus ruel ſupplice, s'il attendoit l'iſſue du procez riminel qu'on luy vouloit faire, de ſa dague donna quelques coups en l'eſtomach, dont mourut toſt aprés: neantmoins fut ſon orps mort exemplairement & publiquement oüé; Salſede le jeune né en France, fils de e vieil Eſpagnol Salſede, qui tant avoit fait guerre au Cardinal de Lorraine, & qui fut ué à Paris 1572, le jour ſaint Barthelemy, ar ceux de Guiſe, eſtant trouvé complice de ette entrepriſe, fut arreſté priſonnier, & luy ut commencé à faire ſon procez criminel en landres: par lequel ſe ſentant perdu, on dit u'il s'adviſa de charger de cette conjuration eux de Lorraine & de Guiſe, & quelques utres grands Seigneurs eſtans à la Cour aorez du Roy, afin d'eſtre mené en France our leur eſtre confronté, eſperant par les hemins eſtre recous par le moyen du Duc de Parme. De fait il fut envoyé en France: mais

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

le Seigneur de Belliévre à cet effet exprés envoyé en Flandres, le fit ſi dextrement & ſeurement conduire juſques à Paris, qu'il ne put eſtre recous, & luy fut fait & parfait ſon procez par la Cour de Parlement: par lequel atteint & convaincu de la conſpiration de mort contre ledit Seigneur Duc, & meſmes contre le Roy, & de pluſieurs autres enormes crimes & capitaux, ja auparavant dés pieça par luy commis, fut condamné par Arreſt de ladite Cour d'eſtre tiré à quatre chevaux. Ce qui fut executé en la place de Gréve à Paris le vint-ſixiéme d'Octobre prochainement ſuivant, où par l'interceſſion de la Dame de Martigues Ducheſſe de Mercœur, qui luy eſtoit parente ou alliée, il ne ſouffrit qu'une ou deux tirades, puis fut eſtranglé: ſa teſte coupée fut envoyée à Anvers, & les quatre quartiers de ſon corps pendus prés les quatre principales portes de la ville de Paris: le Roy & les Roynes aſſiſterent à l'execution en une chambre de l'Hoſtel de Ville, exprez accouſtrée & parée pour eux, & y firent venir le Preſident Briſſon & les Conſeillers Chartier, Perrot, Michon, & Angenouſt Rapporteur du procez, pour en conferer avec eux. Et quand Tanchou Lieutenant de robbe courte preſent à l'execution avec ſes archers, vint dire au Roy que ſur le bas eſchaffaut ſur lequel eſtoit ſon corps quand il fut tiré, il s'eſtoit fait deſlier les deux mains pour ſigner ſa derniere confeſſion, qui eſtoit qu'il n'eſtoit rien de toutes les charges qu'il avoit mis ſus aux plus grands

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

rands de ce Royaume : Le Roy s'eſcria, ô
: meſchant homme ; voire le plus meſchant
ont j'aye jamais ouï parler ! Ce diſoit le Roy,
ource qu'à la derniere queſtion qu'on luy
voit baillée, où le Roy avoit aſſiſté caché
erriere une tapiſſerie, il luy avoit ouï ju-
er & affirmer au milieu des tortures, que
out ce qu'il avoit dit contre eux eſtoit vray,
omme beaucoup auſſi l'ont creu & le croyent
ncores aujourd'huy, veu les tragedies qui ſe
ont jouées en France par les accuſez. Bruit
ut qu'il eſtoit atteint & convaincu d'entre-
riſe de faire rendre Calais & Donquerque en-
e les mains du Duc de Parme, & par meſme
oyen à l'Eſpagnol, ſous les bonnes intelli-
ences qu'il y avoit.

On conte cette mine pour la premiere de
Ligue, qui ne put jouër.

En ce mois d'Aouſt vint à Paris un Italien
e Boulogne, qui ſe diſoit avoir eſté eſclave
es Turcs par l'eſpace de huit ans, & y avoit
ppris pluſieurs gentilleſſes & dexteritez rares
t remarquables. Il ſe fit voir premierement
u Roy, aprés à la Cour eſtant à Fontaine-
leau ; puis vint à Paris, où s'eſtant fait voir
n quelques endroits particuliers, & ſentant
u'on prenoit gouſt à ſon baſtelage, il ouvrit
outique en une carriere au long des murs
e la ville, tirant de la porte de Buſſi à la por-
e de Neſle, & y ayant fait dreſſer une forme
e lice avec des paux & des cordes, y receut
ous venans à cinq ſols pour teſte. Ce qu'il ſça-
oit faire eſtoit, que ſur ſon cheval courant

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

à toute carriere, il demeuroit debout ſur les deux pieds tenant une zagaye en la main, qu'il dardoit aſſez dextrement au bout de la carriere, & ſe renfourchoit en ſelle: en meſme eſtat & forme il tenoit une maſſe d'armes en main qu'il jettoit en l'air & reprenoit en main par pluſieurs fois durant la carriere: en une autre carriere ainſi debout ſur la ſelle le cheval courant, il contournoit ladite zagaye qu'il tenoit en main autour de ſa teſte & de ſes eſpaules, fort agilement & ſubtilement: en une autre carriere aſſis en ſelle le cheval tousjours courant ſans arreſt, mettoit un de ſes pieds à terre & reſſautoit en ſelle, cinq ou ſix fois durant la carriere: en une autre carriere debout ſur la ſelle, d'une lance qu'il tenoit ſous le bras comme en arreſt, il emportoit un gand pendu au milieu de la carriere, & tiroit un cimeterre pendu à ſon coſté hors du fourreau, & l'y remettoit cinq ou ſix fois durant ladite carriere: aſſis en ſelle durant une autre carriere d'un arc Turc qu'il tenoit en main, le cheval tousjours courant à toute bride, il tiroit fléches en avant & en arriere, à la mode des Tartares: & pour dernier mets de ſon ſervice, le cheval ainſi courant à toute carriere, il ſe tenoit des mains à l'arçon de devant, & ayant la teſte bas & les pieds en haut, fourniſſoit en ce point la carriere, au bout de laquelle il ſe renfourchoit en la ſelle fort dextrement. La dexterité & ſoupleſſe du compagnon qui autrement eſtoit petit, rare & maigre, & mieux ſemblant à un vray Turc qu'à

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

qu'à un Italien Turquiſé, à la verité eſtoit are & grande : car encores voltigeoit-il ſur on cheval fort dextrement & agilement, de outes ſortes, & en toutes façons : mais l'hom- ne & le cheval ſe connoiſſans de longue main, & rompus à telles ſoupleſſes, faiſoient paroiſ- re les merveilles plus grandes qu'elles n'eſ- oient. Il gaigna pour quelques mois beau- coup d'argent, puis ſe retira quand il ſentit qu'on commençoit à ſe laſſer de luy.

Septemb. Le Mecredi vingt-huitiéme Se- ptembre, un jeune homme nommé Claude Tonart, enfant de l'hoſtellerie de l'eſcu de France d'Eſtampes, ayant eſté condamné par ſentence du Prevoſt de Paris ou ſon Lieute- nant Criminel, confirmée par Arreſt de la Cour de Parlement, à eſtre pendu & eſtran- glé en la place de Gréve à Paris, fut mené au lieu du ſupplice, où il fut recous par publique force, des mains des Miniſtres de la Juſtice, au moyen de quelques jeunes gens de ſa connoiſ- ſance & amitié, qui de propos deliberé ſe trouverent là garnis d'eſpées, dagues & piſto- lets, & commencerent la noiſe ; puis ſe mit la pluſpart du peuple avec eux, & en grand tu- multe chargerent ſur les Sergens du Chaſte- let, Archers de Tanchou & autres gens du Guet illec aſſiſtans pour tenir main-forte à la Juſtice ; dont y eut deux Sergens tuez & plu- ſieurs autres bleſſez : & fut enfin Tonart ſau- vé. Le peuple pendant ſa cauſe d'appel tumul- tuoit par toute la ville, de ce que pour avoir fait un enfant à la fille d'un Preſident des

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

Comptes nommé Baillif, homme de mauvais nom & reputation (ſous couleur de mariage) on l'avoit condamné à mourir, & qu'un Conſeiller de la Cour, nommé Poiſle, chargé & convaincu de pluſieurs crimes, ſans comparaiſon plus enormes & plus puniſſables, avoit eſté ſeulement condamné à une petite amende; & ores que ledit Tonart lors du delict par luy commis fuſt Clerc, & conſequemment ſerviteur domeſtique dudit Preſident, toutefois la fille par luy engroſſée avoit tousjours maintenu qu'elle l'avoit ſolicité à ce faire, & non luy elle: que c'eſtoit un vray & legitime mariage contracté entre eux-meſmes avant la copulation charnelle; auſſi avoit la Cour condamné à mort ledit Tonart à la pourſuite des parens & alliez de la fille, pour expier la honte faite à leur famille, & auſſi pour l'exemple & la conſequence: Et telle eſtoit la voix de tout le peuple, ce qui le pouſſa à la ſedition & à la recouſſe du criminel: laquelle encore qu'elle ne valuſt rien, & qu'il ne faille s'arreſter au dire d'une populace ignorante & legere, la verité eſt toutefois que ce jugement eſtoit inique, & trouvé tel de tous hommes d'eſprit: car l'un & l'autre maintenoit qu'ils eſtoient mariez enſemble par mutuel conſentement. Aprés, le garçon eſtoit beau & capable de faire quelque choſe de bon, pour à quoy s'acheminer ſes parens offroient luy fournir juſques à dix ou douze mil livres pour luy achetter un Eſtat. Quant à la pretenduë inégalité, on ne pouvoit ni ne devoit y avoir égard: car

car outre ce que l'offre que faiſoient ſes parens, la couvroit (ſi aucune y en avoit) on ſçait que la mere de la fille eſtoit fille d'un bien mediocre marchand, & ſon pere fils d'un petit Commiſſaire du Chaſtelet, & que la fille n'avoit pas plus de bien que le jeune homme offroit d'employer en un Eſtat, joint la bonne affection qu'ils s'eſtoient tousjours portée, & la groſſeſſe & enfantement advenus du vivant du pere, qui l'avoit bien ſceu, & n'en avoit jamais fait plainte, ains leur avoit pardonné la faute comme ils diſoient: tellement qu'en conſommant ce mariage en face d'Egliſe & en publique aſſemblée (comme il devoit) le jeune homme en demeuroit beaucoup plus intereſſé que la fille: vray eſt que la forme de la recouſſe eſtoit pernicieuſe à cauſe de la publique deſobeïſſance, auſſi le Roy la trouva fort mauvaiſe, & la Cour de Parlement auſſi, voyant ſes jugemens rendus vains & illuſoires; de fait elle fit tout ce qu'elle put pour deſcouvrir les auteurs de la ſedition; & enfin en fit attraper un qu'on diſoit n'en pouvoir mais: mais toutesfois avoit bien merité la mort d'ailleurs; eſtant un matois diffamé par tout, & archer de Tanchou, lequel fut executé à mort au lieu meſme, le ſeiziéme Octobre enſuivant. Et ainſi fut verifié en luy ce qui eſt dit par le Poëte,

Unum pro multis dabitur caput. —

Novemb. A la ſaint Martin à l'ouverture du Parlement furent faites defences aux Procureurs de paſſer aucuns appointemens en

droit, de ne plaider ou faire pourſuite d'aucune cauſe ſur peine de cent livres pariſis, & de priſon, avant qu'ils euſſent payé la dace des procés, remiſe ſus par Edit du Roy, publié en ladite Cour en ſa preſence par le Chancelier de Biragues le vingt-ſixiéme jour de Juillet mil cinq cens quatre-vingts; l'execution duquel Edit avoit tousjours eſté ſurſize par Monſieur le premier Preſident de Thou: mais ſa mort advenuë il fut executé.

Le Lundy vingt-huitiéme arriverent à Paris les Deputez des Cantons des Suiſſes venans jurer la Ligue par eux accordée avec le Roy, nonobſtant les brigues & menées du Roy d'Eſpagne, lequel depuis quatre ou cinq ans eſtoit à les gaigner, juſques à offrir de leur payer contant les huit cens mille livres que le Roy leur devoit des arrerages de leurs penſions, & leur doubler à l'advenir, & charge encores de ſe departir par eux de ſon aliance ſi bon leur ſembloit, dés le premier terme qu'il faudroit à les payer. Le Roy contre la couſtume fit aller les Prevoſt des Marchans & Eſchevins de Paris avec leurs robbes my-parties de rouge & tanné, & leurs Archers & officiers au devant d'eux hors la porte ſaint Antoine, & accompagner juſques à l'Hoſtel de Ville, d'où leur furent, tous les jours qu'ils demeurerent à Paris, envoyez par leſdits Prevoſt des Marchans & Eſchevins treize paſtez de jambons de Mayence, trente quartes d'hippocras blanc & clairet, & quarante flambeaux de cire, & ce par commandement du Roy, qui pour ſoulager

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

ger d'autant la Ville de cette deſpence & du ſtin qu'elle leur fit, donna quatre mil eſcus. e Dimanche quatriéme Decembre vindrent us & le Roy auſſi ouïr la Meſſe en la grande gliſe de Paris, aprés laquelle les articles de conference furent jurez de part & d'autre : Roy ce fait les traita magnifiquement au gis de l'Eveſque de Paris, & l'aprésdinée fut anté le *Te Deum*, & des feux de joye faits l'Hoſtel de Ville, & tirez pluſieurs coups artillerie : les Princes & Seigneurs les traite- nt à leur rang ; & leſdits Suiſſes le jour ſaint homas reprindrent leur chemin pour s'en tourner en leur païs, contens de la bonne ception & des beaux preſens qu'on leur a- it donnez : car outre une bonne ſomme de niers qu'ils toucherent ſur & tant moins des rerages de leurs penſions, le Roy leur don- à chacun une chaiſne d'or peſant la plus ute ſept cens eſcus, & la moindre deux cens cus, au bout de laquelle eſtoit penduë une edaille d'or à ſon pourtrait peſant douze cus.

Decemb. En ce mois fut confirmée par Edit Roy la reformation du Calendrier fait par Pape du retranchement des dix jours.

1583. *Ianvier.* Le vingt-uniéme Janvier Roy aprés avoir fait ſes Paſques, & ſes prie- s & devotions au Convent des bons-hom- es de Nigeon, auſquels il donna cent eſcus, n revint au Louvre, où arrivé il fit tirer à ups d'arquebuſades les Lions, Ours, Tau- aux & autres ſemblables qu'il ſouloit nourrir

pour

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

pour combattre avec les Dogues, & ce à l'oc
casion d'un ſonge qui luy eſtoit advenu, pa
lequel luy ſembla que les Lions, Dogues &
Ours le mangeoient & devoroient. Quelques
uns de ſes Serviteurs luy dirent ſur ce ſujet
que ce n'eſtoient pas ces Lions ou ces ani
maux-là qui luy en vouloyent, mais les grand
Seigneurs du temps, qui eſtoient contre ſo
Eſtat, & contre ſon ſervice.

Fevrier. Le jour de Careſme-prenant l
Roy avec ſes mignons furent en maſque pa
les ruës de Paris, & la nuit allerent voir le
compagnies, faiſant mille inſolences & vileine
laſcivetes avec ſes mignons friſés, bardache
& fraiſés, juſques à ſix heures du matin pre
mier jour de Careſme, auquel jour la plus
part des preſcheurs de Paris en leurs ſermon
le manierent onvertement: ce que le Ro
trouva fort mauvais, meſmes de la bouch
de Roſe Docteur en Theologie, lequel il man
da venir parler à luy, dequoy ledit Roſe fi
difficulté, craignant qu'on le vouluſt mal
traiter: mais enfin s'eſtant preſenté au Roy
il eut de luy une legere reprimende, mais for
convenable audit Roſe: car il luy dit qu'
l'avoit bien enduré de courir dix ans les ruë
jour & nuit, ſans jamais ne luy en avoir fait n
dit aucune choſe, & que pour les avoir cou
ruës ſeulement une nuit, encores au jour d
Careſme-prenant, il l'avoit preſché en plein
chaire; qu'il n'y retournaſt plus, qu'il eſtoi
temps qu'il fuſt ſage: dequoy ledit Roſ
demanda pardon à ſa Majeſté; laquelle uſan

d

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

ſa bonté accouſtumée non ſeulement luy donna, mais quelques jours aprés l'ayant voyé querir luy donna une aſſignation de tre cens eſcus, pour acheter (luy dit le y) du ſucre & du miel pour ayder à paſſer tre Careſme, & adoucir vos trop aſpres & res parolles.

Mars. Le Lundy ſeptiéme Mars le Roy alla Palais accompagné de ſes deux mignons, de faire en ſa preſence publier au Parlent de Paris pluſieurs Edits que la Cour avt rufuſez de publier, pource qu'ils eſtoient urſaux & à l'oppreſſion du peuple. Remonſle Roy par ſa harangue, qui fut belle & n faite, la grande charge d'affaires que les ys ſes predeceſſeurs luy avoient laiſſé ſur bras, pour auſquels ſubvenir il eſtoit conint de faire beaucoup d'Edits, à la verité s & faſcheux, & à ſon tres-grand regret; is qu'il n'avoit trouvé aucun plus aiſé & mpt moyen pour y ſatisfaire ni moins reux à ſon peuple: partant prioit ſa Cour loir conſentir la verification deſdits Edits, vant ce que plus amplement leur en reonſtreroit Meſſire René de Biragues ſon ancelier là-preſent, lequel auſſi ſe levant ra bien avant en diſcours, auſſi long & pte que celuy du Roy avoit eſté court propos, & remonſtra la neceſſité des affai- de ſa Majeſté, ſans toutefois en ſpeci- aucune, fors la crainte & apparence ne guerre defenſive de prés imminente. ſſire Achilles de Harlay premier Preſident

dent remonſtra briefvement, mais vertueuſement la charge qu'apportoit au peuple François le grand nombre d'Edits que le Roy faiſoit de jour à autre, & conclud à ce qu'il pleuſt à ſa Majeſté de ne prendre l'advis de ſadite Cour, ſur des Edits qui ne luy avoient eſté communiquez. Meſſire Auguſtin de Thou au contraire Advocat du Roy, magnifia la preſence de ſa Majeſté, & l'honneur qu'il faiſoit à la Cour de la venir veoir & ſeoir en ſon lit de Juſtice, concluant à la lecture, publication, & regiſtration des Edits, leſquels furent paſſez au nombre de douze de l'exprez commandement du Roy (luy preſent) ouï & conſentant ſon Procureur General, combien que tous revinſſent à la manifeſte oppreſſion du peuple, & que les deniers revenans de la ferme d'iceux (priſe par les Italiens) tournaſſent au profit des mignons, & encore plus de ceux de Guiſe qui les pourſuivoient eux-meſmes, & toutesfois ſous-main animoient le peuple & l'en faiſoient crier & tumultuër contre le Roy & ſes mignons: la Ligue commençant dés lors à ourdir à bon eſcient le myſtere d'iniquité.

En ce mois le Roy inſtitua & erigea une nouvelle confrairie qu'il fit nommer des Penitents, de laquelle luy & ſes deux mignons ſe firent confreres, & y fit entrer pluſieurs Gentils-hommes & autres de ſa Cour, y conviant les plus apparens de ſon Parlement de Paris, chambre des Comptes, & autres Cours & juriſdictions, avec un bon nombre des plus notables

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

tables bourgeois de la Ville : mais peu ſe ouverent qui ſe vouluſſent aſſujettir à la rei- e, ſtatuts & ordonnances de ladite confrai- : qu'il fit imprimer en un Livre, le tirant de Congregation des Penitents de l'Annoncia- on noſtre Dame, pource qu'il diſoit avoir usjours eu ſinguliere devotion envers la ierge Marie mere de Dieu: de fait il en fit les emiers ſervices & ceremonies le jour de la ſte de l'Annonciation, qui eſtoit le Vendre- vingt-cinquiéme de ce mois, auquel jour t faite la ſolennelle proceſſion deſdits Con- eres Penitents, qui vindrent ſur les quatre ures aprés midy du Convent des Auguſtins la grande Egliſe noſtre Dame, deux à deux, ſtus de leurs accouſtremens tels que les bat- s de Rome, Avignon, Thoulouze, & ſem- ables, à ſçavoir de blanche toile de Ho- hde, de la forme & façon qu'ils ſont deſſei- ez par le Livre des Confrairies. En cette oceſſion le Roy marcha ſans garde ni diffe- nce aucune des autres Confreres, ſoit d'ha- , de place ou d'ordre : le Cardinal de Guiſe rtoit la Croix, le Duc de Mayenne ſon frere roit Maiſtre des ceremonies, & frere Emont ger Jeſuite (Baſteleur de ſon premier meſ- r, dont il gardoit tousjours les bouffonne- s) avec un nommé du Peirat Lionnois, con- iſoient le demeurant ; les Chantres du Roy autres marchoient en rang veſtus de meſ- e habit en trois diſtinctes compagnies, chan- ns melodieuſement la Litanie en faux-bour- n. Arrivez en l'Egliſe noſtre Dame chan-

terent

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

terent tous à genoux le *Salve Regina* en tres-harmonieuſe muſique, & ne les empeſcha la groſſe pluye, qui dura tout le long de ce jour, de faire & achever avec leurs ſacs tous percez & mouillez, leurs myſteres & ceremonies encommencées. Sur quoy on fit ce quadrain :

Aprés avoir pillé la France,
Et tout le peuple deſpouillé,
N'eſt-ce pas belle penitence,
De ſe couvrir d'un ſac mouillé?

Le Dimanche vingt-ſept le Roy fit empriſonner le moine Poncet, qui preſchoit le Careſme à Noſtre Dame, pource que trop librement il avoit preſché le Samedy precedent contre cette nouvelle Confrairie, l'appellant la Confrairie des hypocrites & atheïſtes, & qu'il ne ſoit vray (dit-il en ces propres mots) j'ay eſté adverty de bon lieu qu'hier au ſoir, qui eſtoit le Vendredy de leur proceſſion, la broche tournoit pour le ſouper de ces gros penitens, & qu'aprés avoir mangé le gras chapon, ils eurent pour collation de nuit le petit tendron qu'on leur tenoit tout preſt. Ah! mal-heureux hypocrites, vous vous mocquez donc de Dieu ſous le maſque, & portez par contenance un fouet à voſtre ceinture? ce n'eſt pas là, de par Dieu, où il le faudroit porter; c'eſt ſur voſtre dos & ſur vos eſpaules, & vous en eſtriller tres-bien, il n'y a pas un de vous qui ne l'ait bien gagné. Pour leſquelles paroles le Roy ſans vouloir autrement parler à luy, diſant que c'eſtoit un vieil fol, le fit conduire dans ſon coche par le Chevalier du Guet en ſon

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

n Abbaïe de ſaint Pierre à Melun, ſans luy ire autre mal que la peur qu'il eut y allant, r'on le jettaſt dans la riviere. Le Duc Eſpernon le voulut veoir, & en riant luy dit, onſieur noſtre Maiſtre, on dit que vous fais rire les gens à voſtre ſermon; cela n'eſt ieres beau: un Predicateur comme vous, oit preſcher pour edifier, & non pas pour ire rire. Monſieur, reſpondit Poncet ſans eſtonner autrement, Je veux bien que vous achiez que je ne preſche que la parole de ieu, & qu'il ne vient point de gens à mon rmon pour rire, s'ils ne ſont meſchans ou heïſtes: & auſſi n'en ay-je jamais tant fait re en ma vie comme vous en avez fait pleur. Reſponſe hardie pour un moine à un Seineur de la qualité d'Eſpernon, & qui pour le mps fut trouvée fort à propos.

Le Jeudy Saint, ſeptiéme Avril ſur les neuf eures du ſoir, la proceſſion des Penitens, où Roy eſtoit avec tous ſes mignons, alla toute nuit par les ruës & aux Egliſes, en grande agnificence de luminaire & muſique excelnte, & y en eut quelques-uns des mignons ui ſe foueterent en cette proceſſion. En la hapelle des battus aux Auguſtins à Paris, on ſcrivit ce jour avec du charbon contre la muille le quadrain ſuivant:

Les os des pauvres treſpaſſés
Qu'on te peint en croix Bourguignonne,
Monſtrent que tes jours ſont paſſés,
Et que tu perdras ta Couronne.

Le lendemain de Paſques onziéme du mois

le

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

le Roy & la Royne furent à Chartres & à Noſtre Dame de Clairy à pied, offrir leurs offrandes à la belle Dame pour avoir lignée.

Le Jeudy quatorziéme Avril ſur les deux heures aprés Midy, le Seigneur de Mouy, qui ja long-temps cherchoit tous moyens à luy poſſibles de trouver le Seigneur de Maurevert à ſon advantage, pour venger la mort du Seigneur de Mouy ſon pere, lequel meſchamment il avoit tué prés Niort l'an mil cinq cens ſoixante-neuf, le trouva prés la Croix des petits champs vers ſainct Honoré, & le chargeant l'eſpée au poing, aprés que Maurevert euſt tiré ſon piſtolet inutilement, il recula touſjours vers la barriere des Sergens devant ſainct Honoré, & pource qu'il eſtoit manchot il ne peut tirer ſon eſpée pour s'en ayder, tellement qu'en reculant eſtant roidement pourſuivi par ledit Mouy, il receut 2 ou 3 grands coups d'eſpée, & un entre autres dont il fut percé par le bas du ventre juſques à la mamelle gauche, & luy donna le Seigneur de Mouy ce coup, pource qu'il le penſoit armé d'une cuiraſſe, comme ordinairement il eſtoit, combien que lors il ne le fuſt point: & doutant qu'il n'euſt à mourir des coups qu'il luy avoit donnez, pource qu'il eſtoit touſjours ſur les pieds, reculant & parant aux coups inceſſamment, il le pourſuivit juſques au ruiſſeau de la grande ruë ſainct Honoré, où il le joignit de ſi prés qu'il avoit ſon eſpée ſous ſa gorge pour la luy couper, quand l'un des ſoldats de Maurevert (car à ce conflit ils ſe trouverent

ent neuf ou dix de chaque part) mirant
ort prés ledit Seigneur de Mouy d'un poi-
al, luy tira le coup de la mort : car la balle
ée entrant par la bouche luy rompit la
choire inferieure & la langue, & traver-
: le cerveau ſortit par le derriere de la teſte
omba mort dans le ruiſſeau : le jeune Sei-
ur de Saucourt combattant pour le Sei-
ur de Mouy ſon parent y fut bleſſé d'un
p de poitrinal à la cuiſſe qui luy rompit l'os
a veine avec la balle ramée, & toſt aprés
urut. Maurevert mourut la nuit enſui-
t.

n ce temps Meſſire François de Roſieres
hidiacre de Thoul, ſujet du Duc de Lorrai-
ayant eſté envoyé priſonnier à la Baſtille
commandement du Roy, pour avoir em-
yé en un Livre par luy compoſé intitulé
mmatum Lotharingiæ, ac Barri Ducum, To-
VII, pluſieurs choſes repugnantes à la ve-
de l'hiſtoire, tant contre l'honneur & re-
ation des Roys de France predeceſſeurs de
Majeſté, que meſmes contre l'honneur &
ignité d'icelle, fut ce vingt-ſixiéme Avril
le Chevalier du Guet Capitaine de la
ltille, amené pardevant le Roy aſſiſté d'un
nd nombre de Princes, Chevaliers & au-
Seigneurs de ſon Conſeil privé, où eſtant
e mit à deux genoux implorant la grace
bonté de ſa Majeſté ſur la grande offence
luy commiſe, laquelle encores qu'elle ne
ſt eſtre reparée que par punition de la vie,
nme luy remonſtra en peu de paroles le

Garde

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

Garde des ſeaux de Chiverny : Neantmoins le Roy à la requeſte de la Royne ſa Mere, qui le ſupplia de luy vouloir pour l'amour d'elle & de Monſeigneur de Lorraine pardonner & uſer de miſericorde en ſon endroit, luy donna la vie, & luy commandant de ſe lever, luy enjoignit de demeurer prés mondit Seigneur de Lorraine, juſques à ce qu'il euſt ſatisfait à ce qui luy ſeroit declaré touchant le ſuſdit Livre, par le Preſident la Gueſle, ſes Advocats & Procureur General. Ce beau Livre fut in folio imprimé à Paris par Guillaume Chaudiere, l'an mil cinq cens quatre-vingts, avec privilege du Roy, ſigné Nicolas, contre la Majeſté duquel toutefois il y avoit des traits injurieux & ſcandaleux ; & principalement au feuillet 369, Tome 5. où il parle ainſi ;

Et abhinc Henricus malè aliquantulum apud nos audiit. Mox enim Remis inunctus à Ludovico Guiſio Cardinale (quod Ludovicus Nepos loci Archiepiſcopus, cui jus inungendi Regem competit, ſacris nondum initiatus eſſet), Lutetiamque profectus jam à publico rerum ſtatu videbatur alienior, domeſticæ privatæque curæ indulgere cœpit, nutare, certóque duci perſuaſu, quæ ſingula generoſum regem emolliunt & dejiciunt.

Au reſte le plus inepte & plus impertinent Livre, & le plus mauvais Advocat de la maiſon de Lorraine & de la Ligue qui ait eſté de ce temps.

Le Samedy vingt-cinquiéme l'Eveſque de Rimini Nonce du Pape prés ſa Majeſté, mourut à Paris en l'Hoſtel de Sens, & fut le Dimanche

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

manche ſuivant enterré au chœur de l'E-
e Noſtre Dame de Paris, de nuit ſans au-
e ceremonie, ainſi qu'il l'avoit ordonné
rés par ſon teſtament : toutefois le Jeudy
uivant, par le commandement du Roy, on
fit obſeques ſolennelles en ladite Egliſe
Paris où il eſtoit inhumé, à chappelle ar-
te, chœur tendu de drap noir haut & bas,
c une liſte de velours noir par le haut ſans
oiries : au ſervice aſſiſterent Meſſieurs de
Cour de Parlement & des Aydes, de la
mbre des Comptes, Prevoſt des Marchans,
Eſchevins de la ville, des Ducs de Guiſe &
Maine, & pluſieurs autres Seigneurs : qua-
vingts pauvres habillez de deuil porterent
tre-vingts torches, la ville y envoya vingt-
tre torches, les Cardinaux de Guiſe, de
agues & de Vaudemont chacun une dou-
ne de torches blanches, armoiriées de leurs
oiries, leſquels toutefois n'y aſſiſterent :
Theologien de ſaint Germain fit le ſermon
iebre.

Septemb. Le dixiéme Septembre, vinrent
aris, en forme de proceſſion, huit ou neuf
s qu'hommes que femmes & enfans, tous
la Brie, habillez de toile en penitens.

Octob. Le cinquiéme Octobre, le Roy
nt paſſé à Clery & à Chartres, où il fit
prieres, arriva à Paris, & le lendemain s'en
à Limours voir le Duc de Joyeuſe qui y
oit malade, & apprendre de luy quelle
ponſe il avoit eu du Pape ſur les quatre
fs de ſa demande, qui luy dit : Que pour

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

le regard du premier chef, le Pape luy avoi
reſpondu qu'il ne pouvoit accorder aucun
alienation du temporel de l'Egliſe, pource
que le Roy ne faiſoit de guerre ne autres frai
pour l'Egliſe, & que tout ce qu'il en avoit der
nierement vendu à ſon grand regret, avoit eſt
inutilement deſpendu & employé en preſens
que le Roy avoit fait à deux ou trois de ſe
favoris, pour les avancer en biens & en eſtats
Quant au deuxiéme point, qu'il ne pouvoit n
ne devoit excommunier le Duc de Montmo
rency, Mareſchal de France, comme rebell
à ſon Prince, pource que l'Egliſe n'a pas ac
couſtumé de s'empeſcher de la rebellion qu
font les ſujets à leurs Princes, s'il n'y va du
fait de la Religion. Que le Duc de Montmo
rency eſtoit fils d'un pere & d'une mere no
toirement bons Catholiques, Apoſtoliques &
Romains, & luy de meſme. Au troiſiéme
qu'il ne pouvoit bailler au Roy la ville d'Avi
gnon, & le Comtat de Veniſſe, pour le
Marquiſat de Saluces, qu'il luy offroit en eſ
change, pour pluſieurs raiſons à propoſer en
temps & lieu. Au quatriéme, qu'il adviſeroit
de bailler un chappeau de Cardinal à l'Arche
veſque de Narbonne ſon frere, à la premiere
opportunité, en la faveur du Roy & de luy
qui l'en avoient prié.

Novemb. Le Dimanche treiziéme Novem
bre le Prevoſt de l'Hoſtel & ſes Archers prirent
à Paris cinquante ou ſoixante que Damoiſel
les que bourgeoiſes contre-venantes en habits
& bagues à l'Edit de la reformation des habits

ſept

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

pt ou huit mois devant publié, & les conſti-
erent priſonnieres au For-l'eveſque, où el-
coucherent, nonobſtant remonſtrances
offres de les cautionner & payer les amen-
s encouruës par l'Edit: ce qui fut fort ri-
ureux, attendu que par l'Edit il n'y avoit
ine aucune que pecuniaire. Mais il y avoit
ce fait un tacite commandement du Roy,
qui ferma la bouche à ceux qui en voulu-
nt parler. Les jours enſuivans, les Commiſ-
ires de Paris donnerent aſſignation à plu-
urs perſonnes contre-venantes à cét Edit,
ce pardevant le Lieutenant Civil, qui en
ndamna pluſieurs en amendes ſelon la qua-
é des perſonnes & de la contravention.

Le 25 advint au diſner du Roy, que Mon-
ur du Perron fit un excellent diſcours con-
les Atheïſtes, & comme il y avoit un Dieu;
qu'il prouva par belles raiſons, à quoy le
oy prit grand plaiſir & l'en louä: Mais du
rron dit au Roy; Sire, j'ay prouvé aujour-
huy, qu'il y a un Dieu; demain, s'il plait
Voſtre Majeſté me donner encore audiance,
vous prouveray par raiſons auſſi bonnes,
'il n'y en a point du tout. Sur quoy le Roy
trant en colere chaſſa le dit du Perron, &
ppella meſchant, luy deffendant de plus
trouver devant luy.

Le Jeudy vingt-quatriéme mourut René
Biragues Cardinal, Chancelier de France,
gé de ſoixante & ſeize ans, en la maiſon
iorale du Convent de ſaincte Catherine du-
l-des-eſcoliers à Paris: mort il fut mis ſur

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

un lit de parement veſtu en Cardinal premierement, puis en Eveſque ayant la mitre en la teſte, & ſon chapeau de Cardinal à ſes pieds d'un coſté, & de l'autre ſon habillement de penitent, avec la corde, la diſcipline & le chappelet, où il demeura huit jours viſité du peuple de Paris.

Ce Chancelier eſtoit Italien de nation & de religion, bien entendu aux affaires d'Eſtat, fort peu en la Juſtice: de ſçavoir n'en avoit point; au reſte liberal, voluptueux, homme du temps, ſerviteur abſolu des volontez du Roy, ayant dit ſouvent qu'il n'eſtoit pas Chancelier de France, mais Chancelier du Roy de France: il mourut pauvre pour un homme qui avoit long-temps ſervy les Roys de France, n'eſtant aucunement ambitieux, & meilleur pour ſes amis & ſerviteurs que pour ſoy: il diſoit peu auparavant ſon deceds, qu'il mouroit Cardinal ſans titre, Preſtre ſans benefice, & Chancelier ſans ſeaux.

Decemb. Le Mardy ſixiéme Decembre, ledit Meſſire René de Biragues Cardinal fut magnifiquement enterré en ſa Chappelle du Convent ſainte Catherine: les Princes de la maiſon de Bourbon & de Guiſe menoient le deuil, ſuivis des Cours de Parlement, des Aydes, de la chambre des Comptes, des Eſleus & autres, des Prevoſt des Marchans, Eſchevins & Conſeillers de la ville, & de l'Univerſité de Paris. Ce fut le premier de la Royale confrairie des Penitens qui mourut, fut enterré & porté par eux; de fait ils aſſiſterent à ſon convoy, & en-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

terrement en leurs habits & en leur ordre : Roy meſme coſtoyé du Duc d'Eſpernon y iſta en ſon habit de Penitent, Meſſire Re-ault de Beaune Archeveſque de Bourges, gueres Eveſque de Mande, & Chancelier Monſieur frere du Roy, fit & prononça raiſon funebre par le commandement du oy.

En ce mois, le Pape fit dix-ſept Cardinaux, nt l'Archeveſque de Narbonne frere du uc de Joyeuſe en fut un.

Fevrier. 1584. Le jour de Caréme-pre-nt venu, ils allerent de compagnie ſuivis de urs mignons & favoris par les ruës de Paris à eval & en maſque, deſguiſez en Marchans, eſtres, Advocats, & toutes autres ſortes eſtats, courans à bride avallée, renverſans uns & battans les autres à coups de baſtons de perches, ſingulierement ceux qu'ils ren-ntroient maſquez comme eux, pource e le Roy ſeul vouloit avoir ce jour privilege aller par les ruës en maſque, puis paſſerent a foire ſaint Germain prorogée juſques à ce ur, & toute la nuit juſques au lendemain x heures, coururent par toutes les bonnes mpagnies & aſſemblées qu'ils ſceurent tre à Paris, où ils firent des inſolences ouïes.

Le vingtiéme l'erection de la Chambre oyale & lettres d'icelle, pour faire le pro-ès des Treſoriers, furent publiées & ho-ologuées en la Cour de Parlement de Pa-s, & commencerent les Commiſſaires à

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

faire le procés des Treſoriers Habert & Jau
pitre.

Mars. Le ſixiéme Mars le Roy eſtant a
Conſeil en ſon Château du Louvre, entra e
grande colere contre le Chevalier de Sevr
grand Prieur de Champagne, juſques à lu
donner des coups de pied & de poing, pour
ce que comme il eſt haut à la main & furieu
en ſa colere, il avoit dit à Milon Seigneur d
Videville, premier Intendant des finances
qu'il eſtoit un larron & aſſaſſin du peuple d
France, d'ailleurs par trop affligé, l'ayan
chargé de huit millions d'eſcus, ſous couleu
de payer les dettes du Roy qu'il diſoit monte
à ladite ſomme, combien qu'elles ne mon
taſſent qu'à cinq millions, & par ce moyer
ſurchargeoit furtivement le peuple de troi
millions: & au Roy ſurvenant ſur ces propos,
oſa encores dire; Sire, vous ſçavez bien ce
qui en eſt, & luy ayant reſpondu le Roy qu'il
ne s'en ſouvenoit point, fut d'abondant ſi te-
meraire que d'y repliquer hautement & ſu-
perbement; Si vous voulez mettre la main
ſur la conſcience, Sire, vous ſçavez ce qui
en eſt. Ce que le Roy (ne prenant pas d'ail-
leurs plaiſir à tels propos) prit pour une
forme de démenty, & par une prompte co-
lere mit la main ſur ledit Chevalier, l'exce-
dant ainſi que dit eſt, & plus avant euſt paſſé
ſon courroux & maltalent, ſans le Duc d'Eſ-
pernon amy dudit Chevalier, qui remonſtra
au Roy, qu'il n'eſtoit ſeant à un grand Prince
comme luy, d'uſer de main-miſe à l'endroit
d'un

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

un ſien ſujet, duquel il pouvoit chaſtier les meritez & forfaitures par la voye de la Juſti-, qui eſtoit en ſa main.

Le Vendredy neuviéme, le Roy partit de ris pour aller en voyage à Noſtre Dame de hartres & à Noſtre Dame de Clairy : leſquels oyages il fit à pied, accompagné de quarante-pt freres Penitens, des plus jeunes & diſpos our bien aller à pied, & tout du long de leur oyage porterent tousjours par les champs urs habits de Penitens.

Le Vendredy Saint, par l'indication de l'Ab- é de ſainte Genevieve au mont de Paris, en ne maiſon à luy appartenante, contiguë de Abbaïe, devant le College de Montaigu, urent pris priſonniers & menez en la Con- iergerie du Palais un Miniſtre nommé du loulin, un Pedagogue & ſes Eſcoliers, & uelques autres Huguenots, qui s'eſtoient là ſſemblez pour faire la Cene, & quelque au- re exercice de leur Religion, juſques au nom- re de vingt ou vingt-cinq au plus ; dont le Roy adverty, & meſmes en ayant comman- é l'empriſonnement, leur fit faire leur pro- ez : tellement que par Arreſt de la Cour du uatorziéme Avril enſuivant, le Miniſtre & e Pedagogue furent bannis à perpetuité de la 'revoſté & Vicomté de Paris, & du Royaume le France pour neuf ans, deux Alemans & uelques eſtrangers & eſcoliers qui y eſtoient, urent bannis ſeulement à temps de la Prevoſ é de Paris, & furent traitez ainſi doucement ar commandement du Roy.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

Iuin. Le Jeudy neuviéme Juin, Monſieur de Chiverny Chancelier de France vint au Palais ouvrir la chambre Royale, pour faire le procez aux Treſoriers ſuivant les lettres patentes du Roy, publiées à cet effet. Elle eſtoit compoſée du premier Preſident de Harlay, du Preſident de Morſan, du Preſident Briſſon, du premier Preſident des Comptes Nicolaï, de deux Maiſtres des Comptes, & de quatorze Conſeillers de la Cour de Parlement eſleus, faiſans le nombre de vingt Juges.

Le Dimanche dixiéme environ midy, Monſieur frere du Roy mourut au Chaſteau de Chaſteau-Thierry, d'un flux de ſang accompagné d'une fiévre lente, qui l'avoit petit-à-petit attenué & rendu tout ſec & etique. Il diſoit que depuis qu'il avoit eſté à Paris voir le Roy ſon frere (qui fut à Caréme-prenant) il n'avoit point porté de ſanté, & que cette veuë & la bonne chere qu'on luy avoit faite à Paris, luy couſtoit bien cher; ce qui fit entrer beaucoup de gens en nouveaux diſcours & apprehenſions.

Le vingt-uniéme ſon corps fut amené à Paris, & mis à ſaint Magloire, au fauxbourg S. Jacques.

Le vingt-quatriéme, jour de la ſaint Jean, le Roy veſtu d'un grand manteau de dix-huit aunes de ſarge de Florence violette, ayant la queuë plus large que longue, portée par huit Gentils-hommes, partit du Louvre l'apreſdinée, pour aller donner de l'eau beniſte ſur le corps dudit deffunt ſon frere, giſant audit lieu

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

u de ſaint Magloire, au fauxbourg ſaint
rques. Il eſtoit precedé d'un grand nombre
Gentils-hommes, Seigneurs & Princes,
eſques & Cardinaux, tous veſtus en deuil:
eſt aſſavoir les Gentils-hommes & Sei-
eurs montez ſur chevaux blancs & veſtus de
obes de deuil, le chapperon ſur l'eſpaule;
Eveſques de roquets avec le ſcapulaire &
antelet de ſarge de Florence noire; & les
rdinaux de violet à leur mode. Devant luy
archoient les Suiſſes, le tambour couvert de
eſpe ſonnant, & les Archers de la garde Eſ-
ſoiſe autour de ſa perſonne, & les autres
chers de la garde devant & aprés luy, tous
ſtus de leurs hocquetons de livrée ordinaire,
is de pourpoints, chauſſes, bonnets & chap-
aux noirs, & leurs hallebardes creſpées de
ir. Il eſtoit ſuivy de la Royne ſa femme
nt ſeule en un carroſſe, couvert de tanné,
elle auſſi veſtuë de tanné; aprés laquelle ſui-
ient huit coches veſtus de noir à leur ordi-
ire.

Le Lundy vingt-cinq, le corps fut apporté
Noſtre Dame de Paris.

Le vingt-ſix y fut fait ſon ſervice.

Et le vingt-ſept fut enterré en grande pom-
& Royale magnificence, avec toute cire
nche, armoiries de l'eſcu d'Alençon ſeule-
ent, qui ſont les armoiries de France, qui
t un orlet de gueules tout à l'entour.

Le Lundy vingt-cinq, le corps fut apporté en
gliſe Noſtre Dame, le Roy veſtu de violet
meura en une feneſtre d'une maiſon fai-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

ſant le coin du parvis devant l'Hoſtel-Dieu, à viſage deſcouvert, où il eut cinq heures à voir paſſer la pompe funebre, ſe laiſſant voir à tout le monde. Et eſtoit accompagné du Duc de Guiſe (qu'on remarqua fort triſte & melancholique, plus de diſcours comme on croyoit, dont il entretenoit ſes penſées, que d'autre choſe), des Seigneurs de Liancour ſon premier Eſcuyer, & de Villeroy ſon Secretaire d'Eſtat.

Le Mardy enſuivant vingt-ſixiéme, il vit encores paſſer la pompe funebre en une maiſon de la ruë S. Denis, & pource que le jour precedent il avoit trouvé indecent que l'effigie de ſon frere fuſt accompagnée des Seigneurs de la Rochepot, de la Ferte-Imbauld & Daurilly ſimples Gentils-hommes ſans le collier de l'Ordre, n'y ayant que la Châtre qui faiſoit le quatriéme qui en euſt un, comme eſtant ancien Chevalier; le ſoir du Lundy le Roy les envoya querir tous trois & leur donna à chacun un collier dudit Ordre, qu'ils porterent le lendemain ſur leurs robbes de deuil; Meſſire Regnault de Beaune Archeveſque de Bourges fit l'oraiſon funebre: & pource qu'en prononçant ladite harangue, où il ne fit rien qui vaille, il mettoit ſouvent la main à ſa barbe, on ſema ce Diſtique ſuivant de luy:

Quod timet, & patulo promiſſam pectore barbam
Demulcet Biturix, hoc Ciceronis habet.

Iuillet. Le onziéme de ce mois, à Paris devant l'Hoſtel de Bourbon furent pendus un nommé

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

ommé Larondelle, & un autre ſien com-
ice, chacun d'eux aagé de ſoixante ans &
us, attaints & convaincus, l'un d'avoir gra-
é des ſeaux de la Chancellerie du Roy, &
utre ſeellé pluſieurs lettres d'importance
ec leſdits faux ſeaux, deſquels ils uſoient
ec telle dexterité, que meſme le Chan-
lier & les Secretaires d'Etat, deſquels ils
ntrefaiſoient les ſeings & ſeaux y eſtoient
uſez. En ce temps Guillaume, Gentil-
omme de Londres, & Docteur és loix, fut
ecuté à mort, pour avoir voulu, à l'inſti-
tion des Jeſuites, attenter à la vie de la Rey-
Eliſabeth.

Septemb. Au meſme temps le Roy s'alla
batre à Gaillon, où eſtant il parla au Cardi-
l de Bourbon, & luy demanda s'il luy di-
it pas la verité de ce qu'il luy demanderoit,
quoy il reſpondit que ouy, pourveu qu'il la
euſt. Alors ſa Majeſté luy dit, mon Couſin,
us voyez que Dieu ne m'a point donné de
née juſqu'à cette heure, & qu'il y a appa-
nce que je n'en auray point, ſi Dieu diſpo-
it de moy aujourd'huy (comme toutes les
oſes de ce monde ſont incertaines) la Cou-
nne tombe de droite ligne en voſtre maiſon;
la advenant, encores que je ſçache que ne le
ſirez point, eſt-il pas vray que vous vou-
iez preceder le Roy de Navarre voſtre ne-
u, & l'emporter par deſſus luy, comme le
oyaume vous appartenant & non pas à luy?
e (reſpondit lors ce bon-homme), je croy
e les dents ne me feront pas de mal, quand

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

cela adviendra : auſſi je prie Dieu de bon cœur me vouloir appeller devant que je voye un ſi grand malheur, & eſt choſe à quoy je n'ay jamais penſé pour eſtre du tout hors d'apparence & contre l'ordre de nature. Ouy, mais dit le Roy, vous voyez comme il eſt tous les jours interverty, & que Dieu le change comme il luy plaiſt : Si cela donc advenoit, comme il ſe peut faire, je deſire ſçavoir de vous, & vous prie me le dire librement, ſi vous ne le voudriez pas diſputer avec voſtre neveu. Alors Monſieur le Cardinal ſe ſentant preſſé de reſpondre, Sire (luy dit-il) puiſque vous le voulez & me le commandez, encore que cét accident ne ſoit jamais tombé en ma penſée pour me ſembler eſloigné du diſcours de la raiſon, toutefois ſi le malheur m'en vouloit tant que cela advint, je ne vous mentiray point, Sire, que je penſe qu'il m'appartiendroit & non pas à mon neveu, & ſerois fort reſolu de ne luy pas quitter : lors le Roy ſe prenant à ſouſrire & luy frapant ſur l'eſpaule ; Mon bon amy, dit-il, le Chaſtelet vous le donneroit, mais la Cour vous l'oſteroit ; & à l'inſtant ſe mocquant de luy s'en alla.

Novemb. Le vingt-cinquiéme, en la Cour de Parlement furent publiées lettres Patentes de la ſuppreſſion des ſoixante-ſix Edits, paravant publiez en ladite Cour. En ce mois un Gentilhomme du païs Chartrain, nommé Pierre d'Eſguain ſieur de Belevile, Huguenot, aagé de ſoixante & dix ans, fut par commandement du

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

Roy envoyé prisonnier à la Bastille, pour-
qu'il avoit esté trouvé saisi de quelques pac-
iets & vers, diffamans sa Majesté, & qu'il
oit (sur ce interrogé) reconnu les avoir
its. Le Roy luy-mesme le voulut ouïr, & luy
manda si la religion dont il faisoit profession
disp enſoit de mesdire de son Roy, & de son
rince, & si luy ou autres de ceux de sa reli-
on pouvoient prendre juste occasion de ce
ire, pour quelque mauvais traitement qu'ils
ussent receu de luy? A quoy ledit Gentil-
omme respondit que non: Pourquoy donc,
it le Roy, & sur quel sujet avez-vous escrit
e que vous avez escrit en mesdisant de moy;
e moy, dis-je, qui outre ce que je suis vostre
Roy, ne vous en ai jamais donné d'occasion?
lors le Gentil-homme se sentant pressé, au
eu de reconnoistre sa faute & en demander
ardon à sa Majesté, s'oublia tant qu'il luy
a respondre, qu'il s'estoit dispensé de ce
aire sur le bruit tout commun, & qui estoit
a voix du peuple: de quoy le Roy indigné
it, Je sçay quelle est la voix de mon peu-
le, c'est qu'on ne fait point de Justice,
rincipalement de telles gens que vous:
nais on vous la fera, & le r'envoyant en
a Cour de Parlement, luy enjoignit de
uy faire & parfaire son procez, par Arrest
le laquelle le premier jour de Decembre
uivant, il fut mené dans un tombereau
n Greve, & là pendu & estranglé, puis
on corps avec ses libelles diffamatoires
ruslez.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

En ce temps, le Duc de Guiſe fut voir Meſſieurs de la Sorbonne,& leur demanda s'ils eſtoient aſſez forts avec la plume, ſinon, qu'il le faloit eſtre avec l'eſpée.

1585. *Ianvier.* Le quinziéme le Roy tira des priſons du Châtelet le fils de la Dame de Grenache, lequel auparavant ſe faiſoit appeller le Duc de Genevois, comme ſoy pretendant fils aiſné du Duc de Nemours, les dettes duquel il paya ou s'obligea de payer, ne pouvant autrement ſortir de-là où il eſtoit.

Le vingt-deuxiéme, le Duc d'Eſpernon accompagné des Marquis de Conty, Comte de Soiſſons, Duc de Montpenſier, Duc de Nevers, d'Aumale, de Joyeuſe, de Rayz & de grand nombre de Seigneurs & Gentilshommes, vint en Parlement & fit le ſerment de Colonel General de l'Infanterie Françoiſe, tant deça que de-là les monts, & en cette qualité d'Officier de la Couronne, aprés le ſerment fait on le fit monter en haut & ſeoir ſur les fleurs de lis au rang des Princes, avec reſtriction toutefois, telle que portent ces mots exprés, Duc d'Eſpernon montez icy comme Pair de France, & non comme Colonel General, car en cette derniere qualité vous n'avez point icy de ſeance.

Le vingt-troiſiéme arriverent à Paris les Ambaſſadeurs d'Angleterre, deſquels le Comte de Warvich eſtoit chef, ſuivis de deux cens chevaux bien en conche, que le Roy fit bien recevoir à ſes deſpens, & diſoit-on que leur deſpence revenoit à prés de cinq cens eſcus par

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

r jour: les chefs furent logez en l'Hoſtel Anjou jadis de Villeroy, prés le Louvre, & ſuite aux logis des Bourgeois par Fourriers. apportoient au Roy le Collier de l'Ordre la Jartiere que la Royne d'Angleterre en-oyoit au Roy, comme à ſon bon frere, garny perles & de pierreries, eſtimé à cent mil eſ-ıs & mieux; & ſous cette couverture ve-oient pour exciter ſa Majeſté à prendre les amans en ſa protection; offrans au nom de ur Royne contribuer au tiers des fraiz qu'il onviendroit faire en cette guerre.

Fevrier. Le Jeudy dernier de ce mois, le oy en grand pompe & magnificence, veſtu un habit tel que portent les Chevaliers de Ordre Anglois, receut aprés Veſpres dans Egliſe des Auguſtins à Paris le Collier de la ain du Comte de Warvich, & fit entre ſes ains le ſerment de l'Ordre de la Jartiere, & ſoir meſme audit Comte & Ambaſſadeurs un feſtin magnifique.

Mars. Le troiſiéme jour du Dimanche gras, Roy en faveur des Ambaſſadeurs Anglois, ur fit un feſtin magnifique en la grande ſalle aute de l'Eveſché de Paris, auquel il convia n bon nombre des plus belles & braves Da-ıes de tous les quartiers de Paris, & y fut a-rés le repas fait un balet, auquel balerent dancerent ſix vingts perſonnes des deux xes maſquées & ſi ſomptueuſement habil-es & diaprées, qu'on le diſoit couſter prés de int mille eſcus.

May. Le quatorziéme, par Arreſt du grand Conſeil

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

Conſeil fut devant l'Hoſtel de Bourbon decapité un Gentil-homme Gaſcon nommé Montaud, qui eſtoit penitent favory du Duc d'Eſpernon, lequel l'avoit donné au Roy, & eſtoit l'un de ſes quarante-cinq appointez à douze cens eſcus de gage & bouche à Cour, que le Roy avoit mis ſus depuis ces derniers troubles, pour eſtre toujours prés de luy, comme ſeures gardes de ſon corps, ſe deffiant de chacun & ſe voyant comme deffié par ceux de la Ligue, par leur deſobeïſſance, croiſſant par l'impunité, & par la foibleſſe du ſuperieur. Son procés luy fut fait ſur ce qu'il avoit dit au Roy, que le Duc d'Elbeuf luy avoit fait offrir dix mille eſcus pour faire mourir le Roy, & pource que le Roy luy avoit fait reſponſe que s'il verifioit ce qu'il diſoit, il luy donneroit vingt mille eſcus, & ſe trouvant court, & n'en pouvant monſtrer ne preuve ne indice, fut mis à la queſtion, où il confeſſa, que menſongerement & contre verité il avoit advancé ce propos, afin de tirer de la bourſe du Roy quelque bonne ſomme de deniers, à raiſon d'un tant important & ſignalé advertiſſement.

Iuillet. Le vingt-deuxiéme, Meſſire Philippes de Lenoncourt Abbé de Barbeau & de Rebais, Conſeiller du Roy en ſon Conſeil d'Eſtat & Commandeur de l'Ordre du ſaint Eſprit, accompagné du Preſident Boulart, du Sieur de Poigny, de Prevoſt & de Cueilly Theologien de Sorbonne, partit de Paris par le commandement du Roy, pour aller trouver le Roy de

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

Navarre en Gascogne, où il estoit, & tas-
er à le reduire à la Religion Romaine, afin
viter la fureur de la guerre qui alloit fondre
luy & sur ceux de son party & religion.
faisoit déja à Paris son Epitaphe, pource
on disoit qu'il seroit incontinent bloqué &
s. Toutefois beaucoup trouvoient estran-
l'instruction qu'on luy vouloit donner
ur sa conversion, qui estoit avec l'espée sur
gorge. Ainsi Madame d'Uzaiz, voyant qu'à
queuë de ceux qu'on y envoyoit pour cet
et, il y avoit une armée, ne se put tenir de
e au Roy en gaussant à sa maniere accous-
mée, en presence de plusieurs Ligueurs
i estoient là, qu'elle voyoit bien que l'in-
uction du Bearnois estoit toute faite, & qu'il
uvoit bien disposer de sa conscience, puis
'à la queuë des confesseurs qu'on y en-
yoit il y avoit un bourreau. En ce temps le
y commença de porter un bilboquet à la
in, dont il se joüoit par les ruës; le Duc
Espernon & les autres Courtisans firent le
mblable, au grand mespris d'eux tous.

Septembre. Sur la fin de ce mois on publia
Paris la Bulle d'excommunication contre le
y de Navarre & Prince de Condé, donnée
ome à saint Marc, par le Pape, le neuvié-
de ce mois, par laquelle au lieu d'instru-
on on ne respiroit que destruction, chan-
nt sa houlette pastorale en un flambeau ef-
yable, pour perdre entierement ceux qu'il
t regaigner au troupeau de l'Eglise, s'ils
sont esgarez.

La

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

La Cour de Parlement fit remonſtrance au Roy ſur icelle, tres-grave & tres-digne, du lieu qu'elle tient, & de l'authorité qu'elle a en ce Royaume, diſant pour concluſion que la Cour avoit trouvé & trouvoit le ſtyle de cette Bulle ſi nouveau & ſi eſloigné de la modeſtie des anciens Papes, qu'elle n'y reconnoiſſoit aucunement la voix d'un ſucceſſeur des Apôtres, & d'autant qu'elle ne trouvoit point par les regiſtres, ni par toute l'Antiquité que les Princes de France euſſent jamais eſté ſujets à la Juſtice du Pape, qu'elle ne pouvoit deliberer ſur icelle, que premierement le Pape n'eût fait apparoir du droit qu'il pretendoit en la tranſlation des Royaumes eſtablis & ordonnez de Dieu avant que le nom de Pape fuſt au monde. Fut dit par un Conſeiller que ladite Bulle eſtoit ſi pernicieuſe au bien de toute la Chreſtienté & à la ſouveraineté de cette Couronne, qu'elle ne meritoit autre reſponce que celle qu'un de ſes predeceſſeurs Roys avoit fait faire à la Cour, à une pareille Bulle qu'un predeceſſeur de ce Pape leur avoit envoyée; Aſçavoir de la jetter au feu en preſence de toute l'Egliſe Gallicane, & enjoindre au Procureur General de faire diligente perquiſition de ceux qui en ont pourſuivy l'expedition en Cour de Rome, pour en faire ſi bonne & brefve juſtice qu'elle ſerve d'exemple à toute la poſterité.

Octobre. Le dernier de ce mois, le Roy s'en alla à Vincennes pour paſſer les feſtes de Touſſaints & faire les penitences & prieres accoutumées

ées avec ſes confreres Hieronimites, auſ-
ls le dernier jour du mois de Septembre
cedant, Feſte ſaint Hieroſme, il avoit
meſme fait, & de ſa bouche, le preſche ou
ortation en leur Convent du Bois de
cennes, & quelques jours auparavant
oit fait faire pareille exhortation auſ-
confreres & audit lieu par Philippes
Portes Abbé de Tiron, de Joſaphat
d'Aurillac ſon bien aymé & favory
te.

586. *Ianvier.* Le dixiéme le Roy gran-
nent preſſé & importuné par le Clergé de
nce par la Ligue, à laquelle s'eſtoit joint
Nonce du Pape, de faire publier & recevoir
ſon Royaume les Decrets & Ordonnances
Concile de Trente, en demanda advis à
nſieur Jacques Faye ſon Advocat au Parle-
nt de Paris, lequel ſieur luy fit une belle
grave remonſtrance, luy faiſant par icelle
endre le tort qu'il feroit à ſon Eſtat, s'il les
oit publier & recevoir en ſon Royaume, &
guant pluſieurs belles raiſons & hiſtoires à
ropos, deduiſit ſi bien ſon fait, que le Roy
és l'avoir ouï, comme il fit auſſi l'Arche-
que de Vienne parlant au contraire pour
Clergé, dit à Meſſieurs les Eccleſiaſtiques
ils ne l'en importunaſſent plus, & qu'il
n vouloit ouïr parler que la guerre encom-
ncée ne fuſt finie. Le Clergé là deſſus ſe
iſe en deux factions, dont l'une favoriſe le
y, & l'autre le Pape: Le Roy donne
nme devant les benefices aux Seigneurs &
Gentils-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

Gentils-hommes & aux Dames, pour e
joüir par economat ſans en parler au Pape.

En ce mois, un Medecin nommé de Syl
accuſé de ſodomie, aprés avoir tué en priſo
un Gentil-homme, fut renfermé plus eſtroit
tement en un cachot, où avec du linge arrach
de ſa chemiſe fit des pelottes en guiſe de pill
les, leſquelles miſes en ſa gorge il ſe ſuffoqu
& fut trouvé le matin ſuivant mort, & fu
traiſné à la queuë d'un cheval à la voirie, o
il fut pendu par les pieds.

Fevrier. Le dixiéme de ce mois, je vis u
homme ſans bras, qui eſcrivoit, lavoit u
verre, oſtoit ſon chapeau, joüoit aux quille
aux cartes & aux dez, tiroit de l'arc, demon
toit, chargeoit, bandoit & delaſchoit un piſto
let, il ſe diſoit natif de Nantes en Bretagn
aagé de quarante ans.

Mars. Au commencement de ce mois, l
Clergé de France forma oppoſition à la Bull
du Pape, par laquelle il avoit permis au Ro
d'aliener & vendre pour cent mille eſcus d
rente du temporel du Clergé: Ce que ledi
Clergé trouvoit fort dur & eſtrange, & e
murmuroit, diſant qu'on le vouloit rendr
taillable & tributaire, ce qu'on n'avoit jamai
veu. Le ſeptiéme l'Eveſque de Noyon fu
ouï en Parlement, ſur les moyens & raiſons d
l'oppoſition de ceux du Clergé, leſquelles
deduiſit hautement & longuement ſans rie
eſpargner; le premier Preſident l'ayant ou
luy fit une remonſtrance en forme de repri
mande, luy diſant qu'il avoit tenu propos tro
hau

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

utains & piquans contre le Roy, en ce mes-
e qu'il avoit voulu dire, que depuis l'an mil
nq cens seize l'Eglise de France estoit com-
e tributaire à son Roy, ayant tousjours esté
puis ce temps chargée de decimes & autres
bventions extraordinaires, auparavant non
ïes ni usitées, & combien que le Clergé ne
fust jamais espargné à secourir son Roy en
necessité, mesmes sous les derniers Roys &
ces derniers troubles, où il y alloit de son
stat & de la Religion, neantmoins qu'ils
oient esté fort mal-traitez, que c'estoit icy
cinquiéme alienation du temporel de l'E-
ise, & que tout le spirituel des Ecclesiasti-
ues estoit revenu comme à neant, ne fai-
nt le peuple plus de conte de faire des of-
andes, ne payer dismes, ne donner ou le-
uer chose que ce soit, & plusieurs autres cho-
s semblables que ledit Evesque avoit alle-
uées, tendantes à la descharge du Clergé, &
op licentieusement taxantes le Roy à pre-
nt regnant, lequel il avoit blasmé en mots
xprés de faire des exactions effrenées sur le
lergé, à quoy les Gens du Roy ne dirent
ot, dont le Roy adverty fut mal-content,
pendant la Cour fit retirer ceux du Clergé
ns rien prononcer.

Le vingt-cinquiéme feste de l'Annoncia-
on nostre Dame, le Roy ne fit point aller
ar la ville la procession des Penitens, com-
e on avoit accoustumé & le porte l'insti-
ution de la penitence, mais le lendemain
atin il partit des Chartreux, accompagné
d'en-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

d'environ ſoixante de ſes Confreres Penitens & avec eux à pied en habit de Penitent s'e alla à noſtre Dame de Chartres, dont il re vint à pied, & en meſme habit en deux jour & arriva à Paris le dernier Mars; la nuit d Jeudy abſolu fit la proceſſion accouſtume par les ruës & Egliſes de Paris, accompagn d'environ deux cens deſdits penitens: & de puis la veille juſques au Mardy de Paſques n bougea des Capucins à y faire prieres & pen tence.

Avril. En ce mois un garçon aagé de tro ans au Cloiſtre de l'Egliſe de Paris, un Eſco lier aagé de dix-huit ans au College de Bor cour, & un Gentil-homme aagé de cinquant ans au faux-bourg ſaint Germain des Prés ſe pendirent & eſtranglerent miſerablement.

Iuin. Le Lundy ſeiziéme le Roy vint en l Cour de Parlement tenir ſon lit de Juſtice, & fit en ſa preſence publier vingt-ſept Edits d creation de nouveaux officiers & autres Edi Bourſaux, par ſon Chancelier, qu'il avoi long-temps auparavant envoyez à laditeGou laquelle avoit toujours fuy à les homologuer à cauſe du mauvais temps. Tous ces Edits fu rent appellez les Edits des Guiſars.

Depuis le dix-huit de ce mois juſques a douziéme de Juillet, les Procureurs de l Cour & du Châtelet s'abſtiennent tous unani mement & comme par une commune com munication & intelligence, d'aller au Palais & au Châtelet, à cauſe de l'Edit que le Roy avoi fait publier contre eux: par lequel leur eſtoi deffendi

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

rendu de faire aucun exercice de leurs eſtats
Procureurs, ſinon aprés avoir pris deſa
jeſté ou de Scipion Sardini, qui en avoit
s le party, lettres de confirmation, en
ant cent ou deux cens eſcus de finances.
Le vingt-cinquiéme, le Comte de Soiſ-
s accompagné du ſieur de Lanſac & d'au-
Chevaliers de l'Ordre du ſaint Eſprit, par
nmandement du Roy alla à la Chambre
Comtes, pour y faire publier l'Edit des
vivances, ou ſucceſſion des Offices venaux,
finançant la moitié du prix commun d'i-
ix; Auquel ceux de la Chambre firent reſ-
nſe qu'ils ne pouvoient admettre, ni ne de-
ent conſentir la publication de cét Edit, &
lendemain vingt-ſix revinrent encores en
Chambre les deſſuſdits, par meſme com-
ndement du Roy, & firent entendre que
olonté & la reſolution du Roy eſtoit, que
it Edit y fuſt (vouſiſſent ou non ceux de
Chambre des Comtes) publié & regiſtré.
rs s'eleverent tous les Preſidens, Maiſtres &
res Officiers des Comtes eſtants en la
ambre, & s'en allerent, fors le Preſident
colaï, l'Advocat du Roy, Paſquier, &
nnes le Greffier, en la preſence deſquels,
it Comte de Soiſſons fit publier & regiſtrer
it Edit. Et le Vendredy vingt-ſept, le Roy
le ſieur de Lanſac & de Roſtain envoya
dite Chambre une lettre d'interdiction.
Le vingt-huit les Procureurs de la Cour
emblez aux Auguſtins, aprés avoir veu les
tres patentes du Roy, par leſquelles il de-
claroit

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

claroit & entendoit que faisans & continua
l'exercice de leurs Estats, ils ne s'obligeasse
en rien au contenu de l'Edit, qu'il avoit p
blié contre eux. Et que de grace il leur do
noit encore un mois de delay, pour opter
de prendre de luy lettres de confirmation
leurs estats, en payant la finance qu'il ente
doit exiger d'eux, ou quitter tout à fait leu
dits estats, resolurent de n'aller plus au P
lais & de quitter deslors leurs estats, si le R
ne leur vouloit permettre d'iceux exercer sa
payer aucune finance; dequoy la Cour
Parlement troublée, pource que les plaidoy
& autres exercices de la Justice defailloient
raison de leur absence, les manda le Lun
ensuivant trentiéme dudit mois, où ils fire
la mesme declaration & demanderent act
lequel la Cour leur permit, & leur prom
d'abondant le premier President de tant fai
pendant le mois de Juillet qui leur restoit e
core. Surquoy l'apresdinée ils s'assemblere
derechef aux Augustins, où par l'advis d
plus anciens fut arresté que le lendemain pr
mier Juillet, ils iroient au Palais faire le
charge comme devant: Mais le jour ensu
vant ils changerent d'opinion, au moins
jeunes, qui firent retirer comme par force tro
ou quatre des anciens, qui le matin vinre
au Palais, & s'estans assemblez l'apresdin
prinrent resolution de n'y plus aller,
d'y molester ceux qui s'y transporteroie
pour y faire exercice. Autant en firent ce
du Chastelet, où les anciens Procureu
fure

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

rent empeſchés par les jeunes en l' exercice
leurs eſtats.

Iuillet. Le ſamedy douze, les Procureurs
la Cour, par l'exhortement de quelques-uns
s plus grands d'icelle allerent au Louvre en
and nombre ſe jetter à genoux devant le
oy, & luy demandans (par l'organe de Maiſ-
e Louïs Buiſſon Advocat) pardon de la faute
'ils avoient faite, delaiſſant l'exercice de
urs eſtats, tres-humblement ſupplierent ſa
ajeſté d'avoir pitié d'eux & de leur pau-
eté. A quoy le Roy fit reſponſe, que ſi pluſ-
ſt ils luy euſſent fait entendre ce que lors ils
y remonſtroient, le cours de ſa juſtice ne
ſt pas demeuré ſi long-temps interrompu;
'ils ſe levaſſent & s' en allaſſent faire l'exer-
ce de leurs eſtats, comme ils faiſoient aupar-
ant la publication de leur Edit, & qu'ils
comportaſſent en gens de bien; qu'ayant
eux la pitié dont ils luy avoient fait requeſ-
, il revoquoit ledit Edit, & qu'ils priaſſent
ieu pour luy: ce que fit le Roy, pource que
'exemple de Paris le cours de la Juſtice or-
naire avoit ceſſé par tous les ſieges des Juriſ-
ctions du Royaume de France.

Le quatorziéme, fut publié en la Cour de
rlement l'edit de la revocation des Procu-
urs, auquel le Procureur General la Gueſle
ant conſenty, comme aux autres, & à la pu-
ication & à la revocation, on en fit une riſée
Palais, diſant, que comme mineur il s'en fe-
it relever, & qu'il pouvoit eſtre reſtitué juſ-
ues à l'aage de vingt cinq ans.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

Le Mardy quinziéme, le Roy fit venir a
Louvre chez le Chancelier, les Preſidents &
Conſeillers du grand Conſeil, & leur remon
tra qu'il ſçavoit bien que contre droit & ra
ſon il avoit fait l'Edit de la creation de deu
nouveaux Preſidents, & huit nouveaux Cor
ſeillers en leur compagnie, lequel des pie
il leur avoit envoyé pour le publier, mais qu
ce faire il avoit eſté forcé par la neceſſité d
ſes affaires, dont ils avoient aſſez claire co
noiſſance: pour ce les prioit de ne faire pl
tant les retifs à publier cet Edit, leur prome
tant que la neceſſité paſſée, il les reduiroit to
à l'ancien nombre. Louïs Chaudon Preſide
dudit Conſeil porta la parole, & ſupplia tre
humblement le Roy de leur pardonner, r
monſtrant que ce qu'ils avoient ſi longu
ment differé de publier cet Edit, n'eſtoit pr
cedé d'aucun meſpris de ſes commandemen
car ils luy avoient toujours eſté & eſtoie
tres-humbles & obeïſſans ſerviteurs; mais c
ce qu'ils ne voyoient aucune apparence d'a
gmenter leur nombre, veu qu'ils eſtoient e
nombre plus que ſuffiſant pour ſatisfaire
leur charge, laquelle ils avoient iuſques alo
toujours faite au plus prés du bien qu'ils
voient pû, & de fait qu'ils ne s'eſtoient poi
encores apperceus qu'aucun, ni meſme
Majeſté, euſt onques receu meſcontentemen
de faute qu'ils euſſent faite, mais que pou
aſſouvir l'ambition de ceux qui abboyoien
comme chiens affamez aprés ces eſtats d
nouveau erigez, librement & liberalemen

i

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

remettoient leurs offices entre les mains du
oy, le priant tres-humblement de diſpoſer
ceux à ſa volonté; & ce dit, tous mirent
rs cornettes ſur la table: à quoy le Roy fit
ponſe que cette remiſe ne luy eſtoit aucu-
ment agreable, & que ſon intention eſtoit
'ils continuaſſent l'exercice de leurs eſtats,
mme ils avoient accouſtumé, qu'il ſe con-
ntoit bien de leur ſervice.

Decemb. Environ la my-Decembre, le Roy
ſaiſir tous les revenus temporels des bene-
es du Cardinal Pelevé, & donner aux pau-
:s, à cauſe des mauvais offices qu'il avoit
ts à Rome à ſa Majeſté envers le Pape & les
rdinaux, dont le Cardinal d'Eſte l'avoit au-
ravant adverty: les Huguenots l'appel-
ent le Cardinal Pelé.

Sur la fin de cet an le ſieur de Belliévre ar-
a à Londres en Angleterre, où il fut par la
oyne bien receu & patiemment ouï, auquel
e meſme de ſa propre bouche ſeante en ſon
nſeil, reſpondit en ces mots, extraits fi-
llement de l'original envoyé à l'Ambaſſa-
ur.

Meſſieurs les Ambaſſadeurs, je me fie tant
la bonté du Roy mon bon frere, que je
aſſeure qu'aprés avoir entendu & connu
mme toutes choſes ſe ſont paſſées, il ne
ndra en mauvaiſe part la procedure que j'ay
te contre celle qui tant de fois a conſpiré
ntre ma perſonne & mon Eſtat, & ſuis tres-
chée qu'un tel perſonnage que vous, Mon-
ur de Belliévre, ayez pris la peine de paſſer

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

en ce Royaume pour un affaire duquel il n'y a
aucun honneur de parler, ayant eu connoiſ-
ſance des choſes deſquelles avez reçu toute
louänge, meſmes en un ſujet ſi clair, que
chacun peut juger mon innocence. J'appelle
ici devant vous Dieu à teſmoin, ſi jamais j'ay
eu volonté de luy donner aucun meſconten-
tement, chacum connoiſt aſſez combien
de fois elle m'a offencée, & comme je l'ay
porté patiemment: on doit peſer combien eſt
precieuſe la dignité Royale, & le rang que je
tiens, eſtant mon inferieure, puiſqu'elle eſt en
mon Royaume. Je luy ay demonſtré beau-
coup d'offices d'amitié, ce qui ne l'a divertie
de ſa mauvaiſe volonté en mon endroit. Ja-
mais quelques afflictions & faſcheries que
j'aye euës, comme de la mort du Roy mon
pere, du Roy mon frere, & de la Royne ma
ſœur, ne m'ont tant touché au cœur, com-
me le ſujet dont nous traitons maintenant.
J'appelle Dieu à teſmoin encores un coup, ſi
j'ay voulu uſer en cét endroit comme elle a
fait au mien, & prenez-le tout ſur ma ſalva-
tion, ou damnation. J'ay veu beaucoup d'hi-
ſtoires, & leu poſſible autant que Prince ou
Princeſſe de la Chreſtienté: mais je n'y ay ja-
mais trouvé choſe ſemblable à ceſte-cy; il me
ſouvient fort bien de tout voſtre diſcours,
Monſieur de Bellievre, je l'ay ſi bien compris
que je n'en ay pas perdu un mot: mais tout
cela ne me peut inciter à changer de volonté,
car le ſang des Princes eſt trop precieux, &
de l'inferieur au ſuperieur n'y a apparence de
droit

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

t : maintenant je ſuis tousjours en peine
r n'eſtre en ſeureté dans ma maiſon, &
s mon pauvre Royaume : ains ſuis aſſaillie
ſpiée de toutes parts ; Je ne ſuis libre, mais
ive, je ſuis ſa priſonniere, au lieu qu'elle
eſtre la mienne ; elle m'a ſuſcité de tou-
arts tant d'ennemis, que je ne ſçay de quel
é me tourner : mais j'eſpere que Dieu me
ſervera avec mon peuple, & pour iceluy,
uel j'ay juré la protection à Dieu, devant
roſne duquel j'en ſuis reſponſable, & n'y
nqueray : ſi je vous accordois ce que me
andez, je me parjurerois, & prendrois ſon
t nom en vain. Je ne voudrois faire pareil-
equeſte au roy mon bon frere voſtre Maiſ-
, ni à aucun Prince & Potentat de la Chreſ-
té, là où il iroit de leur Eſtat, comme il
du mien en ceſt affaire, ains deſire qu'ils
nt preſervez & gardez de tous leurs enne-
; & moy qui ne ſuis qu'une pauvre fem-
, que je puiſſe reſiſter à tant d'aſſauts &
mbuſches

anvier, 1587. Le Roy demanda à la Ville
mille eſcus, avec encore une autre im-
ition de 120 mille eſcus, & 600 mille eſcus
tout le Royaume.

Fevrier. Dominique Miraille & ſa femme,
ingt-ſeptiéme furent accuſez de magie,
ent pendus & eſtranglez, puis bruſlez. On
uva ceſte execution toute nouvelle à Paris ;
rce que ceſte vermine y eſtoit tousjours
meurée libre & ſans eſtre recherchée.
meſmes du tems du Roy Charles IX

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

eſtoit provenuë par l'impunité, juſques au nombre de trente mille, comme confeſſa leur chef, l'an 1572.

Mars. Mort de la Royne d'Ecoſſe, Princeſſe du ſang d'Angleterre, & de la droite deſcente de Henry ſept, naſquit le ſeptiéme Decembre mil cinq cens quarante deux, couronnée à dix-huit mois, aſſavoir le vingt-uniéme Aouſt, conduite en France à ſix ans, mariée à quinze ans au Dauphin de France, aprés ſa mort remariée à Henry d'Harlay Gentil-homme, aagé de vingt-deux ans, eſpouſa en troiſiémes nopces le Comte de Botheul, fut dix-huit ans priſonniere en Angleterre, puis fut decapitée. Aprés ſa mort luy fut fait un ſolennel ſervice à Paris, où tous le Princes aſſiſterent, & toute la Juſtice.

May. Le premier jour de ce mois, ſoixante tant Preſidents que Conſeillers de la Cour, allerent au Louvre faire remonſtrances au Roy, ſur ce qu'il avoit deliberé de prendre les deniers deſtinez au payement des rentes de la Ville, pour le quartier eſcheant le dernier jour de Juin mil cinq cens quatre-vingts ſept, & luy firent entendre librement que les pauvres veuves & orphelins, qui avoient tout leur bien ſur la Ville, crieroient contre luy, & demanderoient vengeance à Dieu, de ce qu'il leur retiendroit les moyens de vivre & avoir du pain en un temps ſi ſec & miſerable. Que pour payer les cinq cens mil eſcus qu'il vouloit prendre, il y avoit bon moyen de les recouvrer ailleurs, & ce, en prenant le quart du

bien de quelquels-uns qui n'avoient du
mmencement valant cinq ſols, & mainte-
t ſe trouvoient riches de cinq & ſix cens
le eſcus : qu'il y avoit à craindre une ſedi-
n, criant le peuple tout haut, qu'on luy
oit ſon bien pour le donner à je ne ſçay
ls mignons, vrais ſangſuës & peſtes du
yaume ; qu'il ſe trouveroit que luy ſeul
it levé plus de deniers en France depuis
il eſtoit Roy, que n'avoient fait en deux
s ans auparavant, les Roys ſes predeceſ-
rs : & qui eſtoit le pis, qu'on ne ſçavoit
tout eſtoit allé, le peuple ne s'en eſtant
ty ſoulagé ni amendé, au contraire
ucoup pis & en plus piteux & pauvre eſtat,
il n'avoit jamais eſté. Que ſi les finances
oient bien deuëment & loyalement admi-
trées, il y auroit aſſez & trop, pour ſub-
nir à la neceſſité de ſes affaires. Que ceux
i luy donnoient conſeil de prendre les de-
rs des payemens des rentes de la Ville, eſ-
ent gens meſchans, ſans foy, ſans loy, non
is François, mais ennemis jurez de ſon
at, & de la France : & pluſieurs autres
ſons qu'ils deduiſoient hautement à ſa Ma-
té, avec beaucoup d'eloquence, gravité &
erté. Nonobſtant leſquelles, le Roy, aprés
avoir fort patiemment ouïs, leur reſpon-
avec une grande Majeſté, entremeſlée
itefois de colere, comme il parut à ſon
age, Qu'il ſçavoit & connoiſſoit auſſi bien,
mieux qu'eux, la neceſſité de ſon peuple,
ſtat de ſes affaires & finances, & qu'il y

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

ſçavoit donner bon ordre, ſans qu'ils s'en empeſchaſſent plus avant. Qu'ils rendiſſent la Juſtice à ſon peuple, qui eſtoit ce dequoy il crioit & ſe plaignoit le plus, n'ayant les oreilles battuës d'autres choſes que de leurs injuſtices; du reſte, qu'il y ſçauroit bien pourvoir au contentement de ſon peuple. Que s'ils ſçavoient quelques moyens prompts pour toucher les cinq cens mil eſcus dont il avoit neceſſairement affaire, qu'il ne toucheroit point à leurs rentes : mais ſinon, ſa reſoluton eſtoit de les prendre, bien qu'avec regret, pour n'avoir aucuns moyens d'en recouvrer d'ailleurs.

Le trentiéme, certain nombre de Preſidents & Conſeillers de la Cour furent au Louvre faire au Roy remonſtrances ſur la ſaiſie des deniers deſtinez au payement des rentes de la Ville, & arreſt de leurs gages, & luy dire que s'il n'en bailloit mainlevée, ils eſtoient reſolus de n'aller plus au Palais : à quoy le Roy tout faſché leur dit, qu'ils fiſſent ce qu'ils voudroient, qu'ils luy fiſſent bailler mainlevée de la guerre, qu'il leur feroit raiſon ſur l'un & l'autre des points de leur requeſte : mais qu'il voyoit bien que c'eſtoit qu'ils marchandoient de ſe faire jetter dans un ſac en la riviere; ce qu'il dit, pource qu'un jour de la feſte Dieu, la pluſpart des Predicateurs avoient declamé contre ceux de la Juſtice, juſques à avoir dit qu'il les faloit tous jetter dans un ſac en l'eau

Venuë des Feuillans de Thoulouſe.

Iuillet.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

Iuillet. Le Mardy vingt-uniéme, le Cardinal
: Bourbon Abbé de ſaint Germain des Prez,
: faire une proceſſion ſolennelle, à laquelle il
: marcher tous les enfans, fils & filles du faux-
ourg ſaint Germain, pour la pluſpart veſtus
: blanc, & pieds nuds : portans les garçons un
apeau de fleurs ſur la teſte nuë, & tous tant
aſles que femelles un cierge de cire blanche
n la main, les Capucins, les Auguſtins, les Pe-
itens blancs, les Preſtres de ſaint Sulpice, &
s Religieux de ſaint Germain portoient les
:liques, & y avoit une muſique tres-harmo-
ieuſe, meſmes y eſtoient portées les ſept Chaſ-
s de ſaint Germain par hommes nuds en
emiſe, aſſiſtez d'autres qui portoient flam-
eaux ardens en grande devotion: à icelle aſſi-
a le Roy veſtu en penitent blanc, marchant en
troupe des autres, & les Cardinaux de Bour-
on, & Vendoſme en leurs habits rouges, ſui-
is d'une grande multitude de peuple de l'un
: l'autre ſexe : le Roy à ſon diſner loüa ceſte
roceſſion, & dit qu'il n'en avoit veu de long-
ems une mieux ordonnée ni plus devote
ue celle-là, & que ſon couſin le Cardinal y a-
oit honneur. A quoy chacun qui eſtoit prés
e luy, va reſpondre que c'eſtoit la devotion
meſme que Monſieur le Cardinal : oui, dit le
Roy, c'eſt un bon homme, je deſirerois que
ous les Catholiques de mon Royaume luy
eſſemblaſſent, nous ne ſerions en peine de
nonter à cheval pour combattre les Reiſtres.

Aouſt. Le vingt-troiſiéme, Jean Louïs de
Nogaret Duc d'Eſpernon premier mignon

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

du Roy, & qu'il appelloit ſon fils aiſné ; fut marié à petit bruit au Chaſteau de Vincennes ; le bruit eſtoit que le Roy luy avoit donné en faveur de mariage la ſomme de quatre cens mille eſcus.

Le trentiéme, le feſtin de la nopce du Duc d'Eſpernon & de la Comteſſe de Candales fut fait tres-magnifique en l'Hoſtel de Montmorency, où le Roy & toutes les Dames aſſiſterent, & y bala le Roy en grande allegreſſe, portant neantmoins ſon chapelet de teſtes de mort attaché & pendu à ſa ceinture tant que le bal dura : donna ce jour à la mariée un colier de cent perles eſtimé à cent mille eſcus.

Septemb. Le vingt-ſixiéme à la Croix du tiroir fut rompu & mis ſur la rouë à Paris un Normand nommé Chantepie, qui avoit envoyé au Seigneur de Millan d'Allegre, par un laquais, une boëte artificieuſement par luy compoſée, dans laquelle eſtoient arrangez trente-ſix canons de piſtolets, chargez chacun de deux bales, & y eſtoit un reſſort accommodé de façon qu'ouvrant la boëte ce reſſort laſchant faiſoit feu, lequel prenant à l'amorce à ce preparée, faiſoit à l'inſtant jouër les trente-ſix canons, & jetter ſoixante & douze bales, dont à peine ſe pouvoient ſauver ceux qui ſe trouvoient à l'environ : cette boëte fut par ce laquais envoyée ſous le nom de la Damoiſelle de Compigny, ſœur dudit Millan, avec une lettre, par laquelle elle luy mandoit qu'elle luy envoyoit une boëte de rare & eſmerveillable artifice, afin qu'il la viſt.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

iſt. Or avoit Chantepie monſtré au laquais, omme il faloit ouvrir ladite boëte, lequel e fait l'ouvrit en la preſence dudit ſieur de Millan, & ſoudain ſe laſcherent tous leſdits anons, deſquels neantmoins ne fut ledit Mil- n que peu ou point offencé; deux ou trois ales donnerent dans les cuiſſes du laquais & 'en mourut. Chantepie fut apprehendé, onfeſſa avoir fait l'inſtrument, & fut executé.

Octob. Au commencement de ce mois le Duc d'Eſpernon en la preſence du Roy fit un ade affront à Monſieur de Villeroy, Secre- aire d'Eſtat, l'appellant petit coquin, & le enaça de luy donner des coups d'eſperons, omme à un cheval retif, meſme luy repro- hant certaine intelligence, qu'il diſoit avoir vec la Ligue, & le Roy d'Eſpagne, auquel il eveloit tous les ſecrets du Roy, ſous ombre 'une penſion de doubles piſtoles qu'il en ti- oit.

En ce mois jour vingtiéme fut la bataille e Coutras; avant qu'entrer au combat le Roy de Navarre & ceux de la religion s'eſtans roſternés en terre pour prier Dieu, le Duc de oyeuſe les regardant comme gens qui paroiſ- ent ja tout humiliez & abbatus, dit à Mon- eur de Laverdin, ils ſont à nous, voyez vous as comme ils ſont à demy battus & defaits? à eoir leur contenance, ce ſont gens qui trem- lent: Ne le prenez pas là, luy reſpondit Monſieur de Laverdin, je les connois mieux que vous, ils font bien les doux & les chatte- nites; mais que ſe vienne à la charge vous

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

les trouverez diables & lions, & vous ſouvenez que je vous l'ay dit.

Le Cardinal de Bourbon ayant ouï la mort du Duc de Joyeuſe, dit qu'il euſt voulu que le Roy de Navarre euſt eſté en ſa place, & qu'il n'y euſt eu tant de perte de luy que dudit Duc: ce qu'ayant eſté raporté au Roy, il dit, que cette parole eſtoit digne de ce qu'il eſtoit.

Le 3 Monſieur Maillard Maiſtre des Requeſtes fut condamné par contumace d'avoir la teſte tranchée.

Decemb. En ce mois le Roy fit une capitulation avec les Reiſtres, ce que les Ligueurs trouverent fort mauvais : les Predicateurs crioient que ſans la prouëſſe & conſtance du Duc de Guiſe, l'Arche fuſt tombée entre les mains des Philiſtins, & que l'hereſie euſt triomphé de la Religion. Et là deſſus la Sorbonne fit un reſultat ſecret, qu'on pouvoit oſter le Gouvernement aux Princes, qu'on ne trouvoit pas tels qu'il faloit, comme l'adminiſtration au tuteur qu'on avoit pour ſuſpect. Ce ſont les propres termes de l'arreſté de la Sorbonne, fait en leur College le Mecredy ſeiziéme du preſent mois.

Le trentiéme, le Roy manda venir au Louvre ſa Cour de Parlement, & la Faculté de Theologie, & fit une aſpre & forte reprimende aux Docteurs Theologiens, en la preſence de la Cour, ſur leur inſolente & effrenée licence de preſcher contre luy & contre toutes ſes actions, meſmes touchant les affaires de ſon Eſtat; & s'addreſſant particulierement à Boucher

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

ier Curé de S. Benoiſt, l'appella meſchant,
y dit que deffunt Poiſle ſon oncle, qui avoit
té indignement Conſeiller de la Cour, eſtoit
meſchant homme, mais qu'il eſtoit encore
re que luy, & que ſes compagnons ne va-
ient gueres mieux: mais qu'il s'addreſſoit
rticulierement à luy, pource qu'il avoit eſté
impudent que de preſcher qu'il avoit fait
tter en un ſac en l'eau Burlat Theologal
Orleans, combien que ledit Burlat fuſt tous
s jours avec luy, beuvant, mangeant & ſe
uſſant; leur diſant davantage, qu'ils ne pou-
yent nier qu'ils ne fuſſent notoirement
alheureux & damnez par deux moyens, l'un
our avoir en la chaire de verité, detracté
ntre luy, leur Roy naturel & legitime, &
ancé pluſieurs calomnies contre ſon hon-
eur: ce qui leur eſt defendu par toute l'Eſ-
iture ſainte. L'autre, que ſortant de la chai-
, apres avoir bien menty & meſdit de luy,
s'en alloyent droit à l'Autel dire la Meſſe,
ns ſe reconcilier & confeſſer deſdits men-
nges & meſdiſances, combien que tous les
urs ils preſchent, que quand on a menty ou
rlé mal de quelqu'un que ce ſoit, ſuivant
texte de l'Evangile, ſe faut aller reconci-
er avec luy avant que ſe preſenter à l'Au-
l. Sçait auſſi la belle reſolution de la Sor-
nne du feiziéme de ce mois, à laquelle
a eſté prié de n'avoir eſgard, pource que
eſtoit aprés desjuner. Que l'ayant outra-
é en toutes ces façons, il ne s'en vouloit
eantmoins venger, comme il en avoit la

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

puiſſance,& comme avoit fait le Pape Sixte V, à preſent regnant, lequel avoit envoyé aux Galeres certains Preſtres Cordeliers, qui en leurs ſermons avoient oſé meſdire de luy,qu'il n'y en avoit aucun d'entre eux qui n'en meritaſt autant, ou davantage, mais qu'il vouloit le tout oublier, & leur pardonnoit, à la charge de n'y retourner plus; que s'il leur advenoit jamais, il prieroit ſa Cour de Parlement cy-preſente, de luy en faire la raiſon, & en faire faire une ſi bonne juſtice, que les ſeditieux (comme luy) y peuſſent prendre exemple, pour ſe contenir en leur devoir.

En ce meſme temps vinrent à Paris nouvelles de la mort du Capitaine Sacremore, tué à Dijon par les mains du Duc de Mayenne ſon Maiſtre, à cauſe de quelques faſcheux propos que ledit Sacremore avoit eſté ſi temeraire de luy tenir à ſa barbe,touchant le mariage d'entre ledit Sacremore & Mademoiſelle de Villars, fille aiſnée de Madame du Mayne, laquelle ledit Sacremore maintenoit luy avoir eſté promiſe par le Duc de Mayenne & ſa femme, & bien davantage, ladite fille s'eſtre obligée de l'eſpouſer : ſurquoy ledit Duc le tua.

Sur la fin de cet an, le Roy fut adverty que le Duc de Guiſe avoit fait un voyage à Rome luy ſixiéme, tellement deſguiſé qu'il n'avoit pû eſtre reconnu : & qu'ayant eſté à Rome trois jours ſeulement, il s'eſtoit deſcouvert au ſeul Cardinal de Pelevé, avec lequel il avoit communiqué jour & nuit.

Sa Majeſté auſſi en meſme temps eut advis que

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

ne le Pape avoit envoyé au Duc de Guise
'ſpée gravée de flammes, & que le Prince
: Parme luy avoit envoyé ſes armes, & man-
, Qu'entre tous les Princes de l'Europe, il
appartenoit qu'à Henry de Lorraine porter
s armes & eſtre chef de l'Egliſe.

1588. *Ianvier.* Le douziéme, le Duc d'Eſ-
rnon fut en la Cour de Parlement receu
dmiral de France, & par le premier Preſi-
nt de Harlay inſtallé au ſiege de la table de
arbre: l'Advocat Marion le preſenta & ha-
nga en ſa faveur, avec magnifiques louän-
s. Faye Advocat du Roy haranga haute-
ent & un peu flateuſement à la louänge du
oy: car il l'appellà le Saint des Saints, diſant
'il meritoit d'eſtre canoniſé, autant ou
us, qu'un de ſes predeceſſeurs Roys de
rance, que nous adorons pour Saint; &
uänt le Duc d'Eſpernon, dit que le feu Ad-
iral de Chaſtillon avoit fait tout ce qu'il
oit pû pour ruïner l'Egliſe Catholique,
poſtolique & Romaine: mais que ceſtuy-cy
maintiendroit & reſtabliroit en ſa propre
lendeur & dignité. Sur ce nouveau Saint de
oy de Monſieur Faye, on ſema ce jour au
alais ce diſtique ſuivant.

Quis neget Henricum miracula prodere mundo,
Qui fecit montem, qui modo vallis erat?

Le Dimanche vingt-quatriéme, s'eſleva
r cette ville de Paris & aux environs, un ſi
pais brouillard, principalement depuis midy
ſques au lendemain, qu'il ne s'en eſt veu
de

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

de memoire d'homme un ſi grand : car il eſtoit tellement noir & eſpais que deux perſonnes cheminans enſemble par les ruës, ne ſe pouvoient veoir, & eſtoit-on contraint de ſe pourveoir de torches pour ſe reconnoiſtre, encore qu'il ne fuſt pas trois heures : furent trouvées tout plein d'oyes ſauvages & autres animaux volans en l'air, qui eſtoient tombez en des cours des maiſons tous eſtourdis, qui volans s'eſtoient frappez contre les maiſons & cheminées, & en a eſté pris pluſieurs en ceſte ville de Paris de ceſte façon.

Mars. Le jeudy troiſiéme, un jeune Normand aagé de dix-neuf à vingt ans, ayant eſté ſurpris coupant à l'entrée du parquet de l'audience la monſtre d'un Gentil-homme qu'il portoit penduë au col, repreſenté devant Meſſieurs en la grande Chambre ayant advoüé le fait, fut ſur l'heure condamné à eſtre pendu & eſtranglé en la cour du Palais, ce qui fut executé ſur le champ.

Le cinquiéme de ce mois, mourut à ſaint Jean d'Angely Henry de Bourbon Prince de Condé, le ſecond jour de ſa maladie, ayant eſté empoiſonné, comme on diſoit, par un page, à la ſuſcitation de ſa femme, de la maiſon de la Trimouille, laquelle fut conſtituée priſonniere, ſe trouvant groſſe du fait dudit page, ſans que le mary y eût aucunement part. Lequel ſe ſauva des premiers & fut defait en effigie & comdamné par contumace, & un nommé Brilland domeſtique dudit Prince en perſonne, ayant eſté tiré à quatre

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

atre chevaux en la place publique de Saint
an d'Angely, & plusieurs autres empriſon-
z, auſquels on commença à faire le procés.
onſieur le Cardinal de Bourbon ſon oncle
ayant entendu les nouvelles vint trouver
Roy, auquel avec une grande exclamation
dit, Voilà, Sire, que c'eſt d'eſtre excommu-
é! quant à moy je n'attribuë ſa mort à autre
oſe qu'au foudre d'excommunication, dont
a eſté frapé: auquel le Roy en riant reſpon-
, il eſt vray, mon couſin, que ce foudre-là eſt
ngereux: Mais ſi n'eſt-il pas beſoin que tous
ux qui en ſont frapez en meurent, il en
ourroit beaucoup; je croy que cela ne luy a
s ſervy: mais autre choſe luy a bien aydé.

May. Tout ce mois le Duc de Guiſe en paſ-
nt par les ruës, on crioit, vive Guiſe.

Les Barricades le vingt-deuxiéme.

Le Dimanche quinziéme fut ſemé le ſui-
nt quadrain, qu'on trouva bien rencontré
: le jeu de Prime, auquel le Duc de Guiſe
ioit fort ſouvent.

La fortune a jouänt le Guiſard bien traité,
Car ayant un valet & un Roy eſcarté,
Vne & une autre Royne en ſa main retenuë.
O trois fois heureux ſort! Prime luy eſt venuë.

Le Jeudy dixneuviéme, le Preſident de la
ueſte, le Procureur general ſon fils, & les
nſeillers de la Cour, qui le Dimanche pre-
dant deputez par icelle eſtoient allez trou-
le Roy à Chartres, pour ſçavoir ſon inten-
n & recevoir ſes commandemens, revin-
nt à Paris, & rapporterent que l'intention
de

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

de ſa Majeſté eſtoit, que ladite Cour & toutes autres Juriſdictions continuaſſent l'exercice de la juſtice : entre autres propos notables que le Roy leur tint, il leur dit ; Il y en a qui en ce fait s'arment du manteau de la Religion, mais meſchamment & fauſſement ; ils euſſent mieux fait de prendre un autre chemin, ma vie & mes actions les dementent aſſez, & veux bien qu'ils entendent qu'il n'y a au monde Prince plus Catholique, ni qui deſire tant l'extirpation de l'hereſie que moy, & voudrois qu'il m'euſt couſté un bras, & que le dernier heretique fuſt en peinture dans cette chambre. Au Preſident de Nully, lequel deputé de la Cour des Aydes, faiſant la harangue pleuroit, & s'excuſoit de ce qui eſtoit advenu, il dit ces mots, Hé pauvre homme, penſez-vous que ſi j'euſſe eu quelque volonté envers vous & les autres de voſtre faction, que je ne l'euſſe pas bien pû executer ? qui m'en euſt gardé ſi j'en euſſe eu envie ? Non, non, j'ayme les Pariſiens en deſpit d'eux, combien qu'ils m'en donnent fort peu d'occaſion, retournez-vous-en, faites voſtre eſtat comme de couſtume, vous & les autres, & vous monſtrez auſſi bons ſujets comme je me ſuis monſtré bon Roy, en quoy je deſire continuer, pourveu que vous vous en monſtriez dignes. Le meſme jour on eſcrivit ſur la porte de la Preſidente Seguier, avec laquelle logeoit l'Advocat du Roy ſon fils *(Valet à louër.)*

Aouſt. Le Mardy deuxiéme Aouſt, ſa Majeſté entretenuë du Duc de Guiſe pendant ſon diſner,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

ſner, luy demanda à boire, puis en riant
y demanda à qui ils boiroient : A qui il vous
aira, Sire, reſpondit le Duc, c'eſt à voſtre
ajeſté d'en ordonner : Mon Couſin, dit le
oy, beuvons à nos bons amys les Hugue-
ots : C'eſt bien dit, Sire, reſpondit Mon-
ur de Guiſe: Et à tous nos bons barricadeurs
Paris, va dire le Roy auſſi-toſt, beuvons
ſſi à eux & ne les oublions pas. A quoy le
uc de Guiſe ſe prit à ſous-rire, mais d'un
; qui ne paſſoit point le neud de la gorge,
al content de cette nouvelle union que le
oy vouloit faire des Huguenots avec les bar-
cadeurs.

Le ſixiéme Septembre le Prevoſt des Mar-
ians & les Eſchevins de Paris envoyerent
ier l'Advocat du Roy Seguier, lequel on
oit chaſſé de Paris le jour de ſaint Barthele-
y, par des Placards attachez à ſa porte fort
ditieux & comminatoires, de revenir à Paris
ercer ſa charge, & qu'ils le tiendroyent en
ur protection & ſauvegarde. Et de fait il y
vint, & aſſiſta à la prononciation des Arreſts
Mecredy ſeptiéme de Septembre : & on
ſoit à Paris, que ledit Seguier leur avoit
omis de faire publier & recevoir au Parle-
ent le Concile de Trente, & que à cette oc-
ſion ils l'avoient r'appellé.

Octob. Le ſeiziéme de ce mois fut l'ouver-
ire des Eſtats de Blois.

Novemb. Le trentiéme de ce mois, un de
es amis s'eſtant addreſſé à Pericart Secre-
ire du Duc de Guiſe, pour avoir un paſſe-
port,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

port, Pericart luy dit qu'il patientaſt encores un peu, & que bien-toſt ils changeroient de qualité.

Decemb. On fit le quatriéme de ce mois promettre & jurer au Roy ſur le S. Sacrement de l'Autel, parfaite reconciliation & amitié avec le Duc de Guiſe; & oubliance de toutes querelles & ſimultés paſſées, ce que ſa Majeſté fit fort librement en apparence: meſme pour les contenter & amuſer, declara qu'il s'eſtoit reſolu de remettre ſur ſon couſin de Guiſe & la Royne ſa Mere, le gouvernement & conduite des affaires de ſon Royaume, ne ſe voulant plus empeſcher que de prier Dieu & faire penitence.

Le vingt-troiſiéme Decembre eſt la mort du Duc de Guiſe; & lors quon le tuoit, il diſoit, Mon dieu, je ſuis mort, ayez pitié de moy, ce ſont mes pechez qui en ſont cauſe! & fut là ſon corps jetté ſur un tapis, & là laiſſé quelque temps expoſé aux mocqueries des courtiſans, qui l'appelloient le beau Roy de Paris: Nom que le Roy luy avoit donné. Eſtant en ſon Cabinet, demanda s'ils l'avoient fait ſortir, & donna un coup de pied au viſage de ce pauvre mort, ainſi que le Duc de Guiſe en avoit donné au feu Admiral de Chaſtillon. Choſe veritable & remarquable. Le Roy l'ayant un peu contemplé, dit, Mon Dieu, qu'il eſt grand! il paroiſt un corps plus grand mort, que vif.

Le vingt-quatriéme, la mort du Cardinal de Guiſe.

Le

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

Le ſoir de ce jour, les corps du Duc & Cardinal de Guiſe furent mis en pieces par le commandement du Roy, en une ſalle baſſe du chaſteau, puis bruſlez & mis en cendres, leſquelles aprés furent jettées au vent ; affin qu'il n'en reſtaſt ni relique ni memoire.

1589. *Ianvier.* Le premier jour de l'an, inceſtre apres le ſermon qu'il fit à ſaint Barthelemy, exigea de tous les aſſiſtans le ſerment (en leur faiſant lever la main pour ſigne de conſentement) d'y employer juſques au dernier denier de leur bourſe, & juſques à la derniere goutte de leur ſang, pour venger la mort des Princes Lorrains Catholiques, aſſavoir le Duc de Guiſe & le Cardinal ſon frere, maſſacrez dans le Chaſteau de Blois, à la face des Eſtats, & du premier Preſident de Harlay, qui aſſis à l'œuvre devant luy avoit ouï ſa predication; exigea ſerment particulier, de luy dis-je, qui avoit accouſtumé le recevoir des autres, l'interpellant par deux diverſes fois, en ces mots, Levez la main, Monſieur le Preſident, levez-la bien haut, s'ils vous plaiſt, afin que tout le monde le voye. Ce qu'il fut contraint de faire, non ſans ſcandale & danger du peuple, auquel on avoit fait entendre que ledit Preſident avoit ſceu & conſenty la mort de ces deux Princes Lorrains, que Paris adoroit comme ſes Dieux tutelaires.

Le deuxiéme, le peuple continuant les furies & inſolences, auſquelles les animoient leurs Curez & Predicateurs, abatit & demolit les ſepulchres & figures de marbre

que

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

que le Roy avoit fait eriger auprez du grand Autel à l'Egliſe ſaint Paul à Paris, de deffunt ſaint Maigrin, Quelus & Maugiron ſes mignons, diſans qu'il n'appartenoit pas à ces meſchans, morts en reniant Dieu, ſangſuës du peuple & mignons du tyran, d'avoir ſi braves monumens & ſi ſuperbes en l'Egliſe de Dieu, & que leurs corps n'eſtoient dignes d'autrement que d'un gibet.

Le ſeptiéme, arriverent les nouvelles de la mort de la Royne Mere du Roy, decédée au Chaſteau de Blois, le Lundy precedent cinquiéme de ce mois. Elle eſtoit aagée de ſoixante & un an, & portoit bien l'aage pour une femme pleine & graſſe comme elle eſtoit: elle mangeoit bien & ſe nourriſſoit bien, & n'apprehendoit pas fort les affaires, combien que depuis trente ans que ſon mary eſtoit mort, elle en euſt eu d'auſſi grandes & importantes qu'onques eut Royne du monde: elle mourut endettée de quatre cens mille eſcus, eſtant prodigue & par-de-là la liberalité, plus que Prince ni Princeſſe de la Chreſtienté; ce qu'elle tenoit de ceux de ſa maiſon.

Ceux qui l'approcherent de prés en ſa maladie, eurent opinion que le deſplaiſir qu'elle avoit pris de ce que ſon fils avoit fait, luy avoit advancé ſes jours, non pour l'amitié qu'elle portaſt aux deux Princes occis, leſquels elle aimoit à la Florentine, c'eſt à dire pour s'en ſervir, mais pource que par-là elle voyoit le Roy de Navarre ſon gendre eſtably, qui eſtoit tout ce qu'elle craignoit plus au monde,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

onde, comme celle qui avoit juré ſa ruïne
r quelque moyen que ce fuſt. Toutefois
peuple de Paris eut opinion qu'elle avoit
nné conſentement & occaſion à la mort des
ux Princes Lorrains, & diſoient les Gui-
ds, que ſi on apportoit le corps à Paris pour
ller enterrer à ſaint Denis au ſepulchre ma-
ifique, que de ſon vivant elle avoit baſty
lle & au feu Roy Henry ſon mary, qu'ils le
ineroient à la voyrie ou le jetteroient dans
riviere. Voilà pour le regard de Paris. Pour
regard de Blois, où elle eſtoit adorée &
verée comme la Junon de la Cour, elle
euſt pluſtoſt rendu le dernier ſouſpir, qu'on
en fit non plus d'eſtat que d'une chevre
orte. Quant au particulier de ſa mort, le
ſeſpoir & la violence y ont eſté remarquez,
mme en une fin tres-miſerable, conforme
à vie.

Le Dimanche huitiéme, le petit Feuillan
ſon ſermon faiſant une apoſtrophe au feu
uc de Guiſe, dit ces mots, en ſe retournant
rs Madame de Nemours ſa mere, qui eſtoit
à vis de luy: O ſaint & glorieux martyr de
ieu, benit eſt le ventre qui t'a porté & les
mmelles qui t'ont allaité.

Le Lundy ſeiziéme Janvier, Maiſtre Jean
Clerc nagueres Procureur en la Cour de
rlement, lors Capitaine de ſon quartier &
ouverneur de la Baſtille de Paris, accompa-
é de vingt-cinq ou trente coquins, tous
mme luy, armez de leurs cuiraſſes, ayans
piſtolet à la main, dit haut & clair, Vous

tels

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

tels & tels qu'il nomma, ſuivez moy, venez en l'hoſtel de la Ville, où lon a quelque choſe à vous dire. Et au premier Preſident & autres, qui luy voulurent demander de par qui & en quelle puiſſance il vouloit faire cet exploit, il reſpondit qu'ils ſe haſtaſſent ſeulement & ſe contentaſſent d'aller avec luy, & que s'ils le contraignoient d'uſer de ſa puiſſance, quelqu'un d'eux s'en pourroit mal trouver. Lors le premier Preſident, le Preſident Potier & le Preſident de Thou s'acheminerent pour le ſuivre, & aprés eux marchoient volontairement, juſques au nombre de cinquante ou ſoixante Conſeillers de toutes les chambres de Parlement, meſmes des Requeſtes du Palais; & pluſieurs qui ne ſe trouverent point ſur le billet du Clerc, ne laiſſerent de marcher & accompagner les autres, diſans qu'ils ne pouvoient moins faire que de ſuivre leurs Capitaines.

Marchant le premier, il les mena ſur les dix heures du matin par le pont au change, comme en montre & triomphe, juſques en la place de Greve, où ſe voulans arreſter pour entrer en l'hoſtel de Ville, ſuivant la propoſition de maiſtre Jean le Clerc, en furent empeſchez, & contraints par luy de paſſer outre, & menez en la Baſtille Saint Antoine, tout au travers des ruës pleines de peuple, qui eſpandu par icelles les armes au poing & les boutiques fermées pour les veoir, les lardoient de mille brocards & vilenies. Il alla encores prendre quelques-uns ce jour-là en leurs maiſons, qui

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

ii ne s'eſtoient pas trouvez en la Cour, &
eſmes de la Cour des Aydes, Chambre des
omptes & autres Compagnies, dont il y en
t quelques-uns ſerrez en la Conciergerie &
x autres priſons de la ville : mais les uns fu-
nt eſlargis dés l'apreſdinée ; les autres, les
ux ou trois jours enſuivans, pource qu'ils
ſe trouvoient ſur la liſte du Clerc, & qu'ils
oient eſtimez bons Catholiques : & à la ve-
é la face de Paris eſtoit miſerable, car l'on
ſt veu un Clerc, un Louſchard, un Senault
un Morliere, un Olivier & autres, qui avec
ain armée fourrageoient les meilleures mai-
ns de la ville, principalement où ils ſçavoient
'il y avoit des eſcus, & ce ſous un maſque
gne de voleurs, pource qu'ils eſtoient (di-
ient-ils) Royaux, & pourtant de bonne pri-
: mais par deſſus tous les autres avoit Mon-
ur Buſſi le Clerc, ainſi ſe faiſoit-il appeller,
ande puiſſance : car encores que par la ville,
par le conſeil, quelques-uns de ces priſon-
ers euſſent ordonnance de ſortir, ne ſor-
ient point toutefois, que quand il plaiſoit à
onſieur de Buſſi, auquel outre les trois,
uatre, & cinq eſcus qu'il exigeoit de chaque
ſte pour ſa journaliere deſpence, il faloit
core faire quelques preſens de perles ou de
aiſnes d'or à Madame, de vaiſſelle d'argent,
: deniers contans à Monſieur, avant qu'en
ouvoir ſortir.

Le Mardy dix-ſeptiéme, on plaida à la grand-
hambre à huis ouverts, nonobſtant l'em-
iſonnement des plus ſaines & meilleu-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

res parties de la Cour & fut tenuë l'audience par le Preſident Briſſon, qui combien qu'il fuſt des plus ſuſpects par quelque promeſſe aux ſeize, qui diſoient tout haut qu'il leur avoit promis d'eſtre homme de bien, ſe garantit & ſauva des priſons, & demeura tousjours depuis en la Cour, exerçant de fait l'Eſtat de premier Preſident.

Le Samedy vint-uniéme, furent nommez par la Cour Monſieur Molé Conſeiller en icelle, pour exercer l'Eſtat de Procureur General, lequel il accepta enfin à ſon grand regret eſtant vaincu de la voix & multitude de ce peuple eſchauffé qui crioit, Molé, Molé, & auſſi d'une vive apprehenſion de la mort, ou pour le meilleur marché, d'une priſon, venant de ſortir d'une Baſtille, où il s'aſſeuroit bien d'y rentrer au cas qu'il le refuſât. Furent auſſi nommez & eſleus pour Advocats du Roy Maiſtre Jean le Maiſtre & Louïs d'Orleans Advocats en Parlement : le matin dudit jour, les Commiſſaires Louchart & Eſmonnet avoient eſté chez Monſieur Molé, le prier d'en raporter luy-meſme la requeſte, & le conſolans ſu ſa priſon, luy dirent que c'eſtoient des probations que noſtre Seigneur envoyoit ſouvent aux ſiens.

Ce jour, Meſſire Barnabé Briſſon premier Preſident de la Ligue, craignant une cataſtrophe de tragedie à la ruïne de luy & de ſa maiſon, pour eſtre forcé en ſon ame à faire & paſſer tous les jours choſes iniques & injuſtes contre le ſervice du Roy, deſirant qu'à l'ad-

veni

nir il ne luy en fuſt rien imputé, comme
ant tousjours eſté bon ſerviteur du Roy, &
'on conneuſt, que ce qu'il faiſoit au con-
ire eſtoit contre ſon gré & volonté, y eſtant
duit par la terreur des armes & la violence
un peuple mutiné, qui le tenoit priſonnier
ns pouvoir ſortir, & auſſi pour garantir ſa
& celle des ſiens de leur fureur, fit la pro-
tation ſuivante, qu'il eſcrivit & ſigna de ſa
ain, & la fit reconnoiſtre le lendemain
rdevant deux Notaires en forme de diſpoſi-
on & ordonnance de derniere volonté, de
quelle la teneur s'enſuit, extraite fidelle-
ent de mot à mot de l'original.

Je ſous-ſigné declare, qu'ayant conſulté &
nté tous les moyens à moy poſſibles pour
rtir de ceſte ville, afin de m'exempter de
ire ou dire choſe qui peût offencer mon Roy
ſouverain Seigneur, lequel je veux ſervir,
eïr, reſpecter & reconnoiſtre toute ma vie,
perſeverer en la fidelité que je luy dois, de-
ſtant toute rebellion contre luy, il m'a eſté
poſſible de me pouvoir retirer & ſauver
our eſtre mes pas obſervés de toutes perſon-
s, guettez, gardés, & que pluſieurs qui
habit deſguiſé ont taſché de ſortir, ont eſté
rpris & empriſonnez, & d'ailleurs on a em-
iſonné le General le Comte, mon gendre,
iſi ſa maiſon, & deſnié l'entrée d'icelle à ma
le, qui a eſté contrainte de ſe refugier chez
s amis, à raiſon de quoy eſtant contrainct
demeurer en ceſte ville & adherer és deli-
rations auſquelles le peuple nous force d'en-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

trer, je proteſte devant Dieu que tout ce que j'ay fait, dit & deliberé en la Cour de Parlement, & ce que je feray, diray & delibereray, jugeray & ſigneray cy-apres, a eſté & ſera contre mon gré & volonté & par force & contrainte, y eſtant violenté par la terreur des armes & licence populaire qui regne à preſent en ceſte ville, & auſſi par le Conſeil des gens de bien & d'honneur, bons & fidelles ſerviteurs du Roy, expoſez à meſmes perils & injures, qui me conſeillent & exhortent de temporiſer & m'accommoder aux deſirs & vouloirs d'un peuple, quoy qu'ils ſoient injuſtes & deſraiſonnables, & contre le devoir de ſujets & ce tant pour ſauver ma vie & à ma femme & enfans, qui ſeroient en peril & danger indubitable & nos biens en proye, que pour taſcher avec le tems, à profiter quelque choſe pour la reconciliation & reduction dudit peuple avec le Roy, quand l'occaſion ſe pourra preſenter d'en parler, dont à preſent on n'oſeroit ouvrir la bouche, à peine de hazarder ſa vie & afin qu'à l'advenir ma demeure & reſidence en ceſte ville & mes actions & deportement ne me ſoient imputez à blaſme, dont j'appelle Dieu à teſmoin, qui connoiſt l'interieur de mon cœur, & la candeur, pureté & ſincerité de ma conſcience, j'ay eſcrit & ſigné la preſente proteſtation en continuant la precedente, ja par moy faite, voulant que la preſente ſerve une fois pour toutes, pour tout le temps futur. Fait à Paris ce vingt-uniéme Janvier mil cinq cens quatre-vingt-neuf. ſigné Briſſon

Au

Aujourd'huy Meſſire Barnabé Briſſon ſieur
: Gravelle Conſeiller du Roy & Preſident
ı ſa Cour de Parlement a reconnu & declaré
oir eſcrit & ſigné de ſa main, la diſpoſition
ordonnance de derniere volonté cy-deſſus
de l'autre part contenuë, qu'il veut & en-
nd ſortir ſon plein & entier effet, ſelon ſa
rme & teneur, dont il a requis le preſent
te à luy delivré. Ce fut fait apres midy en la
aiſon dudit ſieur Preſident, l'an mil cinq
ens quatre-vingts & neuf, le vingt-deuxiéme
ur de Janvier, & a ſigné Briſſon, ſigné auſſi
uſſon & le Noir.

Le jeudy vingt-ſixiéme, le Heraut ſur-
ommé Auvergne envoyé de la part du Roy,
rriva à Paris, portant au Duc d'Aumale
qui s'en diſoit Gouverneur) mandement d'en
uider, & interdiction à la Cour de Parlement,
la Chambre des Comptes, à la Cour des Ay-
es, au Prevoſt de Paris & à tous les autres Of-
iciers & Juges Royaux de plus exercer aucu-
ıe juriſdiction : il ne fut ouï, ni ſon pac-
quet veu, ains empriſonné, en danger d'eſtre
endu & eſtranglé, finalement r'envoyé ſans
eſponce avec injure & contumelie : Tant eſ-
oient les Pariſiens animez contre leur Roy,
luquel le nom eſtoit ſi odieux entre le peuple,
que, qui l'euſt proferé ſeulement, eſtoit en
grand danger de ſa vie.

Furent faites à Paris force images de cire
qu'ils tenoient ſur l'Autel, & les picquoient
à chacune des quarante Meſſes, qu'ils fai-
ſoient dire durant les quarante heures en

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

pluſieurs paroices de Paris, & à la quarantiéme picquoient l'image à lendroit du cœur, diſans à chaque picqueure quelque parole de Magie, pour eſſayer à faire mourir le Roy.

Aux proceſſions pareillement, & pour le meſme effet, ils portoient certains cierges magiques qu'ils appelloient par mocquerie cierges benits, qu'ils faiſoient eſteindre au lieu où ils alloient, renverſans la lumiere contre bas, diſans je ne ſçay quelles paroles, que des ſorciers leur avoient apriſes.

En ce meſme tems, la Sorbonne & faculté de Theologie comme trompettes de la ſedition, declarerent & publierent à Paris, tout le peuple de ce Royaume, abſous du ſerment de fidelité & obeïſſance, qu'ils avoient jurez à Henry de Valois, nagueres leur Roy, rayerent ſon nom des prieres de l'Egliſe, firent entendre au peuple qu'en ſaine conſcience, ils pouvoient s'unir, s'armer & contribuer deniers pour luy faire la guerre, comme à un tyran execrable qui avoit violé la foi publique, au notoire prejudice & contemnement de leur ſainte foy Catholique, Apoſtolique & Romaine, & de l'aſſemblée des Eſtats du Royaume.

Le Chevalier d'Aumale, faiſoit ces jours grandes proceſſions nocturnes, qui ſe faiſoient à Paris, s'y trouvoit ordinairement, & meſmes aux grandes ruës & aux Egliſes jettoit au travers d'une ſarbatane des dragées muſquées aux Damoiſelles qu'il connoiſſoit, & aprés rechauffées & refectionnées par les collations

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

tions qu'il leur appreſtoit, tantoſt ſur le ont aux changes, autres fois ſur le pont noſ- e Dame, & ailleurs, & y en avoit de cou- ertes ſeulement d'une fine toile avec un oint coupé à la gorge. [La Sainte Beuve u'il entretenoit] ſe laiſſant mener par deſſous s bras à travers des Egliſes, au grand ſcanda- de pluſieurs.

Le Mecredy jour des cendres, Linceſtre dit n ſon ſermon, qu'il ne leur preſcheroit point Evangile ce Careſme, pource quelle eſtoit ommune, & que chacum la ſçavoit: mais u'il leur preſcheroit la vie, geſtes, & faits bominables de ce perfide tyran Henry de Valois, contre lequel il deſgorgea une infini- é de vilenies & injures, diſant qu'il invoquoit es diables; Et pour le faire ainſi croire à ce ot peuple, tiroit de ſa manche un des chan- eliers du Roy, que les ſeize avoient deſrobé ux Capucins, auquel il y avoit des ſatyres ngravez, comme il y en a en beaucoup de handeliers, leſquels il affermoit eſtre les de- nons du Roy, que ce miſerable tyran (diſoit- l au peuple) adoroit pour ſes Dieux, & s'en ſervoit en ſes incantations.

Mars. Le Lundy treziéme le Duc de Mayen- ne fit le ſerment à la Cour de Lieutenant Ge- neral de l'Eſtat Royal & Couronne de France, laquelle qualité ridicule luy ayant eſté deferée par ſeize faquins, luy fut confirmée par ce Parlement imaginaire, le vray Parlement ca- ptif en diverſes priſons de la Ville; & eſt à re- marquer que par ces letters de Lieutenant Ge-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

neral, octroyées au Duc de Mayenne, il fut ordonné, qu'il y auroit deux nouveaux sceaux aux armes de France, differens en grandeur: le grand pour le Conseil, & le petit pour les Parlemens & Chancelleries, desquels l'inscription seroit le scel du Royaume de France.

Un Sire de Paris, fit peindre en ce temps le Duc de Mayenne avec une Couronne Imperiale sur la teste.

Le vendredy vingt-troisiéme, le Roy fit faire un Edit, par lequel il transporta en la ville de Tours l'exercice de la Justice, qui se souloit rendre en la Cour de Parlement de Paris, & là fut fait Advocat du Roy Maistre Louïs Servin, par demission de Maistre Jacques Faye, que le Roy honora de l'Estat de President en la Cour.

Lincestre, le Vendredy Saint, dit à un des premiers de l'Union, qui faisoit scrupule de faire ses Pasques pour la vengeance qu'il avoit empreinte dans le cœur contre Henry de Valois, qu'il s'arrestoit en beau chemin, & qu'il faisoit conscience de rien, attendu qu'eux tous, & luy-mesme le premier, qui consacroit chacun jour en la Messe le corps de Nostre Seigneur, n'eust fait conscience de le tuër, ores qu'il eust esté à l'Autel tenant en main le precieux corps Dieu.

Avril. Accord & entreveuë du Roy avec le Roy de Navarre à Tours, qui fut faite avec une grande liesse & joye de part & d'autre: & le Roy de Navarre se retirant le soir, dit ces mots: Je mourray content dés aujourd'hui de

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

quelque mort que ce ſoit, puiſque Dieu
'a fait la grace de voir la face de mon Roy:
au paſſage de la riviere, dit à un des ſiens
ui luy vouloit mettre quelque ombrage à
qu'il alloit faire, Dieu me dit que je paſſe
que je voiſe, il n'eſt en la puiſſance de
homme de m'en garder, car Dieu me guide
paſſe avec moy; je ſuis aſſeuré de cela, & ſi
e fera voir mon Roy avec contentement, &
ouveray grace devant luy: comme il advint.
En ce temps, le Roy ayant receu nouvelle
ue le Pape le vouloit excommunier, & en
ant eu advis de Rome, aſſembla ſon Conſeil
y propoſa tous moyens poſſibles & faiſables
our rompre ce coup, & divertir l'orage qui le
enaçoit, diſant, que qui voudroit ſe moc-
eroit de ſes foudres, mais quant à luy qu'il
s avoit tousjours craints & craignoit plus
u'il ne faiſoit toutes les forces & canons de la
gue.

Le Roy ne voulut pouſuivre davantage le
uc de Mayenne, apres avoir fait une échauf-
urée dans un des fauxbourgs de Tours, ni
ue le Roy de Navarre y allaſt, diſant, qu'il
eſtoit raiſonnable de hazarder un double
enry contre un Carolus.

Apres la priſe de ce fauxbourg, le Duc d'Au-
ale fit pluſieurs cruautez & voleries, & plu-
urs femmes & filles furent forcées: apres
tranſporterent à Egliſe, où couperent la
rde qui tenoit le Ciboire, penſans qu'il
ſt d'argent: mais le trouvant de cuivre,
jetterent par terre, & ayant trouvé deux

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

Calices, l'un d'eſtain & l'autre d'argent, laiſſerent celuy d'eſtain, pource qu'ils diſoient qu'il eſtoit de la Ligue, & prirent celuy d'argent qui eſtoit Heretique & royal, & pourtant de bonne priſe. Le Chevalier d'Aumale eut pour butin une fille de Tours aageé de douze ans, qu'il força dans un grenier le poignard ſous la gorge : & le Duc de Mayenne eut le corps mort, ſelon les memoires de l'Union, de ſaint Mallin, qu'on diſoit avoir donné le premier coup de poignard au feu Duc de Guiſe ſon frere, à l'occaſion dequoy par Arreſt de ſon grand Prevoſt, il eut le poing & la teſte coupée & pendu par les pieds, & pour ſervir de teſmoignage de ſa trahiſon un eſcriteau attaché au deſſus, contenant, que pour la punition exemplaire de ſa damnable execution, la teſte ſeroit portée a Montfaucon, attendant qu'elle fuſt accompagnée de celle de Henry de Valois, auteur de ſi laſche trahiſon. Ce ſont les propres mots, extraits du livre imprimé à Paris par Nivelle Thierry, intitulé, diſcours ample & veritable de la défaite obtenuë au Fauxbourg de Tours ſur les troupes de Henry de Valois.

Et eſt à noter, que lors que les Eſcharpes blanches parurent en l'Iſle, pour le ſecours du Roy, le Duc de Mayenne & ſes trouppes leur commencerent à crier, retirez-vous, eſcharpes blanches ; retirez-vous, Chaſtillon, ce n'eſt pas à vous à qui nous en voulons, c'eſt aux meurtriers de voſtre Pere : voulant par-là donner à entendre, qu'ils n'en vouloient qu'au

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

qu'au Roy, & non pas aux Huguenots, & que la vengeance & l'attentat à la Couronne estoit le vray sujet de leurs armes : mais Chassillon entre autres leur respondit, qu'ils estoient tous des traitres à leur patrie, & qu'où il y alloit du service de son Prince & de l'Estat, qu'il mettoit souz le pied toute vengeance & interest particulier, ce qu'il prononça si haut, que sa Majesté mesme l'entendit, qui l'en loüa & l'en ayma.

Le Mardy vingtiéme, fut faite à Paris une solennelle procession, en laquelle furent portés par les Evesques, les corps de saint Denis, de saint Rustic, & de saint Eleuthere, & la Chasse saint Louïs ; son chef, & le chef saint Denis furent portez par des Conseillers de la cour de Parlement, vestus de leurs robes rouges.

Iuin. En ce mois, deux honnestes Dames de Paris de la Religion, lesquelles pour en faire ouverte profession, & n'avoir obeï aux Edits du Roy, estoient depuis les barricades tousjours demeurées cachées, qui çà qui là, tantost en un endroit, tantost en l'autre: ayans esté finalement descouvertes, tombent entre les mains du peuple, qui sans autre forme ny figure de procez, les vouloient saccager & traisner en la riviere, estants reconneuës de tout le monde pour Huguenottes, qui n'alloient point à la Messe : d'où elles furent recouvrées & garanties miraculeusement par Lincestre, un des Docteurs tirans gages de Madame de Montpensier pour

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

mesdire du Roy & des plus seditieux & fendans Predicateurs de Paris, qui ne preschoient que le sang & le meurtre, principalement contre telles gens, au logis duquel à ceste occasion ces deux Dames furent trainées par ceste populace furieuse, afin d'avoir plus de couverture de les faire mourir, apres avoir parlé à ce Docteur, qu'ils croyoient leur devoir servir de guide & port'enseigne à l'execution qu'ils se preparoient d'en faire, comme aussi ces deux bonnes Dames ne s'attendoient à gueres mieux, attendu la renommée & qualité du personnage, & le temps & la Religion dont elles faisoient profession : & toutefois comme si de Loup en un instant cest homme eust esté transformé en Agneau, & devenu tout un autre homme, elles trouverent en luy tant de douceur & d'humanité, qu'apres avoir conferé amiablement avec elles, remonstré & disputé sur les points de leur Religion, les ayant trouvées fermes & resoluës d'y persister, & mesme ayant trouvé à une desdites Dames une Meditation de Th. de Beze sur le Pseaume 80, apres la luy avoir renduë non seulement les conduisit luy-mesme en lieu de seureté, les tirant des mains de ceste populace enragée, à laquelle il fit acroire qu'elles estoient toutes réduittes & converties à retourner à la Messe, encores qu'elles n'en eussent rien promis ; mais aussi leur donna moyen d'evader & sortir de la ville, & leur ayda en ce qu'il put, Dieu les retirant du gouffre de la mort, par les mains de cét homme,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

ne, leur capital ennemy; & ſe ſervant de uy en cét œuvre pour les conſerver & mettre n liberté. Ce qui ſeroit mal-aiſé à croire s'il 'avoit eſté teſmoigné par la bouche de ces onneſtes Dames, leſquelles avec exaltation t loüanges à Dieu le conterent à une honneſte Damoiſelle de mes amies, de laquelle je l'ay pris.

Le Roy eſtant à Eſtampes receut les nouelles de ſon excommunication, qui le faſcherent fort, & le dit au Roy de Navarre ſon beau frere, qui luy reſpondit, qu'il n'y avoit qu'un remede en cela, qui eſtoit de vaincre: car il ſeroit incontinent abſous, qu'il n'en douaſt point: mais s'ils eſtoient vaincus & batus, qu'ils demeureroient excommuniez, voire aggravez & raggravez plus que jamais.

Ce jour les Cordeliers oſterent la teſte à la repreſentation de la figure du Roy, qui eſtoit peint à genoux priant Dieu aupres de la Royne ſa femme, au deſſus du Maiſtre Autel de leur Egliſe; & aux Jacobins eſtant peint de ceſte façon en leurs cloiſtres, ils barbouillerent & luy chauffourerent tout le viſage: Belle occupation & amuſement de gens qui n'ont que faire, & ouvrage, diſoit-on, de moines.

Mort du Roy Henry III. Au meſme lieu, au logis meſme, à l'heure meſme, le Roy revenant de la garde-robbe, comme il faiſoit quand il fut tué, le maſſacre de la Saint Barthelemy avoit eſté conclu: le pauvre Roy qu'on appelloit, Monſieur, alors, preſidoit au Conſeil le premier jour d'Aouſt 1572, dans

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

la meſme chambre, à la meſme heure, qui eſtoit huit heures du matin, le desjuner qui eſtoit de trois broches de perdreaux attendant les conſpirateurs de cette maudite action.

Aouſt. Le corps mort du Jacobin fut tiré à quatre chevaux, & mis en quatre quartiers; puis bruſlé en la place qui eſt devant l'Egliſe dudit Bourg ſaint Cloud, par le commandement de Henry de Bourbon quatriéme du nom, Roy de France & de Navarre; duquel le regne commença ce Mecredi deuxiéme Aouſt mil cinq cens quatre-vingts neuf; & prit fin celuy des Valois, qui avoient regné en France depuis l'an mil cinq cens quinze, par la mort de Henry III, Roy de France & de Pologne, dernier de ladite race des Valois.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

CERTIFICAT

pleuſieurs Seigneurs de qualité qui aſſiſterent le Roy depuis qu'il fut bleſſé juſques à ſa mort.

NOus ſouſſignez, apres avoir conſideré qu'il eſt tres-veritable que Dieu eſt ſeul ſcrutateur des cœurs, & qu'il connoiſt interieur d'iceux, s'eſtant reſervé cela comne choſe à luy propre & particuliere, & qu'au ontraire les hommes jugent par l'apparence u bien ou du mal d'autruy. A ceſte occaſion vons bien voulu faire la preſente atteſtation, x ſi beſoin eſtoit la ſigner de noſtre propre ang, à vous Monſieur l'Illuſtriſſime & Reerendiſſime Cardinal de Gondy, comme Eveſque & Paſteur de ce Dioceſe, & à tous utres à qui il appartiendra, ſur le decez & reſpas de Tres-haut, Tres-puiſſant, Tres-Magnanime & Tres-Chreſtien Prince Henry III. Roy de France & de Pologne, qui paſſa en ne meilleure vie, ce jour d'hier en ſon camp de S. Cloud, au tres-grand regret de ous ſes bons, fideles & affectionnez ſujets, d'une bleſſure par luy receuë avec toute la felonnie & acte plus que barbare & ſi deteſtable, qu'à peine la poſterité le pourra croire, attendu la profeſſion du malfaiteur, & la bonté & pieté de ſa Majeſté envers ceux de ſon Ordre. Laiſſans doncques à d'autres perſonnes pour atteſter comme du-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

durant le temps de ſa vie il a employé les meilleures heures aux exercices de la Religion Catholique, Apoſtolique & Romaine, pour ſervir d'exemple & miroir à ſes ſucceſſeurs, nous ſuffira de repreſenter les divers actes de ſa vie, à commencer de l'heure de ſa bleſſure, qui fut ſur les ſept à huit heures du jour de Mardy, premier de ce mois, eſtant en ſa chambre, juſques à l'inſtant de ſon trépas. Comme il ſe ſentit bleſſé il ſe recommanda tout auſſi-toſt à Dieu, comme au ſouverain medecin. Et apres le premier appareil, il auroit en nos preſences demandé à ſon premier Chirurgien quel jugement il faiſoit de ſa playe, & qu'il luy commandoit de ne luy celer le mal, afin qu'il ne fuſt prevenu de la mort, ſans avoir recours aux remedes de l'ame, qui ſont les Sacremens de l'Egliſe Catholique, Apoſtolique & Romaine, à ſçavoir, la Sainte Confeſſion & Sacrement de Penitence, la Sainte Communion du Corps & Sang de Jeſus-Chriſt & Extreme-Onction : qui luy auroit reſpondu avec le jugement des autres Chirurgiens ſes Compagnons, qu'on ne connoiſſoit pas qu'il fuſt en danger, & qu'ils eſperoient avec l'aide de Dieu, que dans dix jours au plus tard il monteroit á cheval. Ce qui donna à ſa Majeſté une grande aſſeurance. Quelque temps apres ayant demandé ſon Chapelain pour ouïr la Sainte Meſſe, il auroit eſté dreſſé un Autel vis à vis de ſon lit dans ſa chambre, laquelle il auroit ouïe avec toute l'attention & devoir qu'on ſçauroit deſirer : & au temps de l'élevation

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

tion du Saint Sacrement & precieux Corps
Sang de Jesus-Christ, ayant sa Majesté la
rme à l'œil, auroit à haute voix proferé tel-
s paroles : Seigneur Dieu, si tu connois que
a vie soit utile & profitable à mon peuple &
mon Estat, que tu m'as mis en charge, con-
rve moy, & me prolonge mes jours : sinon,
on Dieu, pren mon corps & sauve mon
ne, & la mets en ton Paradis, ta volonté
it faite : y adjoustant ces beaux mots, que
Eglise chante à telle action, O *salutaris ho-
a, &c.* Et la Messe finie, il prit quelque
fraischissement pour pouvoir reposer, &
ut le reste du jour il ne parla que de Dieu,
combien il estimoit heureux ceux qui mou-
ient en sa grace, & qu'il desiroit sur tout de
y disposer pour estre plus asseuré, encores
'il n'y avoit que dix jours qu'il avoit receu
n Createur, qui fut le jour de Dimanche
ngtiéme du mois dernier, estant en son
amp de Pontoise. Il est venu à nostre con-
oissance comme son Confesseur signa avec
us, que luy ayant dit, que le bruit estoit que
ostre Saint Pere le Pape avoit envoyé une
onition contre sa Majesté, sur ce qui s'estoit
ssé dernierement aux Estats à Blois : toute-
is qu'il ne sçavoit pas les clauses de ladite mo-
ition, mais qu'il ne pouvoit, sans manquer à
n devoir, faillir de l'exhorter de satisfaire à ce
ue sa Saintеté demandoit de luy, & qu'au-
ement il ne luy pouvoit donner l'absolution
s fautes qu'il venoit de luy confesser : A
uoy il auroit respondu qu'il estoit premier

fils

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

fils de l'Egliſe Cotholique, Apoſtolique & Romaine, & qu'il vouloit vivre & mourir tel, & qu'il contenteroit ſa Sainteté en ce qu'elle deſiroit de luy. Quoy oyant le Confeſſeur, il luy en donna abſolution, ſuivant le pouvoir qu'il en avoit. Sur le ſoir du meſme jour du Mardy, ſa Majeſté commença à ſentir quelques douleurs & grandes tranchées pour avoir eſté bleſſé au petit ventre, leſquelles douleurs s'accreurent ſur les onze heures, & ſe ſentant foible envoya querir ſon-dit Chapelain pour l'ouyr en confeſſion, & eſperant que les douleurs s'appaiſeroient par les remedes que l'on appliqueroit, il deſiroit ſe confeſſer. Sur les deux heures apres minuit ſon mal rengregea ſi fort, que luy-meſme commanda audit Chapelain d'aller prendre le precieux corps de Jeſus-Chriſt, afin qu'eſtant confeſſé, je le puiſſe adorer & recevoir pour viatique; car je juge que l'heure eſt venuë que Dieu veut faire ſa volonté de moy, qui fut cauſe que nous tous preſens, commençâmes à luy donner courage, & de vouloir prendre la mort en patience, qu'il reconneuſt que Dieu luy pardonneroit ſes pechez, pour le merite de la mort & paſſion de Jeſus Chriſt ſon fils. Ce qu'il confeſſa fort librement & fort aſſeurément. Un autre d'entre nous luy dit: Sire, Monſtrez nous à ce coup que vous eſtes vray Cotholique, & reconnoiſſez la puiſſance de Dieu, & monſtrez nous que les actes de pieté & de Religion qui ont eſté faits par vous, que vous les avez faits franchement & ſans contrainte, parce

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

rce que vous y avés tousjours creu. Ouy, t-il, Je veux mourir en la Religion Catho- que, Apoſtolique & Romaine : Mon Dieu, ez pitié de moy, & me pardonnez mes pe- iez, diſant, *In manus tuas, &c.* & ce Pſeau- e, *Miſerere mei deus, &c.* Lequel il ne put ut achever, pour eſtre interrompu de l'un nous, qui luy dit, Sire, puiſque deſirez que ieu vous pardonne, il faut premierement rdonner à vos ennemis ; ſur quoy il reſpon- t, Ouy, Je leur pardonne de bien bon œur ; mais, Sire, luy fut-il dit, pardonnez- ous à ceux qui vous ont pourchaſſé voſtre eſſure? Je leur pardonne auſſi, & prie Dieu ur vouloir pardonner leurs fautes, comme deſire qu'il pardonne les miennes. Du de- uis il fit approcher ſon Chapelain, qui à la ve- té luy trouva la parole fort foible, & ne put ire la confeſſion ſi longue qu'il euſt bien de- ré, lequel luy donna l'abſolution, & ayant erdu la parole, bien toſt apres, il rendit l'ame Dieu, faiſant par deux fois le ſigne de la roix, au regret de tous nous autres ſes ſervi- urs. Et du depuis à la façon qu'on a accouſ- umé de faire prier Dieu pour les Roys, l'on a procedé le mieux qu'il a eſté poſſible, & ne y avons pas pû rendre les honneurs der- iers, que la grandeur de ſa Maieſté meritoit, our la neceſſité du temps. Ce que nous cer- ifions & diſons tout ce que deſſus eſtre veri- able, & l'avons ſigné de nos mains au Camp e Saint Cloud, le troiſiéme jour d'Aouſt, n l'année quatre-vints & neuf. Ainſi ſigné,

Charles

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

Charles d'Orleans, grand Prieur de France. I. Louïs de la Valette, Duc d'Eſpernon, qui l'a aſſiſté juſques au dernier ſouſpir, & a ouï ce que deſſus de ſes oreilles. Biron pere l'ayant ouï & aſſuré par gens d'honneur. Rogier de Belle-garde, grand Eſcuyer de France, qui luy ay entendu dire de ſa propre bouche tout ce qui eſt porté ci-deſſus. François d'O, Gouverneur de Paris & Iſle de France, qui luy ay aſſiſté juſques à la fin, certifie luy avoir ouï dire ce que deſſus. De Chaſteau-vieux, premier Capitaine des Gardes du corps de ſa Majeſté, qui luy ay aſſiſté depuis qu'il a eſté bleſſé juſques à ce qu'il a rendu l'eſprit, certifie luy avoir ouï dire ce que deſſus. Charles de Balſac, Capitaine des Gardes du corps de ſa Majeſté, qui luy ay aſſiſté depuis l'heure de ſa bleſſure juſques à la fin, certifie luy avoir ouï dire ce que deſſus. M. Lanon, Capitaine des Gardes du corps de ſa Majeſté, certifie ce que deſſus eſtre veritable. Ruzé, premier Secretaire d'Eſtat du feu Roy, certifie ce que deſſus eſtre veritable. Charles du Pleſſis, premier Eſcuyer de ſa Majeſté, certifie ce que deſſus eſtre veritable. Louïs des Parades, Aumoſnier ordinaire du Roy, certifie ce que deſſus eſtre veritable. Eſtienne Bollogne, Chapelain ordinaire du feu Roy en ſon cabinet, certifie ce que deſſus eſtre veritable, & l'ay confeſſé.

Collationné à l'original, par moy Conſeiller, Notaire & Secretaire du Roy.

Signé, BEAUCLERC.

LET-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

LETTRE

un des Premiers Officiers de la Cour de Parlement, escrite à un de ses amis sur le sujet de la mort du Roy.

Monsieur, j'ay veu par vostre lettre le desir extréme qu'avez de sçavoir le triste & pitoyable discours de l'accident advenu au feu Roy nostre Maistre, & estimez qu'il n'y a personne qui le vous puisse faire entendre plus particulierement, & plus au vray que moy, d'autant que le commandement de sa Majesté & mon extréme mal-heur m'en ont rendu partie. Et combien que mon ame refuye d'y entrer, & ait horreur de s'en souvenir; neantmoins pour le desir que j'ay de vous contenter, & aussi que j'estime estre necessaire qu'un chacun sçache comme le tout s'est passé, afin de connoistre la barbare cruauté des ennemis de la France, je vous diray (non sans larmes qui par plusieurs fois effaceront ce que j'escriray), Que le dernier de Juillet de ceste mal-heureuse année mil cinq cens quatre-vingt & neuf, retournant avec quelques-uns de mes amis de devers Paris au Bourg de Saint Cloud, où le Roy estoit logé, j'eus pour ma rencontre un Religieux Jacobin, de l'aage, comme il apparoissoit par l'inspection de sa personne, de vingt-sept à vingt-huit ans, qui estoit parmy deux soldats du Regiment de Comblanc, estimant qu'ils

qu'ils le tinſſent priſonnier, & ſçachant l'intention du Roy eſtre que telles perſonnes demeuraſſent ſaines, ſauves & libres, combien que pour la plus-part ce fuſſent les trompettes de ceſte ſanglante ſedition, je leur demanday, s'il eſtoit leur priſonnier; leur reſponſe fut, que non, mais que c'eſtoit un Religieux qui apportoit à ſa Majeſté lettres & nouvelles de quelques ſerviteurs qu'il avoit dans Paris, & qu'à ceſte fin ils le conduiſoient vers ſon quartier, & que m'ayant rencontré à propos, ils me ſupplioient de luy mener. Ce que je fis, penſant que ce fût quelque advertiſſement qui pourroit ſervir aux affaires. Arrivé en mon logis, je l'interrogeai fort-particulierement de ce qui le menoit, & apres pluſieurs difficultez & refus, comme ſi c'euſt eſté choſe qu'il ne pouvoit faire entendre qu'à ſa Majeſté, il me dit qu'il venoit de la part de Monſieur le premier Preſident, pour dire à ſa Maieſté, que luy & tous les ſerviteurs qu'elle avoit dans Paris, eſtoient merveilleuſement affligez de ne pouvoir entendre aucunes nouvelles de ſon armée; Combien qu'ils ſceuſſent qu'elle fût fort prés. Que ceux qui reſtoient dans la ville de ſes ſerviteurs eſtoient fort-tourmentez, comme en ayant eſté le jour precedent empriſonnez mil ou douze cens; Que tous ces rudes traitemens augmentoient bien leur douleur, mais ne diminuoient point leur vertu, & que le meſme conſentement & la meſme volonté de la ſervir demeuroit en leurs cœurs, qu'ils eſtoient en tel nombre, qu'aiſé-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

n'aiſément ils pouvoient faire un bon ſervi-
, & que partant ledit ſieur premier Preſi-
nt, qui encores qu'il fût priſonnier, ne
iſſoit pas de ſçavoir leurs intentions, & le
oyen qu'ils avoient de ſervir, l'envoyoit
rs ſa Majeſté, pour luy dire de ſa part,
'ils eſtoient preſts de ſe ſaiſir d'une porte,
luy donner entrée dans la ville : diſoit da-
ntage, avoir charge luy faire entendre
uelque autre choſe plus particuliere. Sur le-
uel propos j'inſiſtay fort-long-temps, l'in-
rrogeant plus avant ſur la façon & ſur les
roles dudit ſieur Preſident, s'il eſtoit ſeul
u en compagnie, lors qu'il luy tint leſdits
ropos; il me dit que de Rivault Abbé de La-
ny eſtoit avec luy, par quelle façon & par
uel moyen il entroit dans la Baſtille, que
eſtoit faiſant ſemblant d'aller voir un Con-
iller de la Cour, qui y eſtoit priſonnier
ommé Portail, fils de Portail Chirurgien
u Roy, avec lequel il avoit familiarité & ha-
itude, recevant de luy & de ſa mere plu-
eurs biens & commoditez, & qu'il alloit
ouvent en ladite Baſtille. Je luy demanday
il avoit lettre dudit ſieur premier Preſident,
u quelque autre ſigne ou marque, lequel
onſtrant, il pouvoit eſtre creu. Sur quoy,
me monſtra un petit billet eſcrit en lettre
talienne, qu'il diſoit eſtre de la main du
eur Preſident; & de fait il en approchoit
ien fort, comme la lettre Italienne eſt fort
iſée à imiter & contrefaire, & contenoit à
eu prés ces paroles : Sire, ce preſent por-
teur

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

teur vous fera entendre l'eſtat de vos ſervi-
teurs, & la façon de laquelle ils ſont traitez,
qui ne leur oſte neantmoins la volonté & le
moyen de vous faire tres-humble ſervice, &
ſont en plus grand nombre que voſtre Maje-
ſté peut-eſtre n'eſtime. Il ſe preſente une belle
occaſion, ſur la quelle il vous plaira faire en
tendre voſtre volonté, ſuppliant tres-hum
blement voſtre Majeſté croire ce preſent por
teur en tout ce qu'il dira. Apres ces parole
il y avoit une croix enfermée dans un O
Ayant leû ce billet, & luy ayant demandé
quel moyen il avoit tenu à ſortir de Paris, i
reſpondit, qu'il avoit fait entendre qu'il s'en
alloit à Orleans, & que ſous ce pretexte i
avoit demandé un paſſe-port au Comte de
Brienne, priſonnier au Louvre, lequel à l'in
ſtant il m'exhiba. Ce diſcours fut fort long
entre nous deux, taſchant par tous moyens
deſcouvrir quel il eſtoit, me doutant que ce
fuſt quelque eſpion, ſans neantmoins jamai
penſer qu'il couvaſt en ſon ame une ſi deſe
ſperée & enorme trahiſon: Meſme je luy dis
que peut-eſtre il eſtoit ſuſcité de la part de
ennemis, pour ſous ces belles paroles & pro-
meſſes, nous faire donner en quelque em-
buſche: mais je le trouvay ferme & reſolu
en ce que premierement il m'avoit dit, &
meſme reſpondant pertinemment ſur mon
doute, à ſçavoir qu'apres qu'il auroit fait en-
tendre à ceux de Paris la volonté du Roy, i
viendroit retrouver ſa Majeſté pour l'adverti
du jour & heure, & qu'on le pourroit met-
tre

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

e entre les mains de qui elle adviſeroit, juſ-
ues à ce que l'entrepriſe eut reüſſi; pour reſ-
pondre ſur ſa vie de la faute qu'il auroit com-
iſe, ſi aucune y en avoit de ſa part. Lors ne
pouvant tirer autre choſe de luy, je le delaiſ-
y parmy les miens & m'en allay trouver le
oy, lequel n'eſtoit encores revenu de de-
ers Paris, où il eſtoit allé. Je l'attends en un
gis d'un de mes amis, prochain du ſien,
uez lequel ayant ſouppé, & ſçachant ſa Ma-
ſté eſtre de retour, je luy fis entendre tout
: que deſſus; de quoy eſtant extrémement
ſe, pour le moyen qu'il ſe voyoit ouvert, ſans
us grande ruïne de ſes ſujets, laquelle il de-
oroit, de tirer ſes bons ſerviteurs qu'il avoit
ans la ville, de la ſanglante & cruelle tyran-
ie ſous laquelle ils languiſſoient, me com-
anda de le luy amener le lendemain de bon
atin ſur les ſix à ſept heures, nonobſtant
ue je luy diſſe que s'il luy plaiſoit, par ſon
ommandement, je luy demanderois s'il a-
oit quelque autre choſe à luy faire entendre,
utre ce qu'il m'avoit ja dit. Cependant
comme depuis j'ay appris) le méchant &
miſerable demeuré en mon logis ſouppa
ayement avec les miens, taillant ſes mor-
eaux du funeſte couſteau, meuble ordinaire
e tels oyſeaux: meſme l'un d'eux luy di-
ant, qu'il y en avoit de ſon Ordre ſix qui
voient (à ce qu'on diſoit) entrepris de
uer le Roy, luy froidement, ſans changer
e couleur, reſpondit qu'il y en avoit par
out & de bons & de mauvais. Le lendemain

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

au matin premier jour d'Aouſt, jour à jamais lamentable pour la France, m'eſtant levé pour aller trouver ſa Majeſté ſuivant ſon commandement, je le fis eſveiller ayant paiſiblement dormy toute la nuit; & devant qu'entrer au logis du Roy, je le fis parler à Portail, auquel il donna des remarques fort particulieres de ſa femme, de ſon fils, & de ſa maiſon. Entré au logis & peu de temps apres appellé par du Halde, qui fit pareillement entrer par le commandement du Roy ce mal-heureux, je le trouvay aſſis ſur ſa chaiſe tout debraillé, qui fut cauſe que je le fis arreſter à la porte, & pris de luy les billet & paſſe-port, & les preſentay à ſa Majeſté, qui les ayant leus, deceuë de la ſimilitude de la lettre, eſtima que ce billet venoit dudit ſieur premier Preſident, lequel parce qu'il ne portoit que creance il fit approcher ce moine pour entendre de luy ce qu'il avoit à dire; lequel approché m'eſtant mis entre le Roy & luy, & de l'autre coſté eſtant Monſieur le Grand Eſcuyer, qui lors eſtoit en la chambre, il luy dit qu'il venoit de la part dudit ſieur Preſident, & des autres ſerviteurs que ſa Majeſté avoit dans Paris, pour luy dire choſes d'importance, & qui concernoient grandement ſon ſervice, leſquelles il ne pouvoit dire qu'à luy ſeul, ſur quoy, je ne ſçay par quel inſtinct, ou ſi quelque eſprit aymant la France me pouſſoit, je pris la parole, luy diſant qu'il euſt à parler haut, & qu'il n'y avoit dans la chambre autres que ſerviteurs tres-

fidelles

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

elles de ſa Majeſté. Ce que luy inſiſtant de
rler en ſecret, je repetay une autre fois, &
ſin m'adreſſant au Roy meſme, luy dis qu'il
ſtoit beſoin qu'il approchaſt de ſi prés : mais
s le mal-heur de la France eſtant trop puis-
nt, ſuivant ſa benignité & facilité accouſ-
mée le fit paſſer du lieu où il eſtoit en la
ace dudit ſieur le Grand, & luy tendant
reille, nous deux reculez, nous fuſmes
ut eſtonnez que nous le viſmes s'eſcrier, en
ſant hâ malheureux! que t'avois-je fait pour
'aſſaſſiner ainſi ? & ſe lever le ſang luy ſor-
nt du ventre, duquel il tira le couſteau, qui
continent fut ſuivy des boyaux, & d'ice-
y frappa ce mal-heureux aſſaſſin ſur le front,
quel ſe tenant ferme vis à vis de luy, j'eux
ainte qu'il euſt encore quelques armes &
eſſein d'offencer ſa Majeſté, qui me fit ſac-
uer l'eſpée au poing, & luy baillant des gar-
es contre l'eſtomac, je le pouſſay & iettay
ans la ruelle. Sur ce bruit arrivent les ordi-
aires, deſquels l'un tirant l'aſſaſſin de la
uelle où il eſtoit, incontinent fut tué par les
utres : nonobſtant que je leur criaſſe par
luſieurs fois qu'ils n'euſſent à le tuer ; mais
eur juſte colere ne put permettre que mon
dvertiſſement ſerviſt d'aucune choſe. Vous
ouvez juger, Monſieur, quel eſtoit ce pi-
eux & miſerable ſpectacle, de voir d'un coſté
e Roy enſanglanté, tenant ſes boyaux entre
es mains, de l'autre ſes bons ſerviteurs qui
rrivoyent à la file, pleurans, crians, ſe
eſconfortans extrémement, rempliſſans l'air

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

de regrets, & l'eſchauffans de leurs ardan
ſouſpirs & gemiſſemens. Quant à moy, ce tres
grand & non preveu mal-heur me touch
de telle ſorte, que la force m'abandonna, l
ſens ſe troubla, & mon ame eſtant ja ſur l
bord de mes levres, ne s'arreſtoit que ſur u
ſeul point, qui eſtoit un deſir merveilleux d
la mort, que je priois un chacun me don
ner; & mon œil (feneſtre de mon ame) devin
pierre immobile, inſenſible, ſans que pou
lors les larmes en coulaſſent, le mal eſtan
trop grand, trop fraiſchement & vivemen
empreint en icelle, pour ſe pouvoir repaiſtr
de larmes, comme ceſt ancien Pſammenitu
Roy d'Egypte, apres la priſe de luy, de
ſiens, & de ſa ville, eſtant par ſon cruel victo
rieux mis en un fauxbourg pour le comble
d'injure & fâcherie, voyant ſa fille avec le
filles des autres Princes & Seigneurs d'Egypte
qui en habit d'eſclave alloit tirer de l'eau, &
ſon fils avec deux mil autres Gentils-hommes
les mains liées, la bouche bridée, tirans à la
mort tous ceux qui eſtoient avec luy, pleu
rans & ſe lamentans, il ne jetta ni ſouſpir n
larmes, ni ne fit autre ſigne de douleur, ſi
non qu'il baiſſoit le viſage: mais lors qu'il vit
un de ſes familiers chargé d'ans & de pauvreté
allant par le Camp demander l'aumoſne, il ſe
mit fort à pleurer & à ſe frapper la teſte, &
faire autres ſignes d'homme tres-affligé; de-
quoy ſon ennemy eſtonné, & luy en ayant
demandé la raiſon, il reſpondit, que les
miſeres & calamitez des ſiens eſtoient trop
grã-

ndes pour eſtre plorées, celles de ſes amis, mme luy touchans moins au cœur, eſtre di- es de larmes & pleurs. Tel eſtoit lors le mal' e je ſentois : mais incontinent apres ce pre- ier eſtonnement & ſtupeur, les larmes en nt coulées en grand nombre ; larmes qui nt perpetuelles & deſquelles au ſouvenir de on mal-heur, ou pluſtoſt du mal-heur pu- ic, je laveray à jamais mon viſage. Le Roy eſſé s'eſtant mis ſur ſon lit fut viſité par ſes edecins & Chirurgiens, qui aſſeurerent u'avec l'ayde de Dieu ils le gueriroient ; ce ui diminua de beaucoup la douleur de toute rmée, & nous donna à tous eſperance que eſt effort, puiſqu'il n'avoit reüſſi, ſeroit le ernier de la rage ennemie.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

LE PROCEZ VERBAL D'UN NOMME' NICOLAS POULAIN,

Lieutenant de la Prevoſté de l'Iſle de France, qui contient l'hiſtoire de la Ligue, depuis le ſecond Ianvier 1585, juſques au jour des Barricades, eſcheuës le 12 May 1588.

L'An 1585 le 2 jour de Janvier, furent à moy Nicolas Poulain Lieutenant de la Prevoſté de l'Iſle de France, natif de ſaint Denis en France, envoyez de la part du party de Meſſieurs de la Ligue de Paris : Maiſtre Jean le Clerc Procureur en la Cour de Parlement, & Georges Michelet, Sergent à verge au Chaſtelet de Paris, qui me connoiſſoient de vingt ans & plus, & avec leſquels j'avois ordinairement frequenté. Et apres m'avoir parlé de pluſieurs affaires, me firent entendre qu'il ſe preſentoit une belle occaſion, où ſi je voulois il y avoit moyen de gaigner une bonne ſomme de deniers pour ſe mettre à ſon aiſe, avec la faveur de pluſieurs grands Seigneurs & perſonnages de la ville de Paris : & d'ailleurs, qui avoient moyen de me faire advancer, pourveu que je leur fuſſe fidelle en ce qui me ſeroit donné par eux

en

n charge, qui n'eſtoit ſinon pour la conſer-
ation de la foy Catholique, Apoſtolique &
Romaine. Ce que je leur juray & promis fai-
e. Et ſur cette aſſeurance il me fut donné
our par ledit le Clerc le lendemain en ſon lo-
gis. Et ledit jour du lendemain 3 dudit mois,
ſur les 8 heures du matin, me ſerois tranſpor-
té au logis dudit le Clerc, où eſtoient aucuns
des habitans de ladite ville, qui eſtoient du
party, & avec eux un Gentil-homme nom-
mé le Seigneur de Mayneville, qui leur eſ-
toit envoyé (comme ils diſoient) par le Duc
de Guiſe, pour leur communiquer de leurs
affaires & entrepriſes: en la preſence duquel
me fut dit par ledit le Clerc, que la Religion
Catholique eſtoit perduë, ſi on n'y donnoit
ordre & prompt ſecours, pour empeſcher ce
qui ſe preparoit pour la ruïner, & qu'il y
avoit plus de dix mil Huguenots au fauxbourg
ſaint Germain, qui vouloient couper la
gorge aux Catholiques, pour faire avoir la
Couronne au Roy de Navarre, & qu'il y en
avoit pluſieurs tant au fauxbourg que dans
la ville, atitrez, qui tenoient ſon party, moy-
tié Huguenots, moitié Politiques: que plu-
ſieurs du Conſeil & de la Cour de Parlement
favoriſoient le Roy de Navarre, à quoy il
eſtoit beſoin de pourvoir: mais auſſi qu'il
eſtoit tres-neceſſaire que les bons Catholiques
priſſent les armes ſecrettement, pour ſe ren-
dre les plus forts & empeſcher telles entrepri-
ſes: qu'ils avoient de bons Princes & grands
Seigneurs pour les ſouſtenir, aſſavoir le Duc

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

de Guiſe, de Mayenne, d'Aumale, & toute la maiſon de Lorraine, & qu'en leur faveur le Pape, Cardinaux, Eveſques, Abbés, & tout le Clergé, joint avec Meſſieurs de la Sorbonne, les aſſiſteroient, pour eſtre portez & ſouſtenus par le Roy d'Eſpagne, le Prince de Parme, & le Duc de Savoye, qu'ils connoiſſoient qu'à la verité le Roy favoriſoit le Roy de Navarre: & qu'à ceſt effet il luy avoit envoyé d'Eſpernon pour luy faire toucher par preſt ou autrement, la ſomme de deux cent mil eſcus, pour faire ſous-main la guerre aux Catholiques, mais qu'il y avoit déja un bon nombre d'hommes ſecrettement pratiquez dans Paris, qui avoient tous juré de mourir pluſtoſt que de l'endurer: ce qui leur ſeroit facile, car ils n'avoient affaire qu'à rompre & ruïner les forces que le Roy avoit dans Paris, qui eſtoient foibles & en petit nombre, aſſavoir deux ou trois cent de ſes Gardes qu'on mettoit en garde au Louvre, le Prevoſt de l'Hoſtel & ſes archers, & le Prevoſt Hardy, qui eſtoient toutes les forces dont le Roy ſe pouvoit ayder dans Paris. Et quant au Prevoſt Hardy qui eſtoit vieil, ils ſçavoient qu'il ne faiſoit les executions des mandemens qui luy eſtoient donnez, & qu'il les renvoyoit à moy: & que ſi je voulois eſtre de leur party, auquel je pouvois beaucoup ſervir, je ne manquerois de moyens. Ce que je leur juray & promis. Eux auſſi me jurerent que le premier d'entre-eux, fuſt-ce moy ou un autre, qui ſeroit mis priſonnier pour ceſte querelle, qu'on employeroit la

vie

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

ie & les moyens pour le ſecourir, meſmes
ar les armes, ſi autrement faire ne ſe pou-
oit, & qu'il ne faloit rien craindre : car à
premiere occaſion le Duc de Guiſe ſeroit
reſt pour les ſecourir, qui avoit des forces
evées ſecrettement en Champagne & Picar-
ie, juſques au nombre de quatre mil hom-
nes ſoudoyez par beaucoup de gens de bien:
e qu'ils me firent confirmer par le Sieur de
Mayneville, & remirent au lendemain pour
ne faire connoiſtre aux principaux de Paris,
ui avoient ceſte affaire en main.

Le lendemain 4. Janvier me tranſportay au
ogis dudit le Clerc, où eſtoit Michelet, lequel
avoit prié me mener au logis de la Chapelle
Marteau, où il y avoit pluſieurs des princi-
aux de la Ligue, pour me preſenter à eux,
x leur faire entendre que j'eſtois le Lieute-
ant du Prevoſt Hardy, dont il leur avoit par-
é : Ce que ledit Michelet auroit fait, &
n'auroit mené au logis dudit de la Chapelle,
ù eſtoient aſſemblez les Sieurs de Bray, Hot-
eman qui eſtoit Receveur de Monſieur de
Paris, le Turc, Rolland General des Mon-
oyes, le pere la Bruyere, de Santeüil, prés
Saint Gervais, Droüart Advocat, Crucé
Procureur au Chaſtelet, Michel Procureur
en Parlement, & pluſieurs autres. Et leur
lit ledit Michelet qui j'eſtois, & l'aſſeurance
que le Clerc luy donnoit de moy : & lors
me firent entendre ce que ledit le Clerc &
eux m'avoient le jour precedent propoſé
avec le Seigneur de Mayneville, apres leſ-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

quels le propos fut conclu entre eux, qu'il faloit que les armes fussent achetées par moy, afin qu'ils ne fussent descouverts : d'autant que le Roy avoit fait defenses à tous Quinqualliers & Armuriers de Paris de vendre aucunes armes ou cuirasses, sans sçavoir à qui: & me donnerent un pretexte pour acheter lesdites armes : à sçavoir, de dire, au cas que je vinsse à estre descouvert, Que c'estoit pour aller en une Commission secrette en une maison forte, où il estoit besoin de mener quantité d'hommes : & me donnerent des memoires, où eux-mesmes sçavoient qu'il y avoit des armes & gens atitrez par eux, qui faisoient semblant de les vendre secrettement. Et toutesfois je faisois le prix desdites armes sans dispute, & les faisois payer sous main par un autre, & les faisois porter la nuit en certaines maisons, qui estoient l'Hostel de Guise, du Clerc, Compan, Commissaire de Bar, Rolland, Crucé, & autres lieux en tous les quartiers de la ville. Et en fut par moy acheté en six mois pour six mil escus, suivant l'arrest qu'ils en avoient fait : & comme je m'enquerois un jour dudit le Clerc, qui bailleroit l'argent pour payer lesdites armes ; il me respondit, que c'estoient tous gens de bien, qui ne se vouloient declarer qu'au besoin, crainte d'estre descouverts : & toutesfois il m'en nomma plusieurs, & entre autres un Seigneur de Paris, duquel je tairay le nom, qui avoit baillé des premiers dix mil livres, avec d'autres encores qu'il ne voulut declarer : Pendant lequel

temps

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

mps & achapt desdites armes, je ſerois en-
é plus avant en connoiſſance de leur affaire,
oyant tous les jours practiquer pluſieurs per-
nnes à leur devotion ſous les pretextes deſ-
s declarez : & ſe practiquoient de la façon
ivante. Ceux de la Chambre des Comptes,
r la Chappelle Marteau. Ceux de la Cour,
r le Preſident le Maiſtre. Les Procureurs
icelle, par le Clerc & Michel Procureurs.
es Clercs du Greffe de la Cour, par Senaut,
es Huiſſiers, par le Leu, Huiſſier en ladite
our, voiſin de Louchart. La Cour des Ay-
es, par le Preſident de Nully. Les Clercs,
r Choulier, voiſin du Clerc. Les Gene-
ux des Monnoyes, par Rolland. Les Com-
iſſaires ont auſſi practiqué la plus grand part
es Sergens à cheval & à verge, comme auſſi
pluſpart des voiſins & habitans de leurs
uartiers, ſur leſquels ils avoient quelque puiſ-
nce. Le Lieutenant Particulier la Bruiere,
voit charge de practiquer ce qu'il pourroit
es Conſeillers du Siege du Chaſtelet, comme
uſſi Crucé, qui a practiqué la pluſpart des
rocureurs, & une grande partie de l'Univer-
té de Paris. De Bar & Michelet ont auſſi
ractiqué tous les Mariniers & garçons de ri-
iere du coſté de deça, qui font nombre de
lus de 500, tous mauvais garçons. Touſſaint
'occart potier d'eſtain, avec un nommé Gil-
ert, Chaircutier, ont practiqué tous les Bou-
hers & Chaircutiers de la ville & fauxbourgs,
ui font nombre de plus de 1500 Hommes.
ouchart Commiſſaire a practiqué tous les

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

Marchans & Courtiers de chevaux, qui montent à plus de six cents hommes, à tous lesquels l'on faisoit entendre que les Huguenots vouloient couper la gorge aux Catholiques, & faire venir le Roy de Navarre à la Couronne. Ce qu'il estoit besoin d'empescher, & s'ils n'avoient des armes, que l'on leur en fourniroit. Ce qu'ils avoient tous juré & promis se tenir prests quand l'occasion se presenteroit.

Quelque temps apres, le Clerc m'auroit mené au logis de Hotteman, qui estoit ou avoit esté Receveur de Monsieur de Paris, demeurant ruë Michel le Compte, devant les estuves Saint Martin, qui estoit celuy qui avoit la bourse des deniers de la Ligue, qu'ils tenoient fort homme de bien, & fort zelé au party, où estant, seroit venu la Chapelle, la Bruiere, le pere Droüard Advocat au Chastelet, Ameline, & Santeuil, lesquels furent d'advis que suivant la lettre qu'ils avoient receüe du Duc de Guise, qu'il estoit necessaire de prattiquer le plus qu'ils pourroient les meilleures villes de ce Royaume, & leur faire entendre ce que dessus, afin de se ranger de leur party. Et pour ce faire prierent ledit Ameline de vouloir prendre ceste charge, & aller par la Beausse, Touraine, Anjou, & le Maine, & autres Provinces dont il luy fut baillé memoire, avec les noms de ceux à qui il se devoit adresser, afin de leur faire entendre, mais principalement aux plus zelez, sous le pretexte dessus declaré, la volonté & intention du Duc de Guise, & la grande diligence qu'il

avoit

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

voit faite d'assembler des forces secrettement, tant en Picardie qu'en Champagne, & ailleurs, avec la grande provision de grains qu'il avoit fait pour nourrir ladite armée qu'il promettoit mettre sus, jusques au nombre de quatre-vingt mil hommes & plus, pour l'execution de ceste entreprise, que le Duc de Guise avoit juré & promis que dans trois ans il n'y auroit qu'une Religion en France : sur laquelle promesse il avoit tiré de Messieurs de Paris 300 mil escus par plusieurs fois, fut baillé par ledit Hotteman trois mille escus audit Ameline, & deux bons chevaux pour faire son voyage : luy firent aussi entendre que sitost qu'il auroit esté en quelques villes, qu'il leur mandast incontinent ce qu'il y auroit fait, & la disposition en laquelle il auroit trouvé les affaires : & quant aux lettres qu'il escriroit, qu'il les fist tenir en mon logis, de moy, dis-je, qui parle : ce que fit ledit Ameline, & s'en alla de Paris droit à Chartres, où il se seroit addressé au Receveur Bon-homme, Receveur du Domaine, & qui avoit esté Commis de Monsieur de Bray, parent de Madame de Grandruë : & de Chartres seroit allé droit à Orleans, Blois, Tours, & plusieurs autres villes, où sitost qu'il avoit fait les prattiques il escrivoit incontinent à Paris, & addressoit ses lettres en mon logis, lesquelles je portois incontinent à Messieurs de la Ligue, au lieu où ils tenoient le Conseil, lequel j'aprenois d'un nommé Merigot, Graveur, tenant sa boutique aux pieds dés degrez du Palais, qui sçavoit tous-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

jours le lieu où se tenoit le Conseil : où si tost que j'estois entré, faisoient en ma presence lecture desdites lettres, par lesquelles il leur manda en somme qu'il avoit practiqué pour le party tous ceux qu'il avoit pû, & qu'ayant parlé aux plus zelés il les avoit trouvez en disposition & resolution de suivre ceux de Paris en tout & par tout, & d'estre tousjours prests de bien faire quand ils le seroient.

Ledit Ameline estoit homme d'affaires & grand negotiateur.

Pendant ces menées je me trouvay un jour aux Jesuites prés sainct Paul, où se tenoit le Conseil. Et là un d'entre eux fit une ouverture pour la ville de Boulogne, qu'ils disoient leur estre fort necessaire, pour faire aborder & descendre l'armée qu'ils attendoient d' Espagne ; & de fait leur fit entendre que le Prevost Vetus avoit accoustumé d'aller de trois mois en trois mois à Boulogne pour faire sa chevauchée, & qu'en y allant il pourroit avec cinquante bons hommes se saisir de l'une des portes, attendant que Monsieur d'Aumale qui avoit des forces prés la ville, & qui seroit adverty du fait, luy donnast secours. Et que par ce moyen ils se pourroient rendre maistres de la ville de Boulogne, qui ne se doutoit en rien dudit Prevost Vetus : lequel advis fut trouvé fort bon de Messieurs du conseil, tellement qu'au mesme instant fut escrite une lettre audit Prevost, narrative de tout leur fait : ce qu'estant par moy entendu, j'en advertis aussi-tost sa Majesté, qui en escrivit incontinent

ontinent au ſieur de Bernay Gouverneur de
. ville, qui eſtant averty ſe tint ſi bien pre-
aré, qu'il receut fort honorablement le-
it Prevoſt Vetus entre les deux portes, & le
t mettre priſonnier avec une bonne partie
es ſiens. Cependant le Duc d'Aumale qui
enſoit que ledit Prevoſt euſt gagné l'une des
ortes, s'avança aſſez prés de la ville pour
ouſtenir ledit Prevoſt : mais il fut ſalüé de
oups de canon qu'on luy tira tout à travers
e ſes troupes, ce qui fut cauſe de les faire
ſcarter, & faillit ledit d'Aumale à eſtre pri-
onnier par une embuſcade d'arquebuziers
que luy avoit dreſſée le ſieur de Bernay, qui
ailla en ſa preſence quelques-uns de ſes gens :
& demeura ledit Prevoſt Vetus priſonnier au-
lit Boulogne quatre mois & plus, & n'en ſor-
it que par la priere qu'en fit le Duc de Guiſe
au Roy. Au ſortir de la priſon il vint à Paris,
où il fut bien receu & careſſé de tous ceux de
a Ligue, & me fut commandé de le mener
par les meilleures maiſons, & les plus hono-
rables de la Ligue. Ce que je fis, & demeu-
raſmes huit jours à faire nos viſites : car plu-
ſieurs eſtoient bien-aiſes de le recevoir, pour
l'apprehenſion qu'ils avoient conceuë de l'iſ-
ſuë de la priſon.

Cependant une infinité de menu peuple
qui avoient envie de mener les mains, & de
piller ſous ce beau pretexte qu'on luy avoit
fait entendre, eſtant impatient de la longueur
de cette entrepriſe murmuroit fort, tant qu'il
falut aller par les quartiers, leur remonſtrer
qu'ils

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

qu'ils euſſent patience, autrement qu'ils ſe perdroient tous : que les chefs n'eſtoient encores preſts, & que ceſte entrepriſe eſtoit de grande conſequence : Nonobſtant leſquelles raiſons, deſquelles ils ne ſe payoient gueres, ils diſoient qu'ils craignoient d'eſtre deſcouverts ſi on ne ſe haſtoit, & que le Roy les feroit tous pendre (ce qu'ils m'ont dit à moy-meſme), & qu'il s'entendoit avec les Huguenots : & là deſſus baſtiſſoient eux-meſmes des entrepriſes pour commencer le jeu de ſe défaire du Roy, ſans parler ni à Prince, ni à Chef, ni à Conſeil, qu'à eux-meſmes : les uns diſoient qu'il ſe faloit jetter ſur luy & le tuer ; les autres diſoient que non, & qu'il le faloit ſeulement prendre & le mettre en un Monaſtere. De fait, ils furent un jour, qui ne ſe peut cotter, en deliberation de le ſurprendre en la ruë Saint Antoine, revenant du bois de Vincennes, & n'avoit lors avec luy que deux hommes de cheval & quatre laquais, propoſerent de tuër ſon cocher & quelques-uns d'autour de luy, & incontinent devoient crier au Roy, Sire, ce ſont les Huguenots qui vous veulent prendre. A laquelle parole il ſeroit tellement effrayé, qu'il ſortiroit de ſon caroſſe, & lors ils s'en ſaiſiroient & le meneroient où bon leur ſembleroit, que s'il ne vouloit ſortir, ils l'en tireroient de force, & le meneroient en l'Egliſe Saint Antoine en une petite tour qui eſt fort prés du clocher, en attendant que le commun peuple s'aſſemblaſt pour y venir. Mais ſur l'execution de ceſte en-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

trepriſe leur fut remonſtré par un plus
ge qu'eux, qu'un Roy ne ſe prenoit pas ainſi,
ue cela ne ſe pouvoit faire ſans murmure : &
uand il ſe fuſt pû faire, qu'il euſt falu avoir
n Prince de marque pour la conduite : ce
u'ils n'avoient pas, & n'eſtoient aſſeurez d'eſ-
e ſecourus, au cas qu'ils ſe trouvaſſent foi-
es : Bref, que telles entrepriſes eſtoient trop
randes pour eux, & trop hazardeuſes, dont
s demeurerent tous refroidis, & ne fut exe-
utée ladite entrepriſe. Or attendoient-ils
ousjours le Duc de Guiſe, qui promettoit
s venir voir de jour à autre : mais ſur ces en-
efaites arriva le Duc de Mayenne de ſon
oyage de Guyenne, où ils diſoient qu'il avoit
uit de grands faits d'armes contre les Hereti-
ues, & n'eſtoit aucun bien-venu envers la
igue, s'il ne tenoit ce langage. Eſtant arri-
é à Paris, les principaux de la Ligue le furent
ouver à dix heures du ſoir en l'Hoſtel de
aint Denis, où il eſtoit logé, mais en petite
ompagnie, luy communiquerent leurs deſ-
eins, & comme le Duc de Guiſe ſon frere
ur avoit promis de les aſſiſter & ne les aban-
onner point : mais qu'ils craignoient en cela
longueur, & d'eſtre deſcouverts par le Roy,
ui les pourroit ſurprendre ſi on n'y donnoit
rdre promptenent. Lequel Duc de Mayen-
e trouva bon, & leur promit aſſiſtance de ſa
ie & de ſes moyens meſmes, ſur la plainte
u'ils luy firent d'un des leurs nommé la
Morliere, priſonnier en l'Hoſtel de Ville,
ar le commandement du Roy, pour avoir

uſé

uſé de quelques menaces, & fut luy-meſme chez le Prevoſt des Marchans Perreuſe, & l'intimida tellement qu'il fut contraint le meſme jour mettre la Morliere en liberté. Depuis le temps fut adviſé entre eux du moyen qu'ils devoient tenir pour ſe ſaiſir des places fortes de la ville : En premier lieu, pour avoir la Baſtille, ils devoient aller ſur la minuit au logis du Chevalier du Guet, à la Couſture Sainte Catherine, lieu fort eſcarté, & là faire heurter un homme à la porte, qui demanderoit à parler à luy de la part du Roy, ce qui luy ſeroit rapporté par un de ſes Archers, pratiqué de leur intelligence, qui luy diroit que le Roy le mandoit, comme il faiſoit ſouvent, & leur feroit ouvrir la porte, où eſtans entrez au nombre de cent ou ſix vingts, monteroient & ſe la feroient ouvrir ſous eſperance de grande recompenſe, & d'avoir la vie ſauve : Ce qu'eſtant accomply, ils luy couperoient la gorge. Autant en devoient-ils faire à Monſieur le premier Preſident, au Chancelier, au Procureur General, à Meſſieurs de la Gueſle d'Eſpeſſes & pluſieurs autres, leſquels ils devoient faire mourir & piller tout leur bien. Pour le regard de l'Arſenal, ils s'en aſſeuroient par le moyen d'un fondeur qui eſtoit dedans, & quelques autres pour eux. Touchant le grand & petit Chaſtelet qui leur eſtoit neceſſaire, ils les devoient ſurprendre par des Commiſſaires & Sergens qui feindroient y mener de nuit des priſonniers. Quant au Palais, ils trouvoient aiſé de le prendre à l'ouverture

erture d'iceluy. Le Temple & l'Hoſtel de
ille de meſme façon. Mais quant au Louvre,
u'ils trouvoient un peu plus mal-aiſé, ils le
evoient aſſieger & bloquer par les avenuës
es ruës; puis défaire les Gardes du Roy, ou
es affamer, afin de ſe ſaiſir de ſa Majeſté, &
e ceux qui ſeroient dedans le Louvre. Sur
uoy il leur fut remonſtré qu'il y avoit dans la
ille une grande quantité de voleurs & gens
nechaniques, qui paſſoient le nombre de ſix,
oire de ſept mille, qui n'eſtoient advertis de
'entrepriſe, leſquels il ſeroit mal-aiſé de rete-
ir, s'eſtans une fois mis à piller, que leur
ande ſeroit une pelote de neige, qui groſſiroit
ousjours, & apporteroit enfin ruïne & con-
uſion totale à l'entrepriſe & aux entrepre-
eurs. Sur cet advis, qui ſembla conſidera-
le, & tres-pertinent, fut propoſée l'invention
les Barricades, ſuivies & approuvées, finale-
ment concluës; aſſavoir que joignant chacune
haine, il ſeroit mis des tonneaux pleins de
erre pour empeſcher le paſſage: & que ſi toſt
ue le mot ſeroit donné, nul ne pourroit paſ-
er par les ruës, que ceux qui auroient le mot
x la marque pour paſſer. Et que chacun en
on quartier feroit la Barricade ſuivant les me-
noires qu'on leur envoyeroit. Seulement
uatre mil hommes paſſeroient par leſdites
Barricades, tant pour aller au Louvre rompre
es Gardes du Roy, qu'és autres lieux où il y
uroit des forces pour ſa Majeſté, par le moyen
leſquelles Barricades ils empeſcheroient auſſi
ue la Nobleſſe qui eſtoit logée en divers

quar-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

quartiers ne luy pourroient donner ſecours, auſquels on devoit couper la gorge, & à tous les Politiques qui tenoient le party du Roy, ſpecialement aux ſuſpects de la Religion. Cela fait, on devoit crier par les ruës, *vive la Meſſe*; & ce, afin d'inviter tous les bons Catholiques à prendre les armes: Auſſi qu'au meſme jour toutes les villes du party ſeroient adverties de faire le ſemblable. Qu'auſſi-toſt qu'ils ſe ſeroient rendus maiſtres du Roy & du Louvre, ils tuëroient ſon Conſeil, & luy en donneroient un autre à leur devotion, ſuivant ſa perſonne, à la charge qu'il ne ſe meſleroit d'aucunes affaires. Et quant à l'armée qui venoit d'Eſpagne, elle ſeroit envoyée avec autres forces en Gaſcogne, pour faire la guerre au Roy de Navarre & aux Heretiques, juſques à ce qu'ils les euſſent ruïnez & exterminez du tout. Bref, chacun ſe deliberoit de meurtrir, piller, & ſe vanger à toutes reſtes, & s'enrichir du bien de ſon voiſin. Les principaux ſe promettoient les premiers Eſtats & dignitez de la Republique, au moyen des confiſcations qui proviendroient des maſſacres des premiers Officiers du Roy.

Mais apres avoir longuement conſideré ceſte meſchante & damnable entrepriſe (je dis moy qui parle), & que ce n'eſtoit qu'une pure volerie: auſſi que les Princes & les Grands faiſoient jouër ce jeu par le petit peuple, pour depoſſeder le Roy de ſa Couronne, & en inveſtir ceux de Lorraine, apres avoir coupé la gorge aux vrais heritiers d'icelle, & aux princi-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

rincipaux membres & officiers de ceſte Cou-
onne : L'horreur de ceſte entrepriſe m'eſton-
a, & tant de ſang qui ſe devoit eſpandre ſe
preſentant continuellement à mes yeux, &
meſmes quand je penſois prendre mon repos,
'effraya tellement & me donna une ſi gran-
apprehenſion, inquietude, & remors de
onſcience, que je penſois deſlors à bon eſ-
ent de me tirer de la Ligue & compagnie
onjurée de tels meſchans : me propoſant
moy-meſme que ſi je pouvois avec la
race de Dieu eſtre cauſe d'empeſcher un ſi
rand carnage de gens de bien, qui eſtoit la
ïine & diſſipation de ceſt Eſtat, je ferois une
onne œuvre ; auſſi bien que les grandes ri-
neſſes qui m'eſtoient promiſes par tels vo-
urs & rebelles, ne profiteroient en rien;
ue je pouvois mourir, & au partir de là
ler droit en enfer, qui eſtoit le grand che-
in de la Ligue. Je me remettois apres de-
ant les yeux, que moy qui eſtois François
aturel, de la premiere ville de France, où
on Roy ſouverain avoit pris ſa Couronne,
que je luy avois preſté le ſerment de fidelité,
meſmes lorſque je fus receu en l'Eſtat de
ieutenant General en la Prevoſté de l'Iſle de
rance. Tellement que s'il ſe braſſoit quel-
ue choſe contre ſon Eſtat, j'eſtois tenu
ous peine de crime de leze Majeſté l'en
dvertir. Joint que je vivois des gages &
rofits que me donnoit ſa Majeſté. Toutes
es conſiderations, dis-je, jointes enſem-
le, me toucherent tellement le cœur, qu'a-

prez

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

prez avoir invoqué Dieu à mon ayde, je pris resolution d'en advertir le Roy : mais m'en proposant la maniere, je me trouvay si fort perplex & troublé sur les difficultez qui s'y presentoient, outre la peur que j'avois d'estre descouvert par les conspirateurs, que je demeuray tout court : Car premierement je n'avois personne auquel je peusse ou osasse me descouvrir. Je n'avois jamais parlé au Roy, & ne me connoissoit aucunement, sinon peut-estre par l'advis que je luy avois fait donner de Boulogne par Monsieur le Chancelier : depuis lequel s'estoit passé beaucoup de choses de grandes consequences, dont je ne l'avois averty ; qui seroit cause qu'il ne me croiroit pas de ce que je luy dirois. Il me souvenoit d'ailleurs, qu'on en avoit fait mourir tout plein pour avoir dit la verité, & que j'avois affaire à des Princes & à une maison de Guise, contre laquelle les plus Grands n'osoient parler. Et ainsi je demeurois entre deux selles le cul à terre, ne sçachant à quoy me resoudre : mais enfin une nuit que je me mis à prier Dieu, le priant de me vouloir bien conseiller & fortifier, je me sentis tellement resolu en mon esprit, qu'il me tardoit grandement qu'il ne fust jour, pour en advertir sa Majesté. Le jour donc venu, je fus trouver Monsieur le Chancelier, auquel je fis entendre que j'avois affaire de consequence à luy dire, qui concernoit l'Estat, & la personne du Roy, la vie de luy & de tous les siens & de plusieurs autres : lequel ne pouvant lors m'entendre secretement,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

nt, pource qu'il luy faloit aller au Conſeil,
donna heure au lendemain matin. Mais
jour meſme comme je revenois de ſon lo-
, il me ſurvint un accident à la ſuſcitation
n nommé Ratier, & d'un autre nommé
zelier, & fus mené priſonnier au grand
aſtelet, ce qui me fit penſer qu'il y avoit
elque malin eſprit qui vouloit empeſcher
on deſſein : toutefois je me reſolus de paſ-
outre & faire entendre par eſcrit à Mon-
ur le Chancelier, ce dont je luy avois fait
verture le jour precedent, lequel auroit in-
ntinent commandé à Monſieur le Lieute-
nt Civil Seguier me venir prendre en la pri-
n & me mener le ſoir en ſon logis, & m'au-
it mis entre les mains du Commiſſaire
hambon, qui m'auroit mené avec cinq ou
x Sergens à Monſieur le Chancelier, où
tant, comme il me vouloit tirer à part je
y fis entendre, que je ne pouvois parler
urement devant ledit Chambon, que je ne
ſſe deſcouvert. Lors il me fit entrer dans
n cabinet, où je luy fis entendre bien au
ng tout ce qui ſe paſſoit, & afin de n'eſtre
eſcouvert, je le priay que me remettant és
ains dudit Chambon il me donnaſt devant
y quelques reprimendes : Ce qu'il trouva
on, & me dit en ſa preſence, que j'avois fait
ne grande faute en mon eſtat, & que je devois
nformer du fait de la Commiſſion qui m'a-
oit eſté baillée, ou bien faire bons & ſuffiſans
rocez verbaux : que le Roy eſtoit courroucé
ontre moy, & que reſoluëment il faloit que
je me

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

je me desisse de mon office, ou autrement qu'on me le feroit perdre. Auquel je fis responsse qu'il me faloit faire premierement mon procez, & à l'instant (ce jeu ayant esté assez bien joüé) commanda audit Chambon de me remener prisonnier, ce qu'il auroit fait. Le lendemain le Clerc, la Chapelle & quelques autres vinrent au Chastelet me visiter & sçavoir les causes de mon emprisonnement, & pourquoy on m'avoit mené au logis du Chancelier, dont ils estoient fort estonnez & bien empeschez: Mais la grace de Dieu qui ne me laissa jamais despourveu de response, je leur fis entendre que le Commissaire Chambon m'auroit mené audit Chancelier, qui m'auroit bien crié, mesmes en presence dudit Chambon, jusques à me vouloir contraindre de resigner mon estat, & qu'il en avoit charge du Roy, qui me vouloit beaucoup de mal. Auquel j'avois fait responsse qu'il me faloit faire devant mon procez. Ce qui leur fut confirmé par ledit Chambon, duquel ils furent sçavoir la verité, & adjoustant foy à ces paroles, me dirent qu'il faloit patienter & avoir courage, & que devant qu'il fust quatre ou cinq jours qu'ils l'en empescheroient bien, & me viendroient querir en bonne compagnie, voulant parler de l'execution de leur entrepriſe. Ce qu'incontinent je fis entendre par une lettre à Monsieur le Chancelier, dont ayant esté incontinent advertie sa Majesté, il m'auroit envoyé querir derechef par le Commissaire Colletet, qui m'avoit mené au soir bien

tard

rd au logis de Monſieur le Chancelier, où je
; entendre incontinent au Roy tout ce qui
paſſoit, & les places deſquelles ils preten-
oient ſe ſaiſir pour effectuër leur entrepriſe:
commanda ſa Majeſté à Monſieur le Chan-
elier m'envoyer au logis de Monſieur de Vil-
roy. Ce qu'il fit; & m'y mena Colletet, en-
e les mains duquel ledit Chancelier me met-
nt (tousjours pour couvrir cet affaire) dit
ut haut, qu'il ne faloit point faire le retif,
u'il y faloit aller, & me diſoit que c'eſtoit
our mon Eſtat, lequel il faloit reſigner, &
u'on n'en parlaſt plus. Eſtant arrivé au logis
: Monſieur de Villeroy, ledit Seigneur me
ra tout auſſi-toſt à part, auquel je diſcourus
mmairement de toute l'entrepriſe, laquelle
redigea par eſcrit : & quant & quant me de-
anda ſi je voulois ſortir de priſon, & qu'il
'en tireroit de puiſſance abſoluë. Auquel je
reſponſe que ſi je ſortois par la puiſſance du
oy, que je ſerois deſcouvert : mais qu'il y
oit autre bon moyen, dont je luy ferois ou-
erture quand il ſeroit temps.

Cependant le Roy ſur mes advis comman-
la garde eſtroite des portes de la ville, mit
es forces au grand Chaſtelet & au petit : Aſſa-
oir Monſieur Lugoli & Monſieur Rapin, au
emple; pareillement à l'Arſenac, pont Saint
loud, Charanton & Saint Denis. Et ſi fit
enir forces troupes, dont ceux de la Ligue
trouverent eſtonnez, & craignoient fort
ue le Roy ne les fiſt pendre & punir : ne
achans le moyen par lequel ils avoient eſté

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

deſcouverts : Or avoient-ils opinion ſur la Bruyere le pere, pource que le Roy l'avoit envoyé querir.

Sur ces entrefaites je ſortis de priſon, ſur une ſimple requeſte que je preſentay à Monſieur le Lieutenant Civil, pour eſtre mené par la Ville à mes affaires, à la charge de retourner coucher chacun jour à la priſon ; & par ce moyen je demeuray libre juſques à ce que je ſortis de Paris.

Or Monſieur de Mayenne voyant cette entrepriſe deſcouverte, fut au Louvre voir le Roy, où il n'avoit eſté qu'une fois depuis un mois ou ſix ſemaines, qu'il eſtoit arrivé de Caſtillon, & prenant congé de ſa Majeſté, le Roy luy dit ces mots, Comment, Couſin, quittez vous le parti de la Ligue ? Auquel il fit reſponſe qu'il ne ſçavoit que c'eſtoit, comme luy meſme le conta à Meſſieurs de la Ligue : deſquels prenant congé, leur promit de voir le Duc de Guiſe ſon frere & luy communiquer de leurs affaires : leur promettant cependant de ne les abandonner point, au cas que le Roy, ou autre quel qu'il fuſt s'en vouluſt faſcher : & pour cet effet qu'il ne s'eſloigneroit pas fort loin d'eux : dont ils le remercierent. Et ne pouvans faire pis, ſemerent force Paſquils & autres libelles diffamatoires contre ſa Majeſté, deſquels ils remplirent Paris, pour de plus en plus le rendre odieux au peuple.

Le Duc de Mayenne d'autre coſté, qui ne dormoit pas, baſtit une autre entrepriſe, qui tour-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

ourna à neant comme les precedentes; aſça-
oir à ſoixante Capitaines, tant à luy qu'au
Cardinal de Guiſe ſon frere, qu'à ſon depart
laiſſa, & logea au fauxbourg S. Germain,
ſperant ſurprendre le Roy à la foire, auquel
n devoit donner à diſner pour cét effet en
'Abbaye : Mais ſa Majeſté en fut par moy ad-
ertie, & ne fut ni à l'Abbaye ni à la foire.
nais y envoya le Duc d'Eſpernon, où on luy
reſſa une querelle d'Aleman, qui commen-
a par les Eſcoliers : Ce que voyant ledit Duc
e retira.

Les conſpirateurs ſe ſentans fruſtrez, fu-
ent contraints r'envoyer leurs Capitaines:
uſquels fut à chacun d'eux baillé argent pour
e retirer ſecretement & à petit bruit : & fut
a levée faite ſur les plus affectionnez, de cer-
aines grandes ſommes de deniers, & un roolle
ait d'iceux, qui eſtoit intitulé *pour bouës*:
Ceux qui eſtoient taxez à trente ſols, c'eſtoit
rente eſcus ; & ceux de ſix ſols, ſix eſcus : de
aquelle invention ils tirerent une bonne
omme de deniers de toutes les paroices, tant
le la ville que des fauxbourgs.

Monſieur de Guiſe eſtant averty de l'en-
repriſe du Duc de Mayenne, en fut fort cour-
roucé contre ceux de la Ligue : de fait il leur
envoya le Sieur de Mayneville, pour ſçavoir
qui les avoit meus de ce faire, s'ils avoient
eſté preſſez du Roy en quelque choſe, &
pourquoy ils ne luy avoient fait entendre ;
qu'ils ſçavoient ce qu'il leur avoit promis, s'ils
ne s'aſſeuroient pas aſſez ſur ſa foi : & finale-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

ment qu'ils euſſent à dire, s'ils eſtoient entrez en quelque ſoupçon & defiance de luy. A quoy ceux de la Ligue ne ſçavoient bonnement que reſpondre, ni comment s'excuſer, ſinon qu'ils avoient eû peur que le Roy leur joüaſt un mauvais tour, voyant qu'il avoit fait empriſonner la Morliere; ſupplians ledit de Maineville de prier pour eux le Duc de Guiſe, de ne le trouver mauvais, & l'aſſeurer qu'ils avoient plus d'eſperance en luy que jamais, qu'ils n'y retourneroient plus. Et pour faire leur accord, donnerent à Maineville une chaiſne d'or de quatre ou cinq cens eſcus.

En l'an 1587, ſa Majeſté partit de Paris pour aller au devant des Reiſtres, & laiſſa à Paris la Royne ſa Mere & la Royne ſa femme, pour gouverner en ſon abſence. Et lors Meſſieurs de la Ligue furent en deliberation de ſe ſaiſir de la ville de Paris en l'abſence du Roy, ſelon les memoires que leur en avoit dreſſé le Duc de Guiſe, qui penſoit ſe ſaiſir de la perſonne du Roy en la campagne. De fait ils envoyerent le Commiſſaire Louchart avec dix ou douze Courtiers de chevaux à Eſtampes où eſtoit logé le Duc de Guiſe, pour ſçavoir ſi cette entrepriſe reüſſiroit. Eſtoit venu auſſi à Paris le Chevalier d'Aumale, & s'eſtoit logé à la roze rouge prés Saint Germain de l'Auxerrois, qui attendoit les nouvelles de Louchart, qui ne furent pas telles qu'il deſiroit, ni la Ligue auſſi: Car le Duc de Guiſe ne trouva pas cette entrepriſe ſeure, voyant une ſi groſſe & forte armée pres la ville, tellement qu'il la rompit.

En

En ce meſme temps, Monſieur de Villequier n'envoya querir pour parler à luy, où eſtant il me demanda, ſi j'avois parlé au Roy, & de quelles affaires je l'avois entretenu : Je luy fis reſponſe que je n'avois point veu le Roy, & ne ſçavois de quoy il me vouloit parler : mais il me repliqua en reniant Dieu, & blaſphemant, qu'il ſçavoit le contraire, & que je luy avois rapporté des menſonges : Mais que s'il m'advenoit jamais plus, qu'il m'apprendroit à me meſler de mes affaires & non de celles de l'Eſtat. Et me fit toutes leſdites menaces en la preſence d'un nommé la Croix, Capitaine de ſes Gardes : leſquelles toutefois m'eſtonnerent ſi peu, que je ne laiſſay, ſuivant le commandement que m'en avoit laiſſé le Roy, d'advertir journellement Monſieur le Chancelier de tout ce qui ſe paſſoit à Paris en l'abſence de ſa Majeſté, laquelle eſtant de retour à Paris, m'en fit remercier avec grandes promeſſes de recompenſe.

S'ENSVIVENT LES PREPARATIFS de la Ligue pour les Barricades, afin de tuër ou prendre le Roy,

MESSIEURS de la Ligue continuans leurs mauvais deſſeins, eſcrivirent au Duc de Guiſe, le prians de leur tenir promeſſe : & qu'ils eſtoient en bon nombre pour executer leur entrepriſe. Auſquels il fit reſponſe, qu'ils regardaſſent de s'accroiſtre

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

en plus grand nombre d'hommes qu'ils pourroient, & du ſurplus qu'ils l'en laiſſaſſent faire. Qu'il faloit attendre la commodité, laquelle il ne lairroit paſſer quand elle ſe preſenteroit. Ceſte lettre fut apportée par le Sieur de Mayneville, & fut leuë en ma preſence au logis de Hotman, ruë Michel le Comte, où il y avoit pluſieurs du parti: & lors ils commencerent à practiquer le plus de peuple qu'ils peurent, ſous le pretexte de la Religion, & les Predicateurs ſe chargerent en leurs Sermons de parler fort & ferme contre le Roy, & le denigrer envers le peuple plus qu'ils n'avoient jamais fait, & ce pour provoquer le Roy à faire prendre quelqu'un d'eux, afin d'avoir ſujet de s'eſlever contre luy. Ce qui advint enfin par la ſeditieuſe Predication d'un des leurs à S. Severin, auquel ils firent vomir en chaire tant de vilaines injures contre le Roy, que ſa Majeſté fut contrainte de l'envoyer querir pour parler à luy. Incontinent ils firent courir le bruit qu'on le vouloit prendre & ſe ſaiſir de tous les bons Predicateurs, & là-deſſus le Clerc avec ſa compagnie s'arme ſecretement & ſe met en embuſcade au logis d'un Notaire, prés Saint Severin, nommé Hatte, pour empeſcher ledit Predicateur d'eſtre pris. Dequoy le Roy averty envoya le Lieutenant Civil Seguier au logis dudit Hatte, pour ſçavoir que vouloient faire ces gens armez là-dedans: mais ils ne le voulurent laiſſer entrer, & retinrent un valet de chambre du Roy qu'il leur avoit envoyé, ſans vouloir parler à luy. Adonc

donc le Lieutenant Civil envoya querir force Sergens & commiſſaires pour la forcer : mais voyant que la commune s'eſlevoit & que la pluſpart de ceux qu'il avoit envoyé querir eſtoient gagnez du coſté des mutins, fut contraint de ſe retirer, pour aller le tout faire entendre à Meſſieurs le Chancelier & de Villeroy : que ſi lors ſa Majeſté euſt ſuivy leur conſeil & celuy du Duc d'Eſpernon, le Clerc & ſes complices euſſent eſté pris priſonniers, n'y ayant rien plus aiſé, & le meſme jour euſſent eſté pendus & eſtranglez, qui euſt eſté un grand coup d'Eſtat. Mais il en fut empeſché par Villequier & autres, qui luy firent croire que le peuple de Paris l'aimoit trop, pour attenter jamais quelque choſe contre ſa Majeſté. Et par ainſi le Clerc & ſes complices avertis par luy & quelques autres du Conſeil s'abſenterent pour quelque temps. Continuans donc en leur rebellion ils dreſſerent une nouvelle entrepriſe, que ſi ſa Majeſté le jour de Careſme-prenant alloit en maſque par la ville comme de couſtume, ils ſe jetteroient ſur luy & ſur le Duc d'Eſpernon & ſa troupe: ce qu'ils trouvoient plus aiſé en un tel jour qu'en un autre. Dequoy je fis avertir incontinent ſa Majeſté (pource qu'il ne m'eſtoit poſſible ce jour-là d'aller au Louvre), qu'il ne ſortit point ce jour-là.

Voyans à la fin que toutes leurs entrepriſes ne pouvoient ſortir à effet, & craignans d'eſtre prevenus par le Roy, Meſſieurs les Cardinaux de Bourbon eſtans allez à Soiſſons par com-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

commandement de ſa Majeſté, ils penſerent ſe ſervir de cette occaſion, pour executer leur entrepriſe, laquelle ils reſolurent mettre à fin à quelque prix que ce fuſt, ſoit que le Duc de Guiſe le trouvaſt bon ou non (eſtans extremement ennuyés de ſa longueur); & toutefois, crainte de l'offenſer, ils luy eſcrivirent une lettre, par laquelle ils le prioient de leur tenir promeſſe, & ne differer davantage; que leurs gens eſtoient preſts, forts & en bon nombre, & que rien ne leur manquoit que ſa preſence. A laquelle lettre ledit Duc de Guiſe fit reſpondre, qu'ils euſſent à eſtablir ſecrettement leur quartier, & voir quel nombre ils pourroient faire: Qu'ils luy mandaſſent, & ne ſe ſouciaſſent du demeurant, car tout iroit bien. Suivant laquelle reſponſe, aſſemblée fut faite entre eux au logis de Santeuil, devant Saint Gervais, où eſtoient la Bruyere, la Chapelle, Rolland, le Clerc, Crucé, Compan, & pluſieurs autres; & ſi j'y eſtois auſſi. Apres la lecture bien au long de la lettre dudit de Guiſe, & des belles offres & favorables recommandations qu'il faiſoit, la Chapelle auroit pris la parole, & remonſtré que ſuivant l'advis du Duc de Guiſe, il eſtoit neceſſaire d'eſtablir les quartiers; aſſavoir ſecrettement, quel nombre ils pourroient eſtre en chacun quartier, y eſtablir un Colonel, & ſous chaque Colonel quatre Capitaines, afin qu'en l'execution de leur entrepriſe il n'y euſt aucune confuſion: Et à l'inſtant ledit la Chapelle auroit deſployé une grande carte

de

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

de gros papier, où estoit peinte la ville de Paris, & ses fauxbourgs : qui fut tout aussi-tost, au lieu de seize quartiers qu'il y avoit à Paris, partie & separée en cinq quartiers, & à chacun quartier estably un Colonel : depuis sous chacun desdits Colonels furent establis nombre de Capitaines, à chacun d'eux baillé un memoire de ce qu'ils avoient à faire, & le lieu où devoient trouver des armes ceux qui n'en avoient point.

Apres ledit establissement ils firent la reveuë secrette de leurs forces, selon le mandement du Duc de Guise,& trouverent qu'ils faisoient le nombre de trente-mil hommes. Ce qu'ils firent entendre audit Duc, qui leur manda là-dessus ce qu'ils avoient à faire.

Le quinziéme jour d'Avril 1588, estant au logis du Clerc, il me commença à dire des nouvelles qui estoient venuës de la part du Duc de Guise, qui estoit en bonne deliberation de les assister bien-tost : & que c'estoit à ce coup qu'il faloit combattre pour la Foy Catholique; qu'avant qu'il fust le jour de Quasimodo, il y auroit bien de la besogne, que Monsieur de Guise avoit desja envoyé un nombre de Capitaines bien experimentez à la guerre, logez en tous les quartiers de Paris, dont sa Majesté ne sçavoit rien, & qu'il y en devoit venir encores un plus grand nombre: Toutefois qu'il connoissoit bien que Monsieur de Guise se vouloit asseurer, premier que de venir à Paris,& qu'il y vouloit avoir des forces à sa devotion, pource qu'il ne s'asseuroit du

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

tout ſur les Pariſiens & ſur leurs gens : qui eſtoit la cauſe qu'il leur avoit mandé qu'il envoyeroit cinquante chevaux qui ſeroient conduits par Monſieur d'Aumale, qui devoit loger à Aubervilliers, Saint Denis, la Villette, Saint Oüin, & autres lieux : qu'ils devoient entrer la nuit du Dimanche de Quaſimodo en la ville, & qu'ils tenoient déja les clefs de la porte Saint Denis : mais de Saint Martin que le Comte l'Eſchevin ne les leur avoit voulu bailler, & que c'eſtoit un meſchant homme. Toutefois qu'ils ne lairroient de faire entrer leurs forces par la porte Saint Denis qui eſtoit à leur devotion : qu'eſtans entrez, ils devoient défaire le Duc d'Eſpernon, qui faiſoit la ronde à Paris depuis dix heures du ſoir, juſques à quatre heures du matin; & qu'ils avoient gagné deux hommes des ſiens qui le devoient tuër : qu'ils eſtoient bien aſſeurez que ſi-toſt qu'il entendroit le bruit des chevaux il ne faudroit d'y courir, & que c'eſtoit là où ils le vouloient avoir ; que de là ils iroient droit au Louvre rompre les Gardes du Roy, & ſe ſaiſir dudit Louvre, & que les Capitaines de la ville ſe tiendroient chacun en ſon quartier à garder & faire Barricades, horſmis trois mil hommes que ledit le Clerc devoit mener par la ville pour aller aux bonnes & fortes maiſons : & me pria de tenir la compagnie preſte que je leur avois promiſe, pour marcher avec luy, & que je le ſuivrois par tout où il iroit. Que la promeſſe qu'il m'avoit faite ne manqueroit point, & qu'il auroit le moyen par la

grace

grace de Dieu de l'effectuër : car il me fairoit gagner ce jour-là pour ma part vingt mil eſcus. Et apres avoir eſté ſi longuement avec luy, où il me tardoit beaucoup, je pris congé, ſans toutefois oublier rien de tout ce qu'il m'avoit dit.

Eſtant retourné à mon logis, ſongeant aux moyens que je pourrois tenir pour empeſcher cét abominable deſſein, & comme je pourrois parler au Roy ſecretement, ſans eſtre apperceu & deſcouvert. Apres avoir fait ma priere à Dieu, ſortant de ma maiſon, je trouvay un mien amy nommé Pinguer, à preſent Huiſſier du Conſeil, que je connoiſſois pour Politique, auquel je demandai s'il ſçavoit point quelqu'un qui me puſt faire parler au Roy ſecretement. Il me fit reſponſe que ouy, & fut incontinent trouver le Seigneur de Petremol (qui a depuis eſté Gouverneur d'Eſtampes, où il fut pris priſonnier par la Ligue & amené à Paris aux priſons, où ils le firent nourir), lequel Petremol fut le Jeudy douziéme Avril apres diſner trouver le Roy, pour luy dire que je voulois parler à luy. Si toſt qu'il en eût ouvert la bouche, le Roy luy demanda où j'eſtois, & me faiſoit chercher, commandant audit Petremol de me mener le lendemain matin en ſon cabinet à cinq heures du matin.

Le Vendredy donc vingt-deuxiéme Avril 1588, je fus trouver de grand matin ledit Petremol, qui m'attendoit en la ſale du Louvre, & me fit entrer au cabinet de ſa Majeſté

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

par une petite montée, où je ne fus veu de perſonne. Si-toſt que le Roy m'apperceut il appella Monſieur d'O, & luy dit: Voilà celuy qui m'a donné tous les advis, de ce que ceux de la Ligue font contre moy, & meſmes lorſque Monſieur de Mayenne me voulut ſurprendre revenant de Caſtillon. Ledit Sieur d'O luy fit reſponſe: Vrayement, SIRE, il merite bien une bonne recompenſe. Le Roy luy dit qu'il m'avoit promis vingt-mil eſcus, & qu'il me les feroit bailler avec le temps; puis me demanda ce qui ſe paſſoit: Incontinent je luy fis entendre tout ce que le Clerc m'avoit dit, & qu'il n'y avoit rien de plus certain. Apres luy avoir fait tout entendre, il me commanda de le rediger par eſcrit, & le bailler à Monſieur d'O, le plus promptement qu'il me ſeroit poſſible. Commanda au Sieur de Petremol de ſçavoir mon logis. Et apres m'avoir licencié, je ſortis dudit cabinet, ſans eſtre apperceu d'aucun: Mais eſtant dans la Cour du Louvre, je trouvay cinq ou ſix eſpions de la Ligue, qui me demanderent d'où je venois. Je leur fis reſponſe que je venois de voir ſi je pourrois donner une requeſte à cet homme de bien d'O, pour preſenter au Conſeil, afin d'avoir mes gages, qu'on avoit ſaiſi, comme on avoit fait tous ceux des Prevoſts des Mareſchaux. Laquelle requeſte j'avois toute preſte en main pour excuſe, leur diſant, que ledit d'O eſtoit entré au cabinet, & qu'il me faudroit retourner apres diſner: ce que j'aurois fait, & aurois baillé le memoire

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

moire à Monſieur d'O, que le Roy m'avoit commandé le matin, en la preſence de quatre ou cinq de la Ligue, qui eſtoient là : Ce que j'avois fait tout exprés ; car baillant ledit memoire ils penſoient que ce fuſt ma requeſte. Auſſi je dis à Monſieur d'O (qui entendit incontinent mon jargon), que c'eſtoit une petite requeſte pour avoir mes gages : & que je le ſuppliois d'avoir pitié de moy. Il me fit reſponſe qu'on me feroit juſtice.

Le lendemain, qui eſtoit le Samedy vingt-troiſiéme Avril, ſa Majeſté envoya querir cent ou ſix vingt cuiraſſes au Louvre, à la veuë d'un chacun : car elles furent apportées dans des paniers & hottes. Ce qui eſtonna fort ceux de la Ligue, & incontinent j'envoiay un deſdits eſpions que j'avois trouvé le jour precedent au Louvre, dire à Monſieur le Clerc, que j'avois veu porter des cuiraſſes, & que j'eſtois demeuré pour prendre langue. De fait je demeuray audit Louvre juſques à ſix heures du ſoir, que le Clerc y vint, & me trouva encores aux eſcoutes, faiſant bien l'empeſché. Il me demanda ſi j'avois veu entrer leſdites cuiraſſes. Je luy dis que oui, & qu'il y avoit encores autres nouvelles par les champs, que j'eſtois apres à deſcouvrir. Apres nous eſtre promenez environ demie heure, arriva le Sieur de la Chapelle, qui nous dit qu'il avoit entendu du Conſeil, que l'entrepriſe eſtoit deſcouverte, & que le Roy avoit envoyé querir ſes quatre-mil Suiſſes à Lagny, & qu'il les faiſoit loger le

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

lendemain, qui estoit le Dimanche de Quasimodo, aux fauxbourgs Saint Martin & Saint Denis : Mais il ne sçavoit rien des cuirasses. Apres ces propos il se retira, & le Clerc incontinent apres, que j'accompagnay jusques à son logis, où il me voulut faire souper, & m'en estant excusé me fit promettre de l'aller voir le lendemain de grand matin.

Ce que je fis, & ne l'ayant trouvé chés luy, je fus au petit Saint Antoine, où il oyoit la Messe. Il me dit que tout estoit descouvert, & qu'il y avoit quelque traitre qui avoit tout decelé, qu'il n'en pouvoit soupçonner que le Comte, lequel avoit refusé les clefs de la porte Saint Martin, qu'il s'en alloit au Conseil au logis de la Chapelle adviser ce qu'ils auroient à faire, & qu'il me prioit le vouloir venir voir apres disner. Ils furent au Conseil depuis onze heures du matin jusques à trois heures apres midy ; de quoy j'advertis sa Majesté, esperant que là elle les feroit prendre, comme elle pouvoit faire aisément, & l'eust fait si elle eust esté bien conseillée : Toutefois elle m'envoya dire que j'eusse à descouvrir seulement ce qu'ils auroient arresté en leur conseil ; ce que je pourrois apprendre aisément du Clerc, & que je luy en donnasse promptement advis. Ce que je fis, attendant que le Clerc fust sorty dudit lieu, & me promenant tousjours là aupres, afin qu'au sortir il m'y trouvast, & ses compagnons m'y vissent : Car s'ils me voyoient par les ruës proche où ils s'estoient assemblez, ils croiroient

que

ue c'eſtoit pour eux, & m'en porteroient da-
ntage d'amitié, pource qu'ils croiroient
ue je me rendrois ſujet & affectionné à
ur party : ce qu'il faloit faire pour n'eſtre
eſcouvert.

Ledit le Clerc donc eſtant ſorty du conſeil,
omme je le conduiſois en ſon logis, me dit
ue tout eſtoit deſcouvert, & que ce pauvre
rince eſtoit venu juſques à Gonneſſe, & ſes
roupes juſques à S. Denis & la Villette, juſ-
ues là meſme qu'il y en avoit de logez aux
auxbourgs Saint Laurens & S. Denis : mais
u'il les avoit fait retirer, & que de-là il s'en
eſtoit allé à Dampmartin : me dit davantage
u'ils avoient adviſé de luy envoyer la Cha-
elle, & devoit partir à cinq heures pour l'al-
er trouver en poſte, & qu'il alloit monter à la
orte Saint Martin : que le Roy faiſoit venir
quatre mil Suiſſes, qui arriverent incontinent, & que de tout il alloit advertir le Duc de Guiſe, pour le ſupplier de ne les abandonner au beſoin : car ils ſçavoient que le Roy eſtoit grandement animé contre eux.

Eſtant retiré d'avec le Clerc j'entray au ſoir bien tard au cabinet du Roy, pour luy faire entendre ce que j'avois apris, & ſur ce que je luy dis que la Chapelle s'en alloit vers le Duc de Guiſe, il me reſpondit qu'il avoit bien fait & qu'il le vouloit envoyer voir cette nuit.

Le Lundy vingt-cinquiéme Avril, la Chapelle revint de ſon voyage ſur les quatre à cinq heures du ſoir, que ledit le Clerc fut incontinent voir, & m'y mena avec luy : il nous

dit

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

dit qu'il avoit trouvé & laiſſé Monſieur de Guiſe en bonne deliberation de bien faire, que ſi l'affaire n'euſt eſté deſcouverte il nous euſt ja fait paroiſtre des effets de ſa promeſſe & bonne velonté : mais que pour cela il ne nous abandonneroit point, qu'il eſtoit trop homme de bien pour nous faillir. Meſmes qu'il nous verroit pluſtoſt que nous ne penſions: & pour vous en aſſeurer, me dit-il, j'envoye avec vous Chamois & Boiſdauphin, qui vous aſſiſteront & ne manqueront à leur devoir, ſi on vous veut forcer. Et d'ailleurs je ne ſeray loin de vous, & me verrez poſſible pluſtoſt que ne penſez.

Or les Seigneurs de Chamois & Boiſdauphin furent paſſer au bas des Tuilleries, & vindrent loger au fauxbourg Saint Germain à l'Arbaleſte, où je les fus voir le lendemain avec le Clerc qui y alla faire la cour.

Le lendemain vingt-ſixiéme Avril, ſa Majeſté m'envoya querir par le Sieur Petremol, environ ſur les deux heures apres midy en ſon cabinet, où eſtoient lors Meſſieurs d'Eſpernon, d'O, & de la Guiche, & fis entendre à ſa Majeſté ce que la Chapelle avoit exploité vers le Duc de Guiſe, & comme il avoit envoyé à Paris les Sieurs de Boiſdauphin & Chamois, pour aſſeurer ſes amis de ſa bonne volonté, luy faiſant entendre particulierement tout ce qui a eſté cy-devant declaré. Je vis lors ſa Majeſté comme eſtonnée & quaſi en doute de ce qu'on luy faiſoit voir à l'œil ; car il me demanda ſi je luy pourrois fournir me-

moires

oires asseurez de ce que je luy avois baillé
r escrit, si je n'estois point de la Religion,
rsuadé par quelques-uns d'eux, de me met-
e entre les mains lesdits memoires. Ce
n'ayant entendu, je suppliay sa Majesté de
e faire prisonnier & envoyer querir quatre
es principaux de la Ligue, que je luy nom-
nerois, dont je m'asseurois qu'il sçauroit la
erité,& que je verifierois mes memoires,voi-
: plus que je n'en avois escrit, à peine de ma
ie : suppliant sa Majesté de croire que je n'a-
ois dit, ni escrit, que la pure verité sans
ucun fard ni dissimulation : que je n'avois
amais hanté la Cour, & estois un tres mau-
ais Courtisan, n'ayant jamais eu cét honneur
e parler à sa Majesté : que le seul zele de son
ervice & l'asseurance que j'avois de la parole
eritable que je portois ,m'avoit donné la har-
liesse de comparoistre devant saMajesté:que je
n'estois ni n'avois jamais esté de la Religion,
ni persuadé par aucunes personnes d'icelle.

Lors sa Majesté me fit response qu'elle n'es-
toit en doute de ce que je luy avois dit : mais
la preuve qu'il en desiroit estoit pour y beso-
gner d'autre façon que je ne pensois, & ce-
pendant me pria de continuer,usant de ce mot
& me disant, que bien-tost il me desgageroit
d'où j'estois engagé, qu'il s'en alloit à Saint
Germain en Laye, où il seroit sept ou huit
jours. Ce qui se passeroit pendant son ab-
sence que j'en advertisse Monsieur d'O, &
que je n'y faillisse pas, & quant à ce qu'il m'a-
voit promis, qu'il estoit tout asseuré, & qu'il
n'y

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

n'y manqueroit point, & ce meſme jour ſortit de Paris pour aller à Saint Germain conduire Monſieur d'Eſpernon. Je croy qu'il avoit bonne envie pour lors, de ce que j'en pouvois juger, de donner ordre à ſes affaires, & que pour cela en partie le Duc d'Eſpernon ſortit de Paris. Mais quand il fut de retour, en ayant communiqué avec la Royne ſa mere, & Villequier, il fut intimidé d'un coſté & deſtourné de l'autre, ſi que ſon intention demeura d'eſtre executée lors qu'il le pouvoit faire: & depuis quand il l'a voulu il n'a pas pû.

Le Mécredy vingt-ſeptiéme Avril, je me trouvay au logis du Clerc, où pluſieurs eſtoient aſſemblez, entr'autres y eſtoit le Commiſſaire de Bar, Santueil, tous eſtonnez d'où eſtoit party cét advertiſſement qu'on avoit donné au Roy de leur entrepriſe. Les uns en ſoupçonnoient Compan, pour ce qu'autrefois il avoit eſté heretique: les autres le Comte Eſchevin, les autres le pere de la Bruyere, & eſtoient fort diviſez en opinion, s'en empeſchans fort, pour ce qu'ils diſoient que jamais ils ne pourroient rien faire qui valuſt, tant qu'ils euſſent deſcouvert les traitres de leur compagnie.

Sur ces entrefaites Madame de Montpenſier leur donna advis que le Roy leur en vouloit fort, & qu'ils y penſaſſent s'ils vouloient, voire pluſtoſt que plus tard, qu'elle avoit parlé à luy pour le Duc de Guiſe ſon frere, & ſupplié tres-humblement ſa Majeſté luy permettre de venir à Paris, pour ſe juſtifier des faux

ux bruits & calomnies qu'on luy avoit mis
ſus, qu'il y viendroit en pourpoint, tout
ul pour y perdre la vie, au cas qu'il ſe trou-
ſt en rien coupable de ce qu'on l'accuſoit.
ais qu'il n'avoit pas fait grand conte de tou-
s ces paroles,& avoit bien deſcouvert parlant
luy qu'il avoit du deſſein contre eux, qu'il
loit prevenir s'il eſtoit poſſible. Ce qui don-
un grand courage à la Ligue d'executer à
us hazards leurs entrepriſes. De fait ils en-
yerent incontinent un homme en diligence
ers le Duc de Guiſe, avec lettres, par leſ-
uelles ils luy mandoient, que s'il ne venoit à
coup les ſecourir à leur beſoin, qu'ils ne
tenoient plus pour Prince de foi : Laquelle
ttre fut cauſe que ledit Duc envoya en dili-
ence ſous main pluſieurs Capitaines à Paris,
ue la Ligue logea en divers quartiers de la
ille, avec charge de leur dire qu'il venoit
pres : Dequoy je donnay advis à ſa Majeſté,
ui me fit reſponſe qu'elle avoit envoyé Bel-
evre luy dire qu'il vint à Paris pour eſmou-
oir ſon peuple.

Le Jeudy cinquiéme May huit jours avant
es Barricades, ſe dreſſa une entrepriſe contre
e Roy, de Madame de Montpenſier, qui don-
a ce jour à diſner à cinq ou ſix cuiraſſes en
ne maiſon nommée Bel-esbat hors la porte
aint Antoine à main gauche, qui devoient
urprendre le Roy venant du bois de Vincen-
es accompagné ſeulement de quatre ou
inq grands laquais & un Gentil-homme ou
eux ; ils devoient faire rebrouſſer ſon caroſſe

en

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

en toute diligence vers Soiſſons, & incontinent donner l'alarme à Paris & par tout, que les Huguenots avoient pris le Roy & l'avoient emmené, & luy vouloient couper la gorge, afin d'avoir occaſion de ſe ruër chaudement ſur les politiques, comme ils euſſent fait, les maſſacrans & tous ceux du Party du Roy, non ſeulement à Paris, mais par toutes les villes liguées, auſquelles on avoit donné le mot : Mais le Clerc m'ayant revelé en grand ſecret cette entrepriſe, je fus trouver ſa Majeſté au bois de Vincennes, qui en eſtant adverty, envoya incontinent querir cent ou ſix vingt chevaux à Paris, qui l'accompagnerent, qui fut le Vendredy au ſoir, auparavant les Barricades, & ſitoſt qu'ils virent partir leſdites troupes pour aller querir le Roy, chacun deſdits hommes qui eſtoient en ladite maiſon de Bel-esbat, ſe retirerent tout doucement chacun en ſon quartier.

Le Samedy enſuivant je fus advertir ſa Majeſté, que Monſieur de Guiſe venoit, laquelle me fit reſponſe qu'il y avoit envoyé le Sieur de la Guiche luy dire qu'il ne vint pas.

Le Dimanche enſuivant je fus adverty que la Royne Mere & Villequier me faiſoient chercher pour parler à moy : mais je n'y voulus aller, craignant eſtre deſcouvert, & n'attendois que quelque mauvaiſe recompenſe de mes ſervices.

Le Jeudy neuviéme May, le Duc de Guiſe arriva à Paris, & auſſi-toſt m'envoya querir le Prevoſt Hardy, qui eſtoit fait de la main

de

Villequier ; me voyant, il me demanda ſi
eſtois encores à Paris, & que je ſerois pendu
vant qu'il fuſt trois jours, que Monſieur de
uiſe eſtoit venu pour ſe juſtifier, & qu'on
oit trouvé mes memoires : mais je vis bien
u'il parloit à la traverſe & par la bouche de
illequier, qui luy faiſoit tenir ce langage,
in de me faire prendre la fuite, ce qu'eſtant,
dit de Villequier diroit au Roy que celuy
ui luy avoit baillé les memoires s'en eſtoit
uy dés qu'il auroit ſceu la venuë de Monſieur
e Guiſe; laquelle faute je ne voulois faire.
u contraire je niay le tout aſſeurément, apres
e fus trouver le Sieur de Petremol, auquel je
s entendre que je voulois parler au Roy, il
ne dit que Monſieur de Guiſe y eſtoit, &
u'il me faloit attendre, comme je fis juſques
cinq heures du ſoir que ledit Petremol me
it entrer dans ſon cabinet. Incontinent ſa Ma-
eſté me demanda ce qu'il y avoit. Je luy dis,
SIRE, j'ay eſté averty que Monſieur de Gui-
e eſt venu icy ſe juſtifier, s'il plaiſt à voſtre
Majeſté me faire mettre priſonnier, & en en-
voyer querir quatre ou cinq que je vous nom-
meray, ils vous confirmeront ce que je vous
ay dit, & le ſouſtiendray à peine de ma vie,
devant qui il vous plaira : Lors il me demanda
ſi j'eſtois deſcouvert ; auquel je reſpondis que
je ne ſçavois. Il me dit que je me tinſſe ſur mes
gardes. Pour m'en retourner chés moy, je
trouvay que l'on mettoit les Suiſſes en bataille
devant la Chapelle de Bourbon. Ce jour ni
le lendemain je ne fus point voir le Clerc:
mais

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

mais le Mardy au ſoir ſur les ſix à ſept heures je trouvay un memoire, par lequel il me mandoit, que je ne fiſſe faute le lendemain au ſoir, qui eſtoit le Mécredy, veille des Barricades, de le venir trouver avec la compagnie, que je leur avois promiſe.

Ce meſme jour, comme je revenois du Louvre, je trouvay la Chapelle qui me voulut mener faire la reverence au Duc de Guiſe, dequoy je m'excuſay fort bien, craignant un coup de poignard : Et le lendemain voyant que je ne pouvois ſatisfaire à la demande du Clerc, & par ce moyen je demeurois tout à fait deſcouvert, je fus trouver Monſieur d'O, auquel je fis ſçavoir tout ce que je ſçavois, qui me fit reſponſe qu'il y donneroit bon ordre : Apres laquelle reſponſe je ſortis de la ville, & gagnay les champs, attendant les nouvelles qui demeureroit le plus fort.

Les Barricades achevées, qui reüſſirent à la fin que chacun ſçait, ceux de la Ligue voyans que je n'avois ſatisfait à ma promeſſe, ils ſe douterent que je les avois deſcouverts, & furent à mon logis ſaiſir mes papiers, & y pillerent ce que bon leur ſembla : Mais ils ne trouverent rien des memoires qu'ils cherchoient : En vengeance de quoy ils mirent ma femme priſonniere : De ſorte que depuis mon depart de la ville de Paris, j'ay tousjours ſuivy ſa Majeſté ſelon ſon commandement.

Mais je loüe Dieu, & luy rends graces, de ce qu'il m'a tousjours aſſiſté en une ſi bonne œuvre, preſervé des mains de tous ces meurtriers

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

ers & voleurs, & m'a fait la grace d'avoir nné des advis ſi à propos à ſa Majeſté, qu'ils nt ſauvé la vie à beaucoup de gens de bien de ſ ſerviteurs & ſujets, m'eſtimant plus heu- ux d'eſtre pauvre pour le ſervice de mon oy & du public, que le premier & le plus che de la terre en donnant contentement à ne ſi mal-heureuſe entrepriſe : & ne deſe- ere point que quelque jour mes ſervices ne ient reconnus par le Roy & les gens de en.

Le Samedi d'apres les Barricades, ayant eu les nouvelles que ſa Majeſté eſtoit ſortie Paris, & qu'elle avoit pris le chemim de hartres, je commençay à ſuivre ſa piſte, & fus trouver le Lundy enſuivant, où je me reſentay à luy. Il me demanda quel jour eſtois ſorty, je luy dis que ç'avoit eſté la veil- des Barricades, ſuppliant ſa Majeſté avoir tié de moy, que j'eſtois le premier de ſes rviteurs, qui pour ſon ſervice avoit eſté con- aint d'abandonner Paris, que je n'avois pas n ſol, & cependant avois eſté forcé de laiſſer l'abandon de la Ligue ma femme & mes en- ns. Sa Majeſté dit lors tout haut qu'il eſtoit ſché de ce qu'il n'avoit mieux creu mes ad- is & pluſtoſt, & qu'il en avoit reconnu la ve- té, mais trop tard ; que les traitres l'avoient buſé. Je luy fis reſponſe que c'eſtoit à mon rand regret, & qu'il n'avoit tenu à moy: me commanda lors de le ſuivre, & d'avoir œil ſur ceux que je verrois autour de luy, u'ils ne fuſſent du party de la Ligue, & com-

manda

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

manda à Richelieu de me donner forces quand je luy en demanderois, pour les prendre priſonniers, & ay tousjours ſuivy ſa Majeſté juſqu'à ce qu'il plut à Dieu l'appeller, qui a eſté trop toſt pour moy & pour pluſieurs, pour quoy je prie la divine bonté luy faire paix, Amen.

Il y en a beaucoup qui quitterent le party de la Ligue, lors qu'ils virent qu'on avoit failly à prendre ſa Majeſté le jour des Barricades, qui eſtoit le premier & principal deſſein des Ligueurs, & une de leurs fautes remarquables, qu'ils penſerent recouvrer aux Eſtats de Blois: mais ils firent encores plus mal leurs affaires.

Je ne mettray icy les autres ſignalez ſervices que j'ay faits à ſa Majeſté depuis ſon départ de Paris, tant à Blois, Tours, qu'autres lieux, pource que je ne puis eſcrire au vray ſans en toucher quelques-uns qui n'en ſeroient pas contens, d'ailleurs que j'ay aſſez d'ennemis pour avoir ſervy fidellement le Roy, au contentement des gens de bien, & grand meſcontentement des ennemis de cette Couronne.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

LE DIVORCE SATYRIQUE, OU LES AMOURS DE LA REYNE MARGUERITE.

C'Eſt aux Roys à faire les loix, diſent les Tyrans & ceux dont la force & non pas l'amour regne ſur les peuples : Mais je ne loüe point, ni appreuve cet axiome, encore que les armes & la violence m'ont rendu l'heritage & le ſceptre de mes peres, Dieu benit la douceur, & fait proſperer les deſſeins de ceux dont les actions ſont autant aymées que redoutées, & ſeray mon teſmoin ſi vos cœurs ingrats s'en rendent meſconnoiſſans, que j'ay pardonné à plus d'ennemis, que vengé d'injures, aux yeux de tout le monde, comme à la France, à Paris, ma clemence & ma debonaire benignité n'ayant pas abſous ſeulement les perturbateurs de l'Eſtat, de leurs crimes, mais auſſi remis mon particulier intereſt à ceux qui temerairement ont oſé attaquer mon nom. J'ay cette obligation au bonheur, d'avoir glorieuſement veu la fin des troubles de mon Royaume, d'avoir

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

experimenté la foy de mes bons ſujets, d'avoir eſtably pour long-temps une heureuſe paix avec mes voiſins, & d'avoir eſteint mes ennuis plus particuliers par le moyen d'un divorce, qui ſepare de ma maiſon, ainſi que du cœur, celle dont l'infamie a longuement obſcurcy ma reputation. Je ſçay que pluſieurs Eſtrangers, & pluſieurs François mal affectionnez, trouvent fort eſtrange qu'aprez vingt-huit ans de mariage, un pretexte de parentage ait délié ce qu'un ſacrement ſi digne avoit conjoint : les uns m'en appellent voluptueux, les autres Athée, & tous enſemblé meſconnoiſſant : il faut que j'eſclaire à leur ignorance, & que je confonde leur caute malice, cachant ma juſte douleur, & déployant les dignes raiſons, que j'avois par honneur voulu déguiſer à la renommée, avec des paroles exquiſes, ambiguës & recherchées : Ma grandeur m'expoſe, & me met en veuë, & l'integrité de ma conſcience fait trouver bon qu'un chacun liſe dans mes œuvres, afin que les malins & mal informez n'attribuent à tort aux delices, à la Religion ni à l'ingratitude, encore qu'elle ſoit des dependances de la Couronne, ce que des cauſes plus pregnantes & recevables excuſent.

Une pluye de ſang au mont Aventin durant la Romaine ſuperſtition, preſagea la défaite de Canes ; & un torrent de ſang reſpandu par toute la France à mes triſtes nopces, predit la défaite de mon honneur : le Ciel qui voit clair à nos adventures en donne ſouvent quelque con-

connoiſſance avant le ſuccez, & les ſages evitent le peril par la prevoyance. Je voyois le jour au travers de mon infortune, & toutes choſes taſchoient à m'en eſclaircir : mais je n'ay pû fuïr mon dommage, encore que le Roy Charles pour lors regnant, à qui l'humeur de ſa ſœur eſtoit prou connuë, m'en donna quelque ſentiment deſſous cet oracle, lors qu'aſſeurant les Huguenots, pour les attrapper & les allecher d'une feinte paix, il proteſtoit ſous mille ſermens, qu'il ne donnoit pas ſa Margot ſeulement pour femme au Roy de Navarre, mais à tous les heretiques de ſon Royaume. O Prophetie trop veritable, & digne d'une ſainte & divine inſpiration ! s'il euſt mis le general & non le particulier, & qu'au lieu des Huguenots ſeuls, il euſt compris tous les hommes : car il n'y a ſorte ou qualité d'iceux en toute la France avec qui cette depravée n'ait exercé ſa lubricité ; tout eſt indifferent à ſes voluptez, & ne luy chaut d'aage, de grandeur, ni d'extraction, pourveu qu'elle ſoule & ſatisfaſſe à ſes appetis, & n'en a juſques icy depuis l'aage d'onze ans deſdit à perſonne, auquel aage Antragues, & Charins (car tous deux ont creu avoir obtenu les premiers cette gloire) eurent les premices de ſa chaleur, qui augmentant tous les jours, & eux n'eſtans point ſuffiſans à l'eſteindre, encore que Antragues y fiſt un effort, qui luy a depuis abregé la vie, elle jetta l'œil ſur Martigues, & l'y arreſta ſi long-temps, qu'elle l'enroolla ſous ſon Enſeigne, & en donnerent

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

l'un & l'autre tant de connoiſſance, que c'eſtoit le diſcours & l'entretien commun de tous les ſoldats dans les armées où l'on connoiſſoit ledit Martigues outre ſa valeur pour Colonel de l'Infanterie. Pluſieurs d'entre vous, vous ſouvenez bien d'une eſcharpe de broderie, & d'un petit chien qu'il portoit ordinairement aux ſieges & aux eſcarmouches plus dangereuſes, & n'ignorez pas d'où partoient ſes amoureuſes faveurs qui continuerent juſques à la mort, aprez laquelle il falut que par l'entremiſe de Madame de Carnavalet, Monſieur de Guiſe en paſſat les mains, jeune Prince, brave & ambitieux, lequel commençant desja de conſtruire cette machine qui trop-toſt esbranſlée luy chêra deſſus, ſongeoit de parvenir de ſes impudiques baiſers aux nopces, & d'en fortifier ſes pretextes & ſes deſſeins, ayant rompu dextrement le traité de mariage d'elle & du Roy de Portugal desja fort advancé & en tous termes, par le moyen du Cardinal de Guiſe ſon oncle, envoyé l'an mil cinq cens ſoixante huit en Eſpagne, pour ſe condouloir de la part du Roy tres-Chreſtien avec le Roy Catholique de la mort de la Reyne Iſabeau de Valois ſa femme, Princeſſe autant vertueuſe & ſage, que cette ſienne ſœur vitieuſe & folle; & de laquelle les inconſtances ſont ſi frequentes, que l'examen de ſa memoire meſme erreroit à compter ſes fautes : celles-cy ſçay-je bien toutefois, qu'elle adjouſta toſt apres à ſes ſales conqueſtes ſes jeunes freres, dont l'un, à ſçavoir François, coutinua cet inceſte

ceſte toute ſa vie ; & Henry l'en deſeſtima tellement que depuis il ne la put aymer, ayant meſmes à la longue apperceu , que les ans au lieu d'arreſter ſes deſirs augmentoient leurs furies, & qu'auſſi mouvante que le Mercure elle branſloit pour le moindre object qui l'approchoit. Voila la pucelle que mes proches, & le bien commun, me firent prendre pour belle & bonne, à ſon grand meſcontentement & de ſes favoris, entre leſquels Antragues, comme le Mareſchal de Retz m'a autrefois dit, qui faillit à mourir de regret, ou d'un lâchement de ſang que la violence de la douleur de nous voir mariez luy provoquoit par divers endroits : Mais le temps qui guerit toutes choſes , le guerit auſſi & le pourveut pour pluſieurs années , d'une moins belle , mais plus conſtante Maiſtreſſe ; & elle de divers ſerviteurs, dont l'un toutefois , à ſçavoir la Molle, s'en trouva marry, car ſous pretexte de tremper en quelque conſpiration, dont furent accuſez les Mareſchaux de Montmorency & de Coſſé, en laiſſa la teſte à Saint Jean en Greve, accompagnée de celle de Coconas, où elles ne moiſirent ni ne furent pas longuement expoſées à la veuë du peuple ; car la nuit venant ma preude femme, & Madame de Nevers ſa compagne , fidele amante de Coconas, les ayant fait enlever, les porterent dans leurs caroſſes enterrer de leurs propres mains dans la Chapelle Saint Martin qui eſt ſous Montmartre, laiſſant cette mort de la Molle maintes larmes à ſa

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

Maiſtreſſe, qui ſous le nom d'Hiacinte, a longuement fait ſouſpirer & chanter ſes regrets, nonobſtant les frequentes & nocturnes conſolations de Saint Luc, que nous avons veu depuis arriver par fois inconnu & deſguiſé à Nerac, juſques à ce que Buſſi luy en fit oublier la perte, qui a eſté par elle deſcouverte, quelque reputation qu'il eût d'eſtre brave parmy les hommes, & de ne l'eſtre gueres parmy les femmes, à cauſe de quelque colique qui le prenoit ordinairement à minuit; cette degouſtée déguiſant en quelque façon ſon appetit de diverſes ſauces, s'en prit à Monſieur de Mayenne, bon compagnon gros & gras, & voluptueux comme elle, & ſont tousjours depuis demurez bons amis en toutes leurs rencontres; bien furent-ils quelque temps broüillez pour une lettre eſcritte à la Vitry, où il promettoit de preferer le Soeil à la Lune: mais toutes choſes pacifiées le maltalent en demeura ſeulement ſur la Vitry, qui pour cela ne laiſſa pas de trouver party, non plus que cette pleine Lune, dont je n'ay juſques ici deduit que les vertus, ni par modeſtie compté la diſme de ceux que la renommée rend participans de ſes ſecrettes faveurs, me contentant de ceux ſeulement, que je ſçay fort bien qu'elle ne voudroit ni ne ſçauroit deſadvouër. A ſes premiers Amants ſuccederent doncques en divers temps (car le nombre m'excuſera ſi je faus à les bien ranger), ce grand dégouſté de Vicomte de Turenne, que comme les precedens, elle envoya bien-toſt au change, trou-

trouvant ſa taille diſproportionnée en quelque endroit, l'accomparant aux nuages vuides qui n'ont que l'apparence dehors; dont le triſte amoureux au deſeſpoir, apres un adieu plein de larmes, s'en alloit perdre en quelque lointaine region, ſi moy qui ſçavois ce ſecret, & qui pour le bien des Egliſes feignois pourtant de n'en rien ſçavoir, n'euſſe tres-expreſſement enjoint à ma chaſte femme de le rappeller : ce qu'elle fit tres mal-volontiers, deſirant de tout temps pour la vanité, que quelque lourdaut ſe rompiſt le col à ſon occaſion: mais il n'eſt gueres plus de ces ſots depuis qu'on s'en mocque ; car de manger de rage les plumes de ſon chapeau, comme la Bole, & caſſer en colere une bouteille d'encre aux yeux des Dames, comme Clermont d'Amboiſe, ce ſont petites rages & jalouſies qui n'eſtoient que trop ordinaires chez nous, & que conſentant à mon deshonneur, je ſçavois & voyois clairement, donnant par cette tolerance aux uns & aux autres ſouvent le courage, & les commoditez de faillir; elle le ſçait bien, & pluſieurs de vous qui tenez la main à ſes gentilleſſes, auſſi je ne ſuis point tellement aveuglé moy-meſme en un fait ſi ſenſible & ſi apparent, que je n'apperceuſſe, comme les autres, que Clermont maintefois la baiſoit toute en juppe ſur la porte de ſa chambre, tandis que le ſoir, pour luy donner loiſir de ſe mettre au lit, je joüois ou me promenois avec ma nobleſſe dans la ſalle. Que direz vous, fâcheux maris, de cette ſouffrance ? n'aurez vous point

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

de peur, que vos femmes vous laiſſent pour venir à moy, puiſque je ſuis ainſi amy de nature ? ou n'eſtimerez vous point pluſtoſt que ce fût quelque lâcheté ? vous aurez raiſon de le croire, & moy de vous l'avouër, ſi conſiderant que j'avois pour lors plus de nez que de Royaume, & plus de paroles que d'argent, vous m'approuvez, que j'avois beſoin de toutes mes pieces, & principalement de faire & conſerver des amis, ou bien les perdre & n'en point acquerir : la conſideration de cette Dame, telle qu'elle eſt, flechiſſoit ſes freres & la Reyne ſa mere aigrie contre moy ; ſa beauté m'attiroit force Gentilshommes, & ſon bon naturel les y retenoit: car il n'eſtoit point fils de bon lieu, ni gentil compagnon, qui n'avoit une fois en ſa vie eſté ſerviteur de la Reyne de Navarre, qui ne refuſoit perſonne, acceptant ainſi que le tronc public les offrandes de tous venans : il eſt vray que de quelques-uns elle ſe mocquoit, comme vous direz de ce vieux rufien de Pibrac, que l'amour avoit fait devenir ſon Chancelier, duquel pour en rire elle me monſtroit les lettres. Je connois à vos yeux, ennemis de ſocieté, que ſi vos femmes vivoient ainſi, vous ſeriez en peine & paraventure iriez vous au Conſeil de Chaune ou de Villeclaire, pour ſçavoir comme on s'y gouverne : mais je n'eus jamais cette volonté, quoy qu'on me conſeillat, quoy quelle craignit, ni quoy que les Aſtronomes plus entendus viſſent, & conneuſſent au Ciel, & au point de ſon horoſcope:

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

roſcope : je ſçavois fort bien que dés le 21, juſques au 28 de Mars de l'an 1560 ſa nativité la jugeoit mourir de ma main pour raiſon d'honneur ; mais une certaine preſcience de noſtre future ſeparation, ou, pour mieux dire, une certaine prudence humaine, me fit divertir les effets des affections & impreſſions des Aſtres, continuans tous deux comme devant, moy ma bonté naturelle, & elle ſon opiniaſtre inclination à ſa volupté, laquelle pour exercer avec plus de delices, & hors des rudeſſes de la toille, cette impudique a d'autrefois couché avec ſon ſeigneur dans un lit eſclairé de divers flambeaux, entre deux linceuls de taffetas noir, accompagnez de tant d'autres petites voluptez que je laiſſe à dire : ce fut lors qu'elles conçurent de ces mignardiſes non pas une Lyna comme Uranie, dont à tort elle uſurpe le nom : mais bien cet Eſplandian qui vit encores, & qui ſous des parens putatifs promet de reüſſir quelque choſe de bon un jour. Ne vous eſtonnez plus, ſi poudreux & ſuänt au retour de la guerre, de la chaſſe, ou de mes autres violens exercices, elle avoit mal au cœur de me careſſer, juſques à changer les draps, où nous n'avions ſeulement demeuré qu'un quart d'heure enſemble, puiſque ſon deſir ſe paiſſoit de ces friandiſes, & ne l'attribuez plus comme vous ſouliez à cette facheuſe ſenteur de l'aiſle & du pied dont elle m'accuſe, ni au deſdain de noſtre diſparité, bien que vous ayez apperceu quelquefois qu'elle meſpriſat & deſeſtimat les miens, juſques à

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

me reſpondre un jour, que je voulois que Madame de Tirans mangeat à ſa table (car c'eſtoit le privilege de mes parens), qu'il faloit pluſtoſt doncques qu'avec un baſſin remply d'eau, & une ſerviette ou tablier devant elle, ils ſe laiſſaſſent laver les pieds, voulant inferer que c'eſtoient des gueux, & qu'elle s'en alloit faire la Cene, ne ſe ſouvenant pas (avec ſupportation de mes nouveaux alliez), qu'à Florence elle a cent Mercadans qui luy ſont plus proches de vingt degrez, que pas un allié des illuſtres maiſons de Foix ou d'Albret n'eſt proche de Bourbon : elle a bien depuis ravallé de gloire, & changé de deviſe, ainſi que vous orrez de fil en eſguille, s'il ne vous ennuye de m'eſcouter & d'entendre une partie de ſes fortunes.

Depuis qu'elle fut honteuſement ſortie de Paris, d'où un Capitaine des Gardes la fit partir, apres avoir fouillé juſques dans ſa littiere, & regardé qui l'accompagnoit, & ſi Madame de Duras, & de Bethune, Secretaires de ſon Cabinet, y eſtoient, pour les en chaſſer : cet affront luy fit peur, & luy fit tellement craindre pis, qu'elle fut quelque temps vivante avec la vergogne de ſes pechez : mais eſtant mal-aiſé que le poiſſon ne revienne à l'hameçon, & le corbeau à la charogne, ce haut-de-chauſſe à trois culs ſe laiſſe derechef emporter à la lubricité & débordée ſenſualité, me quittant ſans mot dire & s'en allant à Agen, ville contraire à mon party, pour y eſtablir ſon commerce, & avec plus de liberté coutinuër ſes ordu-

ordures, mais les habitans preſageans d'une vie inſolente d'inſolens ſuccez, luy donnerent occaſion de partir avec tant de haſte, qu'à peine ſe put-il trouver un cheval de croupe pour l'emporter, ni des chevaux de louäge ni de poſte pour la moitié de ſes filles, dont pluſieurs la ſuivoient à la file, qui ſans maſque, qui ſans devantier, & telle ſans tous les deux, avec un deſaroy ſi pitoiable, qu'elles reſſembloient mieux à des garces de Lanſquenetz à la route d'un Camp, qu'à des filles de bonne maiſon; accompagnée de quelque nobleſſe aharnachée, qui moitié ſans bottes, moitié à pied, la conduiſirent ſous la garde de Lignerac aux monts d'Auvergne dans Carlat, d'où Marze ſon frere eſtoit Chaſtelain, place forte, mais reſſentant plus ſa tanniere de larrons que la demeure d'une Princeſſe, fille, ſœur & femme de Roy.

Je rougis, & rememore à regret tant d'indignitez, ſçachant bien que les faits des grands ne meurent jamais, & qu'apres mille ſiecles, un ſiecle moins vicieux s'eſmerveillera que le noſtre ait produit un monſtre au lieu d'une femme, & le vitupere d'un ſi beau ſexe de la ſemence des Oincts de Dieu.

J'eſperois avant cette derniere boutade, ayant tant de preuves de ſon naturel inconſtant qui ſe laſſe de tout, qu'enfin elle ſe deuſt laſſer d'une ſi continuë diſſolution, & que le gré de me voir oublier le preſent comme le paſſé la deuſt gagner & vaincre d'obligation. J'en ay perdu, comme vous voyez, &

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

ma douceur & ma peine, & ne m'en reſte que le regret d'avoir veu ma maiſon ſouillée, & l'apprehenſion de ſervir de ſujet à ceux qui gravent nos noms à l'Eternité, outre l'ennuy d'eſtre desja vieux, & de voir à ſon occaſion cette petite famille dont Dieu a beni noſtre ſeparation, en un ſi bas aage, qu'elle ne puiſſe regir aprez moy ſans crainte cette Monarchie, ni recueillir en repos ce que j'ay ſemé avec ſi grands labeurs. Dieu qui m'a fait cette grace qu'il fit à Jonas en me delivrant du ventre famelique de cette baleine, ſçait combien volontiers je voudrois avec des paroles plus douces pouvoir expoſer l'article ſecret de noſtre divorce, & n'eſtre pas contraint d'eſventer ce que je voudrois enſevelir : mais le murmure public & la calomnie m'y forcent, & l'aſſeurance que j'ay d'avoir plus de teſmoins de ſes malefices, qu'il ne ſe trouveroit de voix pour l'exaucer, m'y convie.

Le Roy ſon frere oyant cette ſienne fuite, & ma pleinte, m'eſcrivit que ſi j'euſſe creu ſon Conſeil au retour de Paris, & traité ſa ſœur comme elle le meritoit, & comme l'information qu'il m'en avoit envoyé le conſentoit, je ſerois hors de peine, & luy ſans ſoucy de ſes impertinences ; & dit tout haut en preſence de ceux qui le voyoient diſner, Les Cadetz de Gaſcogne n'ont peu fouler la Royne de Navarre ; elle eſt allé trouver les Muletiers & Chauderoniers d'Auvergne. Je vous jure (car nous avons deſormais

la

la perruque tonduë & blanche eſgalement) que le reſpect qu'on doit au poil blanc me retient, & que je laiſſe à dire plus de choſes que je n'en dis, me contentant de celles qui font voir, que je ne parle pas par cœur, ni en homme qui paye mal ſes advertiſſeurs. Chauni qui luy a ſouvent parfumé ſon devant de ſtorax, outre qu'il m'a ſervi de teſmoin que c'eſt le plus puant & le plus infect trou de tous ceux qui piſſent, m'en a autrefois tant dit & de tant de ſortes, qu'il n'y a que les ignorans qui m'en puiſſent deſavouër; à qui j'apprens que cette perduë eſtant arivée à Carlat, où elle fut long-temps non ſeulement ſans daiz & lit de parade, mais auſſi ſans chemiſes pour tous les jours, elle commença de voir & de regarder ſur lequel de ceux-cy courroit l'honneur de ſon nom, elle jetta l'œil ſur ſon Cuiſinier, pour ne chaumer point, ſe faſchant d'attendre Duras qu'elle avoit envoyé vers le Roy d'Eſpagne querir de l'argent, encore que ſa femme ſa confidente craignant qu'elle ne luy enlevat ſon Cauſaquet, luy preſchat la conſtance & le merite de cet abſent: Mais ſon deſir inſatiable eſgal à la faim d'un limier qui cauſe une defaillance à qui ne ſe ſoule tousjours, ne peut endurer cette attente ni celle de Saint Vincent, qui pour éviter la depenſe eſtoit allé juſques à ſa maiſon. Elle s'en prit au triſte Aubiac comme au mieux peigné de ſes domeſtiques, qu'elle enleva de l'Eſcurie en la Chambre, & s'en fit tellement picquer, que ſon ventre

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

heureux en telle rencontre en devint rond & enflé comme un balon, vomiſſant en ſon terme un petit garçon, avec le ſecours d'une femme ſage que la mere de ce picqueur pour l'amour de ſon fils y avoit conduitte, aſſiſtée du Medecin du May, lequel outre ſa profeſſion, & de luy penſer quelque apoſtume ſur ſon derriere, luy ſervit à ce coup de porter ce jeune Prince nouveau Lyſandre mal emmailloté en nourice au village d'Eſcoubiac là aupres, ſi fraichement nay, que neantmoins pour le froid enduré du long chemin il en demeura pour tousjours privé de l'ouïe & de la parole, & pour ces imperfections, abandonné de l'amour & du ſoin de ſa propre mere, qui ayant oublié les plaiſirs de la conception, a long-temps permis qu'il ait gardé les Oiſons en Gaſcogne, où Mademoiſelle d'Aubiac ſon Ayeule l'a (tant qu'elle a veſcu) preſervé de mourir de faim, & depuis elle Geſilax de Firmaçon ſon beau-fils, qui monſtre encore aujourd'huy par grande rareté ce gage de la Couronne à ceux qui le vont voir à Birac, où il l'entretient moyenant deux cens eſcus de penſion que Goute Raquette luy va depuis quelque temps chercher à Uſſon & à Paris.

Pluſieurs de ceux qui ſçauront ſa fecondité s'eſmerveilleront avec raiſon qu'elle n'ait auſſi toſt retenu de moy que d'un autre, & feront divers jugemens de mon impuiſſance, au lieu d'attribuer ce ſecret à celuy qui ne permet point que la maiſon paillarde proſpere : je m'en ſuis quelquefois esbahy moy-meſme, qui,

qui, Dieu mercy, ne ſuis pas des plus refroidis, & qu'il n'en déplaiſe à cette preude femme, ay autant d'adulterins mal ſemez comme elle en divers endroits : mais je n'ay ſceu onques deviner la cauſe de noſtre compagnie ſterile & infructueuſe, ni pû l'attribuer aux raiſons communes, bien que je ſçache qu'à regret elle a ſouvent conſenty à la force de mes deſirs pour ſe donner volontairement en proye à mille, qui n'en euſſent oſé pretendre ni eſperer aucune faveur, ſi luxurieuſement effrontée elle ne les eût, pour parler intelligiblement, mis deſſus ; entre leſquels on peut bien mettre Aubiac, Eſcuyer chetif, rouſſeau & plus tavelé qu'une truitte, dont le nez teint en eſcarlatte ne s'eſtoit jamais promis au mirouër d'eſtre un jour trouvé dans le lit avec une fille de France, ainſi qu'il le fut à Carlat par Madame de Marie, qui trop matineuſe fit ce beau rencontre, allant donner le bon jour ſuivant ſa couſtume à la Reyne, payant neantmoius cet officieux devoir avec la mort de ſon mary, que cette vertueuſe Princeſſe entenduë au boucon du païs maternel fit empoiſonner, eſperant delivrée de cet obſtacle & fortifiée des ſoldats que Romes couſin d'Aubiac eſtoit allé lever en Gaſcogne, ſe rendre Maiſtreſſe abſoluë de la place, & en tirer ingratement ceux qui l'avoient liberalement receuë & miſe à couvert : mais l'exemple de Duras les avoit fait ſages, qui revenu d'Eſpagne tout mutiné de trouver ſa Dame pourveuë & avoir ignominieuſement eſté jetté par les eſpau-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

eſpaules en danger de pis, ſi Miſſelac ne fût tout à propos arivé au ſecours, ſous pretexte d'avoir prodigalement employé ce que cette nouvelle Amazone avoit deſtiné pour me gueroyer, en gans parfumez, chevaux d'Eſpagne, & autres babioles du païs d'où il venoit: ſi bien que la garde renforcée, & ſon ſecours Gaſcon découvert, on luy conſeilla familierement de trouver autre giſte, & de vuider promptement le logis. Ce qu'elle (peureuſe & apprehenſive) executa ſur l'heure, partant avec la meſme confuſion & deſaroy qu'elle y eſtoit venuë, & parvenant par ſes journées à Ivoy, maiſon de la Royne ſa Mere; où à peine arivée elle fut du commandement du Roy par le Marquis de Canillac aſſiegée & priſe avec ſon amant, lequel on trouva vilainement caché ſous quelques ordures, ſans barbe & ſans poil; l'ayant ſa Maiſtreſſe ainſi deguiſé de ſes ciſeaus meſmes pour le ſauver. Et apres que mille belles & perſuaſives paroles n'eurent pû gagner qu'il ſe fiſt mourir avant que tomber entre les mains de ſes ennemis; offrant luy montrer le chemin de cette genereuſe & peu Chreſtienne reſolution, s'il avoit le courage de la ſuivre. Je vous vois tous eſmeuz d'une ſi miſerable fortune, & connois que ſa qualité vous incite à compaſſion, vous ſouvenans du nombre des Roys de ſon nom, ſous leſquels vous avez heureuſement eſtendu les bornes de ce Royaume, & valeureuſement rabattu l'orgueil de vos voiſins: & me deuil comme à vous de voir leur memoire offenſée, & que cette

cette ennemie de la vertu diminuë & obſcurciſſe ainſi leur reputation: Mais il n'eſt point de race tant illuſtre, ni de famille tant renommée, qui ne puiſſe à la fin abaſtardir; ni rien de ſi pur ni de ſi parfait, qui ſouvent refondu, ne laiſſe à la fin quelque ordure. L'amour pourroit cauſer quelque erreur: mais infinies amours ſont indignes d'excuſes, lors meſmement qu'elles ſont conceuës par un ſale deſir, guidé par l'effronterie, entretenuë par la volupté, ainſi que ces deshonneſtes plaiſirs, dont la diverſité vous eſtonne, & le vice augmente mon deshonneur, à la confuſion de cette autre Alcine, qui pleurante, & à peine hors des bras du dernier amant, ſonge & invente d'autres moyens de prendre celuy qui l'a priſe. J'excuſe Canillac, quoy que vilainement il trahit celuy, qui fioit ſa ſœur ſur ſa preudhommie, & je confeſſe (moy de qui la fragilité ſe laiſſe ſouvent emporter aux femmes) qu'il eſt tres difficile de parer aux yeux & à la voix qui conſulte noſtre ruïne. Ce Marquis témoigne mon dire & plus né pour les affaires, que pour l'amour, qui preferant à la foy qu'il devoit à ſon Maiſtre, un chetif plaiſir, ſe laiſſa piper aux artifices de ſa priſonniere, oubliant ſon devoir, & quittant tout ce qu'il pouvoit pretendre de ſa fortune, pour ſe rendre amoureux de cette amoureuſe, & tellement jaloux, qu'il en ſacrifia le pauvre Aubiac au ſoupçon; luy faiſant faire ſon procez par Lugoly, & puis pendre & eſtrangler à Agueperſe, tandis qu'au lieu de ſe ſouvenir

de

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

de ſon ame & de ſon ſalut, il baiſoit un manchon de velous raz bleu, qui luy reſtoit des bien-faits de ſa Dame. J'admire qu'en ce genre de mort fut accomplie une prophetie ; car pluſieurs qui s'en ſouviennent encore fort bien, vous teſmoigneront que Aubiac accompagnant le Commandant de Saint Luc, lors qu'il vit cette Royne premierement, dit tout haut en la regardant attentivement, Je voudrois avoir couché avec elle à peine d'eſtre pendu quelque temps apres. Il n'eſt pas toujours bon de deviner, ces oracles ainſi exprez ſont à craindre, & m'eſtonne que ceux qui ont herité depuis eux d'une ſi ſpecieuſe & rare fortune, n'en ayent apprehendé pour le moins autant : mais on voit bien que les gibetz ſont pour les mal-heureux & non pas pour tous les coupables. Canillac pour ce criminel, ſur qui il exerça pluſtoſt ſa jalouſie que ma vengeance, ne laiſſa pas de faire les doux yeux, & de ſoigner ſa petite taille outre l'ordinaire, devenant en peu de temps d'auſſi mal propre que je pourrois eſtre, coint & poli comme un beau petit amoureux de village : mais de quoy luy ſervit à la longue ſa bienſeance ? Cette inconſtante, dont il cuidoit retenir la legereté ſous la clef & ſous l'inexpugnable fortereſſe d'Uſſon, ſe fâche de ſon ordinaire & couſtumiere façon de commander, & d'approcher de ſon ratelier ores l'un, ores l'autre, & ſouvent pluſieurs à la fois, voulut devenir Maiſtreſſe & chercher à l'accouſtumé dans le change, la pointe & l'eſguillon de

ſon.

on appetit ; pour à quoy parvenir & ſçachant ar experience combien peut le deſir ſur la olupté, feint d'aimer, de ſe voir aimée ; & onſentant à l'importunité de quelques prie- es, elle eſmeut & allume ſi bien ſon gardien, u'enfin ſes artificieuſes careſſes obtiennent a liberté, ſous promeſſes que ce qui ſembloit ſtre ſeulement accordé pour lors chiche- nent à la force, ſeroit prodigalement depar- i par la volonté, lorſque libre & Maiſtreſſe 'Uſſon abſoluë, elle pourroit ſans apprehen- ion vaquer à l'amour, & le tromperent en ette façon ; car à peine euſt elle obtenu que a garniſon vuideroit, qu'elle remplaceroit des ens à ſa devotion, & que ſon facile Marquis ependant ſe retireroit à Saint Cirque cueillir es pommes ; qu'ingrate de ce ſerviteur, elle ne peut plus ouïr ſeulement proferer ſon om ; & raſſurée d'une bonne troupe d'hom- nes qui luy fut envoyée d'Orleans, qui failli- ent toſt apres à la traitter en fille de bonne naiſon ; elle ſe reſoud de n'obeïr qu'à ſes vo- ontez, & d'eſtablir dans ce Roc l'Empire de es delices, où clauſe de trois enceintes & tous es grands portaux murez, Dieu ſçait & toute a France les beaux jeux qui en vingt ans ſe ont jouëz & mis en uſage. La Nanna de l'A- etin ni ſa Sainte ne ſont rien aupres. Il eſt ray qu'au lieu des galands qui ſouloient a- loucir ſa vie paſſée, elle y a eſté reduitte à fau- e de mieux, à ſes domeſtiques, Secretaires, Chantres & Metis de Nobleſſe, qu'à force de lons elle y attiroit, dont la race & les noms incon-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

inconnus à leurs voiſins meſmes, ſont indignes de ma memoire, horſmis celuy tant celebré de Pominy, fils d'un Chauderonier d'Auvergne, lequel tiré de l'Egliſe Cathedrale de la ville, d'enfant de Cœur parvint, par le moien d'une aſſez belle voix qui le diſcernoit d'avec ſes ſemblables, à la muſique de cette Royne, s'introduiſant enfin de la Chapelle à la Chambre, & de la Chambre au Cabinet pour Secretaire; où longuement il a tenu diverſes parties, & fait diverſes dépeſches: c'eſt pour luy que ſes folies ſe ſont ſi fort augmentées, qu'on en pourroit fournir des juſtes volumes: c'eſt de luy qu'elle dit qu'il change de corps, de voix, de viſage, & de poil, comme il luy ſemble; & qu'il entre à huis clos où il luy plaiſt: C'eſt pour luy qu'elle fit faire les lits de ſes Dames d'Uſſon, ſi hauts qu'on y voyoit deſſous ſans ſe courber, afin de ne s'eſcorcher plus comme elle ſouloit les eſpaules, ni le feſſier, en s'y fourrant à quatre pieds toute nuë pour le chercher: c'eſt pour luy qu'on l'a veuë ſouvent taſtonner la tapiſſerie penſant l'y trouver, & celuy pour qui bien ſouvent en le cherchant de trop d'affection, elle s'eſt marquée le viſage contre les portes & les parois: c'eſt pour luy que vous avez tant ouï chanter à nos belles voix de Cour, ces vers faits par elle meſme:

A ces bois, ces prez, & ces antres
Offrons les yeux, les pleurs, les ſons,
La plume, les yeux, les chanſons,
D'un Poëte, d'un Amant, d'un Chantre.

Et

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

t c'eſt luy qu'elle nomme maintenant ce méchant homme, qu'elle dit luy gaſter tous es ſerviteurs,& pour qui ſon œil droit luy bat ans y faillir,lorſque contre elle il braſſe quelue malice. Qui d'entre vous peut ignorer ces yſteres tant apperceus des moins clairoyans, ni s'esbahir deſormais de noſtre diorce, ayant tant de juſtes raiſons de noſtre eparation ? Je ſuis un peu long-temps en ce iſcours contre ma couſtume, & connois que faſche peut-eſtre quelqu'un à qui la contiuation de ma honte eſtoit agreable : mais le ait me touche, & faut que pour un coup je ne ſoule aux dépens de voſtre patience & de non loiſir. Ce Manifeſte qui peut-eſtre vivra luſieurs ſiecles, apprendra quelque jour aux ſprits amis de verité, ce que j'ai voulu taire ant par modeſtie à noſtre Saint Pere, & au Cardinal de Joyeuſe Commiſſaire par luy deuté pour m'ouïr ſur les cauſes de noſtre reudiation ; n'ayant ſur vingt & deux chefs en on interrogatoire reſpondu choſe qui luy uiſſe apporter deshonneur ni blaſme, ſi ce t'eſt peut-eſtre ſur celuy qu'il s'enquiſt de moy, ſi jamais durant le mariage nous avions u communication enſemble; où je reſpondis contraint par la verité, que nous eſtions tous leux jeunes au jour de nos nopces, & l'un & l'autre ſi paillards, qu'il eſtoit plus qu'impoſſible de nous en empeſcher. La deſcription particuliere de ſa vie ne me dément point, je m'en rapporte à ſes amis meſmes, ſi tant eſt que ſon vice luy en ait encore

laiſſé

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

laiſſé quelqu'un, & me ſoumets à leur jugement, quoyque fort ſuſpect, ſi j'adjoute ou diminuë au conte, aimant beaucoup mieux en dire trop peu, que m'obliger à déduire tout. Tant & ſi diverſifiées ſont & ont eſté juſques icy ſes affections, ou pluſtoſt ſes foibles (car ainſi faut-il baptiſer ſes jalouſies & dernieres fureurs amoureuſes) qui commencerent à Bonivet & qui ont toujours continué depuis; c'eſt bien loin de ce que ſa bonne fortune luy promettoit, l'ayant fait naiſtre d'un des plus grands & Magnanimes Roys de la terre, de la voir aujourd'huy valeter de la ſorte, & tellement reduitte du trot au pas, que de Royne elle ſoit venuë Ducheſſe, & de legitime Eſpouſe du Roy de France, amante paſſionnée de ſes valets. Partant on ne ſçauroit juſtement s'offenſer pour elle contre Madame de Guiſe, qui diſcourant une fois du ravalement de ſa gloire, chanta fort à propos une vieille chanſon de ſon temps, dont le refrein eſtoit:

Margot Margueritte en haut,
Margot Margueritte en bas,
Margot Margueritte.

Tellement on l'avoit deshonnorée, & de grande qu'elle ſouloit eſtre, d'un chacun meſpriſée & rangée au petit pied, Dieu le cauſant, dont irreligieuſe elle ſouille les ſacrés myſteres, oſant impudemment depuis pluſieurs années trois fois la ſemaine faire ſa Paſque dans une bouche auſſi fardée que le cœur, la face plaſtrée & couverte de rouge, avec une grande gorge deſcouverte qui reſſembloit mieux & plus

lus proprement à un cul, que non pas à un
ein. J'ay horreur de me ſcandaliſer, moy qui
e ſuis pas des plus entendus du Royaume au
ait de ma Religion, de voir ainſi prophaner
ette ſainte reconciliation avec ſon Dieu, & de
ecevoir ſi ſouvent le Sauveur du monde en
n corps ſi pollu de paillardes voluptez, ſi tant
t (car les contemplatifs en doutent), que
hoſtie que hypocritement elle feint recevoir,
oit conſacrée; ne pouvant quelquefois par-
ni la pitié que j'en ay m'empeſcher de rire
es extravagantes jalouſies, & fortes paſſions
u'on raconte de ſes amours, qui la tranſpor-
nt plus ſouvent à meſpriſer ce qu'elle voit,
à croire ce qui n'eſt point, ores cherchant
rieuſe & chaude ſes Rufiens en tous les en-
roits les plus cachez de ſa maiſon, bien qu'el-
ne puiſſe ignorer qu'ils ſont autrepart; &
res les voyant & oyant, & toutefois ſe perſua-
ant que ſous leur image ce ſoient d'autres
ui taſchent à la decevoir, & à luy méfaire.
ous ſçavez les particularitez mieux que moy
ui n'en ſçay que trop: mais peut-eſtre vous
gnorez que l'enorme laideur, & le peu de
erite, & la qualité de ce Pominy, a fait croire
pluſieurs qu'il y ait eu du charme, quoy qu'el-
ait eſté pluſieurs fois charmée de meſme,
arreſtant ſur ce qu'à Uſſon, on luy voyoit
rdinairement pendu au col entre la chemiſe
la chair, une bourſe de ſoye bleuë, en la-
uelle ſes plus privez avoient deſcouvert une
oîte d'argent, dont la ſuperficie gravée re-
reſentoit naïvement (outre pluſieurs diffe-
rens,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

rens, & inconnus caracteres) d'un coſté ſon portrait, & de l'autre ſon chauderonier, qui l'avoit par un ſi ſolemnel ſerment obligée à ne l'ouvrir de certain temps, ni à s'en deſſaiſir, qu'elle confeſſoit la larme à l'œil, ni l'oſer, ni le pouvoir faire. On m'a dit que le Roy ſon pere fut par Madame de Valentinois enſorcelé de meſme : & je n'ignore pas qu'en niant la magie, on refute en un meſme temps, non ſeulement la proprieté des herbes, des plantes, des mineraux, des corps celeſtes, & des paroles ; mais auſſi la propre puiſſance de Dieu en la vertu des ſubſtances ſeparées. Que ce ſoit charme ou non, à d'autres en ſoit la diſpute, ſi faudra-t-il que l'on avouë qu'il ſe trouve pour enſorceler, des matieres bien-aiſées & diſpoſées, & une ame fort attachée au corps, & un corps fort ſubject au charnel plaiſir : dont le frequent uſage l'a reduitte à ne pouvoir plus ouïr proferer ſans rougir ni penſer qu'on ſe mocque d'elle, ces mots (honneur & vertu) qui ſont ennemis & directement oppoſés à ſa profeſſion. Il n'eſt point de juge meilleur que la conſcience, elle nous eſveille & nous poind ordinairement en la partie la plus dolente : auſſi cette Dame a beau avoir demeuré enfermée, & n'avoir veu que petites gens dans Uſſon ; elle a eſté pourtant trompettée par tout le monde, & s'eſt renduë ſubjette à ne pouvoir plus tolerer qu'on touſſe, rie, ou parle bas en ſa preſence, tant le ſoupçon & le mesfy d'elle meſme luy fait apprehender le diſcours de ſes actions. Je

ſuis

ſuis maintenant à peu prez exempt de ſa honte, & delivré deſormais de m'en ſouvenir, & ſuis aſſez bon compagnon, pourveu qu'elle en valut la peine, pour luy en dire par humeur encore deux mots auſſi bien que les autres.

Juſques icy ſes fautes n'eſtoient que fleurs, quoy qu'aſſez mal couvertes; l'aage, le temps, & ſa volontaire priſon d'Uſſon en faiſoit tolerer & cacher quelques-unes: ſon habitude au mal avoit desja laſſé les langues plus babillardes, & ſa longue abſence avoit desja fait oublier ſon nom parmy les Grands: mais pour couronner ſon œuvre & donner la derniere main à ce beau diſcours de ſa vie, elle a voulu venir revoir la France, & n'a pas voulu moins choiſir que Paris & les yeux de la Cour, pour ſervir de Theatre & de teſmoin à ſon hiſtoire qu'elle promet d'eſcrire cy-aprez. Vous y voyez auſſi clair que moy : mais oyez en quelle façon un fourrier bien inſtruit luy marque l'Hoſtel de l'Eveſque de Sens, lors qu'aprez ſon arrivée en cette ville elle y alla premierement loger:

Comme Roine elle devoit eſtre
Dedans la Royale maiſon:
Mais comme putain c'eſt raiſon,
Qu'elle ſoit au logis d'un preſtre.

Je ne croy point que ſi on peut avoir quelque reſſentiment d'honneur, qu'elle n'ait d'eſtranges eſlancemens dans ſon ame autant de fois qu'elle tourne ſes yeux vers le Louvre, ſe repreſentant qu'elle en a perdu la demeure pour un ſujet dont une plus chaſte qu'elle ne ſe

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

ſçauroit ſouvenir ſans rougir. O inſigne impudence, & manifeſte effronterie ! à huis ouverts, aux yeux de tous, & faiſant gloire de ſon amy, exercer publiquement ſa lubricité, & ayant depuis ſon enfance fait banqueroutte à la renommée, il ne luy chaut que l'on l'eſtime, pourveu qu'on ſatisfaſſe à ſes ords deſirs. Elle tint bon à Paris, & au bois de Boulogne environ ſix ſemaines : mais ne ſe pouvant plus paſſer du mâle, plaignant le temps, & ne voulant plus demeurer oiſive; elle envoya chercher un petit valet en Provence, qu'avec ſix aunes d'eſtoffe elle avoit annobli dans Uſſon en l'abſence de Pominy depuis quelques années, dont l'éloignement luy cauſoit tant d'impatience, qu'à ſon arrivée pour luy faire payer le chaume, ils demeuroient ſouvent enſemble enfermez dans un cabinet des ſept & huit jours, avec les nuits entieres, ſans ſe laiſſer voir qu'à Madame de Chaſtillon, qui cependant rongeoit ſon frein à leur porte, & aydoit ſeule à tenir ſecret ce que tout le monde ſçavoit aſſez. Cet Amant eſt ce datte pour qui vous voyez encore tant de palmes en ſes tapiſſeries ; C'eſt ce petit chichon tant reclamé en ſes voluptez; C'eſt ce fils d'un Charpentier d'Arles jadis laquais de Garnier l'un des Maiſtres de ma Chapelle; C'eſt ce mignon que le Jeune Vermond luy tua deux mois apres qu'il fut arrivé à Paris devant la portiere de ſon caroſſe ; C'eſt celuy dont la perte luy fit changer le quartier Saint Antoine avec Saint Germain ; Celuy pour

pour qui depuis elle a fait eſcrire & chanter
ant de vers; & celuy pour qui l'on ne peut
eicher ni tarir ſes larmes, quoy que le bien-
liſant Beaujemont en ait entrepris la cure,
ecouru des plus fortes perſuaſions que le
Mayne ſon aſſiſtant peut tirer dans toutes
es fleurs de bien dire. Que vous enſemble?
ne devoit elle pas bien venir à Paris pour teſ-
moigner ce bel amandement de vie paſſée?
x elle la plus difforme femme de France,
n'eſtoit-ce point à elle à faire venir des moi-
nes reformez? qui ſera celuy qui lira ſes actes
neroïques (car ils ne manqueront pas d'eſ-
rivains) , qui n'admire ſon inclination au
outaniſme, & qui n'approuve qu'ils meritent
l'eſtre enregiſtrez au bordel? Ceux qui ſous
ette eſperance de liberalité la louënt en leurs
refches, luy adreſſent des livres, ou qui eſcri-
ent à ſa louänge, ont beau luy attribuer des
ualitez qui ne luy ſont pas deües; car la ve-
itable traditive, que malgré eux les ſiecles
uturs conſerveront de pere en fils imme-
morialement, faiſant fort qu'ils ſont des
nenteurs autant pleins d'avarice, & de flat-
erie, comme elle eſt ennemie de la vertu.
t qu'il ne ſoit vray, lequel d'entre vous l'a
amais veu faire une bonne œuvre, qui ne ſe
uiſſe auſſi-toſt refuter avec une mauvaiſe?
Avez vous veu jamais perſonne qui ſe loüe
e ſes bien-faits, vous qui oyez ordinaire-
nent reprocher ſes ingratitudes? Avez vous
amais veu ſes amans, excepté quelques-uns,
nrichis de ſes mains, vous qui voyez les

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

prisons pleines de ceux qu'elle appauvrit ? l'avez vous jamais veu au sermon sans dormir, à vespre sans parler, & à la Messe sans son Rufien ? Je croy que plusieurs, luy peuvent bien avoir veu maintesfois prodiguer des aumosnes : mais lequel est-ce qui luy a jamais veu payer de bon cœur une dette ? Elle donne, je le sçay bien, & à mes despens, la disme de toutes ses ventes & pensions aux Convents & Monasteres tous les quartiers : mais aussi elle retient, dont j'ay grand pitié, le salaire de ses Domestiques, & de ceux qui le long de l'année luy ont fourny leurs denrées, & leur labeur. En somme tout son fait n'est qu'apparence & ostentation, sans aucune estincele de devotion ni de pieté : Je la connois de longue main. Si ces raisons de nostre divorce ne satisfont à ceux qui blasment nostre separation, & qu'il n'y ait point en son vilain corps prou de sujet pour l'abandonner, je vous deduiray une autre fois à loisir les monstruosítez de son esprit, où vous n'aurez pas moins occasion de rire que de vous esmerveiller ; le sujet m'emporte, & plus je parle, & plus je trouve à parler : car quoy que j'eusse resolu de faire, en cet endroit, ma pensée est de n'aigrir point davantage mon Manifeste. J'ay toutesfois Beaujemont avec son bec jaune qui me semond de luy donner place, & de luy faire joüer son personnage sur cet eschafaut. Ce Beaujemont metz nouveau de cette affamée, Idole de son temple, le veau d'or de ses sacrifices, & le plus

lus parfait ſot qui ſoit jamais arrivé dans la Cour, lequel introduit de la main de Madame 'Angluſe, inſtruit par Madame Roland, iviliſé par le Mayne, & nagueres guery de leux poulains par Penna le Medecin, & de- uis ſouffleté par Delain, maintenant en poſ- eſſion de cette pecunieuſe fortune, ſans la- uelle la pauvreté luy alloit ſaffraner tout inſi que la barbe le reſte du corps : Je n'ay ue faire de vous conter leurs privautez, el- es ſont prou conneuës, ni rechercher dans a memoire, pour vous particulariſer leurs mours, aucuns termes de mignardiſes & de ouceurs : car ce ſeroit tout autant comme 'apeller des gros mâtins de boucherie Mar- blaine ou bien Romarin. Je vous diray ſeu- ement en paſſant, que cette Dame ayant epuis long-temps deux loups aux jambes, lle a voulu que ſon amant ait des cauſtiques ux bras, afin qu'en leurs embraſſemens, & orſque gouluement elle le revoit à jambes uvertes, il y puiſſe venir pareillement à ras ouverts ; & cecy ſoit dit comme ſeu- ement en paſſant & par parentheſe dudit Beaujemont, attendant de voir la fin de leur nſolence, & ſi ce cheval felon luy fera point nfin comme aux autres perdre l'arçon. Pour lle vous n'ignorez ce que je luy ſuis, & la nemoire du paſſé m'oblige à n'en dire oint davantage : mais à luy ſouhaitter uelque amandement & à prier Dieu qui eul peut toucher le cœur, de luy départir uelque goutte de repentance, ſans laquelle

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

l'eau de cire & de chair qu'elle alambicque pour ſon viſage, ne peut cacher ſes imperfections; l'huile de jaſſemin dont elle oinct chaque nuit ſon corps; empeſcher la puante odeur de ſa reputation; ni l'ereſipele qui ſi ſouvent luy pele les membres, changer & depouiller ſa mauvaiſe peau.

HISTOI-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

HISTOIRE DES AMOURS DU GRAND ALCANDRE.

LE grand Alcandre venu à ſon tour à la ſucceſſion du Royaume de ſes Anceſtres, ne trouva pas peu de difficulté à s'en mettre en poſſeſſion, tant parce qu'il eſtoit de la nouvelle Religion, que pour la reſiſtance qu'il rencontra en pluſieurs des plus grands de ſes ſujets, qui ne le vouloient pas reconnoiſtre. La pluſpart des grandes villes tenoient leur party ; ſi bien que ce fut à luy de travailler à bon eſcient pour un intereſt ſi illuſtre. Les premieres armes qu'il entreprit furent en Neuſtrie. Ce qui ſe paſſa à Serquas & à Pedipe, eſtant eſcrit par tous les Hiſtoriens du temps, je me contenteray de raporter icy ce que j'ay appris & leu s'eſtre paſſé dans ſa Cour. Je diray donc qu'eſtant venu trouver le Roy ſon predeceſſeur, il y avoit dans la Vigenne une Comteſſe, dont il eſtoit tres-amoureux, & qui avoit acquis beaucoup d'empire ſur ſes volontés. Il aymoit tous ceux qu'elle luy avoit recommandez, & entr'autres Philemon,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

qui avoit ſa ſœur aupres de cette Dame. Se promenant prés des frontieres de la Neuſtrie, il paſſa par la maiſon [1] d'une Dame veuve, & qui tenoit grand rang : Elle eſtoit encore jeune, & parut ſi belle aux yeux de ce grand Roy, qu'il oublia aiſément celle à qui il avoit fait tant de proteſtations contraires. Auſſi veritablement celle-cy avoit des appas qui ne ſe rencontroient pas en la premiere; toutes deux eſtoient de condition égale : mais Scilinde (c'eſt le nom de la derniere) avoit eſté nourrie dans la Cour la plus belle & la plus polie de ce temps-là, c'eſtoit celle de Pariandre, le Prince du monde qui ſçavoit mieux faire le Roy, & qui ſçavoit mieux regler les hommes & toutes les choſes qui appartiennent à la Royauté.

Ce nouveau conquerant, qui ſervoit à toute heure de conqueſte à l'amour, ſe donna entierement à Scilinde, & oublia de telle ſorte [3] Coriſande, qu'il ne luy eſtoit reſté que la ſeule memoire de ſon nom. Philemon ne put faire autre choſe que luy dire qu'il luy devoit au moins conſerver de l'amitié : ce qu'il a fait toute ſa vie. Son affection le porta ſi avant qu'il parla du mariage de Scilinde, voyant qu'elle ne le vouloit point eſcouter autrement.

Eſtant en cét eſtat, il fit pluſieurs progrês ſur les ennemis, qui finalement par leurs bons ſuccês luy firent entreprendre le ſiege de la grand' ville de Lutecie, qui dura aſſez pour luy faire voir une belle & jeune [4] Abeſſe du Mont de Mars, qui luy fit oublier & Coriſande & Scilinde pour ſe donner à cette nouvelle beauté. N'ayant

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

N'ayant pas reüſſi à l'entrepriſe de Lutecie, il tira ſa Maiſtreſſe du Mont de Mars,& l'ayant fait conduire à Eliſe , ville de ſon obeïſſance; elle demeura Maiſtreſſe de ſon cœur pour un peu de temps ; cependant il pratiqua le mariage de Scilinde avec un illuſtre Chevalier 5 qui avoit grande charge en la Cour , & luy eſcrivit en faveur de ce nouvel amant, comme peu avant il avoit fait par luy meſme.

Cette vertueuſe Dame qui l'avoit eſcouté ſans rien hazarder qui luy pût eſtre honteux accorda bien-toſt ce mariage , demeurant en fort bonne eſtime aupres d'Alcandre; ce qu'il luy teſmoigna, comme je diray en ſon lieu. Noſtre grand Roy allant par tout eſtablir ſon autorité , vint enfin en la ville de Tiane , où toutes les Dames de la Province s'eſtoient retirées, & faiſoient une eſpece de Cour. Il prit tres-grand plaiſir à voir cette belle compagnie de Dames & de Filles de qualité , qu'il avoit conneuës, les unes à la Cour des Roys ſes predeceſſeurs, & les autres dans la ſienne, ayant eu à ſon ſervice les maris ou les freres, n'eſtant que Prince de la Couronne.Il les traitta toutes avec tres-grande civilité,& receut auſſi de leur part tout le reſpect qui luy eſtoit deu.

Un peu auparavant qu'il arrivaſt à Tiane, un jeune Seigneur qui avoit eſté favory du feu Roy, & qu'il eſtimoit fort , luy avoit parlé de la beauté d'une fille, dont il eſtoit extrememment amoureux ; & comme elle eſtoit admirablement belle , il ne pouvoit s'empeſcher de la louër : elle n'eſtoit pas alors à Tiane,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

& il fit naiſtre au Roy la curioſité de la voir. Ses affaires pourtant ne luy permirent pas pour l'heure, & il partit pour Eliſe, où ayant trouvé la belle Abbeſſe du Mont de Mars, l'envie qu'il avoit euë de voir Criſante (tel eſtoit le nom de la Maiſtreſſe de Florian) luy paſſa pour cette fois : il fit à Eliſe toutes les galanteries dont le temps luy donna le loiſir pour plaire à celle qu'il voyoit ; & en eſtant party apres beaucoup d'autres voyages, il revint à Tiane, où Florian luy ayant demandé congé pour aller voir Criſante, le Roy voulut eſtre de la partie ; le pauvre Florian fut à ce coup l'ouvrier de ſon malheur, puiſqu'il perdit par cette veuë la liberté de vivre avec ſa Maiſtreſſe, & hazarda l'amitié de ſon Maiſtre & le bon-heur de ſa fortune : tant il eſt vray que nous avons plus à nous garder de nous meſmes que de nos propres ennemis. Ce Chevalier avoit fait un long voyage à Tiane, où il avoit eſté extremement malade, les Dames qui y eſtoient luy avoient rendu toutes les aſſiſtances & toutes les courtoiſies poſſibles : Et l'une d'elles nommée Eliane, jeune & fort belle, s'eſtoit reſoluë d'en eſtre ſervie, tant pour la reputation qu'il avoit d'eſtre un des plus galans de ſon ſiecle, que pour eſtre fort bien fait de ſa perſonne. Cela luy avoit reüſſi, pource que Florian avoit eſté heureux de rencontrer une ſi bonne fortune, qu'il euſt cherchée long-temps, & il la trouva d'abord.

Eliane de ſon coſté eſtoit contente que ſon deſir luy euſt bien reüſſi : mais cette douceur

ne

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

ne luy dura gueres ; Car Florian eſtant allé voir le pere de Criſante [6] fut pris à la premiere veuë de cette merveille. Il ne fut pas aiſé de ſe reſoudre à ſouffrir la recherche de Florian, aymant & eſtant aymée de Scevole Chevalier de grand merite & fort aymable. Cette belle pourtant ne fut pas long-temps cruelle ; car elle ayma paſſionnément Florian, dont Scevole qui voyoit fort clair en ce qui le touchoit, luy fit mille reproches, qui ne ſervirent qu'à advancer les affaires de ſon rival : qui de ſon coſté commença à negliger tellement Eliane, qu'elle en eſtoit au deſeſpoir.

Comme les choſes eſtoient en cet eſtat Alcandre devint amoureux de Criſante, qu'il ne put voir pour ce voyage qu'une ſeule fois, l'importance de ſes affaires l'appellant ailleurs; toutefois il emporta dans ſon cœur le feu que cette belle luy avoit allumé, & ne ſe ſoucia plus que d'elle. Durant ſon voyage, qui fut aſſez long, le Prince Lindamart vint à Tiane, où trouvant Criſante il perdit ſa liberté, cette belle n'en laiſſant point à ceux qui la regardoient.

Ce Prince avoit auparavant aymé Eliane, laquelle ayant perdu Florian s'eſtoit embarquée avec luy, qui ne laiſſa pas pour cette nouvelle amour de la conſerver ; auſſi eſtoit il ſi peu aſſeuré au choix qu'il faiſoit, qu'il aymoit tout ce qui lui eſtoit preſenté ; & Eliane, qui ne vouloit eſtre ſans party, aydoit à ſe contenter elle meſme. Cette prattique de Lindamart & de Criſante dura autant que le voyage

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

d'Alcandre : mais à ſon retour il ſe picqua ſi fort qu'il devint extremement jaloux : ce fut alors qu'il commença à ne faire plus tant de cas de Florian, qu'il luy teſmoigna qu'il ne vouloit plus de compagnon en ſon amour, diſant qu'il ne plaignoit aucun travail pour n'en avoir point en la Royauté, & que ſa paſſion luy eſtoit plus chere que toutes les choſes du monde. Florian fut fort troublé du langage & de l'action avec laquelle il eſtoit proferé, & promit à ſon Maiſtre tout ce qui luy plut: mais Criſante qui n'aymoit point le Roy, & qui avoit donné toutes ſes affections à Florian, ſe mit en une extreme colere contre Alcandre, luy proteſta de ne l'aymer jamais, & luy reprocha qu'il luy vouloit empeſcher ſon bien d'eſpouſer Florian, dont la recherche avoit cette fin, & là-deſſus elle partit de Tiane & ſe retira en la maiſon de ſon pere 7.

Le Roy, à qui ſes ennemis n'avoient jamais donné d'eſtonnement, en receut un ſi grand par la colere de Criſante, qu'il ne ſçavoit à quoy ſe reſoudre. Enfin il crut que la voyant le lendemain il la pourroit au moins adoucir : mais ce voyage ne luy plaiſoit pas en compagnie : d'y aller ſeul, la guerre eſtoit allumée de tous coſtés, & deux garniſons d'ennemis ſur ſon chemin, qui eſtoit à travers d'une grande foreſt, luy eſtoient de merveilleuſes difficultés, qu'il ne pouvoit reſoudre avec perſonne, & c'eſtoit un conſeil qu'on ne pouvoit luy donner : mais ſa paſſion par deſſus tout luy fit entreprendre ce chemin de

ſept

ſept lieuës, dont il en fit quatre à cheval accompagné de cinq de ſes plus confidens ſerviteurs, & eſtant arrivé à trois lieuës du ſejour de la Dame, prit les habits d'un païſan, mit un ſac plein de paille ſur ſa teſte, & à pied ſe rendit à la maiſon où elle eſtoit: il l'avoit fait avertir le jour d'auparavant qu'il la verroit, & la trouva dans une galerie ſeule avec ſa ſœur, nommée Dalinde.

Criſante fut ſi ſurpriſe de voir ce grand Prince en cet equipage, & fut ſi mal ſatisfaite de ce changement, qui luy ſembla ridicule, qu'elle le receut fort froidement: & pluſtoſt comme ſon habit le monſtroit, que ſelon ce qu'il eſtoit: elle ne voulut demeurer qu'un moment avec luy, & encore ce fut pour luy dire, qu'il eſtoit ſi mal qu'elle ne le pouvoit regarder; & ſe retira là-deſſus. Sa ſœur plus civile luy fit des excuſes de cette froideur, luy voulut perſuader que la crainte de ſon pere l'avoit fait retirer, & fit tout ce qu'elle put pour adoucir ce grand mécontentement; ce qui luy fut aiſé, puiſque ce Prince eſtoit ſi eſpris que rien ne pouvoit rompre ſes chaiſnes. Voila comment ce perilleux voyage fut de fort peu de fruit, & mit en peine tout le monde, qui ne ſçavoit ce que le Roy eſtoit devenu.

A ſon retour il raſſeura tout; & cependant, pour n'eſtre plus en cette peine, il pratiqua le pere de Criſante, & ſous ombre de s'en ſervir dans ſon Conſeil, pource que ce viellard eſtoit Gouverneur de la Province, 9 le fit venir demeurer à Tiane. Il euſt eſté aſſez ſatis-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

fait ayant le moyen de voir ſa Maiſtreſſe tous les jours, ſi la neceſſité de ſes affaires ne l'euſt tiré ailleurs. Je ne peux cependant paſſer ſous ſilence l'aventure arrivée à un jeune Seigneur, nommé Napoleon, [10] qui à l'âge de vingt ans avoit deffendu la ville d'Eliſe durant la rigueur d'un grand ſiege, s'y eſtoit jetté tres-hazardeuſement, & avoit ſouſtenu deux aſſauts contre l'opinion de tous ceux qui eſtoient dedans & du Gouverneur meſme, n'ayant jamais voulu capituler. Cette courageuſe opiniaſtreté donna loiſir aux ſerviteurs du Roy de ſecourir cette place & d'y gagner une memorable Bataille [11] qui avançoit fort les affaires d'Alcandre, qui eſtoit encore alors au delà de la riviere Riole: la plus-part des Chefs qui ſe trouverent en cette bataille eſtoient tous proches parens de Napoleon qu'ils ne vouloient perdre, & cela les fit haſter de le ſecourir.

Ce brave guerrier avoit en ce jeune âge rendu mille preuves de ſa valeur, & n'avoit eu juſqu'à cette heure-là d'autres penſées que pour ſa gloire: mais comme il fut ſorti de ce ſiege ſi glorieuſement, qu'il traiſna la plus-part des canons des ennemis dans la ville, & encloüa le reſte; il voulut donner quelque choſe à ſon plaiſir. Il vint à Tiane, où il vit la belle Dioclée, dont il devint paſſionnément amoureux. Cette Dame outre ſa beauté, eſtoit ſi agreable, & avoit tant d'appas, qu'elle mit Napoleon en eſtat de n'avoir des yeux ni des pènſées que pour elle: cela dura quelque temps ſans

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

ſans qu'on s'en apperceut, & le mary de cette Dame, nomme Polidor, fut le dernier à le connoiſtre : Mais l'ayant découvert, il fit contre ſa femme toutes les enrageries qu'il put adviſer. Il l'emmena de Tiane la nuit dans un Chaſteau plus propre à enfermer des lions que cette belle, & parmy tout cela ne diſoit rien, dont Napoleon ſe pût offencer, n'ayant nulle envie de ſe prendre à un ſi rude ennemy. Luy cependant deſeſperé du traittement qu'y recevoit ſa Dame, ne ſçavoit quel remede y apporter : le temps luy en fournit un qui ne le contenta pas du tout, mais qui tira à tout le moins ſa Maiſtreſſe de ſa priſon : Car le Roy eſtant revenu de Tiane aſſiegea & prit la ville de Lariſſe, dont il donna le gouvernement à Polidor, qui s'y retira avec ſa femme. Ce lieu plus beau & plus commode, donna auſſi commodité à Napoleon d'avoir des nouvelles de Dioclée: ils uſerent de tous les artifices imaginables pour continuer leurs prattiques, & Napoleon meſme ayant trouvé moyen de faire un Bapteſme à Tiane, Polidor & ſa femme y furent priez, & il y falut venir, pource que c'eſtoient des perſonnes de qualité qui les en prioient. Ce fut alors que Napoleon & Dioclée ravis de ſe voir, ne purent eſtre aſſez diſcrets pour empeſcher la jalouſie de Polidor d'éclater. Il penſa tuër ſa femme, la ramena à ſon gouvernement, luy oſta tous ſes gens & l'enferma dans une chambre. Napoleon adverty de ce deſordre fit tout ce qui luy fut poſſible pour y remedier : mais comme il ne le pou-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

pouvoit faire ouvertement ſans juſtifier toutes les jalouſies de Polidor, qui eût ſans doute tué Dioclée; il n'eut recours qu'à chercher les moyens de mourir. Il ſe retira en une de ſes maiſons, où auſſi-toſt qu'il y fut arivé, toute la Nobleſſe qui eſtoit dans le païs le vint trouver. Les voyant aſſemblés juſques au nombre de quarante ou cinquante, il leur propoſa d'aller en plein jour petarder une petite ville où il y avoit garniſon d'ennemis; tous reſiſterent au commencement à cette propoſition, cette entrepriſe leur ſemblant trop hazardeuſe en plein jour: mais il leur perſuada ſi fortement que chacun s'y accorda. Il y envoya donc quelque infanterie, & y vint à une telle heure qu'il força les portes de la ville: mais la garniſon eſtant ſortie & les habitans reprenant cœur, firent une ſalve de mouſquetades, dont une balle ayant donné dans la teſte de ce genereux Guerrier finit par ce coup ſa gloire & ſon amour, n'ayant que vingt ans: [12] le Roy le regretta extremement, en ayant receu & en attendant de tres-grands ſervices. Je me ſuis trouvé obligé de dire au plus genereux de tous les hommes quelque choſe d'un des plus vaillans de ſon ſiecle.

Dioclée porta fort impatiemment cette mort: mais comme elle ſe prenoit aiſément, elle ſe conſola en l'amour de quelque autre.

Criſante cependant continuoit d'aimer Florian, & ne laiſſoit pas d'eſcouter Lindamart; de luy eſcrire & d'en recevoir des lettres: luy qui ne vouloit pas hazarder les bonnes

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

es graces d'Alcandre pour conſerver celles
e Criſante, qu'il luy eſtoit aſſez facile de re-
agner, voyant revenir le Roy la pria de luy
endre ſes lettres, qu'il en feroit de meſme
es ſiennes, & qu'il ne delaiſſeroit de luy con-
erver ſon affection; bref il la ſceut ſi bien
ajoler, qu'elle luy permit de luy rapporter
outes celles qu'il luy avoit eſcrittes, en un lieu
ù il ſe devoit trouver avec toutes les lettres
u'il avoit receuës d'elle: y eſtant arivé, &
yant eu de Criſante toutes ſes lettres, il fit
emblant d'avoir oublié la moitié de celles que
Criſante luy avoit envoyées, & encore c'eſ-
oient celles qui parloient plus clair, ſi bien
qu'ils ſe ſeparerent, luy tres-ſatisfait s'imagi-
nant qu'il conſerveroit par crainte quelque
pouvoir ſur elle, & celle-cy mortellement of-
fenſée de cette fourbe, qui depuis couſta la vie
à Lindamart. Car elle ne ceſſa depuis ce temps-
là de luy rendre de ſi mauvais offices aupres
d'Alcandre, que ne pouvant ſouffrir tous les
déplaiſirs qu'il en recevoit, il fut reduit à pren-
dre le party couvert qui ſe fit quelque temps
apres contre Alcandre, ce qui fit croire à tout le
monde qu'elle avoit trouvé moyen de s'en dé-
faire par un coup de mouſquet qu'il receut
dans la teſte à l'entrée d'une ville. Ainſi finit
Lindamart pour avoir eſté trop fin. Cependant
l'amour d'Alcandre croiſſant tous les jours, &
le pere de Criſante s'en ſentant importuné;
elle voulut ſortir de cette tyrannie: Et pour
en trouver un plus raiſonnable ſujet, elle
deſira d'eſtre mariée. Il ſe preſenta un Gen-
til-homme

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

til-homme du païs tout propre à cette alliance, [13] il avoit du bien & eſtoit d'aſſez bonne condition : mais pour le regard de ſa perſonne & ſon eſprit, ils eſtoient auſſi mal-faits l'un que l'autre. Criſante fait jurer au Roy que le jour de ſes nopces il arriveroit & la meneroit en un lieu où elle ne verroit ſon mary que quand il luy plairoit, luy ayant perſuadé qu'elle ne vouloit conſentir à luy faire une infidelité : mais ce jour eſtant paſſé, ſans qu'Alcandre eut pû abandonner une entrepriſe tres-importante qu'il avoit ; elle jura cent fois de s'en venger, & toutefois elle ne voulut jamais coucher avec luy ; ſi bien que ſon mary penſant eſtre plus autoriſé chez luy que dans la ville où il avoit eſté marié, & dont le pere de Criſante eſtoit Gouverneur, il l'emmena : mais elle ſe fit ſi bien accompagner de Dames ſes parentes qui s'eſtoient trouvées à ſes noces, qu'il n'oſa vouloir que ce qu'il luy plût.

Le Roy eſtant arrivé là-deſſus à la plus prochaine ville, manda le mary qui amena ſa femme, preſumant d'en tirer à tout le moins quelque avantage à la Cour : Partant de-là Alcandre la mena avec luy, & afin qu'elle ne fuſt pas ſeule, mena ſa ſœur, une Dame ſa couſine, & s'en alla de ce pas attaquer la ville de Carnutes. Ce ſiege fut aſſez long, ſi bien qu'une des Tantes de Criſante l'y vint trouver. Cette Dame fine, s'il en fut jamais, luy donna de ſi bons preceptes, que le Roy fut tout ſoûmis aux volontez de Criſante, & le mary de Lydie [14] (c'eſtoit le nom de cette Tante) eut

eut pat cette faveur le gouvernement de cette bonne ville auſſi-toſt qu'Alcandre l'eut priſe.

Devant que le Roy fût amoureux de Criſante, il pourſuivoit de faire trouver bon à Meliſſe de ſe démarier d'avec luy : c'eſtoit une tres-grande Princeſſe, fille & ſœur de Rois, mais qui eſtoit moins chaſte que Lucreſſe, auſſi eſtoient-ils ſeparés il y avoit long-temps, & elle l'avoit quitté & s'eſtoit fait conduire dans un chaſteau extremement fort, [15] pour eſtre ſitué ſur une haute montagne en un païs tres-aſpre, qu'elle avoit fait fortifier outre cela autant qu'il luy avoit eſté poſſible. Elle avoit monſtré de vouloir conſentir à cette ſeparation ſous de certaines conditions, & en eſtoit comme d'accord : mais cette nouvelle amour éloigna fort ce traitté ; d'autant qu'Alcandre avoit peur qu'eſtant libre, ſes plus affectionnés ſerviteurs le preſſaſſent de ſe marier, ce qu'il n'eût voulu pour quoy que ce fût, ne voulant ni ne pouvant aimer que Criſante, qu'il euſt faſchée de luy parler de cela. Elle eſtoit auſſi mariée de ſon coſté ; ſi bien qu'il ne parloit que d'amours ſans nopces. Cependant la Princeſſe Graſſinde ſœur d'Alcandre vouloit ſe marier avec le Prince Palamede, [16] jeune & beau & à qui le Roy l'avoit fait eſperer : mais ayant changé d'opinion il manda à la Princeſſe de le venir trouver, & alla au devant d'elle par de-là la riviere de la Riole, ayant reſolu de la donner au Duc de Micene, [17] jeune Prince, mais à la verité moins aimable que Palamede ; auſſi dés que Graſſinde le vit, il luy

fut

fut ſi deſagreable qu'elle dit tout haut qu'elle n'en vouloit point ; le Duc pourtant voyant le Roy entierement de ſon coſté, ne laiſſoit pas de luy rendre tous les devoirs imaginables. Palamede d'autre coſté offenſé de cette recherche que le Roy avoit embarquée ſe retira en ſa maiſon ; cependant Graſſinde ariva en la ville de Lariſſe, [18] où elle trouva Criſante qui luy ſembla digne de l'amour du Roy ſon frere pour ſon extreme beauté, qui luy donnoit contr'elle une envie ſi forte, que ſi elle luy faiſoit bonne mine, c'eſtoit avec tant de contrainte que cela eſtoit aiſé à voir. Criſante de ſa part ne pouvoit ſouffrir la grandeur de cette Princeſſe, à laquelle il faloit qu'elle deferaſt en tout, & reprochoit ſouvent au Roy ſon arivée : mais il n'y avoit point d'autre remede que de l'éloigner ; ce qui luy fut aiſé, les affaires d'Alcandre l'appellant en divers lieux où il menoit tousjours Criſante, qui commençoit à ſe mesler à bon eſcient d'affaires, & cela luy fut rendu facile par Lydie, de qui le principal du Conſeil d'Alcandre [19] devint amoureux ; tant il eſt vray que l'exemple du maiſtre a de pouvoir ſur l'eſprit de ſes ſerviteurs. Cet homme dans une charge ſi ſerieuſe & ſi eminente ne cachoit point ſa paſſion ; & le Roy, qui euſt voulu que tout le monde euſt eſté auſſi pris que luy, eſtoit bien-aiſe qu'un tel perſonage ſe trouvaſt embaraſſé du meſme mal que le ſien. En ce temps-là mourut fort tragiquement la mere de Criſante, [20] & comme elle

elle avoit assez mal vescu, il estoit juste qu'elle receust quelque punition de ses crimes. Crisante continuoit à aimer Florian, dont le Roy avoit quelque soupçon : mais à la moindre caresse qu'elle luy faisoit, il condamnoit ses pensées comme criminelles & s'en repentoit. Il ariva un petit accident qui faillit à luy en apprendre davantage; ce fut qu'estant en une de ses maisons pour quelque entrepriſe qu'il avoit de ce costé-là, & estant allé à trois ou quatre lieuës pour cet effet; Crisante estoit demeurée au lit, disant qu'elle se trouvoit mal, & Florian avoit feint d'aller à Tiane, qui n'estoit pas fort éloignée : si-tost que le Roy fut parti, Arfure la plus confidente des femmes de Crisante,[21] & en qui elle avoit une entiere confiance, fait entrer Florian dans un petit cabinet, dont elle seule avoit la clef; & comme Crisante se fût defaite de tout ce qui estoit dans la chambre, son amant y fut receu. Alcandre qui n'avoit pas trouvé ce qu'il avoit esté chercher, revint plustost qu'on ne croyoit, & pensa rencontrer ce qu'il ne cherchoit pas; & tout ce que put faire Florian, fut d'entrer promptement dans le cabinet d'Arfure, dont la porte se trouvoit au chevet du lit de Crisante, & où il y avoit une feneſtre qui avoit veuë sur un jardin. Le Roy ne fut pas plustost entré qu'il demanda Arfure pour avoir des confitures; que si Arfure ne se trouve que quelqu'un vienne pour ouvrir cette porte, ou qu'on la rompe; & luy mesme commença à luy donner des coups.

Dieu

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

Dieu ſçait en quelle allarme eſtoient ces deux perſonnes ſi proches d'eſtre découvertes. Criſante feignoit que ce bruit l'incommodoit fort: mais pour cette fois Alcandre fut ſourd & continuoit à vouloir rompre cette porte. Florian voyant qu'il n'y avoit point d'autre remede ſe jetta par la feneſtre dans le jardin, & fut ſi heureux que bien qu'elle fût aſſez haute, il ſe fit fort peu de mal. Arſure qui s'eſtoit cachée pour n'ouvrir pas cette porte, entra auſſi-toſt bien échauffée, s'en excuſant ſur ce qu'elle ne penſoit pas qu'on euſt affaire d'elle, elle alla donc querir ce que le Roy avoit ſi impatiemment demandé, & Criſante voyant qu'elle n'eſtoit pas découverte, reprocha mille fois à Alcandre cette facon; je vois bien (luy dit-elle) que vous me voulez traitter comme les autres que vous avez aimées, & que voſtre humeur changeante veut chercher quelque ſujet de rompre avec moy, qui vous previendrai me retirant avec mon mary que vous m'avez fait laiſſer d'autorité. Je confeſſe que depuis, l'extreme paſſion que j'ay euë pour vous m'a fait oublier mon devoir & mon honneur, que vous payez d'inconſtance, ſous ombre de ſoupçon, dont je ne vous ay jamais donné de ſujet par penſée ſeulement: là-deſſus les larmes ne manquoient pas, qui mirent Alcandre en un tel deſordre, qu'il luy demanda mille fois pardon, qu'il confeſſa avoir failly, & fut long-temps depuis ſans teſmoigner aucune jalouſie.

Cependant la grande ville de Lutecie eſtoit tou-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

oujours occupée par les ennemis d'Alcandre, t comme il y avoit force Princes & Prin-eſſes, & quantité de perſonnes de qualité, ela faiſoit une Cour où il ſe paſſoit pluſieurs hoſes.

La Ducheſſe Poliniſſe, qui eſtoit veuve d'un es Princes du ſang d'Alcandre, & ſœur du rince de la Suziane, Chef de ce party, y te-oit le premier rang, & n'oublioit rien de ce u'elle pouvoit mettre en pratique pour ad-ancer les affaires de ſon neveu fils de ſon rere, [22] jeune Prince de qui on avoit bonne pinion, & s'y portoit avec beaucoup plus de oin qu'à advancer celle de ſon autre frere, [3] quoy qu'elle travaillaſt beaucoup pour cet ffet.

Cette femme aymoit un Chevalier du par-y d'Alcandre [24] qui avoit la reputation d'eſtre res-grand homme, & qui l'eſtoit veritable-nent, qui luy monſtroit toute l'amour qui uy eſtoit poſſible, quoy qu'il ne l'aymaſt oint : mais bien ſa niepce Milagarde fille auſſi e ſon frere aiſné, belle, de bonne grace & une des plus aymables de ſon temps. Cette eune Princeſſe, à qui Alcandre avoit donné uelque eſperance qu'il la pourroit eſpouſer ors qu'il ſeroit libre, & cela avant qu'il ay-naſt Criſante, luy avoit donné quelque vani-é, ce qui luy faiſoit deſdaigner tous les autres ommes, dont Almidor (c'eſtoit le nom de ce Chevalier) s'apperceut à la premiere veuë : ar ayant favoriſé autant qu'il avoit pû ce u'il penſoit eſtre agreable à Milagarde, & ayant

ayant meſme fait paſſer des vivres dans Lutecie 25 qui en eſtoit ſouvent en neceſſité ; il receut d'elle un ſi mauvais viſage & apparent meſpris que cela rabatoit beaucoup de la vanité dont il faiſoit profeſſion. Tous les honneſtes gens du party de Sertorius (c'eſtoit le nom du Chef des ennemis d'Alcandre) avoient de la paſſion pour Milagarde , & neantmoins parmy tout cela elle ſe conſervoit fort libre. Sa mere nommée Dorinde tenoit ſa maiſon à part avec cette belle fille , & cet Hoſtel ſe pouvoit dire la Cour de ce party , tant la beauté de Milagarde attiroit de monde. Elle portoit une extreme envie à Criſante, en partie pource que veritablement elle eſtoit plus belle , & en effet pource qu'elle croyoit qu'elle luy avoit oſté Alcandre ; & cherchoit avec ſoin le moyen de s'en vanger.

Cependant Alcandre vint aſſieger Lutecie, où il ſe faiſoit tous les jours des entrepriſes de part & d'autre , les aſſiegés faiſant bien ſouvent des ſorties , qui eſtoient preſque tousjours repouſſées par les aſſiegeans. Milagarde ſe trouvoit ſur le rempart, d'où Almidor luy diſoit ou faiſoit tousjours dire quelque choſe qui ſe reſſentoit de la paſſion qu'il avoit pour elle : à quoy elle faiſoit ſemblant de ne rien entendre, voulant paroiſtre tres-dédaigneuſe, & particulierement en ce temps qu'Alcandre, qui n'eſtoit pas tout à fait embarqué avec Criſante , avoit envoyé demander ſon portrait, & ſembloit que faiſant la paix , ce mariage ſe pourroit pratiquer : Si bien que Milagarde toute

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

toute glorieuſe de cette eſperance meſpriſoit Almidor & tous les autres Chevaliers. Or un jour que pour quelque occaſion on avoit accordé une petite tréve de ſix heures, la Princeſſe Dorinde & Milagarde accompagnée de pluſieurs Dames vinrent ſur le rempart, & auſſi-toſt tous les galands de l'armée ſe trouverent au pied de la muraille pour parler à quelques-uns de leur reconnoiſſance, & tous preſque pour voir Milagarde. Florian s'y trouva qui arreſta ſi fort ſa veuë ſur les beautez de cette Princeſſe, qu'oubliant Criſante & les ſermens qu'il luy avoit faits de n'aymer jamais perſonne qu'elle, il ſe donna à cet objet preſent.

Milagarde qui meſpriſoit tout le monde ſentit à la veuë de Florian qu'elle pouvoit aymer autre choſe qu'un Roy, & dés lors ces deux perſonnes eurent de l'amour l'une pour l'autre. Eſtrange effet des paſſions auſquelles on ne reſiſte point ! Florian eſtoit allé là pour s'excuſer d'avoir, comme l'on diſoit, trempé à la mort du Prince Cleandre, pere de Milagarde, & la mere l'avoit creu coupable & avoit proteſté de s'en vanger. Il s'eſtoit donc trouvé là pour s'en juſtifier à la mere & à la fille, & la premiere devint amoureuſe de luy, & il devint amoureux de la derniere qui ne luy fut pas inſenſible : ils tinrent ce feu aſſez caché, Milagarde pour n'en point donner de ſoupçon à ſa mere, & Florian pour ne pas faſcher Criſante, qu'il ne vouloit perdre, comme eſtant lors l'appuy de ſa fortune.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

Durant ſi peu de temps il ne put faire qu'employer ſes amis, afin de dire de ſa part à ces Dames qu'il eſtoit du tout innocent de la mort de Cleandre ; & ſa juſtification fut ſi bien receuë, que la mere de Milagarde dit qu'elle n'en croyoit plus rien, & dit à ſa fille qu'il ne l'en faloit plus accuſer, qu'elle croyoit en ſes paroles, & qu'il en avoit fait des ſermens execrables à ceux qu'il avoit employez pour leur faire perdre cette opinion. Voila comme l'amour juſtifie les crimes.

Milagarde ne fut pas mal-aiſée à perſuader, ſentant bien que s'il eſtoit coupable d'avoir fait mal à ſon pere, elle n'eſtoit pas aſſez libre pour le haïr, & qu'il valoit mieux eſtre credule pour cette fois. Chacun ſe retira apres que la tréve fut expirée, & Florian remporta mille penſées en ſon ame, tantoſt plaiſantes & tantoſt faſcheuſes. Il ne vouloit ni ne pouvoit quitter Criſante : ſa nouvelle paſſion luy donnoit des inquietudes : mais il n'y vouloit pas reſiſter. Enfin il ſe reſolut d'aymer Milagarde, de conſerver Criſante, & de les garder toutes deux. Il commença dés l'heure à chercher les moyens de ſervir la Princeſſe Dorinde, qui recevoit ſi bien ſes meſſagers & ſes lettres, qu'en moins de rien il y eut entr'eux beaucoup d'intelligence. En ce temps le frere de Milagarde ſortit de priſon, où il avoit tousjours eſté depuis la mort de leur pere. 26 Florian qui le connoiſſoit, prit occaſion de luy envoyer un trompette pour le viſiter. Il avoit des lettres pour ſa mere qui furent tres-

res-bien receuës, & il fut assez fin pour en donner à Milagarde sans estre veu de personne : elle ne luy put parler pour cette fois; mais elle luy fit signe que ses lettres ne luy estoient pas desagreables, dont Florian fut extremément content l'ayant appris.

Cependant la guerre continuoit tousjours, & Dorinde mere de Milagarde rechercha d'avoir un passeport pour aller en une de ses maisons ; & Alcandre le luy accorda aisément, & mesmes de passer par le lieu où il estoit avec toute la Cour.

Milagarde estoit tres-aise de ce voyage, tant pource qu'elle esperoit que Florian auroit moyen de parler à elle, que pour voir si Crisante estoit aussi belle que l'on disoit.

Il ne fut pas mal-aisé à Florian de persuader à Alcandre tres-courtois de son naturel, d'envoyer au devant des Princesses, & luy mesme en eut la commission à-cause du lieu qu'il avoit en la Cour.

A l'arrivée, Dorinde & sa fille receurent mille caresses d'Alcandre, & la premiere ne pouvoit se lasser de louër la beauté de Crisante, qui trouva Milagarde trop aimable à son gré, & cette-cy fut surprise de tant de beautez qu'elle vit en Crisante : mais toutes deux sans faire semblant du jugement qu'elles faisoient l'une de l'autre, demeurerent avec toute la froideur que la civilité put souffrir. Dés que Milagarde l'eut veuë, se tournant vers Florian qui n'estoit pas loin d'elle, l'ayant conduite jusques-là, luy dit, Je la croyois plus

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

belle : à quoy il ne reſpondit point, pour eſtre trop prés de Criſante.

Le Roy qui ſe connoiſſoit fort bien en paſſions, & ſçavoit celle de Dorinde, ne douta point que Florian ne l'amuſaſt afin d'avoir moyen de voir ſa fille, de laquelle il jugea qu'il eſtoit amoureux; & cette opinion fit deux effets ; l'un qu'il aſſoupit le ſoupçon qu'avoit tousjours Alcandre, que Florian aimoit ſa Maiſtreſſe ; & l'autre luy fit perdre tout à fait le deſſein qu'il avoit eu pour Milagarde.

Criſante qui eſtimoit plus l'affection de Florian que tous ces petits intereſts, eſpia de ſi prés toutes les actions de ſon amant, qu'elle reconnut qu'il aimoit Milagarde, & qu'il n'en eſtoit pas haï, dont elle eut un tel deſpit & une ſi forte jalouſie qu'elle eut bien de la peine à la cacher.

Milagarde qui eſtoit bien-aiſe de luy donner martel en teſte, & qui croioit avoir gagné beaucoup de rendre cette belle jalouſe, faiſoit tout ce qu'elle pouvoit pour augmenter ſon ſoupçon, s'imaginant que ſi elle partoit de la Cour ſans avoir rien gagné ſur le Roy, elle triompheroit au moins de ſa Maiſtreſſe.

Le lendemain Dorinde partit ayant obtenu neutralité d'Alcandre pour la maiſon où elle alloit, à quoy Florian avoit contribué tout ce qu'il avoit pû, eſtant ſi enflammé des attraits de Milagarde, qu'Alcandre accorda tout ce qu'il voulut pour luy faire abandonner Criſante, qui outrée de colere ne voulut dire Adieu, ni à la mere, ni à la fille, feignant de ſe

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

e trouver fort mal, & ne se laissant voir de
out le jour à personne. Florian & toute la
Cour conduisirent ces Dames assez loin, & re-
indrent le lendemain que Crisante fit si mau-
aise mine à ce Chevalier, que cela commen-
a à l'inquieter. Car ne voyant plus Milagar-
e, l'objet present le reprenoit, & outre toutes
es choses il avoit si peur de la perdre, pour les
nterests de sa fortune, qu'il maudissoit son
nconstance & son indiscretion. Cependant
Dorinde qui ne pouvoit vivre sans estre aimée
e Florian, trouva moyen d'embarquer son
ls à quelque traité avec le Roy, & pour
cheminer envoya à la Cour pour en donner
dvis à Alcandre; qui ne desirant que de ra-
nener tous ses sujets à leur devoir, & parti-
ulierement ce jeune Prince, l'un des pre-
niers du party contraire, & de qui il avoit
ort bonne opinion, dépescha aussi-tost Flo-
ian vers elle : à quoy Crisante s'opposa de
out son pouvoir, disant qu'il n'estoit pas hom-
ne d'affaire, & que peut-estre Floridor (c'es-
oit le nom du Prince) n'auroit pas son entre-
nise si agreable que sa mere. Mais Antenor
ors premier Conseiller d'Alcandre l'emporta
our faire plaisir à Florian qu'il aymoit extre-
nement, & fit mesme qu'il porta force bon-
e esperance pour Floridor, qui n'eut jamais
btenu les advantages qu'Alcandre luy accor-
a sans les soins d'Antenor, qui faisoit tout
e que Florian desiroit : & avec tant de cha-
eur, que tout le monde s'estonna qu'une
ffaire si grande fust si-tost & si advanta-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

geuſement terminée. Voila comme les affaires de la Cour ſe font par des perſonnes auſquelles on penſe le moins, & il y a peu qui les ſçachent, quoy que pluſieurs en diſcourent. Floridor receut du Roy à ſon arrivée tout le bon traittement qu'il pouvoit deſirer. Et la Princeſſe Graſſinde ſœur d'Alcandre luy fit ſi bon viſage que dés le meſme jour il s'embarqua à la ſervir. En ce temps le Roy eſtant allé aſſieger une ville [27] qui tenoit encore le party de Sertorius, Criſante accoucha d'un fils, [28] dont Alcandre receut une telle joye qu'il luy fit à l'inſtant quitter le nom de ſon mary, luy bailla le titre de Marquiſe [29] & commença non pas à l'aimer davantage (car ſon amour eſtoit ſi extreme qu'il ne pouvoit recevoir d'augmentation) , mais à en faire beaucoup plus de cas, & à la faire honorer.

Se voyant en cét eſtat elle commença à chercher tous les moyens poſſibles de ſe deſmarier, & à prendre de plus grandes eſperances : le Conſeil de ſa tante Lydie luy inſpirant qu'elle pourroit arriver à une plus grande fortune, & le vieil amoureux de cette femme, [30] tres-habile homme (fors en cela ſeulement qu'il aymoit Lydie) luy donnoit des advis tres-utiles pour ce deſſein. Elle commença donc d'y travailler à bon eſcient , pratiquant du ſupport, faiſant des amis & eſtabliſſant ceux qui dependoient d'elle : elle avoit auſſi gagné des gens pour porter la Reine, lors femme d'Alcandre, [31] de rompre leur mariage, qui ne luy pouvoit produire qu'une fortune

tune tres-malheureuſe & pleine de meſfiance: mais pour l'heure elle ne put rien obtenir ſur ſon eſprit. Florian cependant s'eſtoit un peu remis avec elle, qui avoit une ſi forte inclination à l'aimer, qu'elle s'aidoit à ſe tromper elle-meſme lors qu'il la flattoit, à quoy il apportoit toute ſon induſtrie, la voyant plus puiſſante que jamais.

Graſſinde & Floridor ne cachoient pas auſſi leur amour, & ce Prince commençoit à trouver mauvais les viſites trop ordinaires de Florian en ſon logis; ſi bien que Milagarde qui craignoit que ſon frere ne fit quelque rumeur, en advertit ce Chevalier, qui y ayant bien penſé conſulta Antenor, qui luy promit de faire en ſorte qu'on luy donneroit le Gouvernement de la province des Romains. Ce qui s'y paſſa eſt pour les Hiſtoriens.

Graſſinde s'en prit à tout le monde; mais elle s'appaiſa par un autre objet, qui fut Damon, [12] desja aſſez advancé en âge: mais tres-galand homme, & qui avoit acquis avec les bonnes graces du dernier Roy de grandes dignitez & de belles charges. Cela dura juſques à ce que Graſſinde fut mariée, qui fut peu de temps apres avec le Prince de la Suziane, & fut conduite au païs de ſon Mary, ſi bien que Criſante demeura ſeule Maiſtreſſe de la Cour.

Florian craignant qu'à la fin l'amour qu'il avoit pour Milagarde ne luy fit perdre Criſante, ſe reſolut de mettre bien enſemble ſes deux Maiſtreſſes: & voyant qu'il pouvoit ce qu'il vouloit ſur l'eſprit de celle-cy,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

il luy perſuada que puiſqu'elle eſtoit dans le chemin d'eſtre Reine, il auroit plus d'eſtabliſſement & de moyen de la ſervir s'il pouvoit eſpouſer Milagarde : que ſi elle ne vouloit pas ce mariage, le pretexte leur ſeroit fort plauſible vers Alcandre, & le deſtourneroit des ſoupçons qu'il pourroit avoir d'eux, où il luy ſembloit qu'il pourroit retomber en reconnoiſſant desja quelque choſe : que ce ſoupçon nuiroit extremement à ſa grandeur, & qu'elle ſçauroit bien que quoy qu'il teſmoignaſt en apparence, en effet ſon cœur eſtoit à elle. Bref, il la ſceut ſi bien cajoler, qu'elle luy promit de faire bonne mine à Milagarde, qui fut tres-aiſe d'eſtre bien avec cette puiſſance, & la ſceut ſi adroitement entretenir, que Criſante la favoriſoit plus que nulle autre. Et il y eut entr'elles une ſi eſtroite intelligence, qu'elles eſtoient tousjours habillées l'une comme l'autre, & ne bougeoient d'enſemble. Cela ébloüit pour un temps Alcandre, & guerit ſon eſprit d'un ſoupçon qu'il recommençoit d'avoir de Florian: mais un de ſes valets de chambre 33 luy ayant fait voir une lettre que ce Chevalier eſcrivoit à Criſante, qu'il avoit trouvée un matin qu'elle faiſoit la malade, ſur la toilette où Arſure l'avoit laiſſée, ne penſant que l'on deuſt venir de ſi bonne heure dans la chambre ; le Roy commanda à cét homme d'avoir l'œil ſur eux. Luy qui craignoit comme bon ſerviteur que ſon Maiſtre n'épouſaſt cette femme, les épia de ſi prés, qu'il crût un ſoir avoir veu entrer Florian chez ſa Dame ; il

il alla auſſi-toſt en donner avis au Roy, qui commanda au Capitaine des Gardes [34] d'aller tuër ce Seigneur en la chambre de Criſante.

Licidan (c'eſtoit le nom de ce Capitaine) fut tres-ſurpris de ce commandement, aymant fort ces deux perſonnes, & toutesfois il falut marcher. Il prit des Archers, paſſant dans la ſale & le plus long chemin, fit tant de bruit qu'il ne trouva perſonne que Criſante toute ſeule eſtant entré dans ſa chambre, à qui il dit ſa commiſſion. Elle qui vit bien qu'il ne l'avoit pas voulu ſurprendre, luy promit de n'oublier jamais ce bon office; ce qu'elle luy témoigna depuis, faiſant pour luy tout ce qu'elle pouvoit: & Milagarde qui ſceut l'affaire, luy en ſceut ſi bon gré qu'elle luy ayda fort à venir aux grandes dignités qu'il avoit lors qu'il mourut. [35] Criſante cependant fit de grandes plaintes à Alcandre des ſoupçons qu'il prenoit d'elle. Il fit ſemblant à l'heure d'avoir tort, & ne voulut pour cela eſtre mal avec elle; mais la lettre qu'il avoit veuë que Florian luy eſcrivoit, luy fut un peu reprochée. Elle jura ne l'avoir jamais veuë, & ſe juſtifia aſſez bien, tout luy eſtant aiſé avec le Roy: mais Florian en fut ſi mal qu'il falut qu'il s'en allaſt, avec deffences de ne revenir point qu'il ne fuſt marié, & qu'il n'amenaſt ſa femme. [36] Antenor qui le maintenoit eſtoit mort, & Criſante euſt eſté mal receuë à parler pour luy; de façon que ce fut le plus court pour Florian de partir & de faire ce

qui luy estoit commandé, bien que ce fut avec un extreme regret.

Durant son voyage la belle Leonide arriva à la Cour. Elle estoit femme du Duc de Moravie premier officier de la Couronne,& de tres-illustre maison. [34] Ce vieux Seigneur estoit depuis peu marié avec cette belle Dame, qui attira à son arrivée les yeux & le cœur de tous les hommes; mais son naturel hautain, & le rang où elle se trouvoit, luy ostoient tout soucy, & luy faisoient mespriser la haine des Dames, comme elle faisoit bien souvent l'amour des hommes.

Alcandre en fut un peu touché, & Dieu sçait si Crisante le luy pardonna; mais cela ne l'empescha pas de tesmoigner à toutes les occasions de l'amour à Leonide, qui le souffroit plus pour faire despit à Crisante, que pour plaisir qu'elle y prist, n'estant pas seulement aymée, mais adorée du brave Eteocle, qui avoit acquis plus de reputation aux armes qu'aucun autre de son temps. Cette belle Dame à peine parut elle au monde; car elle mourut incontinent d'une couche, & laissa un fils & une fille, [38] le premier si bien fait, & elle si belle, que c'estoient deux miracles. J'en parleray davantage ailleurs, voulant achever l'Histoire de Crisante, qui eut une fille durant que tout cela se passoit, [39] & bientost apres un fils, [40] dont elle accoucha apres avoir esté démariée. Cela luy hausſa le courage de telle sorte, qu'elle commença de chercher à bon escient tous les moyens dont elle

elle ſe put adviſer pour parvenir au mariage d'Alcandre. Luy plus amoureux que jamais depuis la naiſſance de ces deux fils, ſe reſolut à ce qu'elle deſiroit, & chaſſa un des principaux de ſon conſeil, [41] qui luy en avoit donné un contraire à ce deſſein. Il ſçavoit qu'il auroit le conſentement de la Reine Meliſſe ſa femme quand il voudroit; & il ne reſtoit plus ſinon que le Pape voulut la diſſolution de ce mariage. Il envoya pour cet effet à Rome un tres-habile homme de ſon Conſeil, [42] qui ne deſiroit que luy complaire & obliger ſa Maiſtreſſe, qu'il avoit fait Ducheſſe [43] quelque-temps auparavant. Se voyant en une ſi grande dignité, & avec ſi hautes eſperances, elle ſe rendit ſi courtoiſe & ſi officieuſe, que ceux qui ne la vouloient pas aymer ne la pouvoient pas haïr; elle commandoit à toute la Cour avec une grande douceur, obligeant le plus qu'elle pouvoit de perſonnes. En ce temps-là elle devint groſſe. Cela fit reſoudre tout à fait le Roy à l'eſpouſer. Elle vivoit avec tant de gravité & de retenuë, qu'il ſembloit qu'elle n'euſt jamais bougé d'avec les Veſtales, ſes habits & toutes ſes actions ne repreſentant qu'une parfaite modeſtie; de façon que le Roy avoit regret d'en avoir eu jamais aucun ſoupçon.

Un homme qui eſtoit à la Cour il y avoit long-temps, ſe maria pour lors avec une femme qui avoit de grands enfans de luy, à deſſein d'obliger Criſante, [44] pource que cet homme eſtoit bien avec Alcandre, à qui il parloit fort librement, luy donnant le Conſeil

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

qu'il avoit pris pour luy, qui servit de quelque chose; pource qu'ordinairement on est bien-aise d'avoir des exemples aux choses qu'en soy-mesme on n'estime pas trop bien faites : Voila donc le commandement donné à l'Ambassadeur qui estoit à Rome de poursuivre la dissolution du mariage du Roy & de la Reine sa femme, sollicitée d'y consentir. Tout cela toutefois tiroit en longueur, & Crisante preste d'accoucher pressoit, afin qu'il n'y eût rien à redire à la naissance de l'enfant dont elle estoit grosse. Elle vint à Lutecie pour y faire ses Pasques en public, afin de se faire voir bonne Catholique au peuple qui ne la croioit pas telle. Elle se logea dans le Cloistre des Chanoines de la Paroice du Palais Royal : [45] & le Mecredy saint estant arrivé, elle alla en une Eglise à un des bouts de la ville [46] pour y ouïr les Tenebres qui s'y disoient avec une grande Musique. Crisante y alla en litiere, & toutes les Princesses en caroſſe, & il y avoit à costé de la litiere un Capitaine des Gardes. On luy avoit gardé une Chapelle, où elle entra pour n'estre pressée ni trop en veüe. Milagarde estoit avec elle, & tout le long de l'office, elle luy monstra des lettres de Rome, où l'on l'asseuroit que ce qu'elle desiroit seroit bien-tost achevé. Elle luy fit aussi voir deux lettres qu'elle avoit receuës le mesme jour d'Alcandre, si passionnées & si pleines d'impatience de la voir Reine, qu'il luy mandoit qu'il depescheroit le lendemain un de ses Secretaires d'estat [47], & qui estoit tout

à elle

à elle, pour avoir épouſé une de ſes parentes,
48 pour preſſer ſa Sainteté de luy permettre
ce qu'auſſi-bien il eſtoit reſolu de faire. Toute
l'heure de la devotion ſe paſſa en ſemblables
prieres : & quand le ſervice fut achevé, elle
dit à Milagarde qu'elle s'alloit mettre au lit,
& que puiſqu'elle eſtoit là, qu'elle la prioit
de l'aller entretenir : là-deſſus elle monta en
litiere, & Milagarde en caroſſe, ſe plaignant
d'un grand mal de teſte, & ſoudain il luy prit
une convulſion dont elle ne revint qu'à force
de remedes. Elle voulut eſcrire au Roy;
mais une autre convulſion l'empeſcha: & vou-
lant lire une lettre qu'elle avoit receuë d'Al-
candre, comme elle fut revenuë de la ſecon-
de, une troiſieſme la reprit, qui augmen-
tant tousjours, luy dura juſqu'à la mort. Ce
mal la prit le Mecredy, elle accoucha le
Vendredy par force de remedes, & mourut le
Samedy matin, veille de Paſques, ſans avoir
eu aucune connoiſſance, au moins à ce qu'on
en pouvoit juger. Le Roy qui eſtoit en une
de ſes maiſons, 49 fut auſſi-toſt averty de ſon
mal, & preſumant que c'eſtoit un accident
de la groſſeſſe, il ne ſe haſta point de partir;
mais le troiſiéme courrier, qui luy rapporta
que le mal continuoit, le fit mettre en chemin
& le fit venir juſques à ſix lieuës de Lutece,
où il trouva toute ſa Cour, & il connut
bien par la triſtreſſe, qui paroiſſoit ſur le viſage
de ſes Seigneurs, que Criſante eſtoit morte.
Il jetta une grande abondance de larmes,
& renvoya tout le monde, diſant qu'il vou-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

loit eſtre ſeul, & ne retint avec luy que celuy que j'ay dit, qui s'eſtoit marié pour luy en donner envie, & le Duc de Ponti, qui eſtoit de tres-bonne compagnie, 52 qui apres luy avoir laiſſé faire quelques regrets, luy dit, quaſi en riant, qu'il eſtoit bien-heureux, & que ſongeant à ce qu'il alloit faire ſans cette mort, il jugeroit que Dieu luy avoit fait une grande grace. Apres avoir un peu reſvé, il l'avouä, & levant les mains & les yeux au Ciel, en rendit mille graces à celuy qui luy en avoit fait tant d'autres, & ſe conſola ſi bien, que trois ſemaines apres il devint amoureux d'une fort belle fille & de bon lieu, nommée Iſmene. Celle-cy luy fit oublier tout à fait Criſante, bien qu'elle ne fuſt pas ſi belle : mais elle eſtoit plus jeune de beaucoup & plus gaye. Les Miniſtres de ſon Eſtat, voyant de quel mal-heur Dieu l'avoit délivré, & reconoiſſant l'eſprit hardi d'Iſmene, qui n'avoit pas moins d'ambition que l'autre, l'embarquerent le plus viſte qu'ils pûrent à ſe marier, & celuy qui eſtoit allé à Rome pour faire agréer le mariage de Criſante, 53 en traitta un autre avec la Princeſſe Olimpe. Le Pape donna tout le conſentement neceſſaire, & la Reine Meliſſe tout ce qui dependoit d'elle : de ſorte que l'affaire fut concluë pluſtoſt meſme que le Roy ne penſoit ; & ſans qu'Iſmene en eut aucun avis. Elle eſtoit groſſe & alla faire ſes couches en l'une des belles maiſons d'Alcandre, 54 où il la mena luy-meſme avec force belles eſperances : mais elle ſe bleſſa & accoucha d'un

d'un fils mort. Iſmene fut fort malade : & fut ſi bien aſſiſtée par le Roy, & on luy appliqua tant de remedes, qu'elle revint en ſanté ; & ce fut à cette heure-là qu'elle apprit l'accord du mariage de ſon amant, dont elle fit tant de vacarme, & gourmanda tant ce Roy amoureux, qu'il eut bien de la peine à la mettre en bonne humeur. Elle s'en prit à Florian qui l'avoit voulu cajoler, & qu'elle n'avoit gueres écouté ; ſi bien qu'elle trouva moyen de faire que Filizel, jeune Prince & de bonne grace, & qui eſtoit amoureux d'elle, entrepriſt ſur ſa vie, un ſoir que le Roy ſouppoit à la ville, & qu'ils ſe trouverent tous deux à la porte du logis où ſouppoit Alcandre ; Florian fut bleſſé : mais ſes gens voyant cela pourſuivirent ſi bien Filizel, qu'ils l'euſſent tué ſans un jeune Chevalier de bonne maiſon, nommé Lucile, qui le ſecourut, & fut ſi griefvement bleſſé qu'on croyoit qu'il en deuſt mourir.

Alcandre fut ſi outré de colere de cette action, qu'il vouloit faire punir Filizel, & ne vouloit en façon quelconque que l'on prit ſoin de Lucile, qui fut neantmoins ſi bien penſé qu'il en échappa, & la Princeſſe de la Luziane mere de Filizel, & ſa ſœur Milagarde, firent ſon appointement avec le Roy, bien qu'elles fuſſent & l'une & l'autre extremement faſchées contre Filizel, ſoupçonnant qu'il n'avoit pas ainſi traitté Florian pour le ſeul amour d'Iſmene. Tout cela ſe paſſa à la fin, & il fut queſtion d'aller faire la guerre

au

au Duc des Allobroges. Ce Prince estoit venu trouver Alcandre pour s'accommoder avec luy d'un petit Estat, [56] qu'il avoit pris sur le feu Roy durant les grandes affaires de ce Prince. Son successeur, qui avoit recouvré presque tout son Royaume à coups d'espée, & qui ne pouvoit souffrir que ce petit Prince au prix de luy, eust entrepris de garder sa prise, l'avoit souvent fait avertir qu'il vouloit avoir ce qui luy appartenoit. Le Duc croyant qu'il gagneroit quelque chose s'il y venoit luy-mesme, vint trouver Alcandre, qui le receut fort courtoisement. Mais sa principale esperance avoit esté l'intelligence qu'il avoit euë avec la Duchesse Crisante, du vivant de laquelle il avoit asseuré le Roy de le venir trouver. De façon que quand il sceut sa mort, il estoit si engagé, de parole & par lettre, à faire ce voyage, qu'il ne s'en pût dédire. A son arivée ce ne furent que festins, il fit des presens à toutes les plus belles Dames & aux principaux de la Cour, trop pour le profit de quelques-uns. Les disputes pour la preseance entre les Dames ne manquerent pas. Alcandre y prenoit plaisir, & ne les terminoit point. Ismene en passoit son temps. Le Duc s'en retourna sans rien faire, si bien que le Roy se resolut de luy faire la guerre, & c'estoit aussi son chemin pour aller recevoir la Princesse d'Etrurie. Il avoit envoyé sa procuration au Duc son oncle [57] pour l'épouser, & Florian en fut le porteur; ce qui augmenta bien fort la haine qu'Ismene luy portoit.

Le

Roy conquit en moins de rien tout l'Eſtat
Duc des Allobroges, & la paix s'eſtant fai-
par l'entremiſe du Pape, Alcandre eut ſon
mpte. Cependant Olimpe arriva à la ville
Maſſiliens pour venir trouver le Roy, &
ut conduite par la Ducheſſe d'Etrurie fem-
de ſon Oncle, & par la Ducheſſe d'A-
aïe ſa ſœur, par le Duc de Velitre ſon
uſin germain, [58] & quelques autres Sei-
eurs. Elle fut receuë par deux Cardinaux,
par le Duc de Moravie premier Officier de
Couronne, par le Chancelier, [60] par le
incc de la Suziane, Gouverneur de la Pro-
nce, [61] par les Princeſſes des Armoriques [62] &
la Suziane, par la belle Milagarde ſa fille, &
pluſieurs Dames, & entr'autres de Scilinde,
e le Roy avoit aimée, & l'ayant trouvée
us vertuëuſe qu'il n'euſt voulu, luy dit, que
iſque veritablement elle eſtoit Dame d'hon-
ur, elle le ſeroit de la Reine ſa femme:
role qu'il luy tint au bout de dix ans,
il y avoit autant de temps qu'il l'avoit
née.

limpe fut conduite avec toute ſorte de ma-
ificence juſques à la ville où Alcandre la
t trouver, [63] & les ceremonies des nopces
acheverent; deux filles du Duc de Mora-
s'y trouverent, toutes deux mariées à des
ics: l'aiſnée eſtoit nommée Armiſe, & l'au-
Licine; toutes deux fort belles: & celle-cy
i eſtoit la plus jeune, donna de l'amour
Duc de Velitre; mais cela paſſa comme
qui ne ſejourna pas long-temps à la Cour.

Le

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

Le Prince de la Susiane n'en fit pas de mesme, ni le Duc de Medoc, qui en eurent une querelle qui mipartit toute la Cour. Enfin le Roy les accorda, qui n'estoit pas sans quelque intention pour Licine, qui avoit eu grande dispute à la ceremonie du mariage pour sa preseance avec Milagarde : mais on y avoit trouvé quelque expedient, non pas à les rendre amies : car elles ne le pouvoient estre, ayant les plus grands interests des Dames à demesler, toutes trois estant fort belles. Le Roy cependant ne laissoit pas d'aimer Ismene, & de luy envoyer tous les jours des Courriers, & elle se dispensoit de parler un peu trop librement d'Olimpe, à qui on ne manquoit pas de rapporter tout ce qu'elle disoit : & cela fit dés l'heure mesme une broüillerie dans la Cour, où tout le monde estoit embarassé ; les uns rapportant tout à la Reyne, & gagnant par ce moyen, sinon ses bonnes graces, au moins sa familiarité ; les autres l'obligeant, en l'advertissant de tout : & Dieu sçait combien il y en avoit qui jouöient les deux personnages.

Ces embaras ne parurent pas si-tost, & il y eut une autre intrigue qui amusa la Cour durant tout le voyage que fit la Reyne pour venir à Lutecie. Le Roy avoit envoié à la Reine la Ducheſſe des Armoriques & la Marquise Scilinde, pour estre Dames d'honneur, & une autre Dame pour estre Dame d'atour, nommée Leriane. 64 La Reine ne voulut point recevoir cette derniere, disant qu'elle vouloit qu'Argie eust cette charge, qui l'avoit tous jour

urs ſervie, & qu'elle avoit amenée pour ce-
Le Roy diſoit que l'ayant donnée à Leria-
, il vouloit qu'elle ſerviſt : ſi bien que ce-
éloigna la Reyne de la Marquiſe, & tout le
ain qu'on luy avoit donné fut renvoyé, dont
e ſe faſcha amerement contre ces Dames,
leur faiſoit tres-mauvaiſe mine. Milagarde
es-adroite, ſceut bien profiter de cette oc-
ſion, prenant incontinent le party de la
eyne, ce qui luy donna part en ſes bonnes
aces, & plus de privauté avec elle que n'a-
ient toutes les autres. Le meſme jour
l'Olimpe ariva à Paris, le Roy commanda
la Ducheſſe des Armoriques, ſurintendante
la maiſon de la Reyne, d'aller querir Iſme-
, & de la luy preſenter. Cette vieille Prin-
eſſe ſe s'en voulut excuſer, diſant que cela
y oſteroit toute creance aupres de ſa Maiſ-
eſſe : mais le Roy le voulut, & le luy com-
anda aſſez rudement, contre ſa couſtume,
ui eſtoit d'eſtre fort courtois. Elle la mena
onc à la Reyne, qui extremement ſurpriſe
cette veuë ſe trouva eſtonnée, & la receut
ſez froidement : mais Iſmene fort hardie de
n naturel, luy parla tant, & ſe rendit ſi fa-
iliere avec elle, qu'enfin elle s'en fit entre-
nir. Cependant le Roy ſceut peu de gré à
tte vieille Ducheſſe de cette conduite, &
limpe luy fit un tres-mauvais viſage qui dura
ousjours depuis. Argie voyant qu'il n'eſtoit
pouvoir d'Olimpe de faire que le Roy vou-
ſt qu'elle la ſerviſt en la charge de Dame
atour, eut recours à Iſmene, & luy fit par-
ler,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

ler, luy promettant, que si elle faisoit son affaire, elle la mettroit au point qu'elle voudroit avec Olimpe. Elle l'entreprit & en vint à bout; si bien que la Reine estoit radoucie, & commença à luy faire bonne chere.

Le Roy lassé d'aller tous les jours deux ou trois fois chez Ismene, la fit venir loger dans son Palais; où il luy fit faire sa chambre. Au bout de quelque temps cela ralluma la jalousie d'Olimpe; qui estoit d'ailleurs entretenuë par plusieurs personnes des discours d'Ismene, qui estoient à la verité un peu libres, & elle en parloit avec peu de respect: si bien que la bonne intelligence qui estoit entre elles, commençoit fort à se perdre. Elles estoient toutes deux grosses, & Alcandre bien empesché d'estre bien avec elles: il portoit le respect à Olimpe, auquel le lieu qu'elle tenoit l'obligeoit: mais il se plaisoit davantage en la compagnie d'Ismene. Ce qui faisoit que chacun, pour ne luy pas déplaire l'alloit visiter; ce qu'Olimpe trouvoit fort mauvais. Elles estoient logées si prés l'une de l'autre, que l'on ne s'en pouvoit cacher, & que c'estoit une broüillerie perpetuelle. Argie cependant se maintenoit avec Ismene à force de presens, estant bien assurée que sa Maistresse trouvoit tout bon d'elle,

Il estoit venu avec le train de la Reine un Gentil-homme Etrurien qui faisoit l'amour à Argie. Je ne dis pas qu'il en fust amoureux, estant telle qu'on ne pouvoit seulement la regarder: mais l'entiere faveur qu'elle avoit aupres

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

pres d'Olimpe la faiſoit deſirer de pluſieurs. eluy-cy nommé Piſandre fut en cela le plus eureux, pource qu'il luy plut davantage, qu'elle ſe le choiſit pour mary, croyant e cela luy fuſt avantageux (eſtant quaſi née la lie du peuple) d'eſpouſer Piſandre, ui veritablement eſtoit Gentil-homme en n païs: mais il y avoit bien de la difficulté de rvenir à ces nopces, le Roy ne l'aimant pas, eſtant haï de tous ceux de la Maiſon de la eine, & Olimpe ne ſe voulant pas hazarder en parler, de peur d'eſtre refuſée. Piſandre Argie ayans donc conſulté enſemble cette faire, ils reſolurent que Piſandre feroit la our à la Marquiſe Iſmene, 66 à qui le Roy voit donné cette qualité dés ſa premiere roſſeſſe: & cela luy reüſſit ſi bien qu'il pouoit aller chez elle quand bon luy ſembloit. lle luy faiſoit bonne mine, & en effet elle 'eſtoit pas marrie d'obliger Argie, afin d'emeſcher Olimpe d'éclatter contre elle. Apres u'il eut pris aſſez d'accez aupres d'elle, il la pplia de faire trouver bon au Roy qu'il ſpouſaſt Argie. Elle y fit quelque difficulté u commencement, connoiſſant l'averſion u'avoit Alcandre pour ces deux perſonnes: ais enfin Argie l'en ayant prié, & promis ue la Reine luy en parleroit; elle ſe reſolut e faire reüſſir ce mariage. Ce fut alors que Reine envoia tous les jours à ſa chamre, pour ſçavoir de ſes nouvelles, & qu'elle luy fit part de tous les preſens qu'elle reevoit. Elle la traittoit mieux qu'aucune

des

des Princeſſes, & tout cela alloit fort bien au gré d'Alcandre : mais il faloit attendre que la Reyne & la Marquiſe fuſſent accouchées devant que faire ces nopces. Olimpe accoucha la premiere de ce grand & heureux Prince, 67 que nous avons veu regner ſi glorieuſement, & la Marquiſe un mois apres du Prince Arnede. Ces couches faites, il fut queſtion de ſe rejouïr l'hyver. La Reine fit un balet qu'elle eſtudia deux ou trois mois : la Marquiſe en eſtoit, dont Alcandre fut ſi aiſe qu'il accorda le mariage de Piſandre, & permit que la Reyne luy donnaſt beaucoup. Cette bonne intelligence dura tout l'hyver & une partie de l'Eſté : mais les gens de la Cour ne pouvoient pas ſi long-temps demeurer dans le calme, chacun penſant tousjours profiter du changement & des troubles.

Alcandre avoit autrefois un peu regardé une ſœur de la Ducheſſe Criſante, qui n'avoit pourtant d'autre beauté que la jeuneſſe & les cheveux. Celle-cy, nommée Mirtille, portoit une extreme envie à Iſmene, qui luy avoit, à ſon opinion, oſté la faveur d'Alcandre, ce qui la fit reſoudre de la ruïner. Et comme elle eſtoit fort malicieuſe, elle commença à mettre en prattique tout ce qu'elle put pour parvenir à ſon deſſein, & en parla à Olimpe ; qui laſſée de voir vivre Iſmene ſi audacieuſement aupres d'elle, fut bien-aiſe d'entretenir Mirtille en cette humeur. Argie, qui n'eſtoit pas tousjours pres la Reyne, ne deſcouvrit rien de toute cette intrigue, & Piſandre

ndre ne ſe vouloit point mesler parmy tout
la ; ſe contentant de ſa fortune preſente.
y dit ailleurs qu'il y avoit long-temps que
lizel eſtoit amoureux d'Iſmene , & il le de-
nt alors de Mirtille, qui le ſceut ſi bien cajo-
r, qu'elle tira de luy des lettres qu'Iſmene
y avoit eſcrites, où elle ſe mocquoit d'Al-
ndre & d'Olimpe & le traitoit fort favo-
blement. Quand Mirtille eut ſes lettres en
puiſſance, elle les montra à la Reine, qui en
t ſi aiſe qu'elle ne le pouvoit diſſimuler : elle
des preſens à Mirtille, & luy perſuada de
ire voir ces lettres à Alcandre. Au commen-
ment elle n'y pouvoit conſentir, voyant le
and credit d'Iſmene & craignant ſon eſprit :
ais enfin les perſuaſions d'Olimpe l'y firent
ſoudre. Milagarde qui avoit introduit Mir-
le chez la Reyne, ne put d'abord deſcou-
ir , quoyqu'elle euſt tres-bon eſprit, d'où
noit ce bon viſage qu'Olimpe, qui eſtoit
ez froide à tout le monde , faiſoit à Mirtil-
: auſſi on ſe cachoit d'elle parce que cela
inoit ſon frere.

Apres que cette affaire eût traiſné quelques
urs, Mirtille trouvant le Roy à propos, le
pplia qu'elle luy puſt parler en particulier:
qu'il trouva bon, & elle prenant ſujet de
y parler d'affaires, le fut trouver dans une
gliſe, & comme elle fut entrée dans la Cha-
lle où il eſtoit, il fit ſortir tout le monde.
à elle luy montra ce qu'il n'euſt pas voulu
oir, qui eſtoit ces belles lettres qui luy teſ-
oignoient l'infidelité & le meſpris d'Iſmene.

Elle

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

Elle luy dit en ſuitte, que les obligation
qu'elle avoit à ſa bonté, & l'amour qu'ell
avoit tousjours eu pour ſa perſonne, n'avoien
pû permettre qu'on luy celaſt l'outrage qu'o
luy faiſoit, luy qui eſtoit le maiſtre des au
tres, & veritablement le plus honneſte hom
me du monde.

Ce bon Prince qui ſe laiſſoit aiſément flatte
& particulierement quand on luy parloit c
ſon merite, remercia cette femme de ſon bo
avis, & impatient de faire eſclatter ſa colere
envoya par un de ſes confidens dire des inju
res à Iſmene; luy réprochant ſa perfidie, &
proteſtant de ne la voir jamais.

A cette heure-là elle n'eſtoit pas logée dan
le Palais; mais dans la ville. Elle fut fort ſur
priſe de cette nouveauté, & neantmoins con
ſervant aſſez d'eſprit dans ce deſordre, elle
reſpondit froidement: Comme je ſuis aſſeu
rée de n'avoir jamais rien fait qui puiſſe offen
cer Alcandre, auſſi je ne puis deviner ce qu
l'oblige à me traitter ſi mal. J'eſpere que l
verité & mon innocence me vangeront aſſe
de ceux qui luy ont donné de fauſſes impre
ſions de moy: & ſans luy dire autre choſe
ſe retira dans ſon cabinet, beaucoup plu
troublée qu'elle n'avoit fait paroiſtre.

Cependant Florian ayant appris toute cett
affaire, en avertit auſſi-toſt Milagarde, & bie
qu'il n'aimaſt Filizel, il prevoyoit le déplaiſi
qu'en auroit ſa ſœur, ſi on n'y remedioit: il
en trouverent donc un moyen qui fut tel:

Floridor Prince de la Suſiane, avoit un Se
cretair

cretaire qui contrefaiſoit parfaitement toute ſorte d'eſcriture. L'on reſolut que Filizel ſouſtiendroit que cet homme ayant recouvré de l'eſcriture d'Iſmene, l'avoit ſi bien contrefaite, que Filizel qui eſtoit amoureux de Mirtille, & celle-cy haïſſant mortellement Iſmene, avoit reſolu avec elle de faire les lettres qu'elle avoit monſtrées au Roy. Iſmene ayant ſceu tout cet expedient, envoya ſupplier Alcandre de permettre qu'elle ſe juſtifiaſt : à quoy il fit quelque peu de difficulté au commencement, ne pouvant tenir ſa colere, ni quitter ſon amour: il alla luy-meſme entendre ſes raiſons, qu'elle ſceut ſi bien déduire qu'il s'appaiſa entierement contre elle. Mais Filizel fut contraint d'aller en Hongrie, où le Turc faiſoit la guerre, Mirtille chez elle, & le Secretaire en priſon. Voilà comme il eſt dangereux de donner des avis à ſon Maiſtre, lorſqu'il ne les demande pas : & Mirtille eut ce déplaiſir de ſe voir privée de ſon amant qu'elle aimoit, & renvoyée chez elle avec honte, quand elle y vouloit le moins aller : & outre cela elle ſe fit une grande & puiſſante ennemie.

La haine que la Reine portoit à Iſmene avoit fort paru durant cette brouillerie ; car la tenant preſque ruïnée, elle n'avoit pas manqué de travailler pour l'achever : auſſi furent elles depuis tousjours tres-mal enſemble, & Iſmene luy rendoit tous les mauvais offices dont elle ſe pouvoit aviſer ; ce qui faiſoit quelquesfois tant de rumeur dans la Cour, que cela la rendoit faſcheuſe ; Olimpe ne pou-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

vant ſouffrir ceux qui voyoient Iſmene, & elle faiſant tout le mal qu'elle pouvoit aux affidez d'Olimpe : mais enfin il ſurvint encore un autre deſordre. Le Roy eut avis qu'Iſmene avoit quelque intelligence avec le Roy des Aſturies, & la choſe paſſa ſi avant qu'elle fut arreſtée avec quelques-uns de ſes plus proches parens ; [68] mais pource que cela eſt de l'hiſtoire, je n'en diray pas davantage, ſinon que Mirtille fut rappellée, & Filizel revint.

Ce fut en ce temps-là qu'Alcandre devint amoureux d'une jeune fille, qu'il maria auſſitoſt apres : & puis d'une autre bien plus belle, [69] qu'il maria auſſi, pour la retirer d'un lieu où elle eſtoit, eſtant d'accord avec le mary qu'il la quitteroit dés le ſoir des nopces, comme il fit [70].

Cependant Iſmene eut ſa grace, & fut renvoyée en ſa maiſon, [71] & cette nouvelle Maiſtreſſe amuſoit Alcandre, & la Cour eſtoit fort calme.

Le Roy maria Milagarde avec un Prince de la Maiſon Royale. [72] Olimpe contribua beaucoup à ce mariage, Alcandre avoit reveu Iſmene, pour qui il avoit une grande inclination, & cela s'eſtoit paſſé ſi ſecretement qu'Olimpe ne l'avoit point ſceu ; mais comme elle l'eut appris, ce fut un eſtrange trouble, & tel qu'elle dit tout haut qu'elle deffendoit à toutes celles qui voudroient entrer en ſon cabinet, de voir Iſmene, ſur peine d'en eſtre bannies avec affront : ce qu'Alcandre ne trouva pas bon ; mais il le faloit ſouffrir. Quelque temps

ps apres le Roy, tousjours galant, devint oureux de la Ducheſſe de Sileſie, Princeſſe ne tres-grande vertu, & qui honoroit fort erſonne; mais qui faiſoit fort peu de cas de aſſion. La ſaiſon fut aſſez commode aux rs d'Alcandre, pource qu'il vouloit faire tiſer les Princes ſes enfans, & faiſoit venir ucheſſe d'Athenes pour eſtre Maraine de ſné.

Cette Princeſſe eſtoit ſœur d'Olimpe, & le c ſon mary proche parent du Duc de Sile-
73 ſi bien que cela obligea la Ducheſſe de ſie de demeurer plus qu'elle n'avoit accoû-é à la Cour. Alcandre cherchoit tousjours caſion de luy pouvoir parler, & elle l'évi-autant qu'il luy eſtoit poſſible; mais bien vent elle ne pouvoit l'empeſcher, pour le ect qui luy eſtoit deû. Enfin les ceremo-eſtant achevées, dont je ne dirai rien, ce-tant aſſez connu, dés le lendemain le Duc ileſie & ſa femme ſe retirerent, quaſi ſans adieu, & elle ne voulut plus revenir à la r. Il ſe preſenta un voyage à Rome, où ce fut envoyé, & ſa femme le ſuivit; ſi bien l faloit qu'Alcandre oubliaſt cette fantai-qui luy avoit eſté tres-inutile, & tres-faſ-ſe, n'ayant accouſtumé de trouver tant ifficulté. Le voyage du Duc & de la Du-ſe dura plus d'un an, & eſtant de retour vint faire la reverence à la Reine, où eſtoit ndre, qui luy fit fort mauvaiſe mine, & aſſez haut qu'il eſtoit vangé, & que la heſſe eſtoit extremément, changée. Elle

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

n'en fit aucun ſemblant, & veſcut tout le reſte de ſa vie de meſme façon, & avec toute la modeſtie que peut avoir une tres-honneſte femme.

Le Roy eſtoit alors entierement raccommodé avec Iſmene, & Olimpe la ſouffroit ſi impatiemment, qu'ils avoient de grandes querelles: & quelque peine que les plus puiſſans & plus autoriſez du Conſeil puſſent prendre, & quelque ſoin qu'ils euſſent de leur remontrer, que ces façons n'eſtoient pas ſeantes à la Majeſté de leurs perſonnes, il ſe preſenta une occaſion qui cauſa bien du bruit, & qui veritablement fut eſtrange. Ce fut qu'Alcandre & Olimpe eſtant allez en une maiſon 74 proche de Lutecie, & ſeparée par la riviere, il faloit paſſer un bac: 75 comme le caroſſe où ils eſtoient tous deux, accompagnez ſeulement de Milagarde & du Duc de Micene, voulut paſſer, il verſa dans la riviere. Le Roi ni le Duc de Micene n'en furent point mouillez, ayant aſſez à temps ſauté par deſſus les portieres du carroſſe; mais les Dames beurent un peu ſans ſoif, & coururent fortune. Quelques jours apres Alcandre eſtant allé voir Iſmene, elle luy dit qu'elle avoit eſté en peine, craignant pour luy en cette cheute, & elle y euſt eſté, le voyant ſauvé, pour le reſte elle euſt crié, *La Reine boit.*

Olimpe ayant appris ce diſcours, ſe mit en une telle colere, qu'Alcandre & elle furent plus de quinze jours ſans ſe parler, & falut que les plus ſages, de ceux qui avoient plus de cred-

edit aupres du Roy, l'appaiſaſſent. Enfin t accord fut fait, & il falut faire un balet ur ſe réjouïr, dont Olimpe ſe voulut don- r le plaiſir, en eſtant elle-meſme. Cepen- nt qu'on le propoſoit, Alcandre, qui faiſoit rt bonne chere à Alcmene à cette heure-là, 'eſtoit cette Dame qu'il avoit fait quitter ſon mary, comme j'ay desja dit) vouloit u'elle fuſt du balet, & Olimpe ne le voulant as, il fut rompu pour cette fois.

Alcmene eſtoit cependant aimée de Filizel, u'elle ne traittoit pas mal; & leur mal-heur t qu'Alcandre en eut avis, qui alla auſſi-toſt hez Alcmene, pour luy reprocher ſa perfi- ie. Elle, qui ne ſçavoit comme s'excuſer, y dit que Filizel luy avoit promis mariage: retourna auſſi-toſt au Palais, envoia que- r la Princeſſe, mere de Filizel, ſe plaignit e luy, le menaça, & dit qu'il le feroit pu- ir rigoureuſement, qu'il retomboit trop ouvent dans ſes fautes, & qu'il ne luy pou- oit pardonner, s'il ne tenoit ce qu'il avoit pro- nis à Alcmene, qui eſtoit de l'eſpouſer. Qu'il ouvoit bien conſentir que l'on eſpouſaſt ſes Maiſtreſſes, mais d'en faire les Galands, c'eſt ce u'il ne ſouffriroit pas, & que c'eſtoit encore à a conſideration qu'elle eſtoit ſa parente, 6 qu'il faiſoit grace à ſon fils. Cette vieille Princeſſe, glorieuſe & colere, luy répondit tant le choſes, que cela acheva de l'irriter; de ſorte u'il envoya des Gardes pour prendre Fili- zel, qui s'eſtoit retiré, & l'affaire alla ſi avant que tout ce que purent obtenir ſes parens,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

fut qu'il ſortiroit du Royaume pour n'y revenir jamais, & auſſi ne fut-il rappellé qu'apres la mort d'Alcandre. Le Duc de Micene eſtant mort un peu auparavant toutes ces choſes, le Roy ſe reſolut de faire les doux yeux à ſa veuve, ayant opinion que s'il eſtoit aimé d'une Princeſſe, cela luy ſeroit plus avantageux, que ſe donner à toute heure à des femmes, qui n'eſtoient pas de meſme condition, & qui le trompoient. Il ſe voulut ſervir en cette occaſion d'un Seigneur de ſa Cour, auſſi accompli que nul autre de ſon temps, & dont l'eſprit & le courage ſurpaſſoit de beaucoup tous ceux de ſon ſiecle, ſon nom eſtoit Dorclas. Il deſcouvrit donc ſon deſſein à ce Chevalier, qui jugea la choſe difficile, & toutesfois il promit à Alcandre de luy en dire des nouvelles. Le voiſinage de ſa maiſon, proche de celle où demeuroit la Ducheſſe, & ſon adreſſe firent qu'Alcandre luy donna cette commiſſion, & il s'y reſolut pour s'en prevaloir luy meſme, ſi la Ducheſſe vouloit eſcouter, ce qu'il ne croyoit pas; il fit pourtant ſi bien que contre le deſſein qu'elle avoit fait, il la fit venir à la Cour, où Alcandre apprit luy meſme que cette entrepriſe n'eſtoit pas facile; auſſi ne la pourſuivit-il pas davantage. Floridor eſtoit ſi amoureux d'Iſmene, qu'il luy promit de l'eſpouſer, & elle ſe voulant prevaloir de ſa paſſion, ou pour renflammer Alcandre, qui la negligeoit, ou pour parvenir à ce mariage, fit proclamer des bancs de Floridor & d'elle, changeant un peu ces noms. Cela eſtant

venu

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

enu à la connoiſſance d'Alcandre, il ſe mit
n grande colere contre tous les deux ; mais
lus contre Floridor, de qui les parens firent
ant de bruit, accuſant Iſmene d'avoir fait
ette action d'elle-meſme ſans ſon conſente-
nent, & pour le brouiller avec le Roy, que
a choſe ne paſſa plus avant, & Floridor s'en
lla en ſon gouvermement : ce qui aſſoupit
ette rumeur. Mais comme Alcandre ne pou-
oit vivre ſans quelque amour nouvelle, Olim-
e ayant repris la volonté de faire le balet
esja propoſé, entre les Dames nommées
our en eſtre, l'incomparable Floriſe en fut
'une. Elle eſtoit ſi jeune alors qu'elle ne fai-
oit que ſortir de l'enfance ; ſa beauté eſtoit
niraculeuſe, & toutes ſes actions ſi agreables,
u'il y avoit de la merveille par tout. Alcan-
lre la voyant danſer un dard à la main (com-
ne par figure de balet) ſe ſentit percer le cœur
i violemment, que cette bleſſure luy dura
auſſi long-temps que la vie. Il faudroit un vo-
ume entier 77 pour raconter tous les acci-
dens de cet amour, que la mort de ce Prince
ermina, quand elle le ravit parmi les ſiens,
dont il eſtoit aimé juſqu' à l'adoration.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

ANNOTATIONS SUR L'HISTOIRE DES AMOURS DU GRAND ALCANDRE.

1 VNe Comteſſe dont il eſtoit tres-amoureux.] *C'eſtoit Madame de Grammont, autrement de Guiche, mere du feu Comte de Grammont, appellée plus bas Coriſande. Elle étoit veuve alors de Philibert Comte de Grammont, qui ayant eû un bras emporté d'un coup de Canon au ſiege de la Fere, où commandoit le Mareſchal de Matignon pour Henry III Roy de France en 1580. mourut quelques jours apres de ſes bleſſures, & fut fort regretté de tout le monde. Voyez de Thou en ſon Hiſtoire Tome III. Livre LXXII. p. 457.*

2 Par la maiſon d'une Dame veuve, & qui tenoit grand rang.] *Il veut dire la Marquiſe de Guiercheville, qui eſtoit alors jeune veuve de Henry de Sily Comte de la Rocheguyon, dont elle avoit des enfans.*

3 Et oublia de telle ſorte Coriſande.] *C'eſt la Comteſſe de Guiche ou de Grammont, de laquelle il a fait mention cy-deſſus. Voicy en quels termes en parle M. de Thou, en ſon Hiſtoire, Tome V. Liv. CI. p. 158.* Coriſanda Andoina Phili-

Philiberti Grammontani Comitis, ad Faram Veromanduorum ante XI annos interfecti, vidua, olim Regi prædilecta, cùm se spretam indignaretur, ultionem quærens, inter Carolum Suessionem, Regis patruelem, & Catharinam Regis sororem, de quibus matrimonio jungendis mentio olim injecta fuerat, amores pene intermortuos secretis literis & plenis blanditiarum nunciis rursus accendit, ita ut passim jactaretur, ne omnino rumor vanus repertus esset, ipsos ignaro Rege, vel etiam invito, nuptias contracturos. Quod ad contemptum suum pertinere cùm judicaret Rex, & talia audere quasi deploratis rebus suis cerneret, eo magis sibi enitendum existimabat, ut aliquo ingenti successu fortunæ suæ jacentis famam erigeret. *Voicy ce qu'en dit Maximilian de Bethune Duc de Sully, Tome I. Chapitre* 18. *pag.* 39, *de ses Memoires. Ce Prince (c'est Henry IV, Roy de France, & alors seul Roy de Navarre) estoit lors au plus chaud de ses passions amoureuses vers la Comtesse de Guiche, laquelle estant allé voir en un lieu nommé Agenau, il receut nouvelles d'un Espagnol, nommé Don Bernardin de Mendosse, &c.*

4 Une belle & jeune Abbesse du Mont de Mars.] *Elle s'appelloit Marie de Beauvilliers, Abbesse de Montmartre prés de Paris. Elle estoit fille de Claude de Beauvilliers, Comte de sainct Aignan, Gouverneur d'Anjou, & de Marie Babou, fille de Iean Babou Seigneur de la Bourdaisiere, & de Françoise Robertet. Elle eut pour frere Honorat de Beauvilliers, Comte de*

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

ſaint Aignan, pere du Comte de ſaint Aignan d'apreſent, & pour ſœurs Anne de Beauvilliers, femme de Pierre Forget Seigneur de Freſne, Secretaire d'eſtat ſous Henry IV. & N. de Beauvilliers Abeſſe du Pont aux Dames.

5 Avec un illuſtre Chevalier qui avoit grande charge en Cour.] *Nommé Charles du Pleſſis Seigneur de Liencour, Comte de Beaumont, premier Eſcuyer & Gouverneur de Paris, qui eſpouſa la Marquiſe de Guiercheville veuve du Comte de la Rocheguion, laquelle a laiſſé des enfans de ſes deux maris.*

6 Le pere de Criſante.] *Iean Antoine d'Eſtrée, Marquis de Cœuvres, & avoit eſpouſe Françoiſe Babou de la Bourdaiſiere, mere de Criſante.*

7 Se retira en la maiſon de ſon pere.] *A Cœuvres prés les Villes de Soiſſons & Laon.*

8 Sa ſœur nommée Dalinde.] *On la nommoit Iuliette Hippolite d'Eſtrée, femme de Georges de Brancas, Marquis de Villars.*

9 Ce vieillard eſtoit Gouverneur de la Province.] *Je croy que c'eſtoit de l'Iſle de France.*

10 Un jeune Seigneur nommé Napoleon.] *Il s'appelloit en ſon veritable nom Gilles de Conflans, Seigneur d'Armentieres, fils du Vicomte d'Auchi: c'eſt pourquoy il faut corriger dans l'hiſtoire de M. de Thou, Tom. IV. liv. XCV. pag.* 440. Ægidius Auxius Armenterius, *au lieu de* Ægidius Urſinus Armenterius.

11 Une memorable bataille.] *Ce fut la bataille de Senlis, où le Duc d'Aumale & les Pariſiens qui aſſiegeoient cette place, furent défaits par*

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

par le Duc de Longueville, la Noüe, Humieres, Givry, & autres Seigneurs du party du Roy Henry III. qui estoient accourus au secours, le 17 de May de l'an 1589.

12 Une mousquetade qu'il receut dans la teste à l'entrée d'une Ville.] *Cet estrange accident arriva en l'an 1595. à l'entrée que ce Prince fit à Dourlens, où il fut tué d'une mousquetade en un salvé d'honneur qui luy fut fait par la garnison. Voyez M. de Thou en son Histoire, Tom. V. Liv. CXII. pag. 540. il avoit espousé Catherine de Gonzague, fille de Ludovic de Gonzague Duc de Nevers, duquel mariage est issu Henry d'Orleans Duc de Longueville encore vivant.*

13 Il se presenta un Gentil-homme du païs tout propre à cette alliance.] *Il s'appelloit Nicolas d'Amerval, Seigneur de Liencour.*

14 Le mary de Lydie.] *Son nom estoit François d'Escoubleau, Marquis de Sourdis.*

15 Dans un Chasteau extremément fort.] *Y'sson fort chasteau en Auvergne.*

16 Cependant la Princesse Grassinde, sœur d'Alcandre, vouloit se marier avec le Prince Palamede, jeune & beau, &c. *De l'origine des amours entre Charles Comte de Soissons, & Catherine Princesse de Navarre, sœur de Henry IV, Roy de France & de Navarre, Mons. de Thou en son Histoire, Tom. IV. Liv. LXXXVII. pag. 180. en parle en ces termes*: Interea (A. 1587.) Navarrus ad Monsorellum copias, & Carolum Borbonium Suessionum Comitem, Condæi fratrem, ad se venturum opperiebatur. Is magni animi juvenis, cum Regis,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

& eorum, qui circa Regem erant, ſive diſſimulatione, ſive patientia, regiam Majeſtatem ſenſim labefactari, regii ſanguinis Principum nomen apud omnes ordines vileſcere, contra indies Guiſianorum gratiam ac potentiam augeri cerneret, quanquam majorum religioni addictus, cum regni, non religionis cauſam in hoc bello agi crederet, facile ſibi perſuaderi paſſus fuerat, ut ad Navarri partes pro regni ſalute & regio nomine tuendo tranſiret, præſertim conditionibus perhonorificis à Petro Delbenio Abbate oblatis, qui ſpem fecerat ut Catharinam Navarri ſororem in uxorem pro præmio acciperet. *Le meſme Auteur, au meſme Tome, Liv. XCII. pag.* 344. Ad dolorem tantum acceſſit atrox Sueſſionis injuria, quæ ad contemptum Regis pertinebat. Is ſuperiore anno (*A.* 1588.) ſpe de Catharinæ Navarri Sororis nuptiis facta, ad ipſum inconſulto Rege tranſierat, & Cutracenæ pugnæ ac nuper expeditioni ad Maranum recipiendum ſuſceptæ, interfuerat. Inde cum ſpe illarum nuptiarum excidiſſet, repulſam ad animum revocans, relicto Navarro ad Regem paulo ante redierat, qui venia petenti conceſſa, ejus excuſationes, cur ad Navarrum tranſiiſſet, in bonam partem accipere viſus eſt. *Au Tom. V. Livre CV. pag.* 314. *&* 315. Cùm & Rex (*A.* 1593.) in Turones excurriſſet, ut Catharinam Sororem è Benearni pago venientem honorificentius exciperet, matrimonium inter eam & Carolum Borbonium, Sueſſionum Comitem, patruelem, ante ſeptennium injecta

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

a mentio, cum ille, deſerto Rege, ad Na-
rram ſe contulit, poſtea non ſine occulta
us offenſione abrupta, ab eo tempore per
cultos nuncios renovata, ac ſemper repetita
t ſine fratris permiſſu, nec tamen eo omnino
naro. Coriſanda Andoina Guichia, Phili-
rti Grammontani Comitis, ante XIII. annos
l Faram Veromanduorum interfecti vidua;
nòd à Regis gratia in qua olim floruerat, ex-
diſſet, ſpretæ formæ ultionem quærens, igni-
los inter tanto locorum ſpatio diſſitos in ar-
no alebat, & ſuperiore anno Sueſſionenſi
erſuaſerat, dum Rex ad Rotomagi obſidio-
em hæreret, ut captata ex matris morbo,
uæ Cæſaroduni erat, ocaſione, in Turones
opere revolaret, & inde quam citiſſimè,
ntequam Rex de ipſius profectione poſſet cō-
noſcere, Benearni pagum veniret: quod cum
e feciſſet, res parum ab exitu abfuit. Secretis
llicitationibus inter utrumque initis, &
riuſque manu ſubſcriptis. Sed antequam
ptiæ celebrarentur, ſupervenêre qui à Rege
iſſi erant, qui Senatus Provinciæ intercedēn-
auctoritate eas diremerunt, & Sueſſionem
odio excedere coëgerunt. Rex propterea So-
rem ad ſe evocaverat, cui & obviam Salmu-
am uſque exeunte Februario profectus eſt,
vocato pariter ex Armorica Henrico Borbo-
o Monpenſerio, quem maritum Sorori deſti-
bat. *De ces meſmes amours, M. de Sully en*
s Memoires, Tome I. Chap. 24. pag 61, eſcrit
cette façon. M. le Comte de Soiſſons d'autre
ſté, qui eſtoit venu trouver le Roy de Navarre,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

pluſtoſt pour eſpouſer ſa ſœur que ſes affections, ni ſon party qu'il tenoit, ne pouvoit pas avoir longue ſubſiſtance, fondant ſes opinions ſur ce qu'il voyoit le Pape, l'Empereur, le Roy d'Eſpagne & quaſi toute la France buttez à l'entiere deſtruction des Huguenots; & qu'ayant eſpouſé Madame Catherine, il ſe retireroit de la Cour, & s'approprieroit tous les grands biens, que cette Maiſon de Navarre avoit deça la riviere de Loire, & ſur ce projet faiſoit de continuelles inſtances & ſollicitations, afin que le Roy de Navarre le vouluſt mener voir ſa Maiſtreſſe en Bearn; leſquelles inſtances rencontrant pour complices de telles paſſions dans l'eſprit du Roy, l'amour qu'il portoit lors à la Comteſſe de Guiche, & la vanité de preſenter luy-meſme à cette Dame les Enſeignes, Cornettes & autres deſpouilles des ennemis, qu'il avoit fait mettre à part pour luy eſtre envoyées; il prit pour pretexte de ce voyage, l'affection qu'il portoit à ſa ſœur & au Comte de Soiſſons: tellement qu'au bout de huit jours tous les fruits eſperez d'une ſi grande & ſignalée victoire, s'en allerent au vent & en fumée, & au lieu de conquerir, l'on vid toutes les choſes deperir; le Roy de Navarre & le Comte de Soiſſons ſe mettant ſi mal enſemble par rapports & ſoupçons, que depuis ils ſe ſeparerent quaſi comme ennemis. Le meſme Monſ. de Sully en ſes memoires, *Tome I. chap. 34. pag 98. & 99. Vous vous ſouviendrez que le Roy dés l'année 1585, ſe voyant tomber ſur les bras cette grande guerre de la Ligue, & ne ſe voyant en eſtat de pouvoir avoir*

des

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

les enfans, à cauſe de ce qui ſe paſſoit entre luy & ſa femme, ni auſſi de ſe pouvoir démarier, cauſe qu'il luy euſt falu paſſer par les mains du Pape; il ſe mit à regarder ſa ſœur comme a certaine & unique heritiere, & ſe reſolut de la marier comme telle à quelque Prince dont l'humeur luy revinſt, & en puſt faire eſtat comme d'un fils: & ne voyant nul Prince en France, ni dehors d'icelle, qui apparemment euſt avoir les conditions plus ſortables à ſes deſirs que Monſieur le Comte de Soiſſons, il luy fit propoſer ce deſſein, lequel comme luy eſtant honorable & utile tout enſemble, il teſmoigna auſſi-toſt de le vouloir embraſſer; tellement qu'apres pluſieurs entremiſes il ſe vint ranger aupres de luy, comme il a eſté dit cy-devant, & apres la bataille de Coutras s'en allerent en Bearn voir Mad. Catherine, où il s'engendra des amours reciproques; mais quelques langages, ou procedures dont uſa Monſieur le Comte de Soiſſons, ou quelques advis, ſoit vrais ou faux, que le Roy receut de la Cour; que M. le Comte en eſtoit party par concert fait avec ſes ennemis de venir eſpouſer ſa ſœur, & puis le quitter là, & ſe prevaloir de ce mariage, pour jouïr de tous les biens qu'il avoit, où il eſtoit en puiſſance, ſans ſe ſoucier que devinſt ſa fortune, ſa perſonne, & ſa vie (car ce ſont les meſmes propos que vous nous avez dit avoir eſté tenus par le Roy, lorſque ſur le ſujet de la mort de Meſſieurs de Guiſe, & les longueurs qui s'interpoſoient à l'accompliſſement de ſon mariage, il quitta tout à fait le Roy de Navarre)

re) avec de mauvaises paroles de toutes parts, & peu d'esperance de reconcilier jamais bien ces deux esprits. Or nonobstant cette separation, l'amour ne laissa pas de se continuër entre Madame & Monsieur le Comte de Soissons, & telles intelligences bastiës entr'eux, qu'ils resolurent de se marier à la premiere commodité, sans attendre ni requerir le consentement du Roy, lequel estoit embarqué en ce grand & long siege de Rouën. Les deux amoureux jugerent que c'esteit le temps le plus propre pour executer ce qu'ils avoient projetté ensemble par lettres, messages & l'intelligence de plusieurs des hommes & femmes qui estoient prés de Madame. Et pour cet effet ayant preparé des chevaux par relais, faisant semblant de s'en aller seulement jusqu'à Nogeant, il passa jusqu'en Bearn; mais ils ne purent estre si fins, ni leurs affaires maniées si secretement, que le Roy n'en eust quelque vent; ni luy faire si bonne diligence qu'à son arrivée il ne trouvast le Sieur de Pangeas, & plusieurs autres, avec pouvoir du Roy pour s'opposer à tous leurs desseins: de telle sorte que M. le Comte fut chassé du païs, & contraint de s'en revenir sans rien faire. Le mesme M. le Duc de Sully en ses Memoires, *Tome I. chap 44. pag. 126. Nous reprendrons succinctement ce qui a esté cy-devant dit du voyage de M. le Comte de Soissons en Bearn, pour espouser Madame sœur du Roy malgré luy, & quoy que sa Majesté y eust pourveu, comme il a esté dit, neantmoins si ne put il empescher que par le moyen de la Comtesse de Guiche (laquelle*

uelle eſtoit irritée contre luy, & ſe plaiſoit à le
ſcher, pour ce que l'ayant aimée, non ſeule-
ent il ne l'aimoit plus & en aimoit d'autres;
ais meſme encore avoit honte, à cauſe de la
ideur où elle eſtoit venuë, que l'on diſt qu'il
uſt aimée) ils ne ſe viſſent & ne s'entre-don-
aſſent des promeſſes de mariage; leſquelles le
oy deſiroit non ſeulement retirer, mais auſſi
ur faire bailler une declaration qu'ils ſe quit-
ient l'un l'autre, & revoquoient toutes les
omeſſes qu'ils s'eſtoient faites, tant de bouche
ue par eſcrit: & avoit le Roy une telle paſſion
cette affaire, pource que quelques malins luy
voient mis en teſte, que ce mariage mettroit
vie en danger, s'il en venoit des enfans, que
ous ne l'aviez jamais veu parler d'affaires
vec telle violence.

17 Ayant reſolu de la donner au Duc de
licene.] *Voyez le Chapitre 64. p. 311. 312.*
13. 314. 315, juſques à 321, & le Chapitre
5, du I Tome des Memoires de Monſieur de
lly, touchant le deſſein du Roy, & l'ache-
inement d'iceluy pour le mariage de Madame
ſœur avec le Duc de Montpenſier.

18 Graſſinde arriva en la ville de La-
ſſe.] *Ie croy que c'eſt Mante, que Monſieur de*
lly, Tom. I. Ch. 40. p. 104, de ſes Memoires,
t avoir eſté comme le Paris du Roy alors. M.
Thou en ſon Hiſtoire Tom. V. Liv. CV. p. 315,
eure qu'il y laiſſa ſa ſœur. Rex ubi de No-
oduni obſidione cognovit, cum Catharina
rore ex Turonibus profectus, in Carnu-
s redit, & cum omni aulæ commitatu Me-
don-

dontam tendit, eoque loco relicta sorore, in Picardiam excurrit.

19 Le principal du Conseil d'Alcandre.] *Il veut dire le Chancelier de Chiverny, qui par sa Charge & d'ancienneté est Chef ordinaire du Conseil du Roy, au defaut, ou en l'absence du Connestable.*

20 En ce temps-là mourut fort tragiquement la mere de Crisante.] *Elle fut tuée à Issoire en Auvergne, où le peuple s'émut contr'elle, en haine du Marquis d'Alegre qui l'entretenoit. Elle estoit de la maison de Babou de la Bourdaisiere, & s'appelloit Françoise de Babou de la Bourdaisiere.*

21 Arfure la plus confidente des femmes de Crisante] *C'estoit la Rousse, de laquelle M. de Sully fait mention en ses Memoires, Tome I. Ch. 90. p. 421. & 422. Si nous voulions vous ramentevoir, non pas tout ce qu'une certaine femme nommée la Rousse & son mary, lesquels avoient long-temps servi cette Dame, & que vous avez gardez six ans prisonniers à la Bastille, pour avoir parlé trop librement des actions & vie d'icelle, vous en avoient dit (car vous le teniez secret), mais seulement ce qu'elle en contoit à nous autres, lorsque nous luy voulions donner audience (car c'estoit toute sa delectation que de pouvoir trouver qui la vouluſt escouter là-dessus): mais le respect de cette Dame, de ses enfans & parens, la memoire de l'amitié que le Roy luy a portée, & l'animosité que cette Rousse & son mary tesmoignoient contr'elle, qui nous rend suspect de fausseté la plus-*

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

uſpart de ce qu'ils en diſoient, nous impoſe ſi-
nce & nous fait contenter de vous ramente-
oir, &c.

[22] De ſon neveu, fils de ſon frere.] *C'eſ-*
it Charles Duc de Guiſe, fils aiſné de celuy
ui fut tué à Blois en 1588.

[23] De ſon autre frere] *Qui eſtoit Charles*
uc de Mayenne ou Maine, Chef de la Ligue,
res la mort de ſon frere, appellé cy-deſſus Ser-
rius.

[24] Un Chevalier du party d'Alcandre.] *Ie*
upçonne fort que ce fut M. de Givry, à cauſe
ce qui eſt remarqué plus bas, qu'il faiſoit
ſſer des vivres dans Lutecie, pour plaire à
oliniſſe & à Milagarde.

[25] Ayant meſme fait paſſer des vivres dans
utecie.] *Monſieur de Thou en ſon Hiſtoire*
me V. Liv. XCVIII. p. 68. Charentonio &
onfluentiæ, qui vicus eſt ad quem Matrona
Sequanam exoneratur, impoſitus Annas
nglurius Givrius, cum valido equitum &
ditum præſidio, ex omni natione attributis
lectis copiis ac aliquot tormentis, ut juſti
ercitus ſpeciem præſidium illud referret,
unitis circum caſtris & ſtrato pontibus flu-
o. Ipſe verò, amœno juxta & eleganti vir in-
nio, qui imperator dici gauderet, dum co-
itatis officiis cum Caietano, Nemoroſia,
onpenſeria, Guiſia, viduis, aliiſque belli
cibus, qui in urbe erant, certat & pane, car-
ous aliiſque bellariis crebro ſummiſſis ex-
emam neceſſitatem inſcio Rege moratur,
ſidionem in longum extraxiſſe creditus eſt,
ejuſ-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

ejuſque exemplo pleriſque eadem humanitate erga obſeſſos uſis, poſtremo Regis conatum irritum reddiderunt.

26 Le frere de Milagarde ſortit de priſon, où il avoit tousjours eſté depuis la mort de ſon pere.] *Charles de Lorraine, Duc de Guiſe par la mort de ſon pere, tué à Blois par le commandement du Roy Henry III, en 1588, fut empriſonné à l'inſtant meſme, & conduit dans le Chaſteau de Tours, duquel il ſe ſauva depuis, le 15 d'Aouſt, 1591, par un gentil ſtratageme, & ſe rendit à Paris, où il fut receu avec grande joye.*

27 Pour aller en une de ſes maiſons. Eſtant allé aſſieger une ville.] *C'eſtoit Laon en Picardie, qui fut aſſiegée le 25 de May, & rendue le 22 de Iuillet 1544.*

28 Criſante accoucha d'un fils] *Il fut nommé Ceſar, & portoit le titre de Monſieur, & depuis a eſté fait Duc de Vendoſme, & vit encores à preſent.*

29 Luy fit quitter le nom de ſon mary, luy bailla le titre de Marquiſe.] *Au lieu de Madame de Liancourt, il la fit appeller la Marquiſe de Monceaux.*

30 Le vieil amoureux de cette femme.] *Qui eſtoit le Chancelier de Chiverny.*

31 La Reyne, lors femme d'Alcandre.] *C'eſtoit Marguerite de France, ſœur des trois derniers Rois de la Branche de Valois, & premiere femme du Roy Henry IV, de France & de Navarre.*

32 Qui fut Damon.] *I'ay conjecturé par beaucoup*

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

eaucoup de raiſons, que c'eſtoit le Duc d'Eſ-
ernon, grand favory du Roy Henry III, &
ere du Duc d'Eſpernon d'aujourd'huy.

33 Un de ſes valets de Chambre.] *Ce fut Armagnac, ou Pierre Beringhen premier valet le Chambre.*

34 Commanda au Capitaine de ſes gardes.] *Ie ſuis en peine de ſçavoir qui il eſtoit ; je ſoupçonne que ce ſoit Charles de Choiſeul ſieur de Praſlin, qui depuis a eſté Mareſchal de France.*

35 Aux grandes dignitez qu'il avoit lors qu'il mourut.] *Ces mots me perſuadent clairement, que ce n'eſtoit ni Monſieur de Vitry, ni M. de la Force, alors Capitaines des Gardes de ſa Majeſté, parce qu'ils ne ſont morts que longtemps apres le Roy Henry IV.*

36 De ne revenir point qu'il ne fuſt marié, & qu'il n'amenaſt ſa femme.] *Elle s'appelloit Anne de Bueil, & eſtoit fille & unique heritiere de Honoré de Bueil ſieur de Fontaine, tué à Saint Malo, quand la ville ſe declara pour la Ligue. De Thou Livre III. pag. 502. & 509.*

37 Et de tres-Illuſtre Maiſon] *De la maiſon de Budos. Elle eſtoit fille de Jacques de Budos Vicomte des portes, & de Catherine de Clermont.*

38 Laiſſa un fils & une fille.] *L'un s'appelloit Henry II, du nom, Duc de Montmorency, Pair & Mareſchal de France, qui fut décapité à Toulouſe par Arreſt du Parlement en Octobre 1632, l'autre nommée Charlotte Marguerite de Montmorency, eſpouſa Henry de Bourbon, Prince de Condé, premier Prince du Sang,*

decedé

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

decedé en 1646 duquel ſont ſortis les Princes de Condé & de Conty, & la Ducheſſe de Longueville, qui ſont pleins de vie.

39 Qui eut une fille durant tout cela] *Catherine Henriette legitimée de France, qui fut mariée en 1619 avec Charles de Lorraine Duc d'Elbœuf, Pair de France, duquel mariage ſont iſſus pluſieurs enfans, vivans à preſent auſſi-bien que le pere & la mere.*

40 Bien-toſt apres un fils.] *Depuis appellé Alexandre de Vendoſme, grand Prieur de France, mort priſonnier au Chaſteau de Vincennes durant le regne de Louis XIII.*

41 Chaſſa un des principaux de ſon conſeil.] *Nicolas de Neuville, Seigneur de Villeroy, Secretaire d'eſtat, ſous les Rois Charles IX, Henry III, Henry IV, & Louis XIII.*

42 Un tres-habile homme de ſon Conſeil.] *Nicolas Brulart, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils, Preſident en la Cour de Parlement, & depuis Chancelier de France ſous les Rois Henry IV, & Louis XIII, quon appelloit communément Monſieur de Sillery. Voyez M. de Sully en ſes Memoires Tom. I. chap. 81. pag. 392.*

43 Qu'il avoit fait Ducheſſe.] *Du nom de Beaufort.*

44 Un homme, qui eſtoit à la Cour il y avoit long-temps, ſe maria pour lors avec une femme, qui avoit de grands enfans de luy.] *Cet homme eſtoit Antoine de Roquelaure, Mareſchal de France.*

45 Le Cloiſtre des Chanoines de la Paroice du Palais Royal.] *Le Cloiſtre de ſaint Germain de l'Auxerrois.*

46 Une

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

[Une Egliſe à un des bouts de la ville.] *ſe du petit Saint Antoine, ſize en la ruë t Antoine à Paris.*

[Un de ſes Secretaires d'Eſtat.] *Pierre et, Sieur de Freſne, Secretaire d'eſtat.*

[Pour avoir eſpouſé une de ſes parentes.] *voir Anne de Beauvilliers, dont la mere, rie de Babou, eſtoit de la meſme maiſon que de la Ducheſſe de Beaufort, & avoit uſé Claude de Beauvilliers Comte de ſaint nan.*

[En une de ſes maiſons.] *A Fontaine-u.*

[Juſques à ſix lieuës de Lutecie.] *A Eſſo- M. de Thou livre 122, dit qu'il vint juſ- à Ville-juive. Les Memoires du Chance- de Chiverny, à Ville-neuve S. George.*

[Que Criſante eſtoit morte.] *De la mort la Ducheſſe de Beaufort, voyez ce qu'en t le Preſident de Thou en ſon Hiſtoire, li- CXXII. pag. 865. Le Chancelier de Chi- ny en ſes memoires depuis la pag. 322, juſ- à 330. M. de Sully en ſes memoires Tom. I. . 90. pag. 420. juſques à 425. où il en rap- e des particularitez fort curieuſes & fort bles.*

[Le Duc de Ponti, qui eſtoit de tres-bon- compagnie.] *Ie ne ſçaurois deviner qui c'eſ- M. de Sully dit ſeulement au chap. ſus alle- pag. 424, que le Roy, ayant receu la ſe- le lettre, qu'on luy eſcrivoit ſur cét acci- , à my-chemin, il s'eſtoit arreſté tout court tant en luy-meſme, s'il iroit voir cette femme*

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

femme que l'on luy mandoit eſtre morte, ou s'
s'en retourneroit à Fontainebleau. Sur qu
apres que Meſſieurs d'Ornano, de Roquelaur
de Fontenac, & autres particuliers ſerviteu
lui eurent perſuadé de s'en retourner : Il avo
appellé au milieu de la campagne & comman
à la Varenne de le venir trouver, & dire
qu'il avoit entendu de luy. Ce pourroit eſt
Monſieur d'Ornano.

53 Celuy qui eſtoit allé à Rome pour fai
agréer le mariage de Criſante.] *Monſieur*
Sillery, Ambaſſadeur à Rome pour le Roy He
ry IV. Nous avons veu les dépeſches & i
ſtructions du Sieur de Sillery-Brulart envo
pour eſtre Ambaſſadeur à Rome, à l'inſtan
ſollicitation de Madame la Ducheſſe de Bea
fort, à laquelle il s'eſtoit engagé de parole,
faciliter en bref la diſſolution du mariage
Roy, ſon mariage avec elle, & la legitim
tion des enfans qui luy eſtoient desja nez, po
eſtre eſtimez enfans de France; & elle à luy
ce cas de luy faire avoir les Sceaux à ſon reto
nonobſtant les intereſts de ſa bonne tante
Sourdis, & l'office de Chancelier lorſqu
viendroit à vacquer. Sully en ſes Mem. chap. 3
pag. 392. Tom. I.

54 En l'une des belles maiſons d'Alcandr
Au chaſteau de Saint Germain en Laye.

55 Le Roy ſoupoit à la Ville.] *Proche l'*
ſenal, au logis du Sieur Sebaſtien Zamet, q
le Roy par familiarité appelloit Baſtien.

56 D'un petit Eſtat.] *Du Marquiſat*
Saluces qu'il avoit uſurpé ſur la France
ſ

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

urprise, durant la tenuë des Estats de Blois, du ivant du Roy Henry III, en l'an 1588.

57 Au Duc son oncle.] *A Ferdinand de Medicis, Grand Duc de Toscane, oncle paternel de la Princesse.*

58 Le Duc de Velitres, son cousin Germain.] *Virginio de gl'Vrsini, ou Vrsin, estoit ls de Paul-Iourdain Vrsin, Duc de Bracciano, & d'Elisabeth ou Isabel de Medicis, sœur de rançois & Ferdinand de Medicis Grands Ducs e Toscane, & partant cousin germain de Marie e Medicis Reine de France, qui estoit fille du rand Duc François de Medicis.*

59 Elle fut receuë par deux Cardinaux.] *'Histoire du temps en met quatre, scavoir, rançois de Ioyeuse, Pierre de Gondy, Anne 'Escars, C. de Givry; François d'Escoubleau, . de Sourdis.*

60 Par le Chancelier.] *Pompone de Bellierre, qui avoit succedé depuis un an en cette harge au Chancelier de Chiverny.*

61 Prince de la Susiane, Gouverneur de la rovince.] *Charles de Lorraine, Duc de Guise, ouverneur de Provence.*

62 Par les Princesses des Armoriques.] *lles estoient trois sœurs, scavoir Henriette de ohan, Catherine de Rohan, mariée depuis à an de Baviere Duc de Deux-ponts, Comte alatin du Rhin, & Anne de Rohan; & ont pour freres Henry Duc de Rohan mort en 638, & Benjamin de Rohan Duc de Soubi-, decedé en Angleterre durant le regne de ouis XIII.*

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

63 Juſques à la ville où Alcandre la vint trouver.] *La Ville de Lion.*

64 Dame d'atour, nommée Leriane.] *Il faut ſçavoir des Courtiſans de ce temps-là qui elle eſtoit, ne l'ayant pû apprendre de l'Hiſtoire.*

65 Cette vieille Princeſſe] *Il veut parler de Madame de Nemours, qui venoit de la Fille de Louis XII, Madame Renée; & d'Anne d'Eſt. Quelle apparence que le Roy euſt mis auprés de la Reine une Dame de la religion?*

66 A la Marquiſe Iſmene, à qui le Roy avoit donné cette qualité.] *Mademoiſelle d'Entragues, Marquiſe de Verneüil. Voyez ce qu'en dit le Duc de Sully en ſes Memoires, Tom. I. chap. 92.*

67 De ce grand & heureux Prince.] *Louis Dauphin, & puis XIII du nom, Roy de France & de Navarre.*

68 Qu'elle fut arreſtée avec quelques-uns de ſes plus proches parens.] *Qui eſtoient François de Balſac Seigneur d'Entragues ſon Pere, & Charles de Valois Comte d'Auvergne, & depuis Duc d'Angouleſme, fils naturel du Roy Charles IX, & frere uterin de la Marquiſe de Verneüil, eſtant tous deux enfans de Marie Toucher natifve d'Orleans. Voyez l'Hiſtoire du Preſident de Thou, Liv. CXXXII. pag. 1134. & au Liv. CXXXIV. pag. 1182. & 1183.*

69 D'une autre bien plus belle.] *Qui eſtoit la Comteſſe de Moret.*

70 Eſtant d'accord avec le mary, qu'il la quitteroit dés le ſoir de ſes nopces.] *Ce mary pretendu eſtoit Philippes de Harlay Comte de Ceſi, qui a eſté long-temps Ambaſſadeur pour le Roy à Con-*

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

nſtantinople , & eſt mort âgé de 71 an , au is de May de la preſente année 1652.

71 Fut renvoyée en ſa maiſon.] *A Verneüil.*

72 Maria Milagarde avec un Prince de la aiſon Royale.] *Il veut dire François de Bourn Prince du ſang & de Conty.*

73 Cette Princeſſe eſtoit ſœur d'Olimpe, & Duc ſon mary proche parent du Duc de Sie.] *Elle eſtoit ſœur aiſnée de Marie de Medi- Reine de France , & mariée à Vincent I, Duc Mantouë & de Montferat , couſin germain de harles de Gonzague Duc de Nevers , & depuis uc de Mantouë , mort en l'an 1637.*

74 Allez en une maiſon proche de Lute-.] *A ſaint Germain en Laye , maiſon de iſance des Rois de France.*

75 Il faloit paſſer en un bac] *Le bac de ully. Cet accident fut cauſe qu'on y baſtit quelque temps aprés un pont de bois pour y paſſer la ière de Seine.*

76 Que c'eſtoit encore à ſa conſideration 'elle eſtoit ſa parente.] *Elle eſtoit ſa couſine rmaine , & fille de Marguerite de Bourbon ſa nte paternelle, qui de ſon mariage avec Fran- s de Cleves Duc de Nivernois , eut entr'au- s enfans cette-cy nommée Catherine de Cle- s , premierement mariée à Antoine de Croy ince de Porcian , puis à Henry de Loraine uc de Guiſe tué à Blois en 1588.*

77 Il faudroit un volume entier.] *voy celuy 'en a eſcrit le Cardinal Bentivoglio en Italien, itulé* Relatione della fuga del Principe di ndé.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

CLEF
OU
EXPLICATION
Des noms propres deguiſez dans l'Hiſtoire des Amours d'Alcandre.

A.

Alcandre. Henry de Bourbon Roy de France, IV du nom, & de Navarre.

Alcmene. Jacqueline de Buei Comteſſe de Moret, que le Roy Henry IV maria à Monſieur de Ceſi, qui s'appelloit Philippes de Harlay, mort âgé de 71 an en 1652.

Almidor. Anne d'Anglure Seigneur de Givry, qui eſpouſa depuis Marguerite Hurault, Fille du Chancelier de Chiverny.

Antenor. Philippes Hurault, Comte de Chiverny, Chancelier de France ſous les Rois Henry III & IV.

Arfure.....la Rouſſe, de laquelle M. de Sully parle en ſes Memoires.

Argie. Leonora Galigaï, depuis femme de Conchini, Mareſchal d'Ancre.

Armiſe. Charlote de Montmorency femme de Charles de Valois, Comte d'Auvergne, & depuis Duc d'Angouleſme.

Arnede. Henry de Bourbon, Eveſque de Metz, fils naturel du Roy de France Henry IV

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

IV, & Henriette de Balſac d'Entragues, arquiſe de Verneuil.

C.

Cleandre. Henry de Lorraine, Duc de Guitué aux Eſtats de Blois en l'an 1588.

Coriſande ..... veuve de ilibert Comte de Grammont, tué à la Fere elques années auparavant.

Criſante. Gabrielle d'Eſtrée Marquiſe de onceaux, & depuis Ducheſſe de Beaufort, orte en l'an 1599.

D.

Dalinde. La Marquiſe de Ceriſay ou Duheſſe de Villars; elle s'appelloit Juliette Hipolyte d'Eſtrée, & eſt nommée Mirtille ailrs.

Damon. Je croy que c'eſt le Duc d'Eſperon, grand favory de Henry III, Roy de ance & de Pologne. Son nom eſtoit Jean ouïs de Nogaret de la Valette, Duc d'Esrnon.

Dioclée. C'eſt Madame de Roſny, dont le ary (qui s'appelloit Maximilian de Bethune ron de Roſny, depuis erigé en Marquis) oit Gouverneur de Mantes. depuis Duc de lly.

Dorclas. Le Comte de Cramail.

Dorinde. Catherine de Cleve, veuve de enry de Lorraine, Duc de Guiſe, tué à ois en 1588.

Duc des Allobroges. Charles Emanuël, uc de Savoye, mort en 1630.

Duc de Medoc. Jean Louïs de Nogaret Duc

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

d'Eſpernon, appellé cy-deſſus, comme je croy Damon.

Duc de Micene. Henry de Bourbon, Prince du ſang, dernier Duc de Montpenſier, mort en 1608.

Duc de Moravie, premier officier de la Couronne. Henry Duc de Montmorency, Connetable de France ſous les Rois Henry IV, & Louïs XIII.

Duc de Ponti. .....

Duc de Sileſie. Charles de Gonzague, Duc de Nevers & depuis de Mantouë, mort en 1637.

Duc de Velitres. Virginio de gli Orſini Duc de Braciano.

Ducheſſe d'Achaïe. Eleonor de Medicis femme de Vincent premier, Duc de Mantouë & ſœur de Marie Reine de France.

Ducheſſe des Armoriques. C'eſt Madame la Ducheſſe de Nemours qu'il entend.

Ducheſſe d'Athenes. Madame la Ducheſſe de Mantouë, appellée cy-devant Ducheſſe d'Achaïe.

Ducheſſe d'Etrurie. Chreſtienne de Lorraine, femme de Ferdinand de Medicis grand Duc de Toſcane, oncle paternel de Marie de Medicis Reine de France.

Ducheſſe de Sileſie. Catherine de Lorraine fille de Charles de Lorraine, Duc de Mayenne Chef de la Ligue, & femme de Charles Duc de Nevers & de Mantouë.

E.

Eliane. .....

Eliſe. Senlis, ville du gouvernement de l'Iſle de France.

Eteo-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

Eteocle. Charles de Gontaut de Biron, Mareſchal, Duc & Pair de France, qui fut decapité dans la Baſtille à Paris en 1602.

F.

Filizel. Claude de Lorraine, appellé premierement Prince de Joinville, & depuis Duc de Chevreuſe, qui eſt encore vivant, & a eſpouſé Marie de Rohan, Ducheſſe de Chevreuſe, fille de Hercules de Rohan, Duc de Montbaſon, & Pair de France.

Florian. Roger Duc de Bellegarde, grand Eſcuyer de France.

Floridor, frere de Milagarde. Charles de Lorraine, Duc de Guiſe, fils aiſné de Henry tué à Blois en 1588. Il eſt mort en Italie à Cona dans le Sienois, âgé de 70 ans, le trentiéme Septembre de l'an 1640.

Floriſe. Charlote Marguerite de Montmorency, femme de feu Henry de Bourbon Prince de Condé, decedé en l'an 1640, & elle en 1650.

G.

Graſſinde. Catherine de Bourbon, Princeſſe de Navarre, ſœur de Henry IV, Roy de France & de Navarre, & femme de Henry de Lorraine Duc de Bar, decedée en la ville de Nancy l'an 1604.

I.

Iſmene. Henriette de Balſac d'Entragues, Marquiſe de Verneüil, ſœur uterine de Charles de Valois, Comte d'Auvergne, & depuis Duc d'Angouleſme, fils naturel de Charles IX, Roy de France, decedée en 1651.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

L.

Lariſſe ville. Je croy que c'eſt Mantes.

La veuve du Duc de Micene. Henriette Catherine de Joyeuſe, veuve de Henry de Bourbon, Duc de Montpenſier, Prince du ſang, & depuis encore veuve deCharles de Lorraine Duc de Guiſe, mort en Italie en 1640.

La ville des Maſſiliens. Marſeille, ville maritime, & fort renommée, de la Provence.

Leonide. Louïſe de Budos, ſeconde femme de Henry Duc de Montmorency, Conneſtable de France ſous les Rois Henry IV, & Louïs XIII, decedée en l'an.

Leriane. . . . . . .

Le Roy des Aſturies. Philippes III, Roy d'Eſpagne.

Licidan Capitaine des Gardes d'Alcandre. . . . . . .

Licine. Marguerite de Montmorency, femme d'Anne de Levi Duc de Ventadour.

Lindamart. Henry d'Orleans, Duc de Longueville, tué en une ſalve d'honneur, à ſon entrée à Dourlans en l'an 1595. Il avoit eſpouſé Catherine de Gonzague, fille du Duc de Nevers.

Lucile. Nicolas d'Angennes, Marquis de Rambouillet.

Lutecie. Paris, ville capitale de la France.

Lydie. Iſabelle de Babou, Marquiſe de Sourdis, qui fut depuis Maiſtreſſe du Chancelier de Chiverny.

M.

Meliſe. Marguerite de France, ſœur des trois

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

ois derniers Rois de France, de la branche
: Valois, & femme repudiée de Henry IV,
oy de France & de Navarre, appellée vul-
airement la Reine Marguerite, morte en
an 1615.

Milagarde. Louïse Marguerite de Lorrai-
e, fille de Henry de Lorraine, Duc de Gui-
, tué à Blois, & de Catherine de Cleves sa
emme, mariée à François de Bourbon Prin-
e du Sang & de Conty, mort en 1614.

Mirtille sœur de Crisante. Juliette Hippo-
yte d'Estrée, Marquise de Cerisay, ou Du-
hesse de Villars.

Mont de Mars. Montmartre.

N.

Napoleon. Gilles de Conflans, Seigneur
'Armentieres, fils du Comte d'Auchi.

Neustrie. Normandie.

O.

Olimpe. Marie de Medicis, fille de Fran-
ois de Medicis, grand Duc de Toscane, & de
eanne Archiducheſſe d'Autriche, & femme
le Henry IV, Roy de France & de Navarre.

P.

Palamede. Charles de Bourbon, Comte de
Soissons, Prince du Sang, mort en 1612, &
Pere de Louïs de Bourbon, dernier Comte de
Soissons, tué à la bataille de Sedan en mil six
cens quarante un.

Pedipe. Dieppe, ville de Normandie.

Periandre. Henry III, Roy de France &
de Pologne.

Philemon......

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

Piſandre. Conchino Conchini Marquis d'Ancre, depuis Mareſchal de France, tué à Paris en 1617.

Polidor. Monſieur de Roſny Gouverneur de Mantes, depuis Duc de Sully, ſon nom Maximilian de Bethune.

Poliniſſe. Catherine de Lorraine, fille de François de Lorraine, Duc de Guiſe, & d'Anne d'Eſt ſa femme, mariée à Louïs de Bourbon, Prince du Sang, Duc de Monpenſier, mort en 1582, & elle en 1596.

Preſtreſſe du Mont de Mars. Marie de Beauvilliers, fille du Comte de Saint Aignan, Abbeſſe de Montmartre.

Prince de la Suziane, Chef de ce party. Henry de Lorraine, Duc de Guiſe, Chef de la Ligue, tué à Blois en 1588, & appellé plus bas *Cleandre.*

Prince de la Suziane. Charles Duc de Guiſe, fils du precedent, Gouverneur de Provence ſous les Rois Henry IV, & Louïs XIII.

Prince de la Suziane. Henry de Lorraine Duc de Bar, & depuis de Lorraine, marié à Catherine de Bourbon, Princeſſe de Navarre, ſœur de Henry quatriéme Roy de France & de Navarre.

Princeſſe d'Etrurie, Marie de Florence.

Princeſſe de la Suziane; c'eſt la meſme que Dorinde. Madame la Ducheſſe Doüairiere de Guiſe.

Princeſſes des Armoriques. Voy les Annotations.

Province des Romains. La Provence, Province de France.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

R.

Riole. Loire riviere de France, grande & celebre.

Roy des Aſturies. Philippes III, d'Eſpagne, pere d'Anne d'Auſtriche, Reine de France, veuve de Louïs XIII, & mere de Louïs XIV, Rois de France.

S.

Scilinde. Antoinette de Pons, Marquiſe de Guiercheville, femme en premieres nopces de Henry de Sully, Comte de la Roche-Guion, & en ſecondes nopces de Charles du Pleſſis, Seigneur de Liencour, premier Eſcuyer, & Gouverneur de Paris.

Serquas. Arques, ville de Normandie.

Sertorius. Charles de Lorraine, Duc de Mayenne, Chef de la Ligue.

Scevole. .....

T.

Tiane. Compiegne.

V.

Vigenne. Guyenne, Province du Royaume de France.

Veuve du Duc de Micene. Henriette Catherine de Joyeuſe, veuve du dernier Duc de Montpenſier, & depuis du Duc de Guiſe, mort en Italie en 1640.

Ville des Carnutes. Chartres.

Ville des Maſſiliens. Marſeille.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

Obſervations ſur Alcandre & ſa Clef, & ſur les Annotations, imprimées & manuſcrites.

ALcandre avoit donné promeſſe de mariage à Coriſande (quelques-uns la nomment Diane) eſcrite & ſignée de ſon ſang. Cette Dame avoit fait la guerre pour Alcandre à ſes deſpens, & luy envoioit des levées de 23 & 24 mille Gaſcons ; mais elle devint graſſe & groſſiere, & ſi rouge de viſage, qu'Alcandre s'en dégouſta, & ſe donna à d'autres. Il offrit pourtant à Antonin, ſon fils, de l'advouër pour ſien ; lequel repartit, qu'il aimoit mieux eſtre gentil-homme, que baſtard d'un Roy. Et cecy je le ſçay de la bouche d'un des enfans d'Antonin. C'eſtoit feu M. le Comte de Grammont, pere de M. le Mareſchal de Grammont d'à preſent. M. le Duc d'Orleans diſoit au dit Comte de Grammont, qu'il eſtoit ſon frere, puiſque ſon pere (Henry IV) avoit couché avec ſa mere. Ledit Comte diſoit qu'il eſtoit vray, que le Roy avoit couché avec ſa mere ; mais qu'il y avoit une buche entre eux deux ; c'eſt pourquoy d'ordinaire M. le Duc d'Orleans l'appelloit ſon frere buche. C'eſt M. d'O, qui m'a fait ce conte.

Aprés la bataille d'Ivry le Roy donnant la chaſſe à l'ennemy, prit la ville de Mante par un ſeul homme, ainſi que je diray cy-apres, & cepen-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

pendant alla coucher à Roſny, ſelon M. de
hou (mais un Vieillard de ce temps-là, & du
iis, homme illuſtre, m'a dit, à la Roche-
ıyon.) Quoy que c'en ſoit, il fut frappé à
Roche des beaux yeux d'Antoinette, & luy
frit promeſſe de mariage, ſignée de ſon ſang,
Antoine de Lomenie de ſon coſté fut feru
Anne d'Aubourg Porcheux, Damoiſelle de
Comteſſe, & l'eſpouſa : mais Antoinette ne
ɔulut jamais eſcouter Alcandre.

Antoinette, eſpouſant Charles du Pleſſis,
:igneur de Liancourt, poſa pour condition,
ı'elle ne porteroit jamais le nom de Lian-
ɔurt, puiſqu'une putain portoit meſme
ɔm. C'eſtoit Criſante, mariée à Nicolas Da-
erval, Sieur de Liancourt, pres Neſle en Pi-
rdie : c'eſt pourquoy le Roy la fit nommer
arquiſe de Guercheville.

Antoine d'Eſtrée Seigneur du-dit lieu (dit
paravant Wally en Santerre) & Marquis
Cœuvres prés Soiſſons, grand Maiſtre de
rtillerie, avoit eſpouſé Françoiſe Babou de
Bourdaiſiere, & diſoit de ſa femme à ſes fa-
iliers, voyés-vous cette femme, elle me fera
clapier de putains de ma maiſon. Je tiens
diſcours de la bouche de Jean Lievin, Sieur
Beaulieu, homme illuſtre, qui le tenoit du-
Sieur d'Eſtrée, dans la confidence duquel
avoit eſté long-temps : Il le me racontoit
1619.

Dioclée ne peut eſtre Rachel de Cochefilet,
pendant ſon premier mariage avec Fr. Hu-
ut Sieur de Chaſteau pres & du Marais,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

qui mourut 1590, au temps que l'on veut po
ſer ſes amours, & n'eut point de gouverne
ment, eſtant de robbe, & Maiſtre des Requei
tes, ni pendant le deuxiéme avec Maximilia
de Bethune, qui n'eſpouſa Rachel que le 1
May 1592, en la ville de Mante, de laquell
encore il n'eut le gouvernement qu'en 159
(apres la mort de Salomon de Bethune ſo
frere puiſné), & qui d'ailleurs ne fut jama
jaloux : mais bien tout le contraire. Et ainſ
ſi cette annotation avoit lieu, M. d'Armen
tieres auroit fait l'amour apres ſa mort, & au
roit donné de la jalouſie à un homme qui n'e
eut jamais, ni n'en eſtoit capable.

Environ le temps que le Duc de Longue
ville fut tué, le Comte de Chaunes & le Ma
quis de Humieres ſe desfirent de leurs fem
mes. L'une fut eſtranglée avec ſes propre
cheveux, par de gens maſqués ; & l'autre à
promenade dans un parc fut pouſſée par ſo
mary dans l'eau, où elle ſe noya. Le Duc eſto
le ſujet de la jalouſie, qui luy cauſa la mort à
ſalve de Dourlens en Picardie.

Le Roy ne donna pas, mais rendit le gou
vernement de Chartres au Sieur de S. qui e
avoit eſté chaſſé par la Ligue.

Ce bon homme, ſurprenant une fois les
mans dans le lit, ſe plaignoit qu'ils ne fe
moient pas leur porte, leur remonſtrant
honte qu'ils encouroient, ſi un autre que lu
les eut ſurpris: & comme à Chartres on porto
en ceremonie au bapteſme un enfant d'Iſ
beau duquel le Chancelier eſtoit parrain, pa
ſar

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

ſant entre deux haies des gardes d'Alcandre, les ſoldats diſoient tout haut, Il eſt pere & parrain, es tu ſourd, dit il. Et il eſt conſtant que la Dame à l'article de la mort declara, que Henry n'eſtoit pas fils de ſon mary. Celuy qui le portoit au bapteſme dit que cet enfant eſtoit bien peſant. On luy repartit ; ne vous en eſtonnés pas, il porte les Sceaux.

Le mariage de Palamede, & de la ſœur d'Alcandre vint à tel point que Pierre Cayer, Miniſtre de Graſſinde, fut commandé de le benir preſentement, dont il s'excuſa : & ſur ce que Palamede menaça de le tuer, le Miniſtre dit à Palamede, qu'il aimoit mieux mourir de la main d'un Prince que de celle d'un Bourreau.

Graſſinde a tousjours aimé Palamede, & ſon refrain ordinaire parmy ſes familiers eſtoit, je n'ay pas mon comte : equivocant ſur le titre que portoit Palamede.

Lariſſe ne peut eſtre la ville de Mante, que le Roy n'a jamais aſſiegée : elle ſe rendit ſans ſiege en l'an 1590. Voicy comment Mante fut priſe, & je le ſçay de la bouche du preneur, qui me le raconta à Saucourt, pres Giſors, en 1622, en preſence de pluſieurs gentils hommes qualifiés du pays, dont quelques-uns luy pouvoient contredire, s'ils ne l'euſſent ſceu tres-veritable. Alcandre, ayant gagné la bataille d'Ivry en Normandie, pourſuivit Monſieur de Mayenne juſques aux portes de Mante, où le Duc crioit, Mes amis, ſauvez moy, j'ay perdu la bataille ; mais le Bearnois eſt mort ; & enfin y entra par

par le guichet. Villeneuve, gentil-homme de Guienne, qui portoit l'eſcharpe blanche, & qui eſtoit emporté par un cheval fort en bouche à cette chaſſe, marchoit lors aſſez involontairement ſur les talons du Duc de Mayenne, & ſe trouvoit tout ſeul de ſa bande de tous les plus haſtés de l'armée du Roy, & veritablement fut un temps qu'il s'eſtimoit perdu, à cauſe de ſon eſcharpe. Enfin il s'adviſa d'une ruſe qui luy ſucceda envers ce peuple, tout en deſordre dans l'eſtonnement où l'avoit jetté la fuite & frayeur du Duc. D'abord Villeneuve fit ſigne qu'il vouloit parler, pour les empeſcher de tirer ſur luy, puis fit aux premiers qui ſe preſenterent, & en ſuitte aux commandants & aux principaux, une jolie & hardie harangue. Que le Roy ayant eu pleine victoire de la bataille, comme ils le voyoient par la fuite du General & chef du party, venoit avec toutes ſes forces, & le reſte de celles de l'ennemy, qui avoient paſſé à ſa ſolde, teſte baiſſée droit à eux : mais qu'auparavant les menacer & leur faire ſentir les effets de ſa juſte colere il leur faiſoit offre de ſa clemence, &c. De cette harangue Villeneuve en rapporta au Roy la reſolution d'une entiere obeïſſance & ſubmiſſion, & dés le lendemain Mante fut à Alcandre. Ce diſcours me fut fait en la preſence de Philippes de Chaumont, Marquis de Guitry, d'Emanuël de Nonant le Conte, Sieur de Saucourt, Pierre du Pertuis, Sieur d'Eragny ſur Ette, Monſieur de Beuveray, ſurnommé le Cat, Monſieur de Loſſes la Touche

Mon

onſieur d'Abancourt, & pluſieurs autres, i eſtoient aſſemblés pour une affaire qui ncernoit de prés le-dit Sieur de Villeneuve, ibitué lors au Vexin, au ſujet qu'il y avoit s femme, proche parente du dit Seigneur Guitry. De plus ce ne fut pas Maximilien Bethune; mais le Baron de Roſny, Salo-on, ſon frere puiſné, qui eut le gouverne-:nt de Mante apres ſa reddition. Maximilien l'eut qu'apres ſa mort, avenuë en la ville de auvais 1597, au retour du ſiege d'Amiens.

Françoiſe B. fut trouvée, lorſque le peuple iſſoire ſe ſouleva contre elle, & la maſſacra, ant le poil honteux diſtingué & treſſé de pe-i rubans de ſoye de toutes couleurs, au rap-rt d'un homme d'honneur, amy tres-confi-nt de la maiſon d'Eſtrée, qui me l'a raconté a 36 ou 37 ans.

Il y avoit en ce temps-là pluſieurs Marquis legre. Le 1 Chriſtophle d'Alegre Baron Saint Juſt, l'aiſné de la maiſon. Le 2 Ives Baron de Meillau, ſon neveu. Et le 3 Ga-el du Queſnel, Sieur de Coupigny en rmandie, lequel & ſes deſcendants ont s le nom de Marquis d'Alegre, à cauſe ſabelle d'Alegre Meillau, Dame de Cou-ny femme de Gabriel. Celuy qui entrete-t Françoiſe, eſtoit Ives 4, Marquis d'Ale-Meillau.

Damon n'eſt pas le Duc, qu'a mar-é l'annotateur, qui fut en ce temps-bien loin de la Cour, & fit trois ans guerre 1593, 94, 95, en Provence.

Auſſi

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

Auſſi l'Auteur de ſa vie ne l'auroit pas oubli
puiſqu'il a bien oſé dire, qu'Alcandre aupa
avant l'an 1585 fit avancer au Duc quelqu
propoſitions de mariage avec cette Princeſſ
pag. 33 de ſon Hiſtoire : ce que j'ai peine
croire, Alcandre ayant de tout temps decla
à un de ſes plus confidens ſerviteurs, qu
n'avoit jamais haï que deux perſonnes : ma
qu'il les avoit tousjours haïes : C'eſtoit Cath
rine de Medicis, & ce Duc. Puis ce Duc eſto
marié dés le 7 Aouſt 1587, & ne fut ve
qu'en 1593, à la fin de l'année. Mais me ſo
vient qu'en 1654 Mademoiſelle de Boma d
que Graſſinde eut de la bonne volonté po
Henry de la Tour, Vicomte de Turenne, D
de Bouillon, & que le mariage ſe fuſt fait,
Henry en ce temps-là n'eût point eſté Offici
du Roy, que Graſſinde ne ſe pouvoit reſoud
à eſpouſer un Prince Officier d'un autre Pri
ce. Si cela eſt vray, faudroit entendre par
dernier Roy Alcandre luy-meſme, n'y aya
eu qu'Alcandre qui ait avancé en charges
dignités Henry de la Tour, & encore faudr
que cette inſigne faveur eût eſté pendant f
veuvage, qui dura pres d'un an. Ou pluſt
Damon, c'eſt Florian le Duc de Bellegard
contre qui pour cela eſt remarqué que Flo
dor avoit jalouſie, & qui par le moyen d'A
tenor Chancelier fit envoier Floridor en Pr
vence, & n'eſt pas inconvenient qu'un m
me perſonnage ait deux noms icy, auſſi-bi
que Dalinde & Mirtile, donnés tous deu
Juliette Hippolyte d'Eſtrées. Floridor & Pri

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

ce de Suſiane à Monſieur de Guiſe, & la Ducheſſe de Guiſe ſa mere y a auſſi deux noms de meſme, Dorinde & Pr. de la Suſiane.

Entre ceux que Criſante avança ne faut oublier Maximilian de Bethune. Il fut voir Criſante dans le rencontre de l'averſion qu'avoit Monſieur de Sancy pour ſon mariage, & luy demanda ſa faveur pour la ſurintendance, avec promeſſe de ſe donner tout entier à ſes volontés, & l'emporta, & meſmement la charge de grand maiſtre de l'artillerie, par la demiſſion que Criſante en fit faire à ſon pere, Antoine d'Eſtrées. Polidor n'eſt point Maximilian.

Le Duc de Ponti eſt, comme j'eſtime, Guillaume de Hautemer, Sieur de Fervaques, Duc (en brevet) de Grancé, & Mareſchal de France.

Dans les brouilleries des amours de Floridor & Filizel avec les mignonnes d'Alcandre, il fut dit en jurant, Alcandre a bien couché avec nos meres & nos ſœurs, & il voudra nous interdire ſes garces.

Alcandre aima Catherine de Rohan, depuis Ducheſſe de Deux-ponts, ſa couſine, tres-belle & tres-ſage, qui luy reſpondit, qu'elle eſtoit trop pauvre pour eſtre ſa femme, & de trop bonne maiſon pour eſtre ſa garce.

Il aima encore Charlotte des Eſſars fille naturelle du Baron de Sautour en Champagne, & de la Dame de Cheny, dont il eut deux filles. Elle avoit eſté ſuivante de la Comteſſe de Beaumont Harlay en ſon Ambaſſade d'Angleterre,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

terre ; depuis elle fut au Cardinal de Guiſe, qui en eut pluſieurs enfans, le Comte de Romorantin, l'Abbé de Chailly, le Chevalier, Madame de Rhodes, &c. aprés elle fut à Monſieur de Vic, Archeveſque d'Auſch, trois ans : puis eſpouſa Fr. de l'Hoſpital, Comte de Roſnay, Baron de Beine, Mareſchal de France.

Alcandre aima encore la Vicomteſſe d'Eſtauges, de la maiſon de Babou Bourdaiſiere, la Comteſſe de L..... & la Damoiſelle d'Haraucourt, Couſines de Criſante, qui luy furent livrées par une de ſes bonnes parentes : & ce fut là en cette derniere occaſion qu'il fut frappé de froideur & d'impuiſſance. Il en eut encore pluſieurs autres comme le Chevalier bannal de ſon Royaume.

Une de ces belles mignonnes, paravant qu'eſtre à Alcandre, avoit eſté publique pour une piſtole, puis fut au Duc de Mayenne, qui la mena à l'armée. Elle eut entr'autres encore pour mignon le Sieur d'Eſtavayé, Gentilhomme Picard, iſſu des Seigneurs d'Eſtavayé au païs de Vaux, terre de Savoye anciennement, & à preſent de Berne. Marie Glutin Marquiſe de Clermont Galerande (vulg. dit d'Amboiſe) ſœur uterine du vieil Mareſchal de Schomberg, Surintendant des Finances, viſitant Criſante le matin aſſez ſouvent, trouvoit maintefois Eſtavayé, s'habillant familierement à la ruelle du lit de la Dame. C'eſtoit un beau & puiſſant Gentil-homme, blond & le nez aquilin.

Quant à la mort d'une de ces belles, c'eſt

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

Ducheſſe de Beaufort, la Damoiſelle de la retonniere du païs d'Anjou, l'une de ſes uivantes, & tres-confidente, juſques à oucher ordinairement dans ſa chambre, apportoit à Dame Magdelaine de Pas de Feuquieres, Dame de Heucourt & Roſieres, ſa econde Maiſtreſſe, que la premiere, la veille de ſa mort, commanda à la Bretonniere de ne bouger de ſon lit, quelque bruit qu'il ut arriver pendant la nuit prochaine. Cette lle couchée entendit quelque temps aprés n aſſez rude eſtrif & dialogue importun e ſa Maiſtreſſe avec un inconnu & inviſible, equel ſe termina en plus rude coup, tant ue l'entreparleur prit la Dame par les cheeux, & luy tordant le col, laiſſa le corps xpoſé nud au travers du lit, la teſte & les heveux pendants vers le plancher & ſortit e la chambre. Ladite Dame de Heucourt, œur de defunt Monſieur de Feuquieres, Gouerneur de Verdun, & mere de Monſieur de Roſiers, Gouverneur de Marſal, m'a recité ette hiſtoire en 1633, & depuis juſques en 1637, à pluſieurs autres à diverſes fois, en ma preſence.

Quant à l'affaire, pour laquelle Monſieur le Villeneuve nous aſſembla à Saucour, elle merite peut-eſtre d'eſtre ſceüe. Il en fit rapport en tierce perſonne, & nous demanda advis là-deſſus. Ce Gentil-homme, qui paroiſſoit lors âgé de 60 ans, eſtoit allé ſeul en la maiſon d'un païſan pour le chaſtier, l'ayant faſché. Ce païſan collete Monſieur de Villeneuve

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

neuve (ou ce tiers ſi vous voulez) le met ſous
luy, & jure de luy oſter la vie, à moins que le
Gentilhomme luy promiſt & juraſt, de ne
s'en reſſentir jamais, ni par ſoy meſme, n
par autruy. Ce qui fut juré par mon Gentil-
homme. La queſtion qu'il nous propoſoi
fut, s'il devoit tenir ſa parole au païſan. Nou
allaſmes tous d'une voix, dix ou douze qu
nous eſtions, à l'affirmative, avec avertiſſe
ment pris & donné pour tous, de n'attaque
jamais par un Gentil-homme telles gens qu
ſeurement. Et fut allegué un exemple parei
& pire, tout frais & tout nouveau en ce temps
là d'un certain Marquis, (*Le Marquis de l
Broſſe, fils aiſné de feu Monſieur le Marquis d
Vardes.*) frere aiſné de deux autres, dont l'u
a eſpouſé une de ces belles mentionnées e
l'hiſtoire d'Alcandre. Cet aiſné n'en fut pa
quitte à ſi bon marché, puiſqu'en pareil ex
ploit il y laiſſa la vie entre les mains d'un païſan. Le vieil Marquis leur pere venerable vieillard & riche de 50 ou 60 mil livres de rente pour cacher cette mort faſcheuſe fit partir le train de ſon fils apres ſa mort, pour prendre le chemin de Lion & d'Italie ; puis quelques jours de là ſe fit eſcrire lettres, comme quoy il eſtoit mort en chemin de mort ſubite.

CON

CONFESSION CATHOLIQUE DU SIEUR DE SANCY,

ET

Declaration des cauſes, tant d'Eſtat que de Religion, qui l'ont meu à ſe remettre au giron de l'Egliſe Romaine.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

A MONSEIGNEUR

Le Reverendiſſime

VESQUE D'EVREUX.

MONSIEUR,

Ayant deliberé de mettre en lumiere a confeſſion (œuvre que je puis vanter eſtre pas publici ſaporis) *je n'ay pas ulu faire comme ces ignorants, leſquels ans quelque œuvre douteux à mettre vent, cherchent pour la défenſe de urs eſcrits, les uns le Roy, qui a tant autres choſes à defendre: les autres uelque Prince; comme un des tradu- eurs du Taſſe, qui a choiſi pour ſon apo. ue le Prince de Conty. Les autres y nployent des gouverneurs, plus ſoigneux reſcriptions que de rimes: ou les finan-*

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

ciers, occupés à l'exercice de leur fidelité
Enfin la folie des dedications eſt venu
juſques au Capitaine d'Argoulets &
coupejarets. Le ſecours de telles gens ſer
auſſi peu à ta defenſe de ces mauvais pe
tits livres, que ſi on peignoit des baſtion
aux coins de chaque page, ou ſi l'on fai
ſoit la couverture à l'eſpreuve du piſtolet
Ces precautions ne defendent pas un
mauvaiſe cauſe des cenſures. Mais c'eſ
en voſtre ſein, capable de toutes choſes
Monſieur mon Confeſſeur, que j'a
voulu jetter ce petit avorton, vous ayan
ouï (par maniere de paſſe-temps) defen
dre l'Alcoran de Mahomet, & le Tal
mud des Iuifs, avec telle dexterité, qu
les eſprits des auditeurs furent mipartis
voulans, ſans le long voyage qui les faſ
choit, ou la pauvreté qui les eſtonnoit
les uns coiffer un turban, les autres un
bonnet orangé. Il me ſouvient auſſi, qu
le Roy vous ayant un jour commandé d
prouver par diſcours la divinité, vou
raviſſiez les dames en admiration, &
vous offriſtes quant & quant à la preuv
d

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

de l'antipatique; ce qui euſt eſté plaiſant: mais le Roy vous fit taire. Nous vous ouïſmes une autre fois, avec eſtonnement, faire une homelie à la loüange de l'amour Sacré & Philoſophique. A la cataſtrophe vous cheuſtes ſur les regrets de Hyacinthe Catamite, l'un de vos Mecenas. La France a ouï reſonner par vos vers, chantés à la muſique de ſainte Cecile, les Antiphones de Quailus & ſes compagnons. Et depuis c'eſt vous, qui par voſtre eloquence ramenez à la grande & ſpatieuſe voye tant de gens de bonne maiſon; le zele deſquels, & leur conſervation, ayant touché les ames en perplexité, vous a rendu force diſciples, & acquis le nom de grand convertiſſeur. Pour ces raiſons je vous ay dedié mon livre, ſoit qu'ayant reſolu de quitter cette voye eſpineuſe, je fis election de vous pour le Sacrement de ma converſion. Ie dis Sacrement, parce que vous m'avés promis de le faire compter doreſnavant pour le huitieſme, & de le faire mettre au devant de la Confirmation. Les ſignes ſe-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

ront une charge de livres; la choſe ſignifiée, l'eſperance de parvenir. De toutes ces choſes je veux faire une ample & publique declaration: de quoy je faiſois une grande difficulté, n'appartenant qu'à perſonnes publiques de mettre en avant des eſcrits manifeſtes; mais feu Monſieur de Sponde m'a appris à vaincre cette difficulté, encore qu'il n'euſt rien de public que ſa femme. Or pource que ſes derniers eſcrits ont ſervy de pretexte à la converſion de force honneſtes gens, & ont donné quelque couverture à la mienne; je reproche, comme en paſſant, à ceux qui luy avoyent fait de ſi hautes promeſſes, qu'ils devoyent pour le moins retenir ce ſaint perſonnage par une honneſte priſon en l'Abbaïe de ſaint Mathurin, comme autrefois Poſtel, & maintenant Cahier, doctes & fols; ou pluſtoſt au for l'Eveſque, comme Maiſtre Pierre: que de le laiſſer, ayant encore l'eſprit troublé, aller par deſpit machiner la priſe de Bayonne, & faire rompre ſur la rouë ſes compagnons. Encore le mal eſtant fait, y avoit-

il

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

l bien moyen de payer la groſſeſſe de la fille
le M. de Guerres, ſon hoſte, ſans le laiſſer
ourir à la cruelle reſolution qu'il luy fa-
ut prendre de l'eſpouſer, avec diſpenſe
de ſa Sainteté, & un decret du Conſeil de
conſcience, que Pere Alexandre eut favo-
rablement deſpeſché, il pourroit commo-
dement empoiſonner ſa femme pour ſa
Catholique luxure exercée en Broüage.
Mais encore, pourquoy ne punit-on pas la
boiteuſe Rollette de la Rochelle, qui fit
deux grandes meſchancetés: l'une de
s'offrir au pauvre de Sponde, pour empoi-
ſonner ſa Maiſtreſſe, de laquelle elle luy
conta les pechés les plus deſcouverts, ſui-
vant la conſpiration faite par eux-deux
dés Broüage. Et l'autre malice fut de
changer de potage, & luy donner le con-
tre-temps de poiſon? Ie dis ces choſes en
paſſant, contre l'opinion des Huguenots,
qui le croyent avoir eſté empoiſonné par
Monſieur Raymond, pour avoir eſté re-
connu en ce nouveau converty quelque
trouble de conſcience, & ſa volonté d'aller
faire ſa repentance à la Rochelle. Voila

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

pour l'apologie de ſa mort, & de la hardieſſe que je prens, en faiſant ma declaration publique, laquelle je ſuis preſt de ſigner de mon ſang, à mes premieres hemorroïdes. Vous proteſtant, Monſieur mon Confeſſeur, que je tiens vos conſeils δυνάμενα σοφίσαι εἰς σωτηρίαν· ce que je n'interprete pas comme ce pauvre Miniſtre de Montauban; mais je l'entens ſelon voſtre Diſpute de Mantes, & le beau livre que vous avez fait imprimer, qui porte pour titre De l'inſuffiſance des Eſcritures. Ie l'entens donc comme vous dites d'elles, que vos conſeils ſont ſuffiſans pour me faire devenir ſage, non pas entierement à ſalut; mais pour me faire parvenir à ce que je deſire. Ie les ſuivray donc objectivè & ſubjectivè, *comme fit Morlas, juſques à une heure devant la mort.*

CON-

CONFESSION CATHOLIQUE DU SIEUR DE SANCY,

ET

Declaration des cauſes, tant d'Eſtat que de Religion, qui l'ont meu à ſe remettre au giron de l'Egliſe Romaine.

LIVRE PREMIER.

CHAPITRE I.

De l'autorité de l'Egliſe & de ſon Chef.

ON n'a que trop debattu en ce temps, ſi l'Eſtat eſt en l'Egliſe, ou ſi l'Egliſe eſt en l'Eſtat. De ceux qui veulent que l'Eſtat ſoit en l'Egliſe, les uns diſent, qu'elle ne ſeroit pas Univerſelle, ſi elle eſtoit circonſcritte dans l'Eſtat, qui n'eſt pas univerſel. Les autres prenans meſmes choſes pour exemples. Ne voyez-vous pas, diſent-ils, comme l'Eſtat ſe ſoumet à l'Egliſe, que ce brave Roy, apres tant d'armées défaites, tant de ſujets ſoumis, tant de grands Princes ſes ennemis abattus à ſes pieds, il a falu que luy, ſe proſternant au pied du Pape, ait receu les gaulades en la perſonne de M. le Convertiſſeur, & du Cardinal d'Oſ-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

iat ? leſquels deux furent couchés de ventre à bechenez, comme une paire de maquereaux ſur la grille depuis *miſerere* juſqu'à *vitulos*. Encore dit on qu'il a falu depuis jouër le meſme jeu entre la perſonne de ſa Majeſté & M. le Legat, toutesfois ç'a eſté doucement & ſous la cuſtode. Ceux qui veulent annichiler le S. Siege, alleguent la hardieſſe de la Cour, laquelle fugitive à Tours, oſa faire bruſler les bulles de S. Sainteté par un bourreau. Ils aleguent apres cela une ſeconde hardieſſe de la Cour unie enſemble, au banniſſement des Jeſuites de France, qui eſt un grand meſpris du Saint Siege. Mais je reſpons contre cela, qu'on n'eſt pas à s'en repentir: Teſmoin la bonne Catholique de Tournon, & à ſon imitation le Parlement de Toulouſe & de Bordeaux, qui replanterent, malgré tous, ces grands defenſeurs de l'Egliſe Catholique. Voila des preuves d'une part & d'autre par les effets. Maintenant j'en veux chercher par les cauſes, & que nul ne trouve eſtrange cette façon de proceder. Il y a long-temps que nous conſiderons en France les choſes par les conſequences, & non pas par les raiſons. Et puis j'advertis le lecteur que j'aurois pluſtoſt fait une ſouſtraction de cent mil eſcus, que de vuider des affaires ſi difficiles. Je me contente de dire que je crois le Pape eſtre plus que tout le reſte du monde enſemble: que tous les Saints, & que tous les Anges. Voicy les paſſages que m'a donné M. le Convertiſſeur, pour m'aſſeurer de cette opinion nouvelle. Bernard de Sens, liv. 3, l'appelle Prin-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

lince des Eveſques, heritier des Apoſtres.
primauté Abel, en primauté Noé, en
rriarchat Abraham, en ordre Melchiſedec,
dignité Aaron, en titre Moyſe, en juge-
nt Samuël, en puiſſance Pierre, en auto-
é Chriſt. J'ay leu ce qu'en dit Clement VI,
ſa bulle *diſt.* 19. *in Can.* le proëme des
ementines, & la gloſ. *Papa admirabilis*
Item Papa ſtupor mundi. Puis apres : *Nec*
us, nec homo, ſed quaſi neuter inter utrum-
e. M'a auſſi monſtré la gloſ. ſur q. ſect. 1.
ap 17, où il dit que le Pape n'eſt pas homme.
pour abreger, j'ay leu la diſtinct. *Canon*
poſuit. de Con. præ. 19. *Cap. ſi humanorum.*
il eſt notamment dit du Pape que *ſecundum*
mitudinem poteſtatis poteſt de jure contra
diſpenſare. Et 5. *tranſ. ep.* 5. *in gloſ.* il eſt
en expliquant, qu'il peut *ex injuſtitia juſti-*
um facere. M. le Convertiſſeur, ne vous
onnez-vous pas de ces derniers paſſages, les
nforçant d'un troiſiéme, où il eſt dit, que
Pape peut *facere infecta facta?* Par une ſeu-
Hiſtoire, dit-il, je vous prouveray que le
pe peut diſpenſer du droit contre tout droit,
re d'injuſtice juſtice, & que les choſes fai-
ne le ſoient point, Ce grand Pontife Si-
e V, qui fit trancher en ſa vie quatre mille
tes, & portoit envie à la Reine d'Angleter-
, d'avoir fait *ſaltar una teſta Coronata,*
luy-meſme qui oſta les bourdeaux des fem-
es & des garçons, faute d'avoir leu le livre de
. Cahier, car ceux-cy les remettent, & par
nſequent quatre-vingts mille ducats de ren-

te à l'Egliſe. Celuy qui diſoit, *non ſi chiava in queſta religione, non durera*, & que le Roy appelloit Maiſtre Sixte, qui fut fait Pape pour avoir perdu un pourceau. Ce grand perſonnage eſtant donc par malheur entré en pacte avec le diable, & ayant leu comment Alexandre VI, pource qu'il avoit pris la chaire par force, fut trompé ſur les douze ans & ſix, cettui-cy fit ſon marché à regner ſept ans, & ſon contract fut fort ſimple, pour ſe garder des ruſes d'un tel Notaire. Apres qu'il euſt regné cinq ans fort redouté, il tomba malade le dernier jour du cinq an, & à la veuë de ſon Camerier maggior vint à ſon lit un Romipete avec lequel le Pape entra en de grandes altercations. Les aſſiſtans entendirent comment le Pape appelloit l'autre perfide, l'interrogeant s'il n'avoit pas promis ſept ans abſolus & s'il y en avoit plus de cinq paſſez. L'ambaſſadeur d'enfer reſpondit à claire voix; Il eſt vray que je t'ay promis ſept ans, & n'en as regné que cinq, & ſi pour cela je ne ſuis point perfide. Souvienne toy, que l'an paſſé voulant faire mourir le fils de ..... pour avoir ..... la juſtice te remonſtrant que par les loix elle ne le pouvoit faire mourir devant ſeize ans, tu le fis pourtant mourir, & reſpondis que tu luy en donnois deux des tiens. Or cinq & deux ſont ſept, il s'en faut venir; & s'en alla avec une façon eſtrange, comme je l'ay ſceu par M. de Vic, qui lors du ſiege de Paris eſtant Gouverneur de Saint Denis, me monſtra le courrier, & les lettres priſes par

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

ar ſes gens. Il falut avoir Chorin pour les eſchiffrer, & Par ce malheur les Huguenots nt ſceu l'Hiſtoire, laquelle il euſt bien cachée ans cela : Car il eſt Catholique zelé. Mais puis-u'elle eſt deſcouverte il en faut tirer ce pro-t, de monſtrer la grande & abſoluë puiſſance lu Pape, qui en cet acte ſeul a prouvé ce que romettoyent les trois Canons alleguez. Il a liſpenſé du droit contre le droit, faiſant nourir cet enfant contre le droit. C'eſt juſti-e que l'enfant eſchappe, il a rendu cela in-uſtice. Le diable & luy ont achevé le troiſié-ne point ; car le marché, qui eſtoit à ſept ns, s'eſt trouvé n'eſtre point fait, par la ver-u du diable & du Pape trouvé parfait, pour aire aller l'un d'eux à la mort & l'autre avec on maiſtre. Et pourtant ce boufon de pre-oſt de Beaulieu, ſelon ſa Matheologie, quand e Pape euſt excommunié la Meſſe, où le Roy ut ſacré, avec ceux qui y aſſiſtoyent, n'avoit as trop de tort de dire, qu'une aſſemblée, ui ſe fit d'Eccleſiaſtiques, eſtoit pour eſtre un Dieu, le Chancelier le reprenant : par le corps B. Monſieur, dit le ruſtre, vous m'ad-ouërez que Dieu eſtoit à cette Meſſe-là ; le Chancelier ne l'oſant nier, l'autre demande 'il y avoit là quelque heretique, qui vouluſt orner la puiſſance de ſa Sainteté, chacun auſſa les eſpaules, aimant mieux conceder 'excommunication du Dieu du Ciel que bor-ner la puiſſance du Dieu en terre.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

CHAP. II.

Des traditions.

ON fait bien faſcher les Huguenots, quand on leur monſtre que l'autorité de l'Egliſe & les traditions nous apprennent à reconnoiſtre les Eſcritures, encore que les Eſcritures Canoniques ne nous apprennent pas à reconnoiſtre ni l'autorité de l'Egliſe Rom. ni les traditions. De fait il ſe faut tenir aux livres de l'Egliſe & non aux Canoniques, autrement les heretiques diffameroyent nos affaires avec leurs paſſages de Bible. Mais pour avoir pluſtoſt fait, je ſerois d'advis, qu'on ne contaſt point pour traditions ces anciens docteurs des ſix premiers ſiecles, pendant leſquels l'Egliſe n'eſtoit pas encore annoblie : ces beaux temples n'eſtoient point baſtis : les Papes de Rome tenoient leur ſiege dans des cavernes, & pour dire en un mot, les Papes pouvoyent paſſer comme miniſtres des premiers troubles, & l'Egliſe ſentoit la Huguenotte, ou pour mieux dire le fagot. Je dis qu'ils n'eſcrivoyent point hardiment en ces premiers temps, & pourtant j'advouë pour traditions les livres corrigés par le Sacré-ſaint concile de Trente. Depuis quelque temps nous avons veu à la Cour, & avons encore quelques docteurs, qui pour contrefaire les conſciencieux font les demy Huguenots, & les appointeurs de religion. Ce devoit eſtre un bel exemple à M. Benoiſt, & à ſes compagnons ; Berenger & Chau-

nauveau en ſont morts de melancolie, ou poiſon. Ces galands vouloyent perſuader ſuppreſſion d'un livre nommé *index expurtorius*; C'eſt un reſultat du Concile de Tren-, ſelon lequel eſtoit commandé à tous imimeurs de corriger les plus rudes paſſages, r leſquels les Saints Peres ont barboüillé la eance de l'Egliſe, avec un catalogue des ntences qu'il eſt bon d'eſtouffer, ou reſtier, afin que les heretiques ne s'en ſervent. es ſages mondains, ſe croyans plus ſages que Saint Concile, ont voulu ſupprimer cet ince expurgatoire, pour cacher, comme ils ſoyent, la honte de l'Egliſe, qui ne devoit aider ſur des titres falſifiés. Mais ils en ont eſcouvert la honte en la penſant cacher; Car livre tomba il y a 18 ou 20 ans (je dis une opie ſignée du Concile) entre les mains de maiſon de Ville d'Anvers, & eſt aujourhuy gardé ſoigneuſement aux Archives de El. Palatin. qui pis eſt, quelques docteurs, ntr'autres Baronius, qui furent choiſis pour ette reformation, ſe ſont reformés eux-meſnes, & ont confeſſé par eſcrits imprimés, que un d'eux en avoit changé pour ſa part ſoiante & tant de paſſages. Ainſi le deſſein du Concile eſtant deſcouvert, en voulant ſupprimer ce livre on ſupprimeroit l'autorité de Egliſe, & on feroit douter s'il eſt permis de hanger les gloſes des Docteurs, & quelque eu de texte des anciens. Il faut maintenir que oui, & que l'Egliſe doit changer le vieil & nouveau Teſtament, ſans s'arreſter non plus à

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

la traduction des Septante, qu'à celle des quin
ze-vingts, ſi on veut que les principes ſoyen
tous de noſtre coſté. Les Primats de Bourge
& de Lion ont auſſi voulu oſter du nombr
des traditions les conformités de Saint Fran
çois, le doctrinal de ſapience, le jardin de
ames deſolées, le Marial, les Sermons de Me
not, le *Manipulus Curatorum*, *Stella*, *Lava
crum conſcientiæ*, *Summa peccatorum*, dedié
la Vierge Marie. La Legende dorée, le livr
des taxes, & le *Vita Chriſti*. Un précheur
nommé *Chriſti*, preſchoit à Nantes en ces ter
mes aux dames : Mes dames les affettées, i
je trouve entre vos mains une Bible, ou u
nouveau Teſtament, je vous bailleray de mo
foüet ; mais ayez moy au poing le bon *Vit
Chriſti*, le *Vita Chriſti*, qui fit Veſpaſian & Tit
Chreſtiens, & le deſſein du Siege de Jeruſalen
pour vanger la mort de Chriſt; & il faiſoit con
damner toutes les Hiſtoires pour eſtablir la ve
rité de ce livre. Mais l'un de ces Prelats ſus alle
gués auroit auſſi-toſt appris à croire en Dieu
que nous de croire de luy, & eſt auſſi ma-aiſ
de nous faire quitter l'amour de ces livres qu'
l'autre l'amour de ſa ſœur. Ce ſont livres qu
ſont l'unique fondement de noſtre creance
Il n'approuve pas auſſi la desfaite de M. Cayer
Il dit que les contes de Saint François furen
faits à Geneve. Cela eſt bon pour l'Alcora
de Saint François. Mais ces affettés de Mini
ſtres ont leurs bibliotheques pleines de livre
de l'ancienne impreſſion : il vaut bien mieux
es defendre, & dire qu'ils ſont faits à bonne
in-

rention : comme quand on lit, Saint Fran-
is habitant avec ſa femme de neige ; il faut
re que c'eſtoit un antidote contre ſa chaleur
turelle, & pour celle qui paroiſt en ſa po-
rité. Quand il a preſché aux poiſſons ; c'eſt
e quand ſa poſterité preſche, elle auroit
ſoin d'auditeurs muëts. Quand il leur preſ-
a pour miracle, que Dieu les empeſcha
eſtre noyés au deluge ; c'eſt que les miracles
l'Egliſe R., ſelon Richeome, doivent eſtre
cauſes naturelles. Quand il appelle les
ups ſes freres, & les fait toucher à la main ;
eſt en prediſant que les Cordeliers ſeroient
ttes peluës, & taſchans de ſurprendre les
nocentes brebis. Il appelle les hirondelles
s ſœurs, parce que leurs freres, comme
les, ſe nichent au temps des matines chez
s villageois. Quand en priant, l'Ange dit à
int François, que de ſon Ordre devoit naiſtre
ntechriſt ; c'eſtoit afin qu'on ne deſdaignaſt
oint de faire les Cordeliers Papes. Et quand
met chemiſe à part pour s'arborer devant
s dames tout nud en la place du Crucifix,
eſtoit pour monſtrer les beautés de nature,
omme n'ayant point mangé du fruit de l'ar-
re de Science, & repreſenter, ſinon la Scien-
e, au moins la nudité du pere Adam. Quand
aint Germain reſſuſcite vn aſne mort, pour-
uoy par charité fraternelle & onopathie ne
ut il, eſtant en vie, donner la vie aux aſnes,
ui la reçoivent de luy mort en tant de lieux,
omme à Saint Germain des Prez, & de l'Au-
errois ? Blaiſe d'Anjou, qui menaçoit ſon
fils.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

fils d'excommunication, s'il ſçavoit qu'il leût une ligne de la Sainte Eſcriture, notamment des Commandements, enfin par l'interceſſion de l'Aubraye, bon Catholique, il luy fut permis de lire les Machabées. Frere Jacopon porta deux ans un bas d'aſne, la croupiere à la bouche, ne pouvant chevaucher ſans croupiere & en aſne desbaté. Quand j'eſtois Huguenot je ne trouvois rien qui me fiſt tant rire que la legende de ce bon ſaint. Il y a encore un livre chez nous, où j'ay fait de belles annotations: Comme ſur ce qu'il faiſoit confeſſer à un ſien frere ſes pechés par ſignes. Madame de Villeroy s'enquerant comment il confeſſoit ſa paillardiſe: de meſme curioſité elle s'enqueroit comment s'appelloit en Grec cette huile legere, que ſaint Dominique ſema entre les cuiſſes d'une nonnain, l'appellant huile d'amour. Ces choſes ſemblent abſurdes; mais elles font ce bien au peuple, qu'apres elles, il ne trouve abſurde aucune abſurdité. Et c'eſt pourquoy Saint Paul appelle la predication de telles choſes la folie de la predication: de quoy M. Cayer tire ce brave ſyllogiſme. Il a Pleu à Dieu ſauver les croyans par la folie de la predication, la predication de la legende eſt folie. *Ergo* Dieu a voulu ſauver les croyans par la predication de la legende. Si quelqu'un demande la note de l'univerſalité, & dit qu'on ne conclud rien *ex puris particularibus*, cela eſt bon pour les Scholaſtiques; mais cecy eſt une logique de financier, où tout ſe conclud par purs particuliers.

ers. La legende des Saints eſt le jardin de
ne. Les images le livre des ignorants. Dans
ardin ſe trouvent des herbes, qui pour le
ins endorment ſi elles ne gueriſſent pas.
galand homme qui s'accommode en ce
ps, ſçait ce que les païſans appellent vo-
S'il ſe trouve, que ſon ame deſolée ne
ſſe changer de vie, il y a dans la legende,
chap. de l'annonciation, l'exemple d'un
valier, qui voloit ſans pitié pauvres & ri-
s, & eſtoit quitte pour dire tous les jours
: fois, *ave Maria*; & pour les ſoldats de ce
ps c'eſt ce qu'ils pratiquent. Si une Dame
la Cour ſent en ſon ame deſolée qu'elle ne
uiſſe paſſer d'une grande, Catholique &
verſelle luxure, n'a-t-elle pas pour ſe conſo-
S. Marie Egiptienne, qui depuis douze ans
ques à l'âge du meſpris ne refuſa homme?
n'avons-nous pas l'exemple de Sainte Ma-
ene, tant celebre par les chroniques an-
nnes? Les poëtes de la legende nous ont
uis enſeigné comme elle fit par allechéments, que force gens de bonne maiſon ven-
ent leur bien pour elle, pluſieurs courax ſe couperent la gorge pour les jalouſies
ſon amour, & puis elle ne fut pas ſi-toſt
e que la voila canoniſée. Si quelque pau-
preſtre ne ſe peut garder en chaſteté, &
ſe peut ſervir du Canon, *ſi quis presbyter*
cubinam non habuerit, qu'il ſoit auſſi hon-
x que l'Abbé Ephraïm, qui vouloit, com-
Diogene, planter un homme en plein
rché : autorité du chap. *inter opera carita-*
tis:

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

tis : où il eſt dit, que qui s'eſt couplé avec une Magdelene, *multum profuit in remiſſionem peccatorum.* Si quelque Eveſque ou Cardinal devient amoureux de ſon page, qu'il ſe conſole à l'imitation de Saint François, qui appelle ſes amours avec *frater Maceus* ſacrées. Et de fait ils teſmoignerent leur fureur juſqu'à l'autel. Quant à ce que dit ledit livre, que S. François demeuroit tout en feu regardant frere Macée, & s'eſcrioit ſouvent, meſme un jour comme il tenoit le calice & l'autre les cannettes, il s'eſcria tranſporté de fureur *præbe mibi teipſum.* Je diray en paſſant où ſe fonde M. le Convertiſſeur, quand il nomme les amours de Quailus & de ſon Maiſtre ſacrées, & depuis ce titre a demeuré. Un jour que je l'en enquis, il me monſtra un paſſage dans l'Hiſtoire Ethiopique. Il y a un autre livre lequel ceux dont j'ay tantoſt parlé, ont fort voulu extirper : mais le Saint Siege ne le permettroit jamais. De Sponde le premier le demanda en ces termes, *habeat jam Roma pudorem, ejuſmodi mores toti mundo proſtituere deſinat.* C'eſt le livre des taxes, où un bon Catholique voit les pechés à bon marché, & ſçait en un coup, pour combien il en doit eſtre quitte. Celuy qui aura defloré une vierge, doit ſix gros. Quiconque aura connu charnellement, & toutesfois de gré à gré, ſa propre mere, ſa ſœur, ſa couſine germaine, ou ſa commere de bapteſme, il en eſt quitte pour cinq gros. Toutesfois ſi cela eſt connu en l'Egliſe, il en faut ſix. Pour avoir tué ſon per-

ou ſa mere, il faut un ducat & cinq car-
Je vous en deſcrirois bien davantage ;
j'ayme mieux vous dire que ces choſes
eſcrites au chapitre des diſpenſes perpe-
es. Le livre eſt imprimé à Paris l'an 1570.
Touſſaint Denis, ruë Saint Jaques, à la
de bois, & a pour titre *Cancellaria Apo-*
a. Un Poitevin me demandoit un jour,
ſçaurois luy reſoudre une gaillarde que-
, pourquoy les bougres ſont plus zelés
re les Huguenots que les autres Catholi-
s. Je me pris à rire de cette queſtion au
mencement ; mais là-deſſus il me ſou-
t d'avoir autrefois ouï dire au bon homme
reſchal d'Aumont: Mais Dieu ! il n'y a que
bougres qui nous menacent du tiers party,
ui veulent chaſſer les Huguenots. Cette
venance me repreſente auſſi, que le Roy
oit point eu de ſi violents ſoliciteurs pour
onverſion que ceux qui en eſtoyent ſou-
nnés. Cela fit, car j'eſtois encore Hugue-
, que je voulus entendre quel eſtoit l'inte-
de M. les bougres en tels affaires. Vous
ez, dit le Poitevin, qu'il y a force gens en-
nés de ce peccadillo, leſquels encore qu'ils
oyent pas bien aſſeurés qu'il y ait un para-
& un enfer, ils en ont pourtant peur, &
idroyent bien, comme diſent les decreta-
es, *uti abſolutione ad cautelam*. S'ils vont
mander à un Miniſtre, par quels moyens un
cheur execrable peut eſtre ſauvé, le Mini-
e répond, qu'il faut embraſſer la mort de
riſt avec la foy, prier d'un cœur contrit &
d'une

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

d'une ame penitente, s'asseurer en la m
ricorde de Dieu, & puis avec le regret du p
avoir desir & resolution de vivre mieux. V
la pour tout potage ce que vous dira un l
nistre, & le malheur est que les honnes
gens de ce siecle ne fournissent pas aiséme
ni de cette foy, ni de cette penitence.
S. Siege composé de gens de bonne maiso
qui ont interest à l'affaire, ayant jugé que
remede n'estoit pas viande à galands homm
& ne voulans pas qu'un belistre aille bra
un Prince, ou autres grands avec des ver
Theologales en l'autre monde, comme le p
vre Lazare, qui morguoit un homme de b
ne maison. Les peres, dis-je, y ont reme
bravement. Car un Jesuite, interrogé su
perplexité d'un Sodomite, vous accommo
ra bien mieux qu'un Ministre. Il vous envo
ra au Cardinal de Sourdis, qui par sa bulle f
le pourroit remettre la Sodomie & l'ince
Il vous mettra dans le col un chappelet
derniers impetrés par Maistre Jaques Davi
Evesque d'Evreux. Si vous estes François
vous baillera des grains benits, qui sont cot
au 19 art. & vous fera dire des paroles qui s
portées par le 7. comme, *Domine Iesu, susc*
& autres telles paroles, qui sont imprimée
Paris par ..... Et cette appli
tion, comme il est porté par là, vous don
indulgence pleniere & remission de tous v
pechés, tant de la coulpe que de la peine.
qui est cotté exprés par M. le Convertisseu
comme chose nouvelle. En quoy il faut a
voü

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

ier que l'antiquité ne fut pas assés hardie.
ouvez vous donc estrange, si la religion des
guenots, de laquelle, par faute de telles
ogues, je veux dire ce que disoit du Chri-
nisme ce sçavant Emperenr Julian, sça-
ir que c'estoit la religion des gueux & des
listres: Trouvez vous, dis-je, estrange, si
Princes, si les grands, les financiers, qui
ment leurs voluptés, haïssent de bon cœur
Huguenotterie & les Huguenots, & em-
assent une religion favorable, par les pre-
ptes de laquelle ils ont la graine de Paradis à
bourse: Une religion, dis-je, où ils trou-
nt remedes à leurs maladies naturelles &
snaturées: *in España los Cavalleros, in Fran-
los grandes y los pedantes, in Alamania po-
, in Italia todos?*

CHAP. III.

De l'interceſſion des Saints & des Saintes.

FAute d'arguments nos docteurs prou-
vent la plusspart des points qui sont en
ntroverse par gaillardes similitudes & com-
raisons: & voicy comment nous prouvons
nterceſſion des Saints & des Saintes. Toutes
rsonnes ne vont pas indifferemment pre-
nter leur requeste au Roy, mais par me-
ateurs, comme Princes, Princesses, Con-
illers d'Estat & Maistres des Requestes. *Ergo*,
faut que les Saints & Saintes fassent les affai-
s du Ciel, comme nous faisons celles de la
our. J'entreprendrois bien de prouver par
meſme

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

meſme comparaiſon, que Dieu ne ſe me
gueres des affaires du monde, pource que no
faiſons paſſer au Roy toutes les affaires co
me il nous plaiſt : de la pluſpart il n'en ſe
que le vent. Il eſt vray que cet heretique
Roſny luy veut faire prendre un autre ch
min, & veut faire du financier & de l'homm
de bien enſemble, contre les preceptes q
deux choſes contraires ne peuvent ſubſiſ
en un meſme ſujet. J'eſpere que l'un d'e
ſuccombera par l'aide de ma converſion &
l'interceſſion des Saints. Qui doutera de
vertu de leur interceſſion ? Conſiderez q
nuls crimes n'ont eſté ſi grands depuis 15
que la peine & la coulpe n'ayent eſté abol
par leurs prieres. Nuls ſervices n'ont eſté ſi
commandables, que ceux qui ont cuidé
faire recompenſer ſans l'interceſſion de
perſonnes Sacrées, n'y ayent eſté tromp
ayant perdu leur temps & la reconnoiſſan
qu'ils meritoyent. C'eſt ce qu'a eſcrit Hott
man en ſon livre de *regno Vulvarum*. Je n'a
rois gueres de peine à perſuader ce point
ceux qui ont eu des affaires en Cour dep
mon regne. Le general de la Ligue n'aya
plus que deux places de ſon party eſchap
ne ſe pouvoit reconcilier avec ce Prince, co
me il fit avec l'autre pour ſe le faire irrum
On gagne plus à cettui-cy qu'à ſe faire enrhe
mer aux tranchées. La Sainte qui regne luy
donné le pardon general, & l'a mis au pl
haut du paradis terreſtre. Madame de Mon
penſier, que nous voulons crucifier en peint

expié par meſme voye l'aſſaſſinat du feu
. Villeroy a fait ſa paix de meſme heureu-
ent. L'oncle Sourdis a recouvert Chartres,
teſte, qui luy branſloit pour avoir trahy
Gouverneur, mais on ne luy donna pas
urie, car les pages ne ſe pouvoyent plus
r à cheval, dont il fut eſcrit :

Pourquoy l'ont-ils caſſé aux gages
Sourdis, faiſoit-il tant de maux ?
C'eſt parce qu'il piquoit les pages
Au lieu de piquer les chevaux.

; elle eſtoit auſſi chaſſé le Grand, & pour
rime crime : mais il porta la chandelle à
e Sainte plûtoſt qu'à ſes merites. J'ay oſté
enfants de la Rochelle, & ne veux plus
ls eſtudiënt Grec ni Hebreu : mais qu'ils
rennent les ſciences de Monſieur de Li-
rac, la Varenne, Cachat, & la Baſtide,
ls apprennent à dire de bonne grace leur
pro nobis. Qu'ils ſçachent bien leurs heu-
à l'uſage de Chartres : dire ouï, & puis de-
nder que c'eſt; & pour feindre la beſte, l'eſ-
à bon eſcient. S'ils voyent des ordures à la
ur, je veux qu'ils ſoyent punais pour ne
entir point. Qu'ils apprennent, comme
nſieur d'Eſpernon, à porter au col les peti-
images de la Cour, & aider à leur torcher
erriere, treſſaillir de joye quand ils ſe ſont
s de bonne matiere, offrir en un beſoin la
gue, quand le linge demeure trop à venir.
telle voye ils gagneront une interceſ-
n : cette interceſſion ſert de ſuffiſance.
gnerac ne ſçait rien que rire, celuy qui
eſt

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

eſt algame des maiſons d'Eſtrée & de Lorr
ne. Cachat ne ſçait pas ſeulement parler Fra
çois. C'eſt luy qui a fait la paix de Proven
La Varenne n'a commencé que cet hiver d'
prendre à lire, & en meſme temps a fait
paix d'Eſpagne. Par ainſi les interceſſi
donnent le merite auſſi-bien que la reco
penſe. Et c'eſt pourquoy il y a dans nos he
res, *da nobis ut mereamur fieri participes. &c.*
les Huguenots, qui ſe ſont mocqués de ce
façon de parler, ne l'entendent pas.

CHAP. IV.

Du Purgatoire.

PUiſque nous avons conſtitué le purgat
re à la Cour, Galands hommes, ſi faut
trouver quelque lieu où nous confeſſions q
ſoit le purgatoire, ſans l'aller chercher ju
ques au trou S. Patrice, ſelon qu'Henry E
tienne en diſcourt en l'apologie d'Herodo
Je trouve ce qu'il en dit bien agreable; ma
il n'eſt pas approuvé de la Sorbonne. Si
voulois traitter cette matiere en Theologie
je me mettrois en grand'peine. J'ay conſul
M. le Convertiſſeur, qui ſe prit à rire de m
curioſité. Je luy demanday où il eſtoit par
du Purgatoire en la Sainte Eſcriture, il
m'allegua que des apocryphes & des paſſag
fort douteux. Je m'enquis des Peres, il m
dit que S. Auguſtin en parloit Livre 12 d
Geneſe; ſur l'Evangile de S. Jean, traitté 4
Au Livre de la Cité de Dieu, chap. 8; & e
pluſieu

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

lusieurs autres endroits, où je resolus ne fai-
e jamais plus le Theologien en matiere de
urgatoire. J'en ay pourtant trouvé un en ma
heologie, & je baille à deviner à toute la Sor-
onne où il est : je demande aussi où est le tiers
arty, duquel on a tant parlé en France, &
a crainte duquel a frappé un plus grand coup
la conversion du Roy, que celle du purgatoi-
e. Or je maintiens que je trouve le purga-
oire & le tiers party bien logés ensemble à
Vogent. Quelques-uns l'avoient voulu met-
re en Auvergne, & y confiner le Comte d'Au-
ergne : mais il est despesché de son purgatoi-
e deambulatoire, en cette heureuse saison,
ù les beaux sieges des paradis sont tapissés
our les fils de putain. Il n'a fait que rire de
on chartier versé, & est prest de restablir en ce
acré lieu les amours, dont il fut instruit en son
bsence. Il y a en France quelques autres pe-
ts purgatoires : mais ils ne font pas grande
mée, parce que les pardons y sont à trop bon
arché. Le grand purgatoire est donc à No-
ent, où le Comte de Soissons se purge au feu
e sa Vestale avec son train, qui est le tiers
arty, là où il oit parler des joyes du paradis de
Cour, & en rit à la mode de S. Medart.
uelques Anges, ou Mercures, comme la
arenne, le vont visiter en passant, & dit-on
u'il ira dire adieu à sa bonne dame, pour s'en
tourner parachever ses peines; les compli-
s imaginaires du tiers party errant par-là,
omme estant ames vagabondes, par fau-
de terre & de bastions pour s'enterrer.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

On dit pourtant que Nogent eſt fort propre à jouër des couſteaux, & que le tiers party, qui contraignit le Roy à ſa converſion, le contraindra bien-toſt à la perſecution des Huguenots, ou à faire ſon eſtat alternatif. Le Comte du Lude m'ayant loüé il y a quelque temps ſon chef, me damanda ſi je ne trouvois pas ſa fortune bonne. Quand vous courez la poſte, luy dis-je, prenez vous plaiſir à vous embarquer ſur un cheval qui a les genoux eſcorchés? Il me reſpond que non. Conſiderez donc que quand ce grand capitaine quitta le feu Roy, pour aller faire le Huguenot, & les Huguenots parce qu'ils luy avoient veu tourner le cul à la mangeoire à Coutras, quand il s'eſt mutiné à toutes les apparences de batailles, à toutes les avenuës du Duc de Parme, quand il ravit Madame inviſiblement, à tous ces accidens il y a remédié, pour avoir mis ſept fois les genoux en terre. Monſieur le Comte mon amy, voudriez-vous mettre voſtre couſſinet ſur une haquenée qu'on a chevauché à dos, & qui a les genoux tout eſcorchez? Par tels propos j'ay debauché le Conneſtable du tiers party du purgatoire de Nogent. Laverdin y voulut mettre le nez: mais on luy demanda la paſſade: il me dit qu'il avoit mis telle police à la premiere armée du tiers parti qu'elle ne fouleroit point le peuple. De fait je voy que les generaux des finances & des vivres ont eu beau loiſir d'y jouër dés le matin au here & au mal content. Il me ſouvient à ce propos de la reſponſe que fit le Roy, quand

Comte luy eſcrivit qu'il eſtoit là pour prier
eu. Ce Prince pour le rembourſer luy man-
, que pour rendre ſes oraiſons parfaites il
ettroit ordre qu'elles fuſſent accompagnées
jeûnes. Le foudre de Saint Denis ſe trouva
peu violent, pour feu de purgatoire, & fit
ſeoir la deliberation de joutonante. Le Cul
Bourbon, j'entens celuy que les Hugue-
ts appelloient teſte de Marotte,& que Maiſ-
Guillaume ne tenoit pas pour un homme,
is pour une reſſemblance, ce petit preſtre
avec un fer d'eguillette dans ſon breviaire,
rencontra pour ſa bonne fortune cet Evan-
e, *Non habet filius hominis ubi requieſcat*
ut, & là-deſſus dit à Bellozane (celuy pour
uel on diſoit que ma femme eſtoit belle aux
nes) c'eſt à dire que mon frere n'a aucune
ce qui tienne pour nous. Maiſtre Guillau-
s'y oppoſe, & dit qu'ils avoient quatre
ces pour le tiers party, places fort deffen-
s du feu du ciel, Sodome, Gomorrhe,
ma, Iſeboin. L'auteur des Viſions dudit
iſtre Guillaume traitte cette matiere fort
plement. Je concluray ce chapitre par une
monſtrance aux auteurs du tiers party &
itants du tiers lieu : Sçachez zelez Catho-
ues, que ce party n'a eſté condamné ni
ous, pour n'avoir fait ni bien ni mal, &
rtant reduit ſeulement au purgatoire.
ſtre malheur eſt de n'eſtre autoriſés des
s de guerre ; mais de ceux qui appelloient
ooltronnerie patience. Le Pape n'a pas eſta-
le purgatoire par paroles. Voſtre party

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

n'avoit que faire de tant de discours sur le droit des Princes du Sang; le Pape a mis le purgatoire par fulminations, il faloit à vostre dessein une armée fulminante : luy fait monstre des clefs de S. Pierre, comme des passe-par-tout aux bourses des Idiots. Il faloit à l'autre les peines de S. Paul, pour surmonter les oppositions des Decretales, & pour establir le tiers lieu il faloit à coups de canon establir le tiers party; & quand les Lutheriens ont voulu disputer, on a prouvé le feu de purgatoire en bruslant ceux qui le mescroioient. Quand les Huguenots ont attaqué les canons spirituels, on s'est servy des temporels : ainsi par occasion j'ay comparé le tiers party au purgatoire, lequel a este seulement *in potentia*. L'autre ne fut jamais *in actu*, & de fait la question n'est pas de peu d'importance, tesmoin ..... qui l'âge de soixante ans espousa une fille de vingt ans, dont il devint jaloux comme un tigre ou deux, & de jaloux catholiquement cocu, quoy il apporta toutes les receptes de Hans Carvel. Ses amys un jour luy demandoient comment il avoit fait cette folie : apres s'estre frotté les oreilles, essuié le front, il dit en se grattant l'*occiput* & se retroussant les C..... les; ce sont par la vertu bieu les Huguenots qui sont cause de ces malheurs. Car au temps passé nos peres avoient une repeüe de quelque sejour pour aller en Paradis, maintenant que ces paillards ont demantelé le purgatoire, faut y aller d'une traitte ; c'est pourquoy j'ay vois pris cette haquenée pour soulager mon..

sau

ſs penſer qu'elle deût broncher ſi ſou-
nt.

CHAP. V.

De la Iuſtification par les œuvres, & des œuvres meritoires

UIvant cette Sainte Methode de traitter les points Theologiques par ſimilitudes, il eſt pas beſoin que tous les Chreſtiens ſe nt aux interceſſions des Saints : il y a des ns de bien & des honneſtes gens qui ont ga-é place au Paradis de la France par braves bonnes œuvres, comme par la priſe d'un ouën, pour s'eſtre faits chefs de Toulouſe, de Narbonne, & de Carcaſſonne & païs ad-cents. Un autre, d'Orleans, de Bourges & pendances : un autre, de Poictiers & quel-ues menus ſuffrages : un autre de trois Fron-eres de Bretagne : ce ſont œuvres de par ieu, leſquelles ont eſté juſtifiées; & ſans dire, *mereamur*, elles ont merité, ou pour le oins acquis graces & pardon general, les o-erateurs ont chaſtré les finances du Roy, & nt eſté juſtifiés par icelles. Que les heretiques ec leur S. Paul preſchent la grace, la foy & fidelité tant qu'ils voudront, ceux-cy avec ur S. Jaques F..... S. Jaques d'Eſpagne ont ouvé leur foy par leurs œuvres. C'eſt icy, uguenots, qu'il faut advouër nulle juſtifi-ation d'œuvre eſtre difficile apres telles œu-es eſtre juſtifiées. Ceux-cy ont obtenu une oy, & cette loy leur a eſté loy de grace,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

& quand ce ſera à vous d'obtenir une loy vous l'aürez ſi pauvres & avec tant de peine que vous m'avouërez qu'il faloit *impetus* par œuvres non par foy & fidelité, vous ne croyez pas aux indulgences du Pape. Voicy quelles ſont les indulgences du Roy, qui n'eſt pas du Pape, nous trouverons bien plus, que ces bonnes œuvres que vous tenez difficiles à juſtifier, ſont devenuës meritoires, & ont merité ou pour le moins gagné au pauvre Villars une admirauté, & de beaux gouvernements aux autres Mareſchaux de France ſans forge, dont ils forgent monnoye à leur volonté; & au lieu que les bigots s'amuſent à gagner pardons pour milliers d'années, ceux-cy ont gagné les eſcus par milliers, ſi bien que calculant les payements des merites de la Ligue, la ſomme verifiée à Rouëlle, ſe monte à ſept millions ſept cens ſoixante & tant de mil eſcus. Il y a plus, ces œuvres ſont venuës de ſupererogations & bien-faits pour les autres exacteurs ſubalternes, qui avoient pris villes & chaſteaux à leur nombre, ces ſuivants ont eſté canoniſés par la ſuperabondance du merite de leurs chefs. Je ne mets point en ce rang ni Mercœur ni Eſpernon, ils ſont apres à ſentir que c'eſt de s'eſtre fié aux œuvres. Or voyons que ſont devenus ceux qui ſe ſont amuſés à garder la foy au Roy & à l'Eſtat, qui ont voulu eſtre juſtes, penſans que le juſte doit vivre de ſa foi. Ceux-là ont fait œuvres dignes de repentance, & non pas bonnes œuvres, & ont fort bien ſenty que la foi ſans les

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

vres à la mode, eſt morte, auſſi meurent-
de faim, & ſont par la baſſecour du Lou-
, Capitaines deſchirés, Meſtres de camp
rfondus, chevau-legers eſtropiés, ca-
nniers jambes-de-Bois, petardiers deviſa-
, Eſpions pied-nus, tout cela entre à trou-
par les degrés en la Sale des Suiſſes, apres
oir diſcouru, *In genere petitorio, non ſuaſo-*
, à declamer contre Madame l'Ingratitu-
. Les Capitaines portans la hotte, & les
uvres ſoldats le hoyau, exalter leur fidelité,
onſtrer leurs playes, conter leurs combats,
irs eſtats perdus, faire de mauvais paſquins,
ier contre moy & les autres financiers, diſ-
urir ſur un ordre nouveau, menacer de ſe
re croquan, & ſur la monnoye de ſa repu-
ion mandier quelque pauvre repas. Mais
elqu'un dira, tous ces pauvres diables, que
us contés, n'ont-ils pas aſſez travaillé, que
contés-vous leurs œuvres? Je reſpons que
eſtoient œuvres d'iniquité, pource qu'il eſt
ique de ſervir les Ingrats: & de plus la Li-
aille reprochant un jour au Roy la lon-
ieur de ſes ſervices & ſa patience, & qu'il
eſtoit rendu irreconciliable à ſes voiſins, pour
oir executé fidelement les commandements
ſa Majeſté; la cheute du diſcours fut, qu'il
avoit pas dequoy diſner. Ventre S. Gri, dit
Roy, qui lors ne juroit pas à la Romaine,
y a tant d'années que mon Royaume eſt au
illage, pourquoy n'avez vous rien volé? vo-
z comme les autres, le rien monſtre que
s œuvres de telle nature ne ſont point œu-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

vres, par conſequent indignes de recompenſe. Le pauvre homme continua juſques à la mort, & emporta pour ſa condition la pluſpart de l'honneur du ſiege d'Amiens, & mourut dans les mines du foſſé, & cela s'appelle en rien faiſant. Qui veut voir diſputer cette matiere plus doctement, qu'il liſe l'apologie du Roy, compoſée par M. Cahier, eſtant lors Miniſtre de Madame; le Roy me la monſtra comme ſtyle de Madame de Rohan; c'eſt une Apologie en prevarication, laquelle Roquelaure oyant lire s'eſcria, ô mort bieu! que ceux qui ont eſcrit cela ſçavent de nos nouvelles! Quelques-uns en accuſent la Ruffie; parce qu'apres avoir diſcouru de l'humeur du Roy, qui eſt de punir les ſervices & de recompenſer les offenſes, il dit à ceux qui ſe plaignent de ſa Majeſté, vous devés vous plaindre de vous, non de luy: car ayant connu ſon naturel, ſi vous vouliez des recompenſes il faloit les meriter par œuvres dignes, comme il a eſté dit cy-deſſus. De-là il parle à ceux qui ont l'honneur d'eſtre parents de ſa Majeſté, leſquels ils rendent encore plus mal-traittés que les ſimples ſerviteurs, & c'eſt ce qui me feroit ſoupçonner la Ruffie d'eſtre auteur de cet eſcrit; car il ſe dit parent du Roy: teſmoin une harangue que feuë ſa mere fit à Madame eſtant à Bergerac. Madame, luy dit-elle: *Io varromendy lou pouvret Gillot* la Ruffie. *Vou avé plo raeſon de l'aima ma que lou autre, per amo que you ho connagut lou Roy voſtre pere.* Si ont bien d'autres, mamie, repliqua Madame.

La

Perigourdine repliqua, Madame, *ſo voſtra*
tia you intendy, ſo l'honor de Dio garde &
la compania, carnaument. Depuis la Ruffie,
ur ne compoſer plus, fut honoré d'un eſtat
pion à Chaſtellerault, où il fit œuvre me-
oire, car il deſroba quelques papiers & fut
Conſeiller d'Eſtat, & cocu major en paye-
nt. Qui voudra encore voir hiſtoire à pro-
, Il faudroit lire le Teſtament de Salbeuf,
til-homme de Gaſcogne, qui bien qu'il
fort Catholique, ſervit le Roy dés ſa fuitte
Paris, juſques au ſiege, vendit en ſuitte
t chevaux, qu'il avoit de ſon train, remonſ-
nt tous les jours au Roy ſa diminution.
in la honte le chaſſa de la Cour du Roy;
is le deſir de mourir à ſon ſervice le retint
s l'armée, & il en vint là qu'il ſe rendit ſol-
d'une compagnie de ſes gardes, comman-
par ſon jeune frere. Il advint que quand
eut ruïné les boutiques qui ſont ſous la por-
. Honoré, à coups de canon, cettui-cy avoit
nandé d'eſtre mis en ſentinelle perduë de-
s ces ruïnes. Le Roy viſitant la nuit ſes
des & ſes approches, le Capitaine luy
nſtra du coin d'une maiſon avancée ſon
re aiſné, en lieu duquel on avoit desja reti-
leux ſentinelles par les pieds: le Roy voyant
reproches ſans parler ſortit de-là. Ce pauvre
til-homme apres quelques jours, ayant de
iveau taſté le cœur de ſon Prince, enfin
ncu de paſſion d'eſprit, & de fatigues du
ps mourut, & en mourant, quoy qu'il fût
mme ſans letres, voulut dicter ſon teſtament;

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

par lequel il demandoit premierement pardon à Dieu, & puis au Roy ſon maiſtre, d'avoir ſervy aux infames amours de ce Prince avec Catherine du Luc d'Agen, qui depuis mourut de faim, elle & l'Enfant qu'elle avoit du Roy. De la Damoiſelle de Montagu, que le Chevalier Montluc avoit livré entre les mains de ce Prince par les mains du dit Salbeuf, à quoy il eut beaucoup de peine : l'une, qu'elle aymoit ledit Chevalier juſques au point, qu'elle avoit couru juſques à Rome apres luy; & auſſi pour le meſpris qu'elle avoit conceu de ce Prince, pour lors plein de morpions, gagnés pour coucher avec Arnaudine, garce du Veneur la Broſſe. Ces poux Eſpagnols, las de poſſeder les parties baſſes, ou eſtans trop preſſez de logis, avoient pris un domicile eminent dans les uſſes, & dans les ſourcils, & le rond des cheveux, ſiege de la Couronne. Il alleguoit encore pour preuve une chaudepiſſe qu'il luy fit prendre dans l'eſtable de Tignonville à Agen, luy aydant à ſurprendre la putain du Palfrenier. Il avoit auſſi aidé aux amours de la petite Tignonville, qui fut imprenable avant eſtre mariée. Il l'avoit accompagné allant voir de nuit la garce de Goliath, & meſme luy avoit ſauvé un coup de volant, que le goujat luy tira du lit, en ſortant d'avec elle. Puis ſe fit l'entrepriſe ſur Rebours, à laquelle il ne fit rien que de prendre pour ſerviteur l'Amiral d'Anville, qui l'aimoit plus honneſtement. Il avoit encore aſſiſté aux amours de Dayel, Foſſeuſe, fleurette

ee fille du Jardinier de Nerac, de Martine
ame d'un docteur de la Princeſſe de Condé
la femme de Sponde, d'Eſter Imbert, qui
rurut, auſſi-bien que le fils qu'elle avoit eu
uy, de pauvreté, auſſi-bien que le Pere
ſter, mort de faim à S. Denys, pourſui-
t la penſion de ſa fille. Il contoit de plus
ſtoire de maroquin & l'avanture de Bille-
d, telle qu'elle eſt deſcrite au ſecond li-
de Feneſte. Apres venoient les amours
ne boulangere de S. Jean, de Madame de
onville, de la Bavereſſe, nommée ainſi
r avoir ſué, de Madamoiſelle de Duras,
la fille du Concierge, de Picotin Pancouſ-
e à Pau, de la Comteſſe de S. Maigrin, de
ourice de Caſtel-jaloux, qui luy voulut
ner un coup de couſteau, parce que d'un
qu'il luy faiſoit bailler par cette dame, il
retrancha 15 ſols pour la maquerelle, &
s des deux ſœurs de l'Epſéë. Tous ces ma-
rellages deduits en ce teſtament; pour
nſtrer qu'en ce regne on paye mal &
on ſe mocque des maqueraux. Apres ces
tes le teſtateur continua ſon ſtile, laiſſant
r dernier preſent à ſes enfans une remonſ-
nce, pour faire leur profit de ſa perte, les
ant ſouvenir des morts miſerables, pareil-
à luy, comme du Sieur des Hadrits, Gen-
homme de Bearn, fort vaillant homme,
ſe conſomme tout de meſme luy; du Ca-
ine Belle-Hache, vaillant & docte, pour
uel les Chirurgiens luy remonſtroient,
ils le traitteroient de deux arquebuſades

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

(qu'il avoit euës en un assaut) pour l'honneur de Dieu ; mais qu'ils ne le pouvoient plus nourrir. Cestui-cy guerit des arquebusades, mais il mourut de faim dans le lit du Capitaine La Porte, exempt des gardes, qui avoit sauvé la vie à son maistre, & à la troupe de retraitte, par un coup valeureux qui est descrit dans l'Histoire liv.4. du 2 Tome,chap. penultiesme;fut depuis pris en haine, cassé,mort de misere à Paris. Il est vray que l'on le pouvoit excuser sur ce qu'il s'estoit fait Huguenot.Apres tels exemples,il contoit les resjouïssances qu'il avoit veuës à ce Prince, quand il voyoit mourir quelqu'un des siens qui avoit bon equipage : combien il estoit habile à succeder pour en payer, comme il disoit, ses dettes : les brusques responses qu'il faisoit aux veuves & orphelins,qui demandoient les manteaux de leurs maris & peres, le testateur n'oubliant les noms des particuliers, comme d'Arbilly, S. Gilles, & autres morts à la Rochelle. Mon Frere m'a dit, qu'il fit tenir un conseil, pour se delivrer de toutes importunités, & fit debattre si les Capitaines n'estoient pas heritiers de l'equipage de leurs soldats.Les Huguenots rudes & fascheux, declarerent cette loy inique, & n'avoir jamais esté pratiquée que par des Albanois, qui estoient sans successeurs. Mais pour revenir au testament, ce pauvre le finissoit par injures, qui ne seroient pas belles à dire, envoya ses recommandations particulierement à un de ses compagnons, lequel trouvant un jour par les ruës

un

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

vieux chien, nommé citron, qui avoit
coustumé de coucher sur le lit du Roy, se
ourant de faim & chassé de trois costés, il
soit souvenir ce sien compagnon, d'un son-
t qui fut attaché au col de cette pauvre bes-
, au point que le Roy arrivoit à Agen; si
en qu'il se presenta luy & son sonnet que
us verrez ailleurs. Ce sonnet est à la fin de
volume. Il fit souvenir l'auteur, qu'apres
oir commandé long-temps un regiment de
uit compagnies, gagné un gouverne-
ent avec grands & hazardeux combats; il
y arriva d'estre porté par terre,& pris en une
nbuscade. Estant entre les mains des enne-
is, le Roy & la Reine firent telle depesche
'il faloit pour le faire mourir, en haine de
3 ans de fidele service, de plusieurs playes, &
otamment accusé d'avoir sauvé son maistre
la prison de Paris,lequel importuné du pri-
nnier de le sauver, vendit aux ennemis son
ouvernement. Il y avoit d'autres points plus
gres au Testament de Salbeuf, lequel mou-
t damné,s'il n'y a autre Paradis que la Cour.
y eut en ce temps un autre,Testament, fait
ar le petit fils du Chancelier de l'Hospital,le-
uel ayant quitté tous ses estats, pour suivre
s miseres de son Maistre; & la foy à son party
Religion, pour jurer aux paroles du mes-
ne Prince, pensant avoir trouvé un port
e ses erreurs à Quillebœuf, que de bourg
avoit traduit en ville de guerre; ce mise-
able receut par le S. du Plessis la sentence
e refus & de disgrace. Il prononça de sa

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

bouche celle de ſa mort, demanda une main de papier, & fit un Teſtament de ſtile plus relevé & de meſme argument que celuy de Salbeuf: mais les valets du teſtateur violerent ſa derniere volonté, & rendirent l'original, lequel, à ce qu'on dit, juſtifioit mon opinion, ſur la juſtification des œuvres.

CHAP. VI.

Des Miracles & Voyages.

FEu M. le Cardinal, de bonne memoire par excellence, c'eſt à dire de Lorraine, ayant ſceu que le Mareſchal de Fervaques, de bonne memoire auſſi, avoit deſcouvert une garce, que le preſtre de Belovet, autrement dit le Saint Homme, inſtruiſoit à faire la Demoniaque pour en tirer un miracle notable à la Pentecoſte prochaine; ce grand Prelat prononça contre l'impieté dudit Fervaques, diſant, combien que ces miracles fuſſent faux, ils eſtoient pourtant utiles *ad pias fraudes*, fraudes pieuſes: & de fait, il ſe fit une grande place au païs; car en lieu inhabité il s'eſtoit baſti en trois ans quatre-vingts maiſons & cinquante hoſtelleries, qui ne pouvoient fournir à recevoir les pelerins de toutes parts. Et meſme des grands Seigneurs hors de France; & quand il n'y eût eu autre miracle que ce baſtiment de maiſons, l'eſtenduë & la durée d'une opinion convertie en creance ſans fondement, il n'y a ſchiſmatique qui n'advouë que cela eſt monſtrueux: & c'eſt ce qui fait enrager les heretiques, quand

nand ils voyent que le peuple bruſle de bon-
s intentions. Vray eſt que je voudrois ad-
oneſter les bons peres, qui conduiſent les
oſes, de couvrir un peu mieux le jeu. Ce-
y qui conduiſoit la demoniaque de Laon, fit
ſot de luy apprendre à dire qu'il faloit ex-
rper les Huguenots; car comme remarque
ſtel, que cela ſonneroit que le Diable fuſt
igneur de noſtre bien. Quand donc les Pre-
s voyent de telles inventions, qui ne ſont
s aſſez bien compoſées & colorées, ils les
ivent racoutrer, polir, & faire valoir,
n pas s'oppoſer, comme fit l'Eveſque d'An-
rs, quand deux jeunes religieux, pleins de
le, luy amenerent une jeune Dame inſtruite
Demonologie, qui joüoit auſſi-bien que
Monſieur François Villon en la Diablerie
int Maixant. L'Eveſque ſe fit amener la
moniaque, ſur laquelle il fit une tres-cu-
uſe inquiſition, il demanda à quels ſignes
is violens on avoit conjecturé qu'elle fut
cie de Diables: un des protocoles luy reſ-
nd qu'à deux choſes on connoiſſoit la vio-
ce de ſes tourments: l'une quand on luy
chait la peau de quelque Croix, où il y eut
bois de la vraye Croix; l'autre preuve ſe
yoit clairement, à ſes treſſauts & mugiſ-
nens qu'elle rendoit, quand on liſoit quel-
e texte de l'Evangile. L'Eveſque avoit dans
col une de ces croix dont nous parlerons au
apitre des reliques; car ſon pere, de qui
ſceu les plus ſecrets articles de la vie du
Roy, avoit receu meſmes joyaux que les
autres,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

autres, & les gueriſſoit habilement de leurs chancres (cela ſoit dit en paſſant) : le conducteur de la demoniaque, qui voyoit cette croix au col de l'Eveſque, trouſſa la gallante, qui eſtoit couchée à terre juſques au jarret, & fit ſigne au Prelat qu'il la touchaſt de la croix ſubtilement : mais ce mauvais homme arracha bien la croix de ſon col, & avec l'autre main il tira bien ſubtilement une clef de ſa pochette, & la bonne Dame ne ſentit pas pluſtoſt la froidure de la clef à la cuiſſe, qu'elle effraya les aſſiſtans de ſes gambades. Il falut pour la ſeconde preuve lire l'Evangile devant elle. L'Eveſque tira de ſa pochette un Petronius Arbiter, qu'il portoit au lieu de Breviaire, & commença à lire *matrona quædam Epheſi, &c.* & la dite d'eſcumer, & faire miracle : & quand ce fut à *Placitone etiam pugnabis amori ?* lors elle tomba evanouïe. Ce Prelat à demy Lutherien dit, qu'il ne peut fomenter ces fauſſetez : mais il n'a bien leu un Docteur ancien, qui dit, qu'il vaut mieux laiſſer les ſuperſtitions, pour n'oſter les devotions. On luy en a fait de bonnes reprimendes : Si bien qu'il ne s'eſt pas monſtré tout contraire à la ſeconde Demoniaque, qu'on luy preſenta dernierement, nommée Marthe, inſtruite & conduite par un honneſte Capucin. Cette-cy a deux Diables, l'un nommé Belzebub, l'autre Aſtarot. Le premier eſt un rude Diable, fort ennemy des Huguenots, qui frappe tout le monde, & eut frappé Monſieur Matras d'Angers, s'il n'euſt pris un baſton, en luy diſant, Belze-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

bub, Maiſtre Mouche, ſi vous vous jouëz
y, je vous battray en Diable. Aſtarot eſt
nneſte Diable, jeune & galland, qui veut
Marthe ſoit bien traittée & bien veſtuë;
quipage fut preſenté devant la Juſtice &
nt le Clergé d'Angers. Le Clergé voulut
es deux Diables de bon lieu fuſſent exa-
s premierement par l'Egliſe. Un des Ju-
e la ville dit, qu'il y alloit de leur hon-
; & pour examiner ces eſprits, commen-
atiner, Matras, à dire du Grec. Voila Bel-
en colere qui dit, que s'il vouloit, il reſ-
croit auſſi-bien au Grec qu'au Latin. Le
cin, pour luy fournir d'excuſe, dit, Bel-
mon amy, il y a icy des heretiques,
ourquoy vous ne voulez pas parler. On
t à Latiner avec Aſtarot, qui s'excuſa ſur
neſſe; Belzebub s'excuſa diſant, qu'il eſ-
auvre Diable. Là il y eut grande diſpute
ceux de la Juſtice, ſi les Diables eſtoient
d'aller à l'eſcole; les Juriſconſultes main-
ent que c'eſtoit le *proprium in quarto mo-*
Demoniaques de parler toutes langues,
me celuy de Cartigny en Savoye, qui fut
uvé en 16 langues; aux enſeignes que
iniſtres de Geneve n'oſerent eſſayer de
ciſer: ceux d'Angers furent plus har-
tre autres, qui commencerent en cette
: *Commando tibi ut exeas, Belzebub &*
ot, aut ego augmentabo veſtras pœnas
bis dabo acriores. A la ſeconde fois il
ibla: *Jubeo exeatis ſuper pœnam excom-*
rationis majoris & minoris. Enfin tout

en

en colere, il ajoufta, *nifi vos exeatis, vos rele-go & confino in infernum centum annos magis quam Deus ordinavit.* Les Conſeillers en vou-lurent rire & deſcouvrir la meſche ; mais le peuple ſe mutina, & l'Eveſque pour faire fa paix allegua, qu'il avoit empeſché un impri meur Catholique par excommunication, qu vouloit imprimer un livre de du Pleſſis;& qu ſi l'on vouloit, il excommunieroit Hauttai de la Rochelle. Ce qui faſche le plus de ce diableries mal joüées ; c'eſt que l'affront e eſt à Noſtre Dame des Ardilliers ; car il faloi que ſon Curé jettaſt hors les demons, par l puiſſance & au nom de la bonne Dame, ayan refuſé de ſortir au nom de Dieu, cela eut for accru la devotion, & le nombre des pelerins quelques-uns diſoient que ce miracle ſe reſer voit à frere Ange par preference. Lugoli Lieutenant du grand Prevoſt eſtoit fort con traire à ces faiſeurs de fables, qui nous feron tous devenir heretiques, & ſi j'eſtois crû o en pendroit : & comme je luy dis, qu'il n faloit pas parler ainſi, il repliqua qu'il y avoi deux mil ames au Ciel, & autant en la terr qui reſpondroient pour luy, qu'il n'eſtoi point Huguenot, & que la S. Barthelemy e pouvoit parler : on ſe mocqua de luy, & o n'a pas laiſſé de faire enrager les Huguenots voyants arriver aux Ardilliers de toutes part de la France boiteux, aveugles, ſourds, la dres d'eſprit & de corps, & de voir cette le vée, pleine d'allants & retournans de meſme leſquels s'ils ne gueriſſent, c'eſt pour le cer tai

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

faute de foy, comme disoit le Prestre de
ovet à ses pelerins. Il ne faut donc point se
ndaliser de voir retourner les malades com-
ils sont venus; car l'operation du miracle
se fait qu'apres la croyance; pourtant cet
nme instruisoit les aveugles à dire qu'ils
oient, les sourds à dire qu'ils oyoient; il
avoit que les boiteux qui ne pouvans
mper autruy de leur tromperie, disoient
ils ne marchoient point de tout aupar-
nt. *Juxta illud, obedientiam expostulat Ec-*
a. Ou comme dit Bernardo Ochino, *che*
raculi della missa sono invisibili. Qui ne sçait
mestier ferme la boutique, si les hereti-
s eussent pû convertir en miracles les gue-
ins qui se font aux eaux chaudes, ils au-
ent beau jeu, & nos gens ont donné habi-
ent des noms de Saints aux fondations de
igues, & par tout ailleurs estably de bons
racles naturels. Il faut donner un eschan-
on aux meschans, des miracles de la bonne
me, qui soit approuvé jusques à la resur-
ction, par l'Histoire notable qui s'ensuit.
dame de la Chastre estant devenuë fort ja-
se de son mary, & de l'une de ses filles, se
commoda avec le Seigneur de Montigni,
tre lequel elle avoit exercé de grandes ini-
riés devant ces guerres: il falut peu de se-
nces pour rappeller cet homme, parce
il estoit fort amoureux de la Marcoussi. Le
mier office de reconciliation fut de tuër la
thelemy, messagere des amours du pere
e la fille. Ce meurtre eut de l'apparence,
parce

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

parce qu'en effet elle s'eſtoit bandée contre Montigni. Apres le cœur content de cette execution, vint à elle ſur un cheval de poſte, jambe deça, jambe delà, Madame Avoye de S. Laurens des eaux, laquelle commença par un ſigne de croix, la harangue de Nathan & de David. Ces deux belles dames, apres s'eſtre confeſſées reſolurent d'aller faire penitence aux Ardilliers. Madame Avoye fit preparer un habillement, un batteau, prit les habillements de Madame de la Chaſtre, elle ceux de Madame Avoye. La Maiſtreſſe ſe nomma Mademoiſelle S. Laurens, la Sourdaine prit le nom de Celeſtine. Arrivées aux Ardilliers, le Curé du lieu ouït la Confeſſion du meurtre avec ſanglots & ſouſpirs; premierement de la part du Curé, & puis de Celeſtine, ſi fut d'avis le Pere confeſſeur que Noſtre Dame priſt pluſtoſt la peine de reparer ce malheur par une reſurrection, que par une interceſſion; dont advint que la pauvre alcahuëte, qu'on penſoit avoir eſté enterrée, ſe trouva reſſuſcitée par le merite du Curé. Ce fut une belle viſion, quand apres la neuvaine, Madame Celeſtine eſtant proſternée en terre devant l'autel, ſa Maiſtreſſe Mademoiſelle Saint Laurens tenant la queuë du Curé, pour monſtrer l'hoſtie (car il n'y avoit pas plus de teſmoins), ſortit la groſſe Barthelemy de derriere l'autel, laquelle ayant jetté ſon ſuaire par terre, vint pardonner à ſa Maiſtreſſe, lors habillée en ſœur penitente, laquelle s'agenoüilla promptement devant cette ame nuë,

, qu'elle prenoit au commencement
me un phantoſme ; mais elle luy monſ-
outes les pieces qu'il faut au corps d'une
me. Madame Avoye la court embraſſer ;
lemoiſelle la Chaſtre la baiſer ; elles s'en-
aiſent l'une l'autre, & le Curé les baiſa
es trois. La peine fut de couvrir la nudité
reſſuſcitée ; car déja il y avoit des pele-
, laſſés de voir ſi long-temps la chappelle
née. Madame de la Chaſtre & Madame
ye luy partagerent leurs veſtements. Ma-
e de Saint Laurens luy donna ſon cottil-
Celeſtine ſa cappe, & l'amenerent, criant
acle, au logis du Curé, où eſtoit caché
ntigni. Qui voudra ſçavoir le reſte de l'hi-
e, le procés en eſt au grand Conſeil, & ne
eſtre vuidé à ce dernier quaréme-prenant,
oy que l'on le garde pour l'autre. Les he-
ques diſent là-deſſus, que c'eſtoit un mou-
, que Montigni avoit tué. La Barthelemy
-meſme l'avoit enſeveli dans un galetas, &
Madame de la Chaſtre, apres avoir danſé
Canarie ſur le ſang, & chanté, Je ſuis van-
, elle aida à traiſner le corps mort au re-
t. Ils diſent auſſi que ce fut Montigni qui
rendre la poſte à Madame Avoye, pour a-
ner par frayeur cette femme enragée, afin
durant ſon abſence on fiſt ſortir la Barthe-
y de Boijanci, & l'amener à Saumur, pour
es ſa reſurrection s'employer aux amours
bienfaicteur. Ils dirent plus, que le Cu-
es Ardilliers fut payé en chair, que la Bar-
lemy avoit fait la neuvaine avec luy ;
parce

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

parce qu'il trouva Madame de S. Laurens & Ce leſtine ſi vieilles & ſi maigres, qu'il n'en vou lut qu'une fois. Je vous conterois tout cela, l priſons rompuës, les batailles entre les gard du Mareſchal de la Chaſtre, les valets de Dame, les preparatifs de Marcouſſi pour em poiſonner ſa femme; mais le Secretaire c Molier de Poictou en a fait un traitté, pou celebrer le miracle, & puis je me ſuis avi que cela paſſoit un peu les bornes de Theol gie. Je finiray ce Chapitre par le tombeau c la pauvre Barthelemy, & cet Epitaphe con poſé aux Ardillieres par Madame Avoye e ſtile de S. Innocent:

Cy giſt & ne giſt pas icy,
Un mouton y fut mis pour elle,
La Barthelemy macquerelle
De la femme de Marcouſſi:
Montigni ne la tua pas;
Et le Curé des Ardillieres
La reſſuſcita ſans prieres,
Quinze mois apres ſon treſpas.

Si vous trouvez ce tombeau ailleurs, le trai té des miracles le demande.

CHAP. VII.

Des Reliques & devotions du feu Roy.

UNe des choſes qui m'eſmeut le plus deſdaigner l'Egliſe, fut la lecture d quelques livres, qui ſont, Dieu mercy, com me abolis aujourd'huy, à ſçavoir le livre de marchands, le chevalier Chreſtien, ſac & piece

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

res entre le Pape & Chriſt: mais ſur tout ventaire des reliques, & autres que je ne x pas nommer, de peur d'y envoyer les rits trop curieux de leur ſalut, & trop diſ- és à rejetter les œuvres autentiques. Un je treuvay un Auguſtin avec un biſſac ſur ol, criant paradis à vendre. Un Hugue- me vit ſcandaliſé de ce mot, & prit ce ps pour me faire voir tous ces petits livres, uels je deffends à tout homme qui voudra re à ſon aiſe en bon Catholique Romain, r le repos de ſa conſcience. On ſçait que eſté treize fois Ambaſſadeur; par ce yen en voyageant au deſpens d'autruy, j'ay ſi mal aviſé que de vouloir verifier cet in- taire de reliques, & un autre livre intitu- *Le coſe maravigliose del alma città di Roma*, rimé au meſme lieu l'an 1545, *con licen- di ſuperiori per Giouanni Oſmarino Gigliolo.* livre confirme l'inventaire que fait Calvin. que j'en trouvay à mon voyage, & la le- re de tels eſcrits, m'apprirent à meſpriſer reliques des Saints, voyant 15 ou 16 corps uint Pierre, 18 à Saint Paul, ſept ou huit ps à chacun Saint, dix mille martyrs en- rés en la grandeur d'un coffre, les traces pieds de noſtre Seigneur & des Anges, des rques des feſſes de Saint Fiacre en Brie ſur pierre. A Joſſé en Auvergne, en Cata- ne & ailleurs, un linge ſale de la Vierge nt ſes fleurs, des plumes de l'ange Gabriel, hache de Saint Joſeph fendant une bu- , les pierres de la feneſtre par où l'Ange entra

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

entra, du laict de la vierge ; à Maillezais *in una parva burſa ſatini rubri* les rognures d ſes ongles : pluſieurs chefs de Saint Denys & de Saint Jean, en pluſieurs lieux ; du ſang d meſme, qu'on dit bouillir le jour de ſa feſte & un eſternuëment du Saint Eſprit. Comm heretique je me moquois de telles choſes, & trouvois eſtrange cette diſſipation des mem bres des Martyrs, veu que nous reprocho aux Huguenots, qu'ils les ont oſtés de leu repos. J'ay encores à demander pardon à Mo ſieur le Convertiſſeur, car je me veux co feſſer à bon eſcient en ce chapitre, de m'eſt moqué de ſes grains benits, qu'il fit imprim l'an paſſé, pour les raiſons que le lecteur maſſera de ce qui s'enſuit. J'ay des contes u peu eſtranges à faire, pour prouver la ver des reliques. Je proteſte que j'aymerois mie voir les Huguenots ſe mocquer de la vertu S. Goyaux, que de mettre telles Hiſtoires vent, ſi elles n'eſtoient communes aux pag & laquais ; car nous devons cacher les vic de nos Princes, mais puiſqu'ils ſont déco verts, il en faut autoriſer les ſtatuts du Sai Siege. Saint Luc fut le premier qui deſco vrit le pot aux roſes ; car il s'enfuit à Brouä quand la Sarbatane & l'Ange, qu'il avoit co trefait, pour donner frayeur à ſon maiſtr & treves à ſa perſonne, furent deſcouve par ſon compagnon le Duc de Joyeu Rochepot eut tort de faire l'anagramme Sainct Luc, Cats in cul. Ce pauvre garç avoit en horreur cette vilenie, & fut for

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

premiere fois. Le Roy luy faiſant prendre
livre dans un coffre, duquel le grand Prieur
Carmille luy paſſerent le couvercle ſur les
ns, & cela s'appelloit parmy eux prendre
evre au collet. Tant y a que cet honneſte
mme fut mis par force au meſtier, & don-
ſi grande frayeur à ſon Maiſtre, qu'il ſe
repenti ou mort ſans le Duc de Joyeuſe,
deſcouvrit l'entrepriſe pour ne ruiner pas
ortune. Je ne ſuis pas coupable de deſcou-
r le conte du tapiſſier; car le Roy le voyant
haut de ſes deux eſchelles, pour racouſtrer
s chandeliers de la ſale, en devint ſi amou-
ux, qu'il ſe mit à pleurer avant que d'en
rtir, & cria qu'on luy amenaſt M. le Grand,
i a luy-meſme deſcouvert l'amour du bor-
e Reveillon, capitaine des guides, qui fut
npoigné par impatience d'attendre un jeune
ide, qu'il avoit promis; & ceux du Duc
Eſpernon & de luy; quand le jour de la mort
feu Roy il ſe mit à genoux à la chambre,
tre le Roy mort & celuy qui eſt vivant, de-
nt deux cens gentils-hommes, & qui pis eſt,
pluſpart Huguenots; Il s'eſcria le viſage
uvert de larmes, Mon couſin, pardonnez
oy; car le Roy me le fit par force au com-
encement, & je n'ay pris voſtre place pour
ous faire tort. Eſpernon honteux & plus
iſé, repliqua, Vous parlez comme une fem-
e, je ne ſçay que c'eſt. Siblot en une audian-
publique, le Roy l'ayant fait approcher
our rire; & luy inſtruit de Maiſtre.....
ai pour luy faire remettre un cheval de

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

livrée, faillit en ſon baragoüin à reprocher le violement de ſon Gouverneur, & parce qu'il ne s'expliqua pas bien, je n'en diray pas davantage : mais Loignac s'en alla criant & pleurant juſques à Poitiers, où eſtant viſité par les principaux de la ville, qui le croyoient encore en faveur, il leur fit des plaintes de ſon honneur perdu, d'eſtre abandonné & non payé, preſque en meſme temps. On vit depuis celles de la femme de Salettes, en une lettre priſe au bagage de Monſieur de Joyeuſe à Coutras. Saint Severin, depuis appellé pour cet acte le poulain farouche, s'eſtant ſauvé du Cabinet du Roy par le renverſement de Duhalde & de Soupitre, qui gardoient les portes des deux hautes chambres, s'enfuït parmy les gardes conter au Mareſchal d'Aumont, que le Roy l'avoit envoyé querir par Montigni que luy bien glorieux d'eſtre admis au Cabinet, apres que le Roy luy eut demandé, qui eſtoit cette Maiſtreſſe pour l'amour de laquelle on ne pouvoit jouïr de luy : Ayant reſpondu à demy François, *ſe io non haveſſe miga de patrona, ny voy ſervir altro que voſtra Maeſtà*. Le Roy luy reſpondit, je vois bien que vous tenez le party des femmes : mais je vois que vous n'eſtes pas ignorant de l'amour Philoſophique & ſacré ; moy, dit Saint Severin, *ſon ſoldato, & non migo Philoſopho*. Ce fut aſſez diſputé ; car en meſme temps le Maiſtre luy porte la main à la braguette, Montigny au collet, & Monſieur d'O aux eſguillettes : or ils coururent apres ce ſire dans la ſalle pour appaiſe

r les gardes ſcandaliſées du chapeau & du
teau; le pis fut que ce vieux François, le
eſchal d'Aumont faillit à tuer ce pauvre
me, quand il luy conta les choſes; Mort
, dit il, je voudrois eſtre mort ſi cela eſ-
vray. Il vous faut mette en priſon. Cette
on ſervit pour achever la tragedie, il fut
nois enfermé, & dit-on pis, la verité eſt
l ſe rendit apres entre les mains du
de Mayenne; les ſeize de Paris ne pou-
croire cette Hiſtoire, le prirent pour un
ire, & pourtant luy baillerent à garder
t Germain des Prez, & fut tué, avec deux
trois cens hommes, quelques mois apres
lant regagner la ville. Telles choſes & au-
comme le Courrier du Duc de Longue-
, à qui le Roy demanda l'autre pacquet
aravant que de voir celuy du Papier, puis
recourut avec ſon poſtillon, rapporter
Picardie leurs infames actions. Le Cour-
du Conneſtable fit les meſmes plaintes
ques au Languedoc, ſe pleignant ſur tout
Comte de Maulevrier qui l'avoit produit:
s ſon Maiſtre luy reprocha, qu'il s'eſton-
t de peu, le renvoya avec ſes pacquets.
ſt-ce pas aſſez pour me juſtifier que ces ſe-
s ne ſont pas divulgués par moy? Si je
tois ce que m'a dit en ſecret le Prince de
ndé, quand ils furent toute une nuit tres-
tens en l'apprentiſſage du Comte d'Au-
gne à ſon nombril: ou ſi je contois le ban-
ement du jeune Roſny pour eſtre mal gar-
de Noailles pour avoir eſcrit ſur ſon lit ces

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

Nul heur, nul bien ne me contente,
Abſent de ma divinité.

Le Roy lors de Navarre y avoit apoſtillé de ſa main,

N'appellés pas ainſi ma tante,
Elle aime trop humanité.

On connut par là qu'il aymoit les femmes contre les regles de l'amour ſacré ; cela le fi chaſſer à coups de pied, comme le Duc d Longueville, pour avoir demandé au Roy ſe couleurs en une lettre de papier illuminé. S je contois les eſpouſailles de Quelus, l'autr contract ſigné du ſang du Roy, & du ſang d d'O pour teſmoin, par lequel il eſpouſoi Monſieur le Grand ; de plus ſi je rediſois le paroles de ce Prince, agenouillé ſur Maug ron mort, ayant la bouche collée entre le deux parties honteuſes, je ferois deſplaiſir a Comte de Caravas, qui leur ayant preſté Chambre, les eſpia par le trou de ſon cabine Si je deſcouvrois encore la porte que le Co neſtable fit faire à Folembray, pour aller co cher avec le Grand, en contant ces choſes q ſont encore un peu ſecretes, on blaſmero mon humeur ſatyrique. Si je contois ce q m'a conté le Pont, comment il fut pris au co let, par impatience d'attendre Monſieur Grand, lequel n'oſoit paſſer, pource que Duc d'Eſpernon ſe promenoit dans le ch min, le chapeau enfoncé, & l'eſpée hors d pendants, jurant ſon Paufardious, nul Maiſt que moy n'y paſſera pour ce jour. Les jeun deputez des Eſtats de Blois ne ſe ſont-ils poi

plai

nts aux provinces, qui les avoient envoyés,
e que l'on corrompit leur chasteté, & leur
os, pour corrompre leur fidelité & leurs
,sans les oser nommer,sous le nom de Mi-
oix, le Baron de Coze, de Monac, & le jeu-
aron Miron. Mais pour tirer profit de ces
ses divulguées ,je dis, & je le sçay (car mes
ices me donnoient accez aux choses) que
oy ayant pris une merveilleuse frayeur de
choses, dés le temps de la sarbatane, devint
n si peureux, qu'il trembloit à la veuë du
indre esclair, & à l'ouïe du moindre ton-
re. Monsieur Rocz luy osta la plus part de
e frayeur par un *Agnus Dei*, benit de la
n de sa Sainteté:mais depuis lors il changea
ntaisie d'agent en celle de patient,il devint
imide qu'il craignoit mesme les vents, &
le bon Prince eut besoin de remedes plus
lens,& par le conseil de frere Ange, qui se
entit & luy monstra qu'il avoit commis in-
e masculin, parce qu'il estoit frere duDuc
Joyeuse, ils ne firent pas grande devotion;
fondations des Capucins, Jerosolimites &
illans, où vous avez veu le Duc de Joyeuse
ujourduy en son lustre, & là où l'on dit,
il retournera quelque jour, quand il sera
l des plaisirs de ce monde. Pour toutes ces
oses, ce devotieux Prince n'ayant perdu
peur, furent dressées les confrairies des
nitents & autres, qu'on a veu par la France.
frayeur croissoit avec les artifices exquis
voluptés, quand Monsieur le Convertis-
ir y mit la main avec des amuletes plus

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

puiſſantes, il fit venir de Rome des chapelets, des grains benits, deſquels le Roy fit preſent à tous les Confreres du Cabinet, & fut aviſé, que leurs voluptés s'exerceroient à travers leſdits chapelets; ce qui ſe pratique depuis aux Bordels de Paris, pour ſe garentir de la verole. Monſieur Pinars m'a dit, qu'un Jeſuite luy a advoüé s'en eſtre bien trouvé, & parce que quelqu'un de la bande ſacrée eut des chancres en mauvais endroits, fut adjouſté la Meſſe, qu'un Aumonier diſoit en un plancher dérobé ſur le lit du Cabinet: Meſſe ſacrée, de laquelle les ornemens eſtoient accommodez à ce peché, l'application ſur les eſpaules d'une Croix pleine de Saint Bois, les lavements d'eſchine & les cliſteres d'eau benite, avec grains qu'on appelloit benits & autrement quiriquenaudes. On a ouï parler comment le feu du ciel embraſa, il y a environ vingt ans, les Cordeliers de Paris; mais on n'a pas deſcouvert que le Roy ayant ouï conter qu'ils ſe meſloient de ces amours ſacrées, fut averty que les reliques de Saint François & de Frere Macé leur ſervoient de laurier contre les foudres. Le Roy fit le Gardien ſon Confeſſeur & Predicateur, à la charge de dérober ces reliques, leſquelles ne furent pas long-temps au Cabinet du Roy que le feu ſe mit aux Cordeliers, *juxta illud l. 2. titulo 7. fulgura de ſurſum depellit.* Le meſme Gardien luy apprit auſſi, que ce peché n'eſtoit point peché ſous l'habit d'un Cordelier, & en bonne intention de ſe rendre conforme à Saint François, & à

Frere

: Macé ſon mignon; c'eſt pourquoy ceux
ont herité des heures du feu Roy, ont
ſtré à leurs familiers, tous ceux qui ſont
més en ce chapitre, & enluminés en
leliers, aux enſeignes qu'à la fin deſdites
es ſont auſſi peints ceux ſur leſquels il
eu exercer ſon entrepriſe, comme Chaſ-
n, & Chambret; le Premier avec ſes man-
trouſſées, pour monſtrer ſes bras gras &
cs, & un *non per amor, mà per vendetta*. Ce-
encore un peu ſecret, mais qui n'a point
le coup de tonnerre, qui en temps tres-ſe-
, parmy cinq cens gentils-hommes, &
nt de Suiſſes, à une heure apres midy don-
ſans redoubler, en la chambre baſſe du
nte de Soiſſons, où Monſieur le Grand
ay prenoient leurs esbats ſur un lit, deux
es ſur un autre lit, le cinquieſme eſtoit à
neſtre? Le foudre les partagea, car il en
deux, & laiſſa le troiſiéme à demy mort,
us trois le coup entroit dans le trou de la
ge, & ſortoit par celuy du derriere. Or voi-
dequoy faire dreſſer les cheveux d'un re-
mé, car les deux qui n'eurent point de
l avoient chacun un chapelet, il n'en fut
nt trouvé ſur les deux morts. Je preſuppo-
que la..... qui n'eſtoit qu'à demy
rt pendant deux mois, avoit perdu la moi-
du ſien. Voila pour autoriſer les reliques,
prenez garde que vous verrez, Agnus,
oix, & chapelets aux bras de tous les freres
la ſacrée ſocieté. A propos de reliques, ce
eſchant Comte de la Rochefoucaut, diſnant

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

un jour avec les filles de la Reyne, qui le picotoient par ordre exprés, & luy demandoient de ces belles reliques qu'il avoit pillées à Tours, aux premieres guerres; il dit s'en eſtre defait, comme de bagatelles. Enfin eſtant importuné, il le leur accorda, à la charge qu'elles le viendroient toutes baiſer, & qu'il leur donneroit des braſſieres de Sainte Catherine, qui leur feroit à toutes revenir les tettons auſſi durs, que quand elles eſtoient pucelles. C'eſt pour achever ſes horreurs en riant; car on fait ainſi à la Cour. Pour moy ſi je ne fais tel cas des reliques, & ſeulement je fais ſemblant de les adorer, excuſez moy; car eſtant allé un ſoir à Boſny, à deux lieües d'Orleans qui eſt le ſiege de Meſſieurs de Saint Lazare je fus tout ébahy, en me levant au matin d'ouïr force clochettes à l'entour de la maiſon, voir entrer la baniere & la Croix & force Chanoines de Saint Aignan d'Orleans: mais autant de voix & de bannieres qu'il en peut entrer dans une petite gallerie qui va aux privés. Le fait eſtoit, qu'une garce du Chevalier Salviati, lors grand Prieur de l'Ordre avoit trouvé quelques coffres qu'en temps de guerre on avoit jetté dans le privé; en les crochetant pour dérober, elle vit dans un des coffres une boite ſeule, ſur laquelle il y avoit eſcrit *R. d. Coti.* Le Commandeur averti y courut, & ſon ſecretaire nommé Valderie, qui prirent le R. avec le point, pour le Pere de S. Catherine: là-deſſus fut defendu d'y toucher, & ſon maiſtre & luy allerent trouver l'Eveſ-

reſque d'Orleans; les docteurs,& entre au-
Picard, appellez en conſultation, reſolu-
t que cette boiſte ſe devoit ouvrir parles
ns ſacrées de l'Eveſque, aſſiſté des proceſ-
s voiſines. Les voila donc arrivés au am-
& apres une Meſſe du Saint Eſprit, on luy
les doits d'eau benite, il fait trois pas à
oux vers le coffre, ouvre la boiſte, qui ſe
uva une boiſte de bon Cotignac d'Orleans,
inſi que les Propheties ne ſe connoiſſent
apres leur effet, il ſe trouva que le R. ſigni-
t Reſte, & *d. Coti*, de Cotignac.

CHAP. VIII.

Des Vœux.

MAiſtre Pierre Poncet, gentilhomme preſ-
cheur, celuy à qui Monſieur d'Eſper-
n reprochoit, qu'il faiſoit rire les gens, &
i luy reſpondit, qu'il les faiſoit aſſez pleu-
r. Ce bon homme preſchant un jour aux
athurins, fit un grand diſcours des miſe-
s des Chartreux, qui ne mangent que du
iſſon; des Bons Hommes qui ne mangent
n qui ait eu vie; des Capucins qui n'ont
en ſur leurs pieds; des Feuillans qui ſont
mal veſtus & *vivunt in diem*; *di Frati igno-
nti* d'Italie, qui n'oſeroient rien ſçavoir;
s Pourceaux Saint Antoine d'aupres de
oanne, des Penitens qui ſe foüettent. Ce
reſcheur fit pleurer beaucoup de bonnes
erſonnes, & de toutes ces devotions & ces
œux auſteres tira cét argument, que ſi la

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

religion Romaine eſtoit fauſſe, on n'y v-
roit point accomplir des vœux ſi durs &
difficiles. Je donnay le lendemain à diſner
dit Poncet & à Renardiere de Bretagne, no
mettons les raiſons ſuſdites ſur le bureau,
Maiſtre Fol de Renardiere mit l'autre
grande colere, luy diſant que ces auſterités
vœux & de vies, eſtoient pluſtoſt marqu
d'une fauſſe religion, que d'une vraye; t-
moin, diſoit-il, que les ſacrifices des ho
mes eſtoient defendus aux Iſraëlites, & c
ſervés parmy les Gentils, comme leur eſt
proché à la pag. 105. & puis il alla conter qu
avoit veu en Turquie leurs enragés de C
loyers, n'ayant toute l'année pour couve
ture qu'un retz: mais en la main droite
grand raſoir duquel ils ſe font faire une pla
nouvelle quand la precedente acheve de gu
rir; & quant à leurs jeûnes & abſtinenc
celle du vin qui eſt enjointe à toutes perſo
nes, eſt plus dure que toute autre. Qua
ils jeuſnent, ils ne boivent ni mangent. Qua
aux pelerinages, où trouvez vous une ſi vi
lente devotion, que celle des pelerins de
Mecque, deſquels pluſieurs, apres les i
commodités du voyage & la veuë du ſepu
cre de Mahomet, ſe font crever les yeu
pour apres choſe tant ſacrée n'en voir j
mais une prophane? Apres il allegua l'eſtra
ge zele des Calignois, & comment on trou
au grand temple de Mexique, les parois fro
tées du ſang des enfans immolés au Diable p
leurs peres & par leurs meres, & ce ſang p
tou

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

tout l'épaiſſeur de deux doits ; à la verité j'ay ouï confirmer cela par le Gardien des Cordeliers de Mexico, & par deux autres de ſes compagnons. Renardiere concluoit par-là que telles inventions eſtoient de gens fanatiques, ou des Diables meſmes, qui ſe font par commandement ſervir ainſi. Là-deſſus ce Maiſtre Fol ſe mit ſur les antiquités, & je ne ſçay où Diable il en avoit tant appris ; ſçavez vous pas, diſoit-il, que les Druïdes François, les Anglois auſſi, ſacrifioient à certains jours, & tenoient les ſacrifices les plus ſaints quand ils faiſoient mourir les hommes le plus cruellement? Ceux de Carthage prenoient les enfants des meilleures maiſons, les habilloient à la Royale, & n'eſtoit permis aux parens d'en arracher un ; ſi bien qu'eſtants vaincus par Agatocles, ſur l'opinion qu'ils eurent que leurs dieux eſtoient courroucés par la diſcontinuation de tels ſacrifices, ils aſſommerent tout d'un coup ſur leurs autels 200 jeunes gentils-hommes. Ceux de Rhodes & de Crete faiſoient enivrer leurs hoſties, avant que de les immoler. En Chio & Salamine ils déchiroient les hommes pour les immoler à Diomedes. Les Arcadiens fouëttoient les pucelles juſques à ce qu'elles fuſſent mortes. Ceux de Sparte en faiſoient autant des enfans à l'autel de Mercure & de Diane, quelques-uns faiſoient un grand monceau d'eſcliſſes, l'empliſſoient d'hommes, deſquels Theopompe eſtoit l'un. Les Thraces tuoient leurs hoſties humaines à coups de lances à l'autel

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

de Tamolus. Quelques Alemans & Bourguignons faisoient carrousse du sang des sacrifices. Les Perses, les Grecs,& quelques Anglois enterroient toutes vives leurs hosties. Je ne veux pas dire les autres vilenies qui se faisoient des filles & des garçons, & autres folies exercées par les Corintiens & Bretons. Je dis donc que ces vœux austeres & cruels ont esté de tout temps services de diables. Là dessus la Renardiere se mit sur la Theologie, allegua de St Mathieu chap. 16 les paroles, Mon joug est doux, & autres, & nous dit; Messieurs le meilleur vœu que nous puissions faire, c'est à St Mathurin; car je vous asseure que le plus sage d'entre nous est tenu pour fol. Tout le monde n'a pas connu Renardiere; c'estoit un diseur de verités au feu Roy, qui desirant estre defrayé par ses Mareschaux de camp, il luy dit un jour, qu'il faisoit plus que Dieu, qui dit, du labeur de tes mains tu vivras commodement: & luy faisoit ses Mareschaux de camp vivre tres commodement, du labeur & du mestier où ils n'entendoient rien. A la fin Poncet se mit en colere, & luy repliqua que c'estoient des discours d'un Huguenot: l'autre poursuivit en sousriant, & commença à causer sur les Pythagoriciements des Chartreux & Bons hommes, entre lesquels on ne laisse pas de voir bien souvent..... Il nous conta comment Mr. du Bouchage estant las d'estre fessé par le Roy, & mis en prison entre quatre escrans, se confessa à un de ses compagnons de Piquepuce, lequel ayant ouï les violences du cabinet, luy

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

r enjoignit de ſortir du monde, & luy reve-
que s'il vouloit faire quelque temps la vie
s Capucins, il le verroit un jour Pape : ce
e l'enchanteur Raoul luy a confirmé, &
us verrez, dit Renardiere, que d'icy à quel-
e temps il y retournera, & diſoit que les
s prophetiſoient. Nous nous mocquaſmes
luy, Poncet & moy, & le bon homme en co-
e commença à dire, vous eſtes auſſi meſ-
ants que le Mareſchal de Biron, qui ſe mo-
a du pauvre frere Ange, quand il alla joüer
paſſion devant le Roy à Chartres, ſe faiſant
ietter, & portant une croix, de poids inſup-
rtable. Là eſtoit Monſieur de Monpenſier
nquerant qui eſtoit le maiſtre de la mora-
lé. Ce n'eſtoit pas celuy qui fit couper le
uzil de ſon vin de Gaſcogne ; ayant ouï de
belot, qu'il eſtoit digne de faire le ſang de
riſt. C'eſtoit celuy qui pour faire une *bo-*
bocca vouloit ouïr veſpres aux Auguſtins.
Mareſchal donc le tirant à part luy dit,
le corps B. Mr, ce fat en a bien dans le
, ſi d'aventure il n'y a point de Paradis.
Duc luy reſpond par St Picaud, mon maiſ-
, voicy qui eſt encore aſſez bien joüé,
rſmis que la muſique eſt un peu aigre.
eſtoit un cornet de terre qu'il avoit pris
four de Palaiſeau en paſſant, ſans oublier
fournier pour en ſonner. Telles gens
e vous, furent ces beaux Eveſques du
onnois, qui aſſemblerent un Sinode pour
ormer la couſtume de St Antoine de ce
is-là : les religieux du lieu s'appellent

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

Pourceaux de St Antoine par humilité; il ſont obligés de faire huit repas, comme monſtrant la fragilité du genre humain. Il y eut quelques Jeſuites, Freres Mineurs, & quelques jeunes Eveſques, qui firent de belles & longues harangues, pour monſtrer que telle conſtitutions peuvent changer, *habitâ ratione temporum.* Et que ce que nos peres avoient fait à bonne intention, eſtoit aujourd'huy ridicule. Mais à toutes ces raiſons le ſouſprieur de St Antoine, qui ronfloit, ne reſpondit qu'une grave ſentence & remarquable; en nos jours gardons nous des novalitez. On recommença de plus belle contre les mocqueurs de ce ſiecle comme vous autres & ce ſouſprieur à quatre mentons commença gar, gar, gar, gar, gardons nous, &c ouï mais vous dites que ſous ombre de devotion il s'y fait de grandes folies. Par St Jean je le ſçay bien, mais l'Egliſe n'en peut mais qui a plus crié contre le Roy & ſes mignons que moy, qui ay preſque conté en chaire l'Hiſtoire qui s'enſuit? Le Roy eſtant amoureux à Lion de la femme du ſire.....
Le marché fait par le Comte de Maulevrier avec la galande, il ne reſtoit que de prattiquer l'abſence du mary, ſi jaloux qu'il refuſa un bel employ honnorable, & une commiſſion ſur le ſel de Peccais profitable, pour y joindre. Il pratiqua un Cordelier, confeſſeur du jaloux, luy remonſtrant que les plus apparents de Lion avoyent l'œil ſur ce pauvre homme, & le ſoupçonnoient d'hereſie; parce qu'il n'eſtoit

eſtoit pas confrere des penitents. Le Corde-
er reſpond : à d'autres, Meſſieurs ; je ſuis
op matois pour vous ſoupçonner de devo-
on. Parlés moy St François, & vous trou-
rez que les Cordeliers ſont bons compa-
ons. Par la vertu, dit le Comte, c'eſt que
ous voulons chevaucher ſa femme, & il y a
ente eſcus pour toy. Le Cordelier replique:
lez vous en, Meſſieurs, & me laiſſez faire :
e-là à ſix jours, qui fut un Jeudy, voila le
uvre ſire au reveſtiaire, qui ſe prepare à
rter la croix, comme dernier novice. Le
oy, le Comte, & Clermont d'Entragues,
nt joüer leur jeu, & peu de temps apres
rent par la vitre de la chambre venir la pro-
ſſion, & le portecroix, lequel *dentro del ſa-*
r ſe mit à reſver & à fantaſtiquer en ſon
rveau ce qui en eſtoit, ſi bien qu'à la porte
ſon logis il luy prit une pamoiſon. La pro-
ſſion s'y arreſta pour changer de porte-
oix. Il falut ouvrir la porte, cacher les trois
mpagnons dans un comptoir, où ils eſtoient
grand danger, ſans le Cordelier & un con-
ere, qui vindrent perſuader au ſire, que
eſtoit ſon devoir de rapporter l'habit au re-
ſtiaire. Qui a plus crié que moy contre le feu
oy, qui portoit ſes mignons en ſes heures,
luminés, comme il eſt dit ailleurs, en Cor-
liers ? N'ay-je pas connu la Ducheſſe de
uiſe & de Nevers, qui portoyent Roque-
ont & le Baron de Fumel peints en crucifix
leurs heures & cabinets ; & eux leurs Maiſ-
eſſes tout de meſme en N. Dame ? Mais

vous

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

vous autres heretiques, vous avés tort de blaſmer l'Egliſe pour cela. Je rompis le propos de M. Poncet, diſant, l'invention des habits & des heures n'eſt pas coupable du mauvais uſage. Mais pour vous rembourſer tous deux de vos mauvais contes, je vous en donneray un tout nouveau. Qui penſez-vous qui ait fait quitter le monde au Comte de la Chappelle? C'eſt, dit Renardiere, le Cardinal de Florence, qui luy fit je ne ſçay quoy, & luy promit qu'il deviendroit Pape. Je me pris à ſecoüer la teſte. Pourquoy non, dit Poncet, auſſy bien que le Pape ....., qui fut pris à la porte pauvre garçon, parce que la ſingeſſe du Cardinal... le prit en amour? Quelques-uns diſent, qu'elle l'aimoit pour la grande quantité de poux qui eſtoyent ſur luy. Tant y a, qu'eſtant desbarbouillé il fut agreable à ſon maiſtre, avancé depuis, & nommé le Cardinal *della Simia*, & enfin Pere Saint. Aux enſeignes que le College luy remonſtrant, qu'il avoit fait Cardinal un gueux & un ignorant, il reſpondit, c'eſt ce que vous trouvaſtes en moy, & s'il devient vieux, c'eſt ce qui le fera Pape. Tout cela, dis-je, n'y touche point. C'eſt que ſa Mere eſtant laſſe de luy, partie parce qu'il tombe du haut mal, & qu'elle le trouvoit fort ſot, mais principalement par ce que ſon frere virginal entroit en ſervice, elle luy fit faire le voyage d'Italie, & luy ſuſcita un confeſſeur, nommé *fra Jeronimo*. Cettuy-cy tira ſi bien les vers du nez de ce jeune veau, qu'il luy confeſſa des pechés que j'ay honte de dire; pour

ur leſquels il fit croire, qu'il n'y avoit au-
ne expiation que de quitter le monde, & ſe
uër à l'Egliſe. Je ſçay bien, dit Renardiere,
que vous n'avez oſé dire. J'oüis à la feneſ-
e de l'eſcurie à S. Denis, un qui importu-
nt ſon compagnon de luy dire, ſi le Comte
: la Chapelle devoit venir; la reſponſe fut:
ne ſçaurois non plus dire cela, que deviner
ui a eu ſon pucelage, le pere, la mere, l'on-
e ou la ſœur. Mais à ce propos; ce vœu eſtoit
ſſy rude que l'expiation de ſes forfaits,
omme celuy que deſcrit l'Aretin en la per-
onne de Meſſer.... Sa pauvre mere penſant
ourir en douleur d'enfantement, le voüa
eſtre Cardinal par humilité. C'eſt de luy
ue le Paſquin prononça: *C'ha fatto il Cardi-
ale, la laſciato il ſuo Elemoſinario al loſpitale.*
nfin M. Poncet ſe faſcha de ce diſcours, &
ous dit; ſi vous autres Huguenots ne fuſ-
ez venus à la traverſe, on euſt bien appris au
eu Roy des veſtements, des tonſures & des
œux ſecrets. Car on l'euſt mis à la grande
hartreuſe, bien fortifiée de baſtions au lieu
e raiſons. On l'eût habillé comme l'eſtoient
es bardaches dans ſes heures. On euſt chan-
é ſa Couronne en couronne de tonſure, &
our vous dire Adieu, & finir nos diſcours,
n eût payé ſa deviſe, *manet ultima cælo*, de
e diſtique, qui fut trouvé affiché ſur l'horlo-
e du Palais:

Qui dedit ante duas, unam abſtulit, altera nutat:
Tertia tonſoris nunc facienda manu.

C'eſt

C'eſt à dire, celuy qui devant en a donn
deux, en oſte l'une, & l'autre branſle, &
troiſiéme ſe fera maintenant par la main d'u
barbier. Adieu, Meſſieurs, je ſuis marr
de voir ſi mal uſer des œuvres piës : mais Por
cet paſſa la porte, & Renardiere m'achev
ſon conte. C'eſt, dit-il, que l'Eveſque d
Xaintes eſt un des meilleurs compagnons qu
ſe puiſſe trouver. Il y a auſſi une Abbeſſe au
fauxbourgs, le Convent de laquelle eſt pluſto
une Cour qu'un Monaſtere. Car n'en de
plaiſe à Maubuiſſon, où durant le ſiege d
Pontoiſe il y demeura huit religieuſes, que l
verole retenoit, & cinq qui eſtoyent en cou
che. N'en deſplaiſe à Lonchamp, ni à Mont
martre, que l'on appelloit le magazin des en
gins de l'armée. N'en deſplaiſe auſſi à la Tri
nité de Poictiers, à Vilmur d'Albigeois, a
Lis, vray ſeminaire des Enfants rouges, a
S. Eſprit, à ..... où Sureſne mena ce
jours Fervaques, & dit à l'Abbeſſe, qui e
ſa fille, qu'elle fiſt l'honneur de la maiſon
M. le nouveau Duc & Pair, pendant qu'il lu
alloit desbaucher une Religieuſe fort belle, &
ſeule cauſe de leur voyage. Dans demy heur
Sureſne revint dire à l'oreille de ſon compa
gnon, allez, morbieu, la galande m'a donné d
la peine, mais voſtre cas eſt preſt. Non eſt
par le corps bieu, dit Fervaques, car j'ay ce
pendant joüé deux actes avec l'Abbeſſe. Com
ment ? c'eſt ma fille. L'autre dit, je ſuis don
ton gendre. Soit dit à propos en paſſant. L'Ab
beſſe de Xaintes ne cede à aucune autre en ga
lante

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

nteries & maſcarades, & en un mot, il s'y
it tout ce qu'on fait à la Cour. Mais quel-
ues-fois l'Eveſque & l'Abbeſſe ſe deſrobent
n quelques lieux eſcartés, & accommodés
xprés, & lors tout le Convent eſt en devo-
ion, parce que Monſieur & Madame ſont al-
és aux œuvres piës. Chacun eſtoit en peine
uelles œuvres c'eſtoyent: mais le Prieur du
ont l'Abbé, les ayant un jour deſcouverts,
ſcrivit à M. de Potonville ce que c'eſtoit en
es termes:

L'Eveſque & l'Abbeſſe de Xaintes,
Pour faire œuvres piës & ſaintes,
Vont au ſilence fort ſouvent.
La plus finette du Convent
Y fait un trou, & les eſpië,
Puis voyant preſſer flanc à flanc,
Le Roquet noir le ſurcot blanc,
Vit bien que c'eſtoit œuvre pië.

Il conclud par la reſponſe de Verville ſur tant de baſtiments, pour la reception des Cordeliers, Capucins, & autres tels; à ſçavoir pour empeſcher que les fols ne vous crevent les yeux, ou bien par ce petit epigramme:

Huguenots faſcheux & auſteres,
Qui blaſmez tant les Monaſteres,
A la pareille, dites nous,
Où l'on pourroit loger les Fous.

CHAP. IX.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

CHAP. IX.

Des diverſes manieres de peſcher les hommes.

LA Naſſelle de S. Pierre & ſes ſucceſſeurs ont maintenant changé de maniere de peſcher. Car tant que les tenebres ont duré l'Egliſe R. a peſché au feu : le bois n'y a pas eſté eſpargné, par lequel on a conſumé les corps de ceux qui apprehendoyent par trop le feu des ames. Les Convertiſſeurs de ce temps-là ne failloyent point de convertir l'ame par la terreur du feu, ou de faire converſion des corps en cendres. La lumiere eſtant venuë, & le feu n'ayant plus de vogue, il falut peſcher en eau trouble, & cela ſe fit durant les troubles, où pluſieurs par l'exil de leurs maiſons entrerent dans les filets des peſcheurs. Quand l'eau n'eſtoit plus trouble, on peſcha à l'endormie, à quoy ne fut pas eſpargnée la coque de Levant, qui eſt fournie par les droguiſtes d'Italie. A cela furent pris les plus peſants comme les Mareſchaux de Montmorancy & de Coſſé. Apres on guetta le gros poiſſon au fray ; à quoy fut pris Antoine Roy de Navarre par Roüet, Louïs de Bourbon par Limeul : mais ce dernier, pour eſtre vigoureux, ſe ſentant pris, rompit les mailles, & ſe ſauva. Quelques poiſſons ſe perdent en la ſuitte des Dauphins, comme font les chiens, les barbuës, les maquereaux, & tout le menu des ſuivants de la Cour, qui entrent à la

ſuitte de leur maiſtre dans cette grande &
fonde baleine de l'Egliſe Romaine. Le me-
peuple eſt deceu au travail, ou on le fait for-
de ſes cachettes à force de fouler. Pour cela
n'y a petite paroice aujourd'huy en France,
par bonne & ſainte intelligence, les Hu-
enots, plus foulés que les autres, ne ſoyent
ntraints d'entrer aux filets de S. Pierre, de
eſme que les gelées font courir le poiſſon
orfondu aux fontaines. Les hivers d'affli-
ions en font courir pluſieurs aux grandes
urces d'honneurs & de biens, comme la
our de Rome, celle de l'Empereur, celle des
ois de France & d'Eſpagne. C'eſt à ce jeu
ue nous avons pris en ces dernieres ſaiſons
uſieurs eſprits relevés, impatiens de petiteſſe
de pauvreté, & entre ceux-là Morlas, qui ne
ouvant mettre d'accord la baſſeſſe de ſa naiſ-
nce & l'elevation de ſon eſprit, accourut aux
ources alleguées, lorſque les Huguenots
ſtoyent plus bas. Et meſme pour tirer profit
es autres, il ſe ſervit d'un artifice nouveau;
enant en cela quelque choſe du Dauphin,
ormis l'iſſuë. Il amenoit ſes credules à la diſ-
ute contre M. le Convertiſſeur. Les advertiſ-
oit premierement de ſe donner garde de luy,
omme d'un impoſteur dangereux, & les ex-
ortoit à tenir bon, & puis ſe laiſſoit prendre
vec eux. Je luy vis un jour amener au bord de
a naſſe le petit Baron de Courtomer, auquel
l donnoit de la main par le coſté, au milieu de
a diſpute, & dit, Courage, mon petit Baron; &
outefois il faut conſiderer ce que dit M.
du

du Perron. Là-dessus avec une artificieuse &
sacrée prevarication il se laissoit vaincre d'un
violence bien simulée. Ce petit Baron de Sau
va : aussi est-il du païs de sapience. Je me sui
despestré plusieurs fois du mesme filet. M. d
Chastillon fut adverty par les vieux serviteur
de son pere, que l'entrepriſe estoit pour l'a
mener au Cabinet, & autant sur son corps qu
sur sa conscience : mais il en est parlé ailleur
M. le Convertisseur, un des plus grands pe
cheurs qui ait esté en l'Eglise, a plus heureu
sement que les autres espié en ces saisons le
manieres de pescher à la ligne, fait haië en c
la par luy-mesme, qui fut apasté d'un bo
Eveſché ; mais il est de l'humeur de ceux qu
tirent l'eschelle apres eux. Car il a trouvé l'in
vention de mettre les appas si avant dans l'ha
meçon, que le poisson est pris, sans que l'ap
pas soit avalé. Tesmoin le pauvre de Sponde
duquel l'appas a esté pour un autre, & qu
ayant sacrifié son ame pour l'Eglise, a telle
ment esté pipé, qu'il a veu devant que mouri
ses enfans aux portes, sa femme au bordel, &
sa personne à l'hospital. Tesmoin le pauvr
Cahier, qui a abbayé apres l'abbaïe promise
& n'en voit que l'image & le clocher. Les bon
nes gens du temps passé faisoyent leur pe
cherie par prescherie, & peschoyent avec l
salut ; mais en ce temps, nous laissons roüille
les saluts, parce que le poisson est trop esveillé
& on ne le peut tromper en leschant la boue
Dandelot ne couta gueres; car il fut pris à bel
les mains, & cela fut pour enigme aux bon
com

mpagnons. Je diray encore ce mot de la udence de M. le Convertiſſeur, que là où il omphe le plus, c'eſt aux eaux dormantes. ne ſont pas celles que de Sponde faiſoit en- r chez M. de Guerres ; c'eſt qu'il eſpie ceux qui la maiſon s'en eſt allée par les feneſtres, mme quand l'eſtang ſort par la bonde, & nt demeurés à ſec, comme eſtoit le Baron Salignac quand ſa femme le convertiſſoit. es autres ſont pris par la prevoyance de tels cidents, comme moy. Pour peſcher encore r les eaux dormantes, M. le Convertiſſeur pris la peine de venir preſcher & peſcher à Merry, à la barbe du peuple, là où il prend grenouilles en dormant, là il preſche à dia- e, à ſouſdiacre ; ſon frere & quelques autres ſes apoſtres ont un banc chargé de beaux vres devant ſa chaire. Ils les ouvrent à la ci- tion des paſſages, ils les ferment le plus fort 'ils peuvent, pour reſveiller l'aſſiſtance : ais tant eſt douce la polylogie de ce perſon- ge, que la pluſpart y dorment trois heures, comme à la peſcherie y gaignent force eumes. En quoy la faculté de Theologie porte des commodités nouvelles à la faculté Medecine.

CHAP. X.

De la Tranſſubſtantiation.

NOus ne pouvons pas dire beaucoup ſur le point de la Tranſſubſtantiation ; car elle ſt plus malaiſée à prouver qu'à prononcer, quoy

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

quoy que le mot ſoit bien long. Mais, comm
dit M. le Convertiſſeur, apres avoir confe
que c'eſtoit un point abſurde, encore le fa
il debattre pour l'honneur de l'Egliſe, & po
n'eſplucher en cela la volonté de Dieu, il
defendit de lire la pluſpart des anciens, nota
ment S. Auguſtin: *lib. de agone Chriſtia*
cap. 25. *De præſentia Dei ad Dardanu*
cap. 17. *In Pſalmos* 33. *&* 34. *In Evangeli*
Joannis, tract. 27. *Ad Bonifacium epiſt.* 23.
ſermone ad Infant. lib. 3. *de doctr. Chriſt. c.*
& 16. il m'a defendu auſſy de lire tous les
tres, ſinon corrigez par l'indice expurgatoi
& m'apprit ſur cette diſpute à ne prouver
que la toute-puiſſance. Or voicy les argume
que j'ay cherchés de mon invention. Po
quoy ſous le nom de Dieu ne peut-on chan
les ſubſtances de toutes choſes, veu que ſ
le nom du Roy on en a fait & fait-on tous
jours de ſi eſtranges metamorphoſes & tra
ſubſtantiations? La ſuëur d'un miſerable
boureur, en la graiſſe d'un proſperant pa
ſan & treſorier: La moüelle des doigts d'un
gneron de Gaſcogne, qui rejoüit le cœur d
chacun, & remplit le ventre du paraſite;
pleurs de la veuve ruïnée en Bretagne f
avoir du fard à la femme de Santory; le ſ
d'un ſoldat perdu à chaſſer Eſpernon de P
vence, ſe change en hipocras: Pour l'h
de la Roſe de Blois, on le voit aujo
duy tranſſubſtantié en M. de Buſſy-G
bert. Les impoſts de la France ont tranſ
ſtantié les champs du laboureur en
tu

urages ; les vignes en friche ; les laboureurs, n mendians ; les ſoldats, en voleurs, avec peu ie miracle. Les vilains, en gentils-hommes ; es valets, en maiſtres ; les maiſtres, en valets ; es argoulets, en hauberaux ; les Princes, en Carabins ; les partiſans, en momie, s'il plait à Dieu, notifiée au gibet ; & en nos jours, des inſolens, en des ſouverains, & des Princes à la mode, *in partibus infidelium.* Quelle alteration a ſouffert le domaine du Roy ? Qui eſt-ce qui ne s'eſcrie en paſſant, *ô domus antiqua, quam diſpari domino dominaris !* Les putains des Princes ſont tranſſubſtantiées en femmes ; & les femmes en putains. Les maquereaux s'en vont Marquis. La Varenne a tranſſubſtantié les potages de cuiſine en hipotages d'Eſtat, & les poulets de papier, en poulets de chair humaine. Pardonnez à Morlas, s'il a fait ſemblant de croire la tranſſubſtantiation, luy qui s'eſt veu dans le berceau, changé d'un baſtard de Sallette, en fils d'un couſturier ; de là nourry par les aumoſnes des Egliſes de Pau, puis eſcolier aux deſpens de la Reine, d'eſcolier devenu Miniſtre, eſpion des Huguenots à Paris, d'eſpion gendarme, de gendarme diſciple de du Perron ; de là Courtiſan ; de Courtiſan traiſtre, & enfin general des vivres. Qui pourroit dire les changements notables de Lanſac, de Laverdin, du Marquis de Bell'iſle (Monluc), & de Protaſius (Balagny) ? Le feu Eveſque de Valence, qui ne croyoit point la Tranſſubſtantiation, qu'euſt il dit de voir ſon fils de Champis Capitaine ; de Capitaine Prince ſouverain ; de Prince poltron ;

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

tron; de poltron, banny; de banny, Mareſchal de Mareſchal, Cocu, & Mareſchal auſſy cocu que le Mareſchal Vulcain? Mais ce qui m'a confirmé davantage en la créance de la Transſubſtantiation, ç'a eſté le, Connoy toy toy-meſme, en voyant combien j'ay changé & augmenté mes ſubſtances. Je me ſuis veu d'eſcolier Conſeiller; de Conſeiller Ambaſſadeur d'Ambaſſadeur ſaffranier; de ſaffranier matois; de matois financier; de financier Colonel, Capitaine & Chaſtelain du petit Chalon. C'euſt eſté encore un bel argument de transſubſtantiation eſtrange, ſi le Comte Maurice euſt eſté auſſy prompt à contribuer les 400 m. eſcus, que furent ceux de Berne & Geneve les 10 m. eſcus ſur les gages de ma troiſiéme converſion. A propos je ne conte point mes quatre commiſſions entre mes notables changements. Mais laiſſons cela, & diſons que ſi je me fuſſe veu Comte de Bourgogne j'euſſe payé mes Suiſſes en ſel. Rolan euſt gagné le cœur des peuples comme primat du Païs, & on y euſt accommodé les religions. Je ſçay bien où j'euſſe marié mes enfants. Mais je change trop de diſcours en parlant du changement de conſcience. Nous avons veu la ſalle baſſe du Louvre changée en ſalle de comedie; de ſalle de comedie, en ſalle de tragedie; de Palais de Rois, en gibet, quand le preſident Briſſon & ſes compagnons y furent pendus: & depuis reconciliée au Dieu de paix par la predication de ſa parole. A quoy je n'adjouſteray plus que l'exemple de M. de Mercueur; qui de petit Prince morfondu, ſe vit beau-

beaufrere du Roy; de là, gouverneur de Bretagne; de gouverneur, tyran; de tyran, Duc; & par fantaisie la frayeur de la France, & l'espérance de l'Espagne. Il est tellement transsubstantié que c'est aujourduy le proverbe des Espagnols, le mespris des François, la honte de Lorraine, le desdain de la Bretagne. Il n'est ni Duc, ni tyran, ni gouverneur, & luy qui avoit gaigné des batailles, a laissé ruïner cette belle grande fortune, sans tirer un coup de pistolet, hormis apres la paix faite, un pauvre pet qu'il fit l'autre jour de sang froid en la presence du Roy.

LIVRE SECOND,

CHAP. I.

Dialogue de Mathurine, & du jeune du Perron.

ON m'a donné une piece nouvelle de Theologie moderne, digne, à mon advis, de tenir place en cette honneste marqueterie. C'êt une honneste conference, entre les conferences que le siecle a conferées: & vous verrez par là combien la bonne mesnagere S. Mere Eglise R. employe de gens à ramener le monde à la grande voye. Mathurine sortoit de faire leçon à Vignoles, chez Madame de Monluc: du Perron alloit faire la sienne; qui changea de couleur à la veuë de Mathurine, passa la main sur son front chauve, puis commença: Et à vous, belle da-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

me: on m'a dit que vous vous vantez par tout que vous avez converty S. Marie du Mont. *Math.* Et qui ſeroit-ce donc, mon bel amy? *Per.* Par ma foy il y auroit bien de l'apparence, vous eſtes une belle Theologienne. *M.* Oui, comme s'il faloit convertir les gens par la Troulogie. C'eſtoit du vieux temps, quand on faiſoit à la pareille. Hé pauvre Job, te ſouvient-il pas qu'il me le promit la nuit, & que j'en allay donner la bonne nouvelle à ton frere, ſi matin, que je trouvay là la De la Cour, qui ſortoit de ſa chambre? *P.* Tout beau, Madame la galande, parlez vous ainſi d'un tel Prelat? *M.* O mon amy, cela n'empeſche point la converſion, teſmoin la Cheſnaye, qui pour eſtre venu trop matin, vit un chaperon dans les ſacrées beſognes de ton frere. *P.* Laiſſons là les ſottiſes; car je me faſcherois, en continuant propos; je ne dis pas que S. Marie ne t'euſt promis la nuit; mais le jour precedent, j'avois precedé à l'inſtruction, teſmoin trois charges de livres, qui furent portées chez Madame la Marquiſe. *M.* Et penſes tu, que je ne ſçache pas à quel jeu vous joüaſtes, au lieu de diſputer? Mon amy, ce fut moy qui entray par tout, & qui entray la premiere en familiarité avec luy: je luy appris le pont du coil, le coil du pont: je luy mis la main à la braguette, auſſi privément que je fis à toy à noſtre premiere connoiſſance. Tu ne l'as accoſté de deux mois aprés moy: pour le moins ay-je l'honneur de t'y avoir appellé, pauvre pelé. *P.* Vrayement elles ſont belles, tes entrées. Et penſes-tu, que

pour

pour avoir hurlé un air de la façon de Guedron, tu ayes accés à venir parler de choſes ſi difficiles que la converſion ? *M.* Et penſes-tu, que l'invention que tu as trouvée de traduire les epiſtres familieres de Ciceron, pour te rendre familier, ſoit quelque choſe de bien ferial? J'ay ouï dire à la Broſſe, que quand il eſtoit regent de la troiſiéme en Bourgogne, il euſt foüetté ſes grimaux, s'ils n'euſſent mieux fait. *P.* Penſes-tu que je ne luy aye rien appris que cela ? il eſtoit tout brutal & barbare, je luy ay appris à parler des Peres, ſans les avoir leus; des Conciles meſmes, & luy ay fait part, non ſeulement de la Matheologie, mais à parler de l'Eſtat, à admirer ce grand corps d'Eſpagne, à regler tout au conſeil de Rome, & m'a falu luy monſtrer juſques aux termes : au lieu de dire le Pape, je luy ay appris à dire ſa Sainteté; au lieu de Roy, ſa M. il diſoit le petit la Roche, Zamet, la Varenne ; comme s'ils eſtoient encore nains, valets de garderobbe & cuiſiniers, & luy ay appris à dire, Monſieur de la Varenne ; & l'r bien ſonnée ; ainſi des autres : il ſe prit à rire quand je luy dis, que parler autrement, c'eſtoit une eſpece de leſe Majeſté. Mais je luy fis voir que ce crime avoit bien plus de poids au temps paſſé, & qu'honnorer à demy les creatures de ſa M. eſtoit manque de reſpect au createur. Je luy appris encore à dire ſouvent, maxime d'Eſtat, maladie d'Eſtat, periode d'affaires ; intereſſer, prendre la garantie, faire fortune, courir riſque, ſimboliſer, jalouſer, ambitionner, un eſprit poly, & mille autres termes

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

en cette façon, à quoy on connoit aujourduy une belle ame. *M.* Bel asne, mon amy, je ne luy ay point appris toutes ces pedanteries mais bien ses contenances : il marchoit droit comme Gaillars, faisoit les reverences pardevant, il ne rioit point s'il n'y avoit dequoy rire. Je luy donnay de la tablature de M. le Grand. Je luy appris à tourner les talons en dedans, à cheminer en oye, & de pareille gravité, à escrimer des deux bras, à s'amoncelet le ventre, à reculer la teste, à la bordeliner de bonne grace, à faire les reverences en quant & en revers, à rire du coin des dents, ou comme un chien à qui on presente de l'ail à parler de la gorge, à peigner ses cheveux au moins aux pauses des Discours, à dire Ma foy hay, au lieu de dire Ma foy. Il a bien appris à dire toutes les admirations, comme, *Iesus* le plus du monde, oh, oh, oh : il y a de l'excés c'est pour en mourir. Quand il rencontre un des fardés de la Cour : *Ho* ! que vous estes bien aujourduy espanouï comme une rose, & là-dessus parler des couleurs selon la nouveauté, & comme elles sont deduites dans ce meschant Fenestre. Je luy ay appris à mettre des roses par tous les coins, où le Marquis de quatre sols en porte; à relever sa ceinture à la fosse de l'estomac, comme le petit Auger, barbier de Paris ; à faire accroupir le chapeau à ses perruques, quoy qu'il portoit son rabat sans empois, comme du temps des haussecols; je luy en ay donné six, qui viennent jusques à la moitié de l'eschine, & des manchettes jusques aux coudes. *P.* Vrayement il t'est

l t'eſt bien obligé. Il eſtoit allé diſner chez le Marquis de Beuvron, comme ils lavoyent, le Marquis d'Arly, qui tournoit la teſte à ſes viſions, prit une de ſes manchettes pour la ſerviette, & s'en eſſuya les mains. Mais moy, e luy ay appris des choſes ſerieuſes : comme à deviner des premiers ceux qui entrent en faveur ; entre vingt paroles dire dix fois, Monſieur : feindre le bizarre, ſe retirer en un coin, courtiſer les valets de ceux à qui on voit un beau commencement, non ſeulement des Princes & Cavaliers, mais auſſy de gens de robbe longue courtiſans; comme les preſidents d'Aubeville & de Caumartin, doctes en juriſprudence moderne, & qui ſçavent bien faire un procés à la mode, ſe trouver à leur diſner, & ſe faire careſſer chez M. le Chancelier pour ſa reduction. *M.* Et n'appelles-tu rien le branlement de la main, à faire enfler les plis de ſon collet, à la mode de Gratiane, & enfin tout le petit dictionnaire de la mode, contrefaire toutes les douces mines de Fecan, ſi bien que le Mareſchal d'Ancre l'a nommé le bel Egyptien, & le compte entre les beaux? Enfin je luy donnay une entrée, de laquelle il ſe ſent tant mon obligé, que c'eſt pour l'amour de moy qu'il porte cette corne de cheveux. *P.* Allez morbieu, vous eſtes une maquerelle, pour tout potage ; & qu'on die à Rome, que c'eſt vous qui avez converty S. Marie ! Les Huguenots diroyent bien que pour amener les paillards à la grande putain de Rome, que les maquerelles ſeroyent nos docteurs. *M.* Et depuis quand, frere, dis-tu

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

mal du meſtier ? A quoy as-tu gaigné chauſſes & pourpoint, avant que ton frere fuſt Eveſque, qu'à produire à l'univerſité la controleuſe, la librairesſe, & la femme du chandelier ? je t'en nommeray vingt, qui t'ont bien contenté d'un pauvre quart d'eſcu. Mais quand ton frere t'euſt donné ce manteau doublé de mizane, tu pris credit aux conſeilleres, & depuis aux preſidentes, & tu fus lors le maquereau de la Cour du Parlement, & puis de la Cour. Tu ne devois point venir oſter les pratiques à la pauvre M. du Tillet, & à moy. Elle ne produit que pour avoir credit, & moy, qui ſuis pauvre fille, j'ay beſoin de toutes mes pieces. Eſcoute, ſi la du Tillet te peut faire bailler ſur les jarrets, il y paroitra. Et puis la Reine a desja dit à la Marquiſe de Guercheville : *Io ho inteſo che queſto Perro ſi diletta della ruffaneria.* *P.* Par Dieu, tu es une meſchante langue. Je ne crains ni la du Tillet ni la Tiguonville. Et pour toy, comment oſes-tu parler, qui couches avec les laquais, pages & Suiſſes ? Tu as donné un chancre au Pont du Courlay, & à Engoulevent la verole. Enfin au Baron de Vignoles, en traittant de nos converſions. Le pis eſt que tu es bougreſſe ; car tu as gaigné le cheval & ta robbe de velours verd figuré, en payement du pucelage de ton petit ..... à M. le Grand, ſans rien nommer. Tu es laide comme un diable : la teſte molle comme feu ſibilot, tonduë, puante par les aiſſelles, & par les pieds. Va au diable, tu me feras rendre gorge. *M.* Teſte pelée, teſte de S. Innocent, bougre agent,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

gent, bougre patient au temps passé : me feras-tu dire que ton frere te vendit à l'Abbé Tiron ? veux-tu que je conte de toy, & de ce beau parain d'amour sacré, autant de sodonies, bestialités, sorcelleries & empoisonnements, qu'il y en a en l'abolition de La Fin, & en la Legende de S. Nicaise? *P.* Ho, vertu bieu, je te feray taire, maraude. *M.* Aux mains coquin. Voila Flamberge qui en fera raison. Ne me jouës pas à moy. Ne sçais tu pas que j'ay une arquebusade au travers de la cuisse, & que je suis soldate? P. Je sçay bien que tu as esté gouate, & que tu as couru le regiment de Picardie. Mais ne faisons point icy la comedie, ne reprochons point nos ordures, & te contente, que c'est moy qui ay converty Ste Marie, par l'argument de la visibilité, & de la succession personnelle. *M.* Tu as menty : il te respondit, que s'il faloit à l'Eglise un conducteur visible, il faudroit un visible S. Esprit. Et quant à la succession personnelle, il dit, que nous serions tous fils de putains, puisque les prestres ne sont pas mariés. Mais je l'estonnay moy, qui avois couché deux ou trois nuits à S. Martin, pour apprendre les arguments de Cahier : je luy aprins comment Caïn avoit chanté la Messe, & commis le sacrifice de l'autel, en la personne de son frere Abel. *P.* Ho ! voila un sot argument, Cahier ne paye-t-il point son hostesse de meilleure marchandise ? Avez-vous point fait le petit homme ? *M.* Ha ma foy nenny, il faut qu'il sue encore une fois. *P.* Ho ! que pour cettuy-là, pour des pois tu luy rendrois des feves : ce n'est pas ce que je

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

veux dire. As-tu point aydé à ſouffler le feu lent ſous la coque d'œuf où eſt le germe, la ſoye cramoiſie, & cela dequoy les magiciens faiſoyent leur paſque avec la petite mandragore &c? *M.* Il m'a bien monſtré dans un cabinet ce qu'ils appellent l'œuvre de creation mais de verole, attens que les cheveux te ſoyent revenus, & puis nous en parlerons. *P.* En ma viſite chez la Princeſſe tu me ſçauroi nuire par ta meſdiſance. Pour ton argument s'il eſtoit ainſi, Judas, les Juifs, & les bourreaux ſeroyent les predeceſſeurs de nos preſtres. Mais je l'arreſtai là tout court, par un ſophiſme bien mieux trouſſé. Croyez vous, dis-je que le Pape eſt l'Antechriſt? Oui, dit-il, il n'eſt pas Chreſtien qui ne le croit. Je replique: Or cet Antechriſt doit s'aſſeoir au temple de Dieu, qui eſt l'Egliſe: le lieu donc où eſt le Pape eſt l'Egliſe, & l'Egliſe ſans faillir. *M.* Je ſçay bien que tu luy dis cela, & qu'il ne reſpondit rien: Mais il me dit au ſoir, que cela luy avoit fait peur, qu'il n'y euſt point moyen de prouver l'Egliſe de Chriſt, que par le regne de l'antechriſt. Là-deſſus je le relevay d'un autre argument, de l'invention de Bonniere, ou du moins de Guedron, & du Couroy, qui l'ont converti. *P.* Ha, de cettuy-là je l'advoüe: car il a mieux aymé chanter la palinodie, que de prendre la ſurintendance des Chartreux. *M.* Laiſſez moy achever. Vous dites, Meſſieurs les Huguenots, que ceux qui aujourduy tiennent les premiers rangs en l'Egliſe R. ſont brigans & voleurs, qui pillent le bien des pauvres. Or il eſt dit: Ma maiſon eſt une

une maiſon d'Oraiſon, mais ils en font une caverne de brigans: Or donc puiſque nos gens d'Egliſe ſont brigans, noſtre Egliſe, qui leur ſert de caverne, eſt par conſequent, & de neceſſité, maiſon d'Oraiſon. *P.* Par le corps bieu! il faut que j'advoüe que tu es une bonne viaine. Ce trait eſt bon & delicat. Et tout de meſme ſur ces mots : *Et ſederunt Scribæ & Phariſæi ſupra Cathedram Moſis.* Nous mainiendrons, que tenons la chaire de Moïſe. Qu'il faut faire tout ce que nos Eveſques diient ; car il ne faut pas faire leurs œuvres, eſquelles, auſſy bien que leur doctrine, les monſtrent en tout & par tout Scribes & Phariiens. Mais pour te rembourſer, je t'en apprens un autre, que je garde pour Vignoles. Quand il faut prouver que S. Pierre a eſté à Rome, nous alleguons l'epiſtre de S. Pierre; là où il fait les recommandations de ceux qui eſtoyent avec luy à Babylone. Nous ne pouvons nier aux Huguenots, que Rome n'euſt ainſy nom, & particulierement en l'Apocalypſe, puis donc que Babylone eſtoit Rome, S. Pierre a eſcrit de Rome. *M.* Celle-là pourra ſervir avec les gages que luy donne Monluc. Converti de son coſté, & moy du mien. J'eſpere faire parler de moy. J'eſpere desbaucher quelques-uns des apoſtres de ton frere, comme j'ay fait de ſes trompettes la Broſſe & Beaulieu. Je leur changeray de tant de viandes, qu'ils parleront de mes converſions, comme ils ont commencé chez la Conneſtable à un diſner, où ils dirent, que j'avois plus porté S. Marie à la converſion, que ton frere le Convertiſſeur.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

Vois tu, ils ſont las d'attendre. Ton frere par
vint par les louänges de l'Abbé Tiron ; per
ſonne ne s'avance par celles de ton frere. I
m'ont fort bien dit, qu'ils ne le louëroyen
plus. Pourquoy ne les a-t-il contentés, pui
qu'ils eſtoyent loüés pour louër ? *P.* Quant
Duret, on connoit ſa langue. Il fut bien ſi im
pudent à l'Arſenal, de dire devant moy, qu'
ne venoit point diſner, quand mon frere
l'Abbé Tiron y ſeroyent, ſi on ne marquo
leurs verres, & que l'un eſtoit pourry de verc
le, & l'autre de lepre. Si ces emiſſaires cherch
diſners ſe veulent eſgaler à mon frere, c
leur reſpondra ce que fit le Comte de To
nerre à Beaulieu, lequel parlant d'une m
ſcarade, diſoit à tous propos, les Comtes c
Soiſſons, d'Auvergne, & moy. Tonnerre lu
fit ſouvenir de la fable des eſtrons, *etiam n
poma natamus*. Mon frere n'eſt plus de leu
amis, & ne leur aidera pas à demeſler cette fi
ſée. Or ils ne nageront plus enſemble, par
que M. le Comte a commandé au Capitai
de ſes gardes de luy couper les mains, & le je
ter dans la riviere, & là-deſſus il alla demand
grace au Roy à genoux, pour commettre
meurtre, qui devoit eſtre daté du jour
commandement. Eſt-ce pas une grande im
pudence, d'avoir oſé dire & eſcrire en aſſ
mauvaiſes rimes, que le Roy & M. de Roſny
pour l'Eſpargne, à laquelle ils eſtoyent ſi a
tachés, devoyent congedier les comediens
encore que le Roy, par une prudence à lu
particuliere, ayant defendu l'autre hiver ſe
teſtons (il eſt vray qu'ils eſtoyent rognés
ca

car il les avoit tirés au jeu, & encore trois teſtons & demy) ; celuy-cy pour ouïr les comedies, a trouvé une belle invention : c'eſt qu'il a menacé les comediens de les interdire, s'ils ne vouloyent recevoir ſa perſonne, ſans payer, & depuis encore a eu le meſme privilege pour Mad. la Marquiſe ; & ſi on dit qu'ils avoyent tous les mois quelque comedie au ſoir, qui ne leur couſtoit rien. Tout cela n'a pas empeſché que ce Duret, je ne ſçay s'il penſe devenir treſorier de l'Eſpargne, ne luy ait conſeillé de chaſſer les comediens, allegant qu'il avoit dans ſa Cour la comedie toute complette. Qu'il avoit pour capitaine Upance Vitry, qui eſt devenu zbizé. Le Comte de Soiſſons, qui jouë le docteur, quand à voir ſa mine de magiſter de claſſe, il fait ſes leçons de guerre à la porte du cabinet. Il commence par concluſion en ſes comedies. Il dit auſſi que le Roy a pourveu à ſes perſonnages, que les Italiens repreſentent *Rempino forca impica* ....., qui ſont tous deſchirés, il a en ſa baſſe cour force Meſtres de Camp & Capitaines, comme Gourdeau, qui joüent ce perſonnage. *M.* Ma foy, auſſi ton frere veut eſtre le premier de trop loin. Il avoit bien à faire de meſcontenter Sallette, & un autre de ſes apoſtres, pour cette garce de Condel ? Il ne peut endurer de compagnon, & ne peut s'endurer ſoy-meſme. Et toy, à cauſe que tu as appris le Latin par eſcalade, tu ne voulois pas tantoſt m'endurer pour ta compagne à la converſion de Ste Marie. *P.* pour le moins ſi quelqu'un de nous deux eſt le ſecond en merite, il faut

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

que le plus jeune & le plus nouveau ait apri du plus vieil, & ſoit ſon imitateur, par tou droit de nature. *M.* Garde toy bien d'eſtabli cette maxime, & en donne advis à ton frere car les Huguenots en feroyent trop leur profit Sçais-tu pas bien que toutes les ceremonie des Catholiques de Calicut, où l'Egliſe ador viſiblement le Diable, ſont toutes ſemblable aux ceremonies de l'Egliſe Romaine, en di-verſité de moines & de moinettes, de jeûnes confeſſions auriculaires, comme il eſt dit plus au long ailleurs, juſques au nom de leur ſouverain Pontife, qui s'appelle Pape, & a la tiare du Pape, qui n'a pas un clou moins que celle du S. Pere? Les Jeſuites diſent là-deſſus, que c'eſt le diable, qui eſt ſinge du bon Dieu en terre: & les Huguenots au contraire maintiennent, que ce ſont les Papes, qui ont eſté en tout & par tout les ſinges du Diable, par la meſme raiſon que tu as dit, c'eſt que le Diable eſt le plus vieux. Or regarde par où tu te lairras emporter, pour l'ambition que tu as contre moy. *P.* Parle bas. Le Diable la folle. Voila le Baron de Salignac qui paſſe. *M.* C'eſt tout un: c'eſt un de mes peres d'eſlite. *P.* Tu veux dire proſelytes, fauſſe veſſe que tu es. Attens, le voila paſſé. Voy-tu! il a des heures qu'il maugrée de s'eſtre converty, & des autres qu'il n'y penſe pas. Je ne voudrois pas pour beaucoup qu'il nous euſt eſcoutés, ou quelque autre, qui ne fuſt pas bien reſolu. Tu m'as appellé maquereau, Je t'ay appellée paillarde, qui t'eſt encore plus honorable. Qui croiroit que telles gens ſont propres à retirer

de

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

e l'hereſie, & à ſauver les ames qui ſont en anger ? *M.* Pour toy, maquereau major, ela eſt ſans exemple; mais non pas pour moy, ui ſuis pauvre paillarde, comme eſtoit Ra-ab. Sçais-tu pas bien que Rahab paillarde re-ra & ſauva les Eſpies d'Iſraël ? Et ainſi moy, force autres paillardes à la Cour avons reti-Ste Marie, qui n'eſtoit pas eſpie pour Iſraël, ais il ſervoit d'eſpion au Roy parmy les Iſ-ëlites Huguenots. *P.* Touche-là. Je ſuis ton rviteur, & ſi j'oy plus dire que tu as donné verole à Ste Marie, je diray bien que non, que tu l'as encore par devers toy. *M.* Dis ue tu as trouvé ta maiſtreſſe. Bon jour. Je 'en vay conter noſtre diſpute à Guedron.

CHAP. II.

De la reünion de la religion.

Stant choſe tres-malaiſée de deſtruire l'o-pinion des Huguenots par diſputes, ni par erſecutions, nous avions tres-bien deſigné y proceder par reünion de religions, par les ivertures & intelligences des Miniſtres gai-nés : mais de ſix qu'ils eſtoyent, il y en a cinq morts, & l'autre chaſſé. Pour certain il n'y oit point de danger de leur quitter force oints Theologaux, pourveu que l'autorité de Egliſe & du Pape demeuraſſent entiers. La iſon en eſt prompte ; qu'eux eſtans ſouſmis l'autorité, euſſent apres facilement perdu s raiſons par elle. Et quand nos Jeſuites ſe nt oppoſés à pluſieurs articles, que l'on leur ouloit conceder, ils ignoroyent le deſſein, quelques-uns avoyent pour but la guerre civile,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

civile, pluſtoſt que la paix de conſcience. O voicy ce que nous autres honneſtes gens voulions que l'Egliſe Romaine laiſſaſt aller. Premierement que le ſervice fuſt en François pourveu que l'on oſtaſt quelques drolleries qui euſſent fait rire les gens : comme de commencer la Meſſe par un &, & autres abſurdités, qui ſont proprement & ſubtilement eſcrites par Bernard Ochino, au traitté *della natività della Miſſa*. Quant aux ornements, en oſter les plus ridicules, & pour le reſte, reſpondre à ce que dit le dit Ochino, que c'eſt la Cene du Seigneur deſguiſée, & qui s'eſt faite religieuſe, *per parer più Santa*. Qu'il fuſt permis aux preſtres de ſe marier, & quitter leurs femmes, quand elles ſeroyent faſcheuſes. En tout cas uſer du S. Decret, & de ſes libertés, comme il eſt porté au Canon, qui porte, *is qui non habet uxorem, loco illius*, &c. Il eſt dit notamment *in rubrica decreti*, QUOD *qui non habet uxorem, loco illius debet concubinam habere. Ita nefas Epiſcopum creari, niſi ſaltem unius concubinæ dominum.* Diſtinct. 34. qu. 9 per de Var. Stud. vol. lib. 4. §. 5. Villavincent ibid. c. 4. Si ces privileges eſtoient bien eſtablis, fils de putain qui ne ſeroit d'Egliſe. Apres nous voulions oſter tous les jeuſnes ; ſinon aux pauvres & aux malades. Eviter cette frayeur de purgatoire imaginaire ; ſans toutefois gaſter la priere des Saints, de peur de ruïner l'Egliſe. Je ne dis pas ſans raiſon, oſter le purgatoire. Il n'y a rien qui aye fait tant d'eſpris curieux de leur ſalut vers la fin, que ce qui s'enſuit. Un preſtre conſolant ſon malade,

e, enſeigne que les angoiſſes de la mort
t les entrées aux gehennes du purgatoire.
Miniſtre, qu'elles ſont comme angoiſſes
nfantement, pour entrer en la vie bien
ureuſe, & ſe fonde ſur ce texte: Tu ſeras
ourduy avec moy. Je diray hardiment que
udice expurgatoire devoit donner une tou-
à ce paſſage. Or le gouſt de ces deux dif-
ences de mourir a fait renier le purgatoire
eaucoup de bons Catholiques au lit de la
ort, où les eſperances & les craintes de ce
nde font place à celles de l'autre. Nous
r euſſions donné par le marché le vendredy
ſamedy, le quareſme & les vigiles; ſinon
e la police en eût autrement ordonné, com-
en Angleterre, & par ce moyen nous euſ-
ns fait paix avec S. Paul, au 4 de la premiere
Timothée. C'eſt encore une oubliance à l'In-
ce, il faloit oſter ces marques de la revolte
la foy, des abuſeurs, des docteurs de men-
nge, d'hypocriſie & de doctrine des Diables.
lvin n'euſt pas ſceu dire pis. Que nul liſe
Paul juſques à l'accord fait, & bien ſigné,
le fonds des penſions des Miniſtres conſen-
ns bien aſſigné. En meſme temps l'autre
liſe devoit reprendre les pompes, la mu-
ue, les danſes, force feſtes, & beaux &
nds revenus d'Egliſe. Ces Miniſtres euſ-
nt eſté en caroſſe: force chiens & oyſeaux
eur ſuitte. Nous euſſions eſtably le franc
oitre: ſur tout chaſſer cette faſcheuſe di-
pline, qui leur a fait perdre tant d'hon-
ſtes gens. Nous n'euſſions point tenu en-
les pechés la ſimple fornication, ni
l'adul-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

l'adultere par amour, ſuivant le cahier de C
hyer en ſon docte livre du reſtabliſſement d
Bourdeaux, & ſa docte diſpute ſur le 7 Com
mandement. Je dis le 7, parce que nous avo
remis le ſecond, que le Concile de Tren
a voulu oſter : mais il n'y a pas moyen de co
vrir cette honte. Ce 7 Commandement, q
eſt, *Non mœchaberis*, defend ſeulement
peché des enfants d'Onan, car μοιχδύειν d
rive ſelon cette Theologie moderne ἀπὸ
μοίχυς & χέειν, *quod eſt humidum fundere*
C'euſt eſté une brave religion, qui euſt r
jetté les incommodités des deux, & euſt eſt
bly ce qui eſt plauſible à l'une & à l'autre. Ch
cun y euſt eſté receu & content ; nul dechaſſ
Je ſçay que des Ariſtarques controlleron
mon bon deſir ; mais je dis contr'eux : Pr
mierement que S. Egliſe doit avoir les bras o
verts à toutes ſortes de gens. Or ce n'eſt p
les recevoir ; que de chaſſer leurs vices ou i
commodités. Ce ſont les Huguenots, qui d
ſent que l'Egliſe n'eſt que des eſleus. Et à
propos nous les renvoyons icy à un Sonnet, q
prouve bien cette matiere, ce me ſemble.
ſe trouve en ſon lieu, & commence ainſ
Huguenots, vous voyez qu'au doux ſein de l'
gliſe, &c. Secondement je demande à c
ſourcilleux, s'ils veulent eſtre plus ſages q
les Apoſtres ; qui voulurent enterrer le Juda
ſme avec honneur ? Vous voyez dans l'epiſt
aux Galates, comment M. S. Pierre s'accon
modoit en galand homme aux humeurs
aux infirmités des Juifs. S. Paul l'en repren
mais, comme diſoit frere Gilles, il ſe ſeroit bie
paſ

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

ſé de dire beaucoup de choſes qui ſentent
fagot. Mais eſpluſchons auſſi ce que firent
s S. Peres, quand ils voulurent enterrer le
ganiſme avec honneur. Ils nous ont apris
peindre noſtre Dame à l'ancien modele de
eſte, tenant en ſon ſein Jupiter Bambino : la
inité comme Medius-fidius. Ils ont mis la
iillan-neuf en la place des Saturnales, les
oys pour les Lupercales, le Mardy-gras pour
jour de la feſte de Baccus & des fous. Ils
us ont laiſſé le premier jour de May pour
mour de Cloris, en la place de laquelle eſt
nonifée S. Thaïs : les Perveils, autrefois ap-
llés *pervigilia*, ſe font encore à Beaucaire le
ur de la Magdelene, en commemoration
ſa premiere vie. Les putains ont une meſſe
part, apres laquelle elles vont courir le prix
ui leur eſt ordonné. La chandeleur, qu'eſt-ce
tre choſe que le *Februaria* des anciens, avec
urs chandelles allumées ; *arvalia*, ce que l'on
it au temps des moiſſons ? & la veille de la
Jean n'eſt autre choſe que *palilia*, feſte de
lês Deeſſe des troupeaux, que l'on croyoit
rantir de tous maux, en les faiſant paſſer
es des feux, que l'on allumoit durant la
uit. Ce que les anciens appelloient ſuppli-
tions, nous le retenons en nos proceſſions;
otamment à Poitiers, où l'on fait proceſſions,
our demander de l'eau aux Naïades, & à
ris la Deſcente de la chaſſe de S. Genevieve
t à meſme fin. Nous avons encore de la
ntile antiquité l'eau luſtrale, & le pain &
vin que l'on porte aujourduy ſur la foſſe
s morts : dequoy il eſchappa un jour au

bon-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

bon homme Benoiſt de dire, *iſta paganiſmum ſentiunt*. Meſmement les inſtituteurs de nos ceremonies n'ont pas eu honte des plus anciennes pieces de l'antiquité, puiſque l'on a adoré le Dieu des jardins en tant d'endroits de la France : Teſmoin S. Foutin de Varaille en Provence, auquel ſont dediées les parties honteuſes de l'un & de l'autre ſexe formées en cire. Le plancher de la chapelle en eſt fort garny, & quand le vent les fait entrebattre, cela desbauche un peu les devotions à l'honneur de ce Saint. Je fus fort ſcandaliſé quand j'y paſſay, d'ouïr force hommes qui avoyent nom Foutin, la fille de mon hoſteſſe avoit pour ſa maraine une damoiſelle, nommée M. Foutine. Quand les Huguenots prirent Embrun, ils trouverent entre les reliques de la principale Egliſe un Priape de trois pieces, à l'antique, qui avoit le bout rougy, à force d'eſtre lavé de vin. Les femmes en faiſoyent le S. Vinaigre, pour eſtre appliqué à un uſage aſſez eſtrange. Quand ceux d'Orenge ruïnerent le temple de S. Eutropy, on trouva une meſme piece, mais plus groſſe, enrichie de peau & de bourre. Il fut bruſlé publiquement en la place par les heretiques, qui cuiderent tous crever de puanteur, & le tout par miracle & punition du Saint. Il y a un autre S. Foutin à la ville d'Auxerre. Un autre en un bourg nommé Verdre, aux marches de Bourbonnois. Il y a un autre S. Foutin au bas Languedoc, dioceſe de Viviers, appellé S. Foutin de Cives : & un autre à Porigny, où les femmes ont recours en leurs groſſeſſes, & pour

avoir

des enfants. Voila comme nos docteurs
appointé le paganiſme avec nous. Il fa-
e par Dieu ou de par l'autre, deſcoudre,
deſchirer pas, comme ont fait ces Mi-
es faſcheux, qui ont voulu ſervir Dieu
trop de pureté. Je trouve la Riviere,
nier Medecin, de meilleure humeur que
ens-là. Il eſt bon Galeniſte, & tres-bon
celſiſte. Il dit que la Doctrine de Galien
onnorable, & non meſpriſable pour la
blogie, & profitable pour les boutiques.
tre, pourveu que ce ſoit de vrais prece-
de Paracelſe, eſt bonne à ſuivre pour la
é, pour la ſubtilité, pour l'eſpargne; en
me pour la Therapeutique. Partant il fait
n ame comme de ſon corps: eſtant Ro-
pour le profit, & Huguenot pour la
iſon de ſon ame. M. Gervais, Philoſo-
le Magné, le prend plus haut. Car ſans
loxe il maintient, que toutes les guer-
e ſont nées que faute de grammaire. Si
euſſions ſuivy *Grandem matrem*, nous
ons bien parlé, parlant bien nous nous
ons entendus. *Ergo* d'accord; car les diſ-
ne s'eſmeuvent que faute de s'entendre.
emiere regle eſtoit, que l'on fiſt un grand
nchement de treſoriers, qui ſont les
cipes; d'interjections, pour oſter les ex-
ations aux preſcheurs; de quelques noms
pluſieurs adverbes, comme corporelle-
, tranſſubſtantiellement, charnelle-
, & autres tels. Ce gaillard ſe vantoit
avoir plus de l'Eſtat que Biſouze, ni que
aſque, ni que M. de Royan, Ambaſſa-
deur

deur en Canada. Mais pour fortifier encore
mon bon œuvre par exemple, Roquelaure di
ſoit, que qui ne voudroit juger des different
à trois coups de dez, comme Bridoye, il fa
loit enfermer une douzaine de Docteurs &
autant de Miniſtres avec vivres pour un jour
& ne leur en bailler plus, qu'ils n'euſſent de
valé par une feneſtre leur accord bien eſcrit &
ſigné. Le Curé des Eſchillets diſoit pourtant
que ce ſeroit ſupercherie, parce que les Mini
ſtres ſont accouſtumés de vivre petitemen
Quant à luy, pour ne tomber point en ce
peines, il mit les religions d'accord en ſa pa
roice, & quand on luy apportoit un enfant
baptiſer, il demandoit de quelle religion e
toyent les peres & meres. S'ils diſoyent, Nou
ſommes de la religion de nos peres, lors
couroit à l'autel & à l'eſtole, & demy veſt
commençoit *adjutorium*, *Adjutorium noſtru*
in nomine Domini. S'ils diſoyent qu'ils avoyer
la connoiſſance de Dieu par ſa grace, il tou
noit une chaiſe devant derriere, & mettai
les mains ſur le haut, il commençoit apres l'i
terrogation : Noſtre Seigneur nous monſti
en quelle pauvreté nous naiſſons tous, &c.
c'eſtoit un mariage, apres pareilles queſtion
Il ſe mettoit ſur *Adjutorium*, ou Noſtre aid
ſoit au nom de Dieu, &c. Puis, Dieu noſti
Pere, apres avoir formé l'homme, &c, Vo
la un habile homme cettuy-là, & non pas c
paſſionné frere Jean Bonhomme, qui pet
ſenſiblement de colere en la chaire, en crian
ſur la converſion du Roy : Courage, m
paroiciens, les heretiques ſont bien eſto
né

ils n'oſent plus nous appeller papiſtes, ni
ger la chair en quareſme devant les gens,
ommeront les feſtes, quelques Miniſtres
ccordent, ils ſont devenus mols comme
lles de Lorraine, & nos bons Catholiques
idiſſent comme beaux vits d'aſes de Mi-
au. Or voila en diſcourant de l'accord des
ions une deſcription de la mienne.

CHAP. III.

s cauſes qui me pouſſerent à ma deuxiéme reformation, qui fut ma troiſiéme converſion.

Aniel, comme dit ſon livre, preſchoit à
feneſtres ouvertes, ayant la face tournée
l'Orient. O que je vis un jour triompher
e Convertiſſeur ſur ce texte. C'eſt un mer-
eux homme, quand il trouve un point de
heologie propre pour ſes allegories. C'eſt,
it-il, que comme Daniel, pour faire ſa
re, tournoit ſa face vers le ſoleil levant, il
toujours qu'un galant homme adreſſe
ours ſes devotions vers le ſoleil levant,
grandeurs naiſſantes, & tourne le dos à
s qui vont en decadence. Je ne fis pas
d cas du feu Roy depuis la feſte des Barri-
s, mais ayant promptement jugé les pro-
irés de cettui-cy, j'ay tourné mes devo-
s aux rayons de ce beau ſoleil levant, le-
l apres avoir diſſipé tous les nuages, met-
entre ſes mains toutes les forces du feu
, à ſes pieds celles de la Ligue. Je reve-
d'Auvergne, & des confins d'Italie, où
j'avois

j'avois apris qu'à Rome les disputes publiqu
avoyent pour theses ordinaires la compara
son du Roy d'Espagne, & de celuy de Franc
Les devineurs de-là trouvoyent par figure
Geomance ; par oracles, par le nom fatal
Bourbon, que ce Prince doit convertir l
hierarchies à l'Empire, la chaire en thron
& les clefs en espées, qu'il doit mourir Emp
reur des Chrestiens. Les Venitiens adoroye
le soleil levant avec telle devotion, que quan
il passoit par leur ville un gentil-homm
François, ils couroyent apres luy de mesm
ferveur, que les forcenés papimanes apres
Pape de Rabelais ; crians l'avez-vous veu ? S
l'adveu du gentil-homme les meilleurs
leurs peintres contrefaisoyent son portait,
si-tost qu'il se trouvoit un tableau recon
pour semblable au Roy, le passant estoit trait
publiquement. Et apres que les pantalons
voyent demeuré demy heure la bouche bea
te de quatre doigts, comme ravis en admi
tion, le peintre, outre le prix ordinaire, en
cevoit un present & honneur public, & le
bleau estoit logé en lieu sacré. A la Cour
l'Empereur & en Pologne on oyoit vœux p
blics, pour mettre l'Empire en ses heureu
mains, avec dispute pour la reünion des re
gions, ou la tolerance de toutes. Force d
cours d'amener l'Italie à cette raison, &
rendre le titre de Roy des Romains effic
cieux, & non point titres vains. Pour la red
ction du Pape à son Evesché. Le Duc de Sa
faisoit faire en sa presence des homelies sur
similitudes de David & de ce Prince, honn
r

oit & guerdonnoit ceux qui trouvoyent plus
e grace au dernier qu'au premier; envoya
ıſqu'à Zurich une chaiſne d'or de recom-
enſe à l'auteur du livre, intulé *Carolus Ma-*
ius redivivus. Ce grand luſtre de reputation,
condé de tant d'exploits de guerre, que pro-
ıettoit-il de ce Prince? ſe ſervant des diviſions
esja creées entre les Moſcovites, Polonois &
uedois, les Tranſilvains & l'Empereur, & au-
es affaires du Septentrion; connoiſſant les in-
rmités du Roy d'Eſcoſſe, les deſſeins divers
ır la vieilleſſe de la Reine Eliſabeth, les revol-
s de l'Irlande, la vieilleſſe & mort certaine du
oy d'Eſpagne, l'ambition & la ſubtilité de ſa
lle, la pauvre reputation pour lors de ſon fils,
s machinations des Princes d'Italie, pour
arvenir à leur liberté, ſur la decadence des ans
affaires de leur tyran. La Cour du Grand
)uc ouverte au Roy. Don Ceſar de Ferrare
herchant appuy en France pour la ſucceſſion
u'il voyoit branſler. Le Duc de Savoye en
iſpute pour l'accompliſſement des points de
on mariage. La Breſſe perduë; le reſte bien
nfoncé par Leſdiguieres, mal ſecouru par les
ens. Sur toutes choſes les appareils des Turcs
iſoyent une merveilleuſe diſtraction des e-
prits & forces de la Chreſtienté. Toutes ces
ccurrences deſignoyent le Roy pour ſeul
hef de la Chreſtienté; leſquels eſtimans en
urs cœurs, que cette perſonne eſtoit agrea-
le à Dieu, par la pureté de ſa religion, tous
preparoyent à la ſouffrir, ou à la ſuivre.
e m'adviſay en meſme temps de ſecouër le
oug du Pape, & mettre au threſor de la

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

guerre tous les benefices ſans cures, changer l'ordre Eccleſiaſtique en ordre equeſtre. C'eſtoit mettre quatre fois le Perou entre les mains du Prince, ſans la deſpenſe & les haſards des convois. Je m'en vins à la Cour, gros de ces ouvertures, pleines de tant d'avantages, pour eſtre compagnon de tant de belles eſperances, maiſtre de tant de Finances, & bon ſerviteur de ma conſcience par meſme moyen : qui eſtoit la derniere conſideration. Jugez, Meſſieurs, ſi cette mutation n'eſtoit pas ſouſtenable. En verité je ne connoiſſois pas aſſés la cabale du monde, les infirmités des Princes, & encore moins les grands intereſts des Conſeillers de l'Eſtat à maintenir la Diane des Epheſiens.

CHAP. IV.

Apologetique pour ma longue demeure entre les heretiques.

ASſés amples ſont les conſiderations, par leſquelles je fus alleché à une religion desja une autrefois gouſtée & ſuivie, de laquelle j'avois eſté jetté hors par les miſeres qui l'accompagnoyent, leſquelles miſeres ſembloyent eſtre laſſées d'affliger cette pauvre Egliſe, laquelle de militante prenoit le chemin de triomphante. Quelque jour de ſalut m'y allechoit : & quiconque aura autrefois eſſayé tels combats d'eſprit, m'excuſera facilement, d'avoir quelque temps balancé avant que me reſoudre. Mais auſſi ayant veu de loin, qu'il faudroit faire le ſault, je me reſolus en moy d'obliger le party Catholique, aydant premie-

remen

rement à mon Maiſtre de faire la gambade, afin que le valet la puſt faire apres, ſans honte. Il fut donc queſtion d'affoiblir le party Huguenot ; pour à quoy parvenir il falut ſapper deux des principales colomnes : La premiere, cette diſtinction d'Eſtat, par laquelle ſous la foy de treves ils eſtoient ſeparés de noſtre police. L'autre colomne eſtoit cette difference des religions ; qu'il faloit rendre moindre, pour puis apres l'annuler. Nous touchâmes à la premiere de ces differences lorſque les Huguenots ſe virent le cœur en joye, lorſque mal à propos ils concluoyent, qu'ayans un Roy & un Protecteur en une perſonne, ces deux qualités eſtoyent inſeparables, ſans perte de la choſe, *abſque rei interitu.* Sur ce point nous deſpeſchâmes ce Maiſtre Aliborum du Fay, juſtement trompeur & trompé, comme il a paru par ſon teſtament, auquel il a confeſſé avoir trahi le party de Dieu, pour faire ſa fortune. Mais il y a defenſe de parler de ce teſtament. Cettui-cy ayant quelque caquet à la bouche, & ſur le front aſſez d'impudence, mit en un mois la Meſſe où il vouloit, caſſa toutes les chambres de juſtice, leur fit quitter toutes leurs finances, apprit à leurs gens de guerre à parler d'Eſtats, ne reconnoiſtre que le Roy, lequel ayant ce point, mit tôt apres le Protecteur derriere : & puis quand ce nom de Protecteur luy peſa ſur les eſpaules, il l'enſeveliſt aupres des Roys à la porte du temple de S. Denis. Pour faire toutes ces belles preparations à tous ceux qui demandoyent au Fay ſa commiſſion particuliere, du Fay leur

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

monſtroit la Clef des poulets de Mad. Martine, qu'il diſoit eſtre la Clef des ſeaux de nature. Quelques Huguenots malicieux voulurent s'oppoſer à cette menée : les autres Huguenots, ou ſimples ou gaignés, les appellent Corne-guerre, les accuſent vers le Roy. Si bien que voila tout au pouvoir d'un ſeul : *Omnia penes unum.* Leur juſtice & leurs finances tombent entre les mains de Mad. Formalité, par laquelle nous leur ſouſtrayons en peu de temps les places de Clermont, Joinville, Chaſteau Dun, & en Lorraine Stenay, Ville-Franche, Dun & Beaumont, Chavigny, Aubena, & pluſieurs autres. Voila la Huguenotaille à gronder, chacun à part, ſans pouvoir dire Nous. Or je me puis vanter d'avoir frappé les plus grands coups à ſapper le rempart de cette difference. Pour le deuxiéme : Dieu ait l'ame de feu Morlas, mais ſi luy & ſes compagnons euſſent auſſi bien joüé pour le fait de la Religion, comme fit pour l'Eſtat du Fay, il n'y auroit aujourduy d'Huguenots en France, que les conſiſtoriaux & les bruſlables : les Huguenots d'Eſtat ou d'eſpée, comme je les appelle, euſſent fait leur paquet. Encore avons-nous entrepris, pour eſtonner les plus Saints, d'avoir gaigné les ſix plus huppés de leurs Miniſtres ; leſquels avoyent juré, qu'eſtans choiſis pour la diſpute, apres avoir fait les mauvais, ils uſeroyent d'une ſacrée prevarication. Qu'ainſi ne ſoit, mon Mr Rotan allant à la diſpute de Mantes, me dit à l'oreille, qu'il vouloit comme Ottho, quand il ſe tua, quitter à la Chreſtienté ſon dernier eſchet, c'eſt à dire donner

donner & quitter à la Chreſtienté ſes intereſts particuliers, pour la ſauver de ſa derniere ruïne. *Remittere Reip. Chriſtianæ noviſſimum casum :* mais le mal de ventre le prit, & l'empeſcha. Celuy qui le ſeconda n'eſtoit pas ſi honneſte homme que luy. Il avoit gaigné parmy les Huguenots, qu'on l'eſliſoit ou en toutes affaires, & preſidoit preſque tousjours. La moitié de la Rochelle eſtoit bandée contre l'autre pour luy. Il avoit poſé pour queſtion parmy les Synodes, ſi l'Egliſe Romaine n'eſtoit pas l'Egliſe de Chriſt ἁπλῶς pour le moins καθ' ὅ..... ſi l'on n'y pouvoit pas faire ſon ſalut. Et voila la breche par où le Roy & d'autres ſe ſont rendus. Il fit oſter de leurs prieres le mot de Papiſtes entre les infidelles, & apprit à leurs jeunes Miniſtres à parler doucement. Juge tout de bon, Catholique, ſi durant ces Saints exercices j'ay eſté inutile à noſtre religion. Salvaiſons diſoit qu'il aimoit mieux trois hommes dans une ville qu'il vouloit prendre, que trois mille dehors. Si j'euſſe eſté impatient comme Cahier, ou ſolliciteur d'aſſignations, comme Serres, je n'euſſe pas fait au nom des Huguenots l'Election de la Chambre. Je n'euſſe pas eu le credit de renvoyer Choupes, ſans recuſer les Parlemens ; car ce vieillard eſtoit invincible, s'il ne m'euſt penſé zelé. Je ne ſçay qui en ce temps-là alla barbouiller le dialogue de Roſne & de Revel : je mourois de peur en le liſant d'y voir mon nom; car ſi j'euſſe eſté deſcouvert par ce devin, auſſi bien que Morlas, j'euſſe perdu mon credit. Ce fut de mon invention, durant les aſſemblées des

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

Huguenots, d'en faire deſpeſcher dix en leurs dix provinces, pour faire ſemer la zizanie; qui a ainſi multiplié. Ils furent deſpeſchés de ma main, & preſque tous furent pouſſés à cette entrepriſe, en me croyant de meſme religion qu'eux : notamment Source, ancien; De la Cour, qui a fait de ſi beaux ſermons; & Marmet de Nerac. Cettuy-cy, encore que nous l'euſſions mortifié par une longue famine, me proteſta qu'il n'euſt pris ni mon argent, ni mes inſtructions, ſans l'aſſurance de ma pieté en ce temps-là. J'ay apris aux plus fringants Huguenots cette ſentence dorée : Ce qu'on demande pour le public, vient tard; gaigne les bonnes graces auſſi-toſt. Fai tes affaires particulieres, & laiſſe les publiques. *Tarda ſunt quæ in publicum poſtulantur. Privatam gratiam citò mereare, citò accipies.* Je ne vous conte point les aphoriſmes d'eſtat, deſquels j'ay inſtruit le petit Biſouſe, ſon petit lacquais, Lomenie, Mainville, & M. de Royan. Tant y a que j'ay fait le pis que j'ay pû, comme ceux qui ont peur dans un ſiege de ville : avant ſauter la muraille ils eſpouventent le plus qu'ils peuvent leurs compagnons, & quand ils l'ont ſautée, menés devant le general qui aſſiege, ils diſent & font le pis qu'ils peuvent, pour n'eſtre pas ſeuls deshonnorés. Et de plus il n'y a point de Catholiques plus renforcés, ni qui faſſent plus de mal aux Huguenots que les nouveaux convertis. Pour preuve de quoy je me vais rendre ſolliciteur des Jeſuites; pour leſquels je veux faire une Apologie contre ce qu'on les accuſe de faire jouër le couſteau par-

ar tout. Par cela meſme ils monſtrent qu'ils ont imitateurs de J. C., venus, comme luy, ettre la guerre entre le pere & le fils : non orteurs de la paix, mais du glaive : & ce ſont es petits glaives qui ſortent des manches de urs apoſtres, pour ſe desfaire des Princes eu complaiſans à leurs maximes. Il faut que s proſelytes ſignent leur zele par le ſang de urs anciens compagnons. Et Fougaſſe, Gouerneur du Prince de Condé, m'a promis, u'il rendroit ſon nourriſſon le plus infidele le plus ſanglant ennemy de ceux qui ont uivy ſon grand pere, & ſon pere, en toutes ccaſions, ou il pourra tuer, ſans eſtre tué.

CHAP. V.

Des miſeres des Huguenots.

VOyant que j'ay ouvert un beau champ aux freres, pour diſcourir de ma converion, j'ay deliberé en ce Chapitre contenter mieux les eſprits curieux, que je n'ay fait les conſciences ſerieuſes. Chacun s'enquiert qui induit Sancy à ſa revolte ? je demande, qui contraint le Roy à cela meſme? S'ils reſpondent, Pour ſauver un Eſtat ; & moy le mien, diray-je. Oui : mais cela eſt honteux. La pauvreté l'eſt davantage. La miſerable pauvreté n'a rien de plus dur, que ce qu'elle rend les hommes ridicules & contemtibles : tendant au port propoſé par navigation..... Mais changeant de route & de vent. Philoſophons un peu ſur cette queſtion. Ce n'eſt pas changer que de ſuivre tousjours le meſme but. J'ay eu

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

pour but, ſans changer, le profit, l'honneur, l'aiſe & la ſeureté. Tant que le deſſein des Huguenots a eſté conforme à ces quatre fins, je l'ay ſuivy ſans changer. Quand au contraire j'eus dommage, honte, peine & danger, c'euſt eſté inconſtance de changer de deſſeins ſi diametralement oppoſés. J'ay donc ſuivy mon but. Je n'ay changé que de moyens. *Ad conſtitutum portum tendens eadem prorſus navigatione, ſed velificatione mutata.* Or pour reprendre le premier de nos quatre points, qui eſt l'utilité; quel moyen a de s'avancer un pauvre Huguenot en temps de paix? S'il eſt roturier, nous avons commandé qu'on fiſt les aſſoyeurs & receveurs Catholiques, & les collecteurs Huguenots. S'il a des procés civils, nos Juges les changeront en criminels. S'il eſt gentil-homme, & qu'il eſpere quelque choſe du Roy, nous n'avons laiſſé en ſa puiſſance de diſpoſer d'aucun bien-fait. Si M. le Huguenot pretend quelque benefice, nous avons fait preſter ſerment à tous les Eccleſiaſtiques, de retirer leurs noms, & rompre leur foy, ſuivant l'article du Concile de Conſtance. Leurs titres leur ſerviront autant que firent ceux de Cheradame. C'eſtoit un Huguenot de la ſimplicité ancienne. Je luy demandois un jour s'il jouïſſoit paiſiblement du benefice de Bandouille, que le Roy luy avoit donné. Oui, dit-il, car ce ſont les benefices dont tu ſeras jouïſſant. Item, mais les benins heriteront la terre. Je repliquay: Oui, mais quel titre avez-vous pour monſtrer qu'elle vous appartient? Bon titre: La terre au Seigneur appartient. Je

le

preſſay encore : n'eſtes vous point mieux
ndé que cela ? Car tout cela ne parle point
Bandouille. Il conclud : comment puis-je
re mieux fondé, que ſur ces paroles Sain-
, Sur mer fondement luy donnas ? Et pour
us monſtrer, ſi vous avez eſté à Bandouille,
'il parle de ce lieu-là ſans autre, voyez la
uſe, l'enrichit & l'environna de mainte ri-
ere tres-belle. Toutes les raiſons que les
uguenots allegueront, ſerviront autant à nos
ges, que celles de Cheradame. Quant à
onneur, ceux qui auront à ſe faire rece-
ir en la Cour, apres l'Edit receu m'en diront
s nouvelles. Et cela ſoit ſecret entre nous.
uelle joye peut-il y avoir entre gens, qui
oſeroyent s'eſtre rejouis, ni avoir raillé avec
n de leurs voiſins, qu'ils n'ayent auſſi-toſt un
rveillant au coſté, comme une eſcarcelle?
uelle ſeureté à gens à qui on fait le procés
res eſtre pendus ? Si c'eſt en temps de guer-
(ce que la paix d'Eſpagne & le Jubilé pro-
ain nous fait apprehender), que peut eſpe-
r un homme de mon eſtat en leurs affaires?
eut-on grignotter en leurs fideles & bizarres
rmalités ? On me conta un jour, que durant
es dernieres guerres, il y avoit en Poitou
eux financiers, qui ſeuls exerçoyent tous les
Eſtats des Preſidents & des Eleus de cinq Ele-
tions, des receveurs generaux & particu-
iers, & de leurs commis & controlleurs,
nais payeurs à bon-eſcient : car c'eſtoit à la
anque un à un. Ceux-là aſſiſtoyent aux
ugemens criminels & civils, & avoient la
moitié du temps à ſe jouër. Les Capitaines,

ne les pouvoyent tromper d'un paſſe-volant. Il paſſa deux millions d'argent par les mains d'eux deux. Quand il falut ſuivre le Roy deça Loire, il falut auſſi qu'un d'eux emprunta ſt cent eſcus. Oyant ce conte il me ſouvient auſſi d'un Eſpagnol, qui avoit ſervy dixhuit ans M. le Conneſtable ; & luy voyant renouër ſon eſguillette, le galand la prit & la baiſa, & ne l'euſt pas ſi-toſt remiſe en ſa place par le commandement de ſon Maiſtre, qu'il luy dit pour adieu, *bezo las manos*. Auſſi j'en dis autant à Meſſieurs les Huguenots, entre leſquels il ſe voit des financiers pauvres. Quant à l'honneur il ne ſe gaigne avec eux qu'à coups d'eſpée : choſe que je deſdaigne fort ; encore que l'on m'ait fait Colonel des Suiſſes. Mais quel aiſe peuvent ſentir les Huguenots couſus dans leurs cuiraſſes, comme tortuës dans leurs coquilles ? Pour leur ſeureté ils n'ont que Dieu pour tout potage, où un homme de mon humeur ne ſe fie que mediocrement. Mais pour traitter cette matiere un peu plus generalement : Je vis que la meſme violence qui avoit esbranſlé le Roy, devoit esbranler les teſtes plus relevées. Je vis en France qu'ils avoyent une ame agitée au gré de leurs ennemis. Qu'ils cherchoyent leurs ſeuretés ailleurs que chez eux & en eux-meſmes : prenoyent leurs reſolutions chez leurs ennemis, & non pas chez eux-meſmes, comme font les Suiſſes: tenoyent la paix parfaite, avant qu'elle fuſt bien commencée à traitter, & ſe deſpoüilloyent de leurs advantages & diſtinctions premier qu'elle fuſt executée. Qui pis eſt,

nous

nous avions gaigné trois ou quatre de leurs principaux, qui les faiſoyent traitter comme desja couſus dans le party du Roy; non en guerre, car ils portoyent les armes pour luy; non en paix, puiſqu'il faloit traitter; non en treve, car ils avoyent abandonné leurs diſtinctions. Leur juſtice, leurs finances, & leurs forces ſeparées: par ainſi n'eſtans ni en guerre, ni en paix, ni en treve, ils s'imaginoyent un quatriéme eſtat, qui ne fut jamais, & branſloyent un pied en l'air, qui n'eſt pas pour faire une bonne démarche. Il y en avoit parmy eux, qui crioyent haut ces choſes. Les autres n'y vouloyent pas remedier, que les grands, qui eſtoyent gaignés par le Roy, ne rentraſſent avec eux, pour enfler leur party de pieces heterogenées, l'aymans mieux gros que ſain. Ils apprehenderent leur foibleſſe, ſans conſiderer les diſtinctions des affaires de l'Eſtat: de là ils commencerent de traitter avec reſpect, pour conclurre ſans ſeureté. Ils en faiſoyent aſſés pour offenſe, non pour defenſe. Voyant ces pauvres gens en leur ſimple fidelité, condamnés à eſtre le jouët des plus grands: adviſés aux affaires du Roy, diviſés aux leurs, avoir pitié de la France, quand la France n'en avoit point d'eux, la vouloir garder, & n'y avoir rien, la fortifier quand on les en chaſſe. Je dis *Bezo las manos* de l'Eſpagnol de M. le Conneſtable, jugeant qu'à celuy qui a les mains liées de la crainte de Dieu, & le front bas du reſpect de ſon Prince, ſa paix ne ſera jamais paix, mais accord de ſervitude: *ſed pactio ſervitutis.*

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

CHAP. VI.

Examen de quelques livres de ce temps.

QUand M. le Convertiſſeur vint à mon logis il y fit apporter trois charges de livres, pour faire la ceremonie de ma converſion. Quelques cenſeurs de ce temps ont deſcouvert que nous n'en feuilletaſmes pas un, mais que l'apreſdiſnée fut paſſée à jouër au Cent, & à la depeſche. Je veux monſtrer à ceux qui prirent la peine d'eſpier cette journée, que j'en ay bien employé d'autres en Theologie moderne, pour autoriſer mon deſſein. J'ay leu les réponſes que l'on a faites au livre de du Pleſſis Mornay. C'eſt grand dommage que M. le Convertiſſeur n'a eu le loiſir d'y travailler, comme il y commença il y a dix-huit ans: mais lors il avoit ſur les bras tant d'affaires d'eſtat, tant d'autorité à ſouſtenir, une ſi grande famille à conduire, qui'l n'a encore rien paru de luy. Le Theologal de Xaintes, voyant tous nos dogues abbayer cet ours, ſans mordre, ne l'oſant prendre à l'oreille, a fait pour le moins une gambade par deſſus. Que chacun en faſſe autant: Car encore qu'il n'ait reſpondu que par elevation; ce qui ne ſert en detail & à part, ſert en gros: *quæ non proſunt ſingula, plura juvant.* Il a falu uſer de meſme dexterité contre cet orthodoxe, & aſſeurer les matieres, ſans deſmeſler à bon eſcient les argumentations ſerrées, qui prouveroyent toute l'orthodoxée. Quant à Richeome, les heretiques ſont contraints d'advouër, que c'eſt le ſtile le plus courtiſan qui ſoit ſorty en lumiere de

e ce temps; pour le moins la preface : & ſi on
it qu'elle n'eſt pas de luy, ſi eſt-elle ſienne ou
ar don ou par achapt. Si le corps de l'œuvre
ſt groſſier ; ne voit-on pas la jeuneſſe de ce
emps porter le Linon empeſé au colet &
ux poignets, bien que le corps de la chemiſe
oit de groſſe toile & pourrie, & auſſi peu cou-
uë aux extremités, comme ce livre à ſes pro-
egomenes ? Ne fait-il pas bon voir ces trois
ataillons, que l'on amene devant le Roy,
our luy faire recevoir les Jeſuites ? Car à la
erité trois bataillons, de huit mille chacun,
ccompagnés de cinquante Canons & leur
uitte, ſeroyent bien autant perſuaſifs pour le
noins, & feroyent mieux faire l'Advocat Ar-
nauld, que le livre de la verité defenduë. Or
our ſuivre mon propos, je pris mes lunettes,
omme quand je jouë aux dez, & voyant de
rez ces trois bataillons, dés le premier rang,
e ne vis que des croquans, qui portoyent mo-
ions dorés d'or de feuille. Mais tout ſert aux
uerres civiles. A la teſte je vis un bel argu-
nent, pour prouver les miracles : La nature
eut cecy ou cela. Contre ſon ordre ſont ad-
enuës autrefois telles & telles choſes. *Ergo*
es miracles des Ardilliers ne ſont point faux.
Les enſeignes eſtoient de beau taffetas, & bien
neuves. Celuy qui portoit la Colonele, en
oulut faire des tourdions à la mode de Paris,
& la paſſer ſous la jambe à la façon des ba-
lauts, mais il l'embrena toute : car là il ſe
rouva une pierre, qui le fit broncher. C'eſt
a confeſſion du defunt Beze, qui donne tout
i ſa femme, & le reſte aux Cordeliers, meurt

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

bon Catholique Rom., & ce qui s'enſuit. On m'a dit qu'un vieux hereſiarque a leu ce traitté avec beaucoup de plaiſir. J'y veux faire reſpondre Paſſavant; mais peut-eſtre qu'il crevera d'en rire, & ce ſeroit un bel argument, pour prouver les miracles, qui eſt le ſujet de ce Livre. Je ſçay que force Catholiques ont trouvé monſtrueuſe la ſuppoſition de cette mort. Mais en un livre qui traitte des merveilles, faut il pas un diſcours merveilleux? Moy je tiens & maintiens auſſy vray que les autres miracles, que Beze eſt mort. Premierement par l'argument par lequel nous prouvons la Tranſſubſtantiation. Dieu peut faire qu'il eſt mort. *Ergo* il eſt mort. Puis apres, ce livre, qui eſt au rang des traditions, doit eſtre mieux crû que la Bible, comme preſcha ces jours le Curé de S. Gervais : les traditions ſont plus croyables que le Vieil & Nouveau Teſtament ; attendu qu'ils ſont autoriſés par les traditions, & non pas les traditions par eux. Et puis Beze eſt mort de mort civile ; à ſçavoir par banniſſement, & de mort ſpirituelle. *Morte civili, utpote exilio, & morte ſpirituali*, à ſçavoir par l'excommunication. Mais prenons qu'il ne ſoit pas mort: cette nouvelle a tousjours ſervy d'une peau de vautour à l'eſtomach de quelque Catholique debile, à fraudes pieuſes du bon homme Cardinal, ſuivant ce livre, *& juxta illud* de la feüe bonne Reine ſa compagne, qu'une nouvelle fauſſe creuë trois jours pouvoit ſauver un Eſtat. Penſez-vous que ce livre de Saint Clement, que Capil Venitien trouva en l'Iſle de Crete, n'ait pas fait grand

bien

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

en à l'eſtabliſſement des Meſſes privées ? car
ut le monde n'a pas l'eſprit penetrant, en
yant la lettre par laquelle S. Clement adver-
: S. Jaques de la mort de S. Pierre, de ſçavoir
ıe S. Jaques eſtoit mort ſept ans devant l'au-
e, & auſſy le meſme conte S. Pierre de la
ort de S. Jaques. C'eſt bien à un honneſte
mme à ſçavoir lequel dit vray, ou Anaclet,
ıi ſe dit ſucceſſeur de S. Clement, ou Irenée
Euſebe, qui diſent que Clement fut ſucceſ-
ur d'Anaclet, lequel eſcrivit pourtant une
lle lettre audit Clement apres qu'il fut
ort. Il parle du temple de S. Pierre, mais
nt ans avant que les Chreſtiens euſſent au-
ın temple. J'allegue ces choſes, comme auſſi
bon pere, qui eſtoit trois cens ans avant
onſtantin, & ne laiſſe pas d'appeller Byzance
onſtantinople. Pour faire que l'on ne ſe moc-
ıe pas de la lettre que ..... eſcrit à la Vierge
arie, luy dediant ſon livre, de celle que J.C.
crit à trois bons Catholiques trouvés ſous la
oix d'Azé en Poictou par un Mareſchal, proſ-
ée par les curés des Paroices. Mais pour ne
ire point tort au Chapitre des miracles, &
our vous monſtrer que je ne ſuis pas conver-
ſans ſcience ; j'ay ſeu preſque tout Bellar-
ın, & me ſuis bien gardé, eſtant reſolu de
ıe convertir, de lire Witaker, Labert ni Rei-
oldus. J'ay leu les belles declamations & fi-
ions de Campanus, où j'ay veu tant de Mar-
rs de la nouvelle Egliſe Catholique. Il fait
on lire ce livre ſans l'examiner. J'ay plus
ıit ; car j'ay bouché mes oreilles, comme
aſpic contre les enchantemens, oyant un he-
retique,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

retique, qui me vouloit monſtrer tous ces martirs eſtre faux, & m'allegant, qu'il faloit deux marques aux martirs, l'une la pure querelle de la religion, l'autre qu'il ſoit abſolument à ſon choix de vivre ou de mourir; *penes quem ſit liberum ſuæ vitæ neciſque arbitrium*, juſques à la mort. Je me mis à jurer que la Reine d'Eſcoſſe eſtoit vraye martire. Ah, dit l'heretique, miſerable religion, qui n'a point de martire plus pure qu'une homicide, ni plus chaſte qu'une putain! Je faillis à le frapper, mais c'eſtoit un homme d'eſpée. J'ay leu les ſermons amoureux de M. S. Panigarole, & ne voy point ce que les heretiques diſent de ſon bardache. Quant à ſa maitreſſe, pour laquelle il commença ſon ſermon ainſy : C'eſt pour vous, belle, que je meurs: Je ne reprouve point cette galanterie ; car il adjouſta quelques pauſes apres, diſoit J. C. à ſon Egliſe. ç'a eſté un hardy preſcheur, & toutefois il n'a pas eſté ſi hardy, que je n'aye leu en ſes leçons faites à Turin, qu'encore que les Saints ſoyent canoniſés, il ne tient pas pourtant qu'ils ſoyent en Paradis. Et luy ſage de ne reſpondre pour perſonne. J'ay leu les braves ſermons de l'Eveſque de Bizonte, qui m'ont preparé le cœur au prochain maſſacre. Qui a jamais leu une ſi belle clauſe que celle-cy : *Che la crudeltà loro era pietoſa!* J'ay leu les eſcrits de Reboul, qui a bien dit les ſecrets de l'eſcole, pour y avoir eſté fouetté : & ce livre eſt bon pour ſervir de farce apres ces matieres tragiques, qui affligent la conſcience en ſuſpens d'un nouveau converty. J'ay leu le Docteur Boulanger,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

, qui a eſcrit en Diable, promptement & y ſonger ; qui ne me voudra croire, le li- Il ſçait bien mieux maintenant la Logi- , que quand il diſputa à Niort, & s'il avoit ore à faire à cet aveugle, il le rembarreroit n mieux qu'il ne fit. Car il a reſpondu à la face de du Pleſſis ; pour le moins il parle n à luy : toujours reſolu comme les chefs S. Party, qui és grandes affaires c'eſt aſſés voir bonne volonté. *In magnis voluiſſe ſat* Si ne me ſuis-je pû tenir de rire en liſant Jambonicum de Michau contre luy. On it que la Sorbonne luy a defendu d'eſcrire une lettre de M. le Convertiſſeur. Mais tout il y a de l'envie. Mais je blaſme en la olique de Michau ce qu'il dit, que les Bou- gers ſont de Troye en Champagne. Michau ſçavoit pas qu'ils eſtoyent venus de Lion, ils n'avoyent pû demeurer, pour eſtre trop és de la Provence, qui avoyent veu M. Au- ſte ſur l'eſchaffaut ou à l'eſchelle. J'ay leu ntrée de Doxemel, mais il m'ennuya dés le mmencement. J'ay pris plaiſir aux façons argumenter du jeune Sponde. Car nous ons Sponde le jeune, comme nous avons le une Noſtradamus. On dit auſſi que la veu- eſcrit. Il y en aura bien d'eſtonnés, car on nſoit qu'elle euſt desja mis tout en pu- ic. Je n'ay point parlé des traittés de ſon ary, parce que les premiers gaſtent les rniers, leſquels ne ſemblent point faits de bonne humeur, ni de ſi bon cœur que s autres. Ceux-cy ſont pleins de diſcours rencés ſeulement pour l'apparence ; *Ora-*

tione

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

tione in ſpeciem compoſita; les autres pour perſuader, *ad fidem faciendum*. Mais le jeune, traittant des cemetieres ſacrés, tire de l'eſtenduë de ſon livre cet argument conſequentieux. Les Juifs, dit-il, ont eſté curieux des ſepulcres comme il paroit par pluſieurs Hiſtoires alleguées à ce propos. Les Turcs tiennent les ſepulcres ſacrés, & vont en voyage au tombeau de Mahomet. Les Payens ont fait de ſi belles pyramides, ont canoniſé leurs morts, & leur ont ordonné des ſupplications. *Ergo* les Chreſtiens doivent faire de meſme, pour reſſembler aux Juifs, aux Turcs & aux Payens. Mais pour n'oſter à perſonne l'honneur qui luy eſt deu nous avons bien ſceu, que ce labeur eſt de M. Raymond, ou, pour mieux dire, de ſon hoſte auquel on attribuë auſſi l'epiſtre liminaire de Richeome. Quoy que ce ſoit, tous deux enſemble m'ont appris de belles choſes. Comme le premier, qu'il faut porter le Pape ſur les eſpaules. Les Romains, dit-il, eſlevoyent leurs Empereurs ſur le bouclier, & les portoyent ſur les eſpaules. Les Payens le faiſoyent aux Druïdes & aux Veſtales. Les Romains faiſoyent porter leurs lictieres par des eſclaves. Ceux de Tunquin, en la Chine, portent auſſi leurs religieux: & les païſans de Xaintonge ſe font porter le jour de leurs nopces, comme auſſi font les eſpouſées en Lorraine. *Ergo* on doit auſſi porter les Papes, Cardinaux, & Eveſques: pour reſſembler en religion aux Chinois & aux Payens: ſe monſtrer eſclaves, comme ceux qui portoyent les lictieres des Romains, & faire ce qu'on dit que font les mariées,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

iées, principalement les païſans & païſa-
à leurs nôces. Le meſme auteur dit, que
ame Simonite, voulant dire la Sunamite,
à les pieds d'Eliſée : *ergo* les Rois, qui ſont
onites, doivent baiſer les pieds du Pape.
M. Raymond, & ſes compagnons, ont
parlé aux Huguenots, & à leurs plaintes
rimées ; en leur monſtrant qu'ils ſe plai-
nt de teſte ſaine. Car, comme dit Ray-
nd à Rabeſne, briguant ſa voix, pour faire
dre à une Damoiſelle Huguenotte la garde
ès enfants : Les loix ne ſe doivent point ob-
er aux jugements des proſcrits. Et depuis
citant pour faire mourir un Huguenot,
r un meurtre qu'un bon Catholique avoit
mis : il ne faut pas, dit-il, faire difficulté
faire perdre les biens de ceux deſquels la vie
condamnée, ni de condamner à mort les
rticuliers, deſquels le corps general eſt
damné entre nous. Il n'a pas mis cela en
livre ; parce que l'Edict n'eſtoit pas enco-
modifié. J'ay leu de plus un livre de ſa fa-
, pour effacer la memoire de la Papeſſe
nne. Et pour vous monſtrer que j'ay eſtu-
, & de plus que j'ay intelligence avec les
ſtes, je luy ay envoyé une epigramme ſur
ſujet. Il commence : *Fœmina quod mentita*
rum. Vous la trouverez en ſon lieu au livre
s epigrammes. Elle eſt bien de ma façon,
attens la reſponſe.

CHAP.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

CHAP. VII.

De l'impudence des Huguenots.

TOut Prince qui voudra regner ſans qu'o
le barbouille par l'equité, & ſans eſtre con
trollé par la parole de Dieu, il faut qu'il exter
mine les Huguenots. Car ils ſont gens qui pou
la gloire de Dieu foulent aux pieds toute gloi
re des hommes, meſmes des Princes. Il eſt vra
que ceux de ce temps ſont un peu plus reſpe
ctueux. Chacun a leu ce que dés les premier
troubles ils ont fait courir contre la feüe Rei
ne Mere du Roy: l'accuſans de paillardiſe ave
le Cardinal de Lorraine, bien que ce ſoit l
moindre de ſes crimes, comme celle qui pre
nant le ſoucy des hommes, avoit deſpouillé le
vices des femmes : *quæ virilibus curis muliebri
exuerat vitia.* En ce temps-là ils firent des ver
contre ce Cardinal pour un benefice de ventr
que luy moyenna le Prince de Porcian. Mai
S. Nicaiſe, baſtard dudit Cardinal, en empoi-
ſonna hautement ledit Prince. Ces paillard
firent impudemment courir par toute la France les nouvelles du tableau, où le Cardinal, la Reine d'Eſcoſſe ſa niepce, & autres perſonnes eſtoyent embraſſés d'un eſtrange artifice, & tous ces contes imprimés deux mois apres les grandes batailles & juſtice de la S. Barthelemy. En meſme temps ils furent ſi impudents de demander à Millaud, & ſe faire ordonner une paix, lorſqu'ils n'avoyent que quatre ou cinq places, plus advantageuſe pour eux que la derniere paix, que leur a concedé la Cour

de

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

rlement. On ne ſçauroit croire combien le reſpect ils portoyent à la Reine, & aux eillers d'Eſtat qui l'accompagnoyent : Pibrac avoit uſé deux paires de topiques, conſtruire une oraiſon, laquelle il adreſ- x deputés des Huguenots en la preſence Reine, ſe frottoit d'un mouchoir, le Duc lontpenſier pleuroit, Richelieu ſouſpi- Gadaigne ne monſtroit que le blanc des . Quand on fut au *dixi*, la Reine de- da, & bien mes amis, que pouvez vous di- cela ? voicy la reſponſe du boiteux la uſſe. Madame, ſi Monſieur que voila a eſtudié, eſt-ce à dire que nous mourions rtant ? Le meſme boiteux paſſant par la mbre des filles, ouït Altri, qui diſoit, faut- e nous ſoyons confinés en cette maudite cogne, pour quatre eſpées roüillées des utés ? Mademoiſelle, reſpondit le boi- , elles ne ſont pas ſi ſouvent fourbies que engins. La pauvre Altri ſe plaignit de l'ef- terie des Huguenots, y adjouſtant la reſ- ſe du Comte de la Rochefoucault ; à qui me elle demanda de ſes reliques, qu'il it deſrobées à S. Martin de Tours. Le nte reſpondit, ouy mamie, je t'en donne- qui feront miracle, ſi elles te font revenir ettons durs, comme quand tu eſtois pu- e. Or je dis & maintiens que ces gens eſ- ent moins honteux que putains, puiſ- ils faiſoient rougir ces dames. C'eſt un nd cas de leur hardieſſe effrontée, de rs reſponſes hardies, & n'eſt pas croyable mment ils ont tenu teſte aux plus grands Princes,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

Princes, par reſponſes bruſques, comme cel
du P. de Conde à la Reine Mere, laquel
voyant paſſer une troupe de caſaques blan
ches, luy reprocha que ſes gens eſtoyent meu
niers. Ouï, dit le Prince, Madame, pour touche
vos aſnes. Le conte eſt vieux, comme aus
l'interpretation que le Comte ſuſdit donno
du mot de Catholique Romain, en bougr
univerſel. Le meſme, le Roy l'enquerant pou
quoy il ne reconnoiſſoit pas la Vierge Mar
pour Reine du Ciel, pource, dit le Comte
qu'un ſi beau Royaume ne doit pas tomber e
quenouille. Pour marques plus fraiſches d
leur audace, le Roy, pour lors R. de Navarr
ayant envoyé Aubigny vers le Roy Henry III
pour luy remettre entre les mains l'honneu
de ſon alliance, avant qu'il fiſt juſtice ou de
ſœur, ou des affronts qu'elle avoit receus; l
Roy tout en furie dit à Aubigny, Que voſtr
Maiſtre, puiſque vous l'appellez ainſi, regar
de ce qu'il fera, s'il meſconnoit que je ſuis ſo
Roy, je luy mettray ſur les bras un fardeau
qui feroit ployer les eſpaules au grand Se
gneur. Ce Huguenot replique impudemment
Sire, le Roy de Navarre mon maiſtre, a eſté
ſon grand regret, eſlevé ſous ce grand fardeau
ſans menaces, il hommagera toujours ſou
V. Majeſté ſa vie & ſes conditions, mais de ſon
honneur il n'en rendra hommage à Prince du
Monde, tant qu'il aura une goute de ſang &
un pied d'eſpée. Mais ſans conter les hardieſ
ſes de ceux qui en font profeſſion, que direz
vous du pauvre Potier M. Bernard, à qui le
meſme Roy parla un jour en cette ſorte: Mon
bon

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

homme, il y a quarante cinq ans que vous
au ſervice de la Reine ma mere & de
, nous avons enduré que vous ayez veſcu
noſtre religion, parmy les feux & les maſ-
es ; maintenant je ſuis tellement preſſé
aceux de Guiſe & mon peuple, qu'il m'a
malgré moy mettre en priſon ces deux
vres femmes & vous : elles ſeront demain
lées & vous auſſi, ſi vous ne vous con-
iſſez. Sire, reſpond Bernard, le Comte de
hilevrier vint hier de voſtre part pour pro-
tre la vie à ces deux ſœurs, ſi elles vou-
ent vous donner chacune une nuict. Elles
reſpondu qu'encore elles ſeroyent mar-
s de leur honneur comme de celuy de
u. Vous m'avez dit pluſieurs fois que vous
z pitié de moy, mais moy j'ay pitié de
s, qui avez prononcé ces mots, J'y ſuis con-
nt : ce n'eſt pas parler en Roy. Ces filles &
y, qui avons part au Royaume des Cieux,
s vous apprendrons ce langage Royal, que
Guiſarts, tout voſtre peuple ni vous ne
uriez contraindre un Potier à fleſchir les
oux devant des ſtatuës. Voyez l'impuden-
le ce beliſtre. Vous diriez qu'il auroit leu
vers de Seneque, On ne peut contraindre
uy qui ſçait mourir. *Qui mori ſcit, cogi neſcit.*
il a paru encore plus d'effronterie à ces
s au dernier traitté de paix, & aux aſſem-
es qui ont duré quatre ans, où ces opiniaſ-
s ont impudemment reſiſté, non ſeule-
nt aux plus honneſtes deputés que le Roy
ſt choiſir en ſon Conſeil d'Eſtat, mais auſſi
plus grands Seigneurs de leur party,
lors

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

lorſque conſiderans les affaires du Royaume ils les vouloyent ployer à quelques honneſtetés. Vous voyez paroiſtre d'entre eux un au front d'airain qui reſpondoit franchement ces propoſitions ne reſpondent pas à la bonne opinion qu'ont priſe de nous ceux qui nous ont envoyés. On demande l'explication de cela : la Valiere s'avance, & dit en expliquant cela s'appelle, Meſſieurs, trahir les Egliſes de Dieu. J'ouïs ces jours M. de Villeroy, qui contoit comment luy avec Meſſieurs de Roſny & de Thou, & autres, s'eſtans abouchés avec quatre de ces mal-honneſtes gens, cependant que Calignon de la part du Roy vouloit adoucir ces eſprits par ſon bien dire, le gros Chamier, ayant mis ſon manteau ſous ſes feſſes, avoit le coude gauche avancé juſqu'au milieu de la table, de l'autre main faiſoit ſes ongles avec des ciſeaux, les coupeaux volоyent à la mouſtache & à la bouche de l'orateur : un donna dans l'œil de Roſny, & cette contenance reprouvoit tout ce que l'on pouvoit dire de luy. Choupes a eſté ſi effronté, que d'avoir porté juſqu'au Conſeil privé la recuſation de tous les Parlemens de France, & fut à peine retiré de la porte par les honneſtes Huguenots de la Cour. Aubigné fut ſi deſvergogné, que le Roy luy faiſant une honneſte reception à Senlis, & luy ayant demandé familierement ce qu'il diſoit de ce coup de couſteau que Jean Chaſtel luy avoit donné dans la levre, ce ruſtre reſpondit, Je dis, Sire, que le Dieu, que vous n'avez renoncé que des levres, ne vous a percé que les levres, mais ſi-toſt que le

cœur

ɶur renoncera, il vous transpercera le cœur.
n ne m'a encore pû nommer qui fut un au-
e vieux deputé, lequel estant un jour assis
ec ses compagnons sur un bahut de l'anti-
ambre, prit garde que M. d'O, le jeune Ros-
, & quatre ou cinq autres, des galands de la
our, se rioyent de voir ces deputés habillés à
vieille mode : ces courtisans s'estant dit
usieurs fois l'un à l'autre, frere, je te tiendrois
our brave si tu voulois aller demander le
om de ce vieux heresiarque. D'O, qui se vou-
t monstrer plus impudent que les impu-
nts, s'en va dire de caprice au plus vieux:
lon gentilhomme, ces honnestes gens & moy
mmes en peine de sçavoir vostre nom. Si je
avois, dit le vieillard, comment vous appel-
r, je vous respondrois. Je suis bien gentil-
omme, mais non pas vostre. L'autre respond,
n m'appelle d'O. Or adonc dit le deputé, si
ous aviez esté aux batailles, vous me connois-
iez. Pour O, il est mieux connu à la chambre
esComptes que là où je vous dis. Je le connois
our un zero, qui fait compte avec tous les
tres, & tout seul ne vaut rien. Voila les com-
gnons du cabinet, qui s'esclattent de rire, &
messager fort estonné ; auquel le deputé
ljousta : Allez, mon amy, allez tuer quel-
u'un, afin que le Roy vous donne une grace,
trement vous n'en avez point. Le Seigneur
e Bellievre, despesché par le Roy vers le
oy de Navarre au Mont de Marsan, voyoit
ous les matins par la feneſtre de son logis
Comtesse de la Guiche, lors garce en
uartier, qui alloit à la Messe, accompagnée

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

d'Eſprit, de la petite Lambert, d'un Maure, d'un baſque, avec une robbe verte, du magot Bertrand, d'un page Anglois, d'un barbet & d'un laquais, ce ſenateur remonſtroit à un Huguenot leur defaut en ces termes : J'ay veu pluſieurs fois de mon temps quelques amies de nos Rois, mais les plus grands, voire les Princes meſmes eſtoyent bien-heureux de guetter l'heure qu'elles ſortoyent de leurs logis, pour leur faire honneur. Je vois cette femme, qui eſt de bonne maiſon, qui tourne & remuë ce Prince comme elle veut, la voila qui va à la Meſſe un jour de feſte, accompagnée pour tout potage d'un ſinge, d'un barbet & d'un bouffon. Monſieur, repliqua le Huguenot, c'eſt qu'en toute cette Cour il n'y a ſinge, ni barbet, ni bouffon que ce que vous voyez. Le bon homme fut eſtonné, mais il le fut bien davantage, quand il ſceut la frizarde de S. Maixant ſur la jouë de Madame de Duras.

CHAP. VIII.

Des Martirs à la Romaine.

DE tous les livres, qui peuvent faire un heretique, ou au moins duquel un bon Cath. Rom. ſe doit garder, je n'en trouve point un ſi dangereux, apres la Bible, que ce gros livre des Martirs. Car c'eſt grand cas, de voir cinq, ſix ou ſept mille morts, qui ont toutes les marques d'un vray martire, à ſçavoir la probité de la vie, la pureté de la cauſe de la religion, non meſlée d'autres forfaits, les diſputes, les ſolicitations, & pour derniere marque, c'eſt d'avoir ou le choix de la vie ou de la mort, juſques

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

ies à l'extremité. Cela nous a oſté beaucoup
gens, qui ont veu autrefois ces preſcheurs,
ans pour chaire l'eſchaffaut, ou l'eſchelle, ou
bucher. C'eſt en ces glorieux rencontres,
l'on dit que les vaines eſperances font place
zele & à la vertu. On ſe conduit bien plus
udemment aujourduy en Eſpagne & en Ita-
. Il ne ſe paſſe année, qu'il n'en meure tous-
urs quelque centaine ; mais leur conſtance
a de teſmoins que les geoliers & les bour-
aux, qui ne deſcouvriront pas le ſecret, com-
e les gruës de Pirrus. Il y a trente ans que
on laiſſoit deſrober des greffes des Cours de
arlement tous les procés deſquels ce dange-
ux livre eſt plein, & verifié. Mais auſſi bien
y a-t-il pas moyen d'en eſtoufer la memoire,
faire conter telles choſes pour fables, tant
ue les teſmoins oculaires vivent. Que faut-il
onc faire? je ſuis d'advis qu'on choiſiſſe quel-
ue ſtile bien fleury, comme celuy du Comte
Permiſſion, que nous luy facions faire un
vre, duquel le titre ſoit, Les martirs à la
omaine, où nous ne coucherons point les
artirs de l'Egliſe primitive, parce qu'ils ſont
n debat entre les autres & nous ; & puis ces
eaux reformés diſent que l'Egliſe a eſté re-
ormée auſſi long-temps que perſecutée : ſui-
ant ce que dit le Pape Silveſtre, quand on
arracha des rochers de Siracte, Adieu la pau-
reté, Adieu la pureté. Il leur faudra donc
onſtrer que nous avons des martirs de ce
ecle d'auſſi bonne maiſon que les leurs.
e premier de la Litanie ſera le Curé de
. Medard de Paris, qui fut bleſſé en ſonnant

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

le Tocſin. Celuy de S. Creſpin en Touraine, pendu aux cordes des cloches, en faiſant de meſme : tous deux prenans la peine d'eſmouvoir le peuple pour faire d'autres martirs. De là, pour deſguiſer l'hiſtoire, nous ferons une courſe au Japon, où les Jeſuites diſent qu'ils ont eſté crucifiés, & ont fait de grands miracles, qui ne ſe peuvent faire qu'au Japon, parce que les autres nations ſont incredules. Il faudroit condamner tous les Huguenots de France à aller voir s'il eſt vray. Nos peres Jeſuites prevoyans la neceſſité de ce livre, & qu'il ſe trouveroit plus de confeſſeurs que de martirs : D'autre part les Huguenots, au lieu de faire mourir les hommes pour la foy, s'amuſoyent à prier Dieu pour eux, de les vouloir convertir. Les habiles hommes y ont pourveu, ayans dreſſé à Rome & à Rheims deux Colleges de jeunes gens Anglois, qu'ils ont choiſis d'humeur melancolique, la plus-part bannis, voleurs & affamés, & quand on les met dans ce college (comme eſcrit Marius Navarrus au 3 livre des Conciles) ; cela, dit-il, eſt eſtably pour une Conſtitution papale, que qui veut entrer en ce college, eſt tenu de jurer, qu'apres certaines années il ira en Angleterre, pour y publier ce qu'on luy dira. Et comme on a veu qu'il en eſtoit ſorty quelques eſclats, teſmoin le Cardinal Alain en ſon Apologie pour les Seminaires, le Pape a redoublé la penſion. Mais il ne faloit pas que Baronius en ſon martirologe Romain diſt ces mots : Que les tres-ſaints Preſtres, comme agneaux innocents, engraiſſés dans les ſacrées cloiſons par la

ſainte Societé de Jeſus, par ſaintes inſtru-
ions au martire, ſacrifices agreables à Dieu,
ſacrés colleges de Rome & de Rheims, ont
é mis à mort, parce qu'ils tenoyent & pref-
oyent en Angleterre la doctrine de la
Egliſe Romaine. Je voudrois qu'il n'y euſt
oint là, comment ils ſont envoyés de la So-
eté des Jeſuites, pource qu'on les accuſe af-
s d'eſtre liberaux du ſang d'autruy, & que ſe
nvier au martire eſt choſe loüable, mais non
s d'y envoyer les autres. Puis les nourrir
mme hoſties à Dieu, il ſembleroit que nous
s ſacrifiaſſions : Cela ſentiroit un peu le Ba-
lpheor : apres, ce mot de Cloiſon ſentiroit
priſon, pour leur faire tenir leur ſerment, &
-deſſus les heretiques diroyent, du Dieu à qui
ous les ſacrifions, que ce ſeroit au Dieu de ce
ecle, ou bien au Dieu de la Terre; car celuy
i ciel ne veut plus de ſacrifice ſanglant, &
a jamais voulu des humains. Mais ce qui gaſ-
tout, c'eſt ce mot d'engraiſſés. Je demanday
l'Archeveſque Valgrand, que c'eſtoit à dire,
m'alla querir les Saturnales de Lipſe, au
ap. 14 du 1 livre. Là j'appris que ce terme
toit particulier pour les gladiateurs, qu'on
naſſoit à Rome d'entre les condamnés ou
ſclaves miſerables, & puis on les nourriſſoit
ns les colleges ſacrés, pour le moins execra-
es, & les nourriſſoit-on avec cet engraiſſe-
ent, afin qu'ils achettaſſent leur graiſſe par
ur mort; dont dit Properce:

Qui dabit immundæ venalia fata ſaginæ:

ellarmin ſe fut bien paſſé de nous faire ſou-
enir de ces neuf vingts, pris dans Menerbé,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

qui aymerent mieux eſtre bruſlés que de renoncer à un petit point de leur religion. Et Antonin, duquel cetui-cy l'a pris, ſe fuſt bien paſſé d'eſcrire, comme on bailloit aux priſonniers le choix, que quiconque abjureroit l'hereſie ſeroit mis en liberté. Cent quatre-vingts d'entre eux choiſirent pluſtoſt d'eſtre bruſles. *Cumque captis daretur optio, ut quicumque hæreſim abjuraret liber recederet; centum octoginta ex iis potius comburi elegerunt.* Voila pourquoy je voudrois que celuy qui fera noſtre livre des martirs n'allaſt point chercher ce Latin friand, pour lequel faire valoir nos affettés eſcrivent choſes nuiſibles, & deſcouvrent les affaires. Il ſe faut contenter de ce gros Latin de Vicaire, duquel uſe M. le Convertiſſeur en diſputant. Et pour ſuivre noſtre propos, il faudroit gaigner en Angleterre quelques juſticiers, ou quelques Miniſtres, leſquels quand on pend nos gens, leur parlaſſent tout haut de quelque point de religion, & non pas d'entrepriſe de guerre, de ſedition, de petars, de fauſſiſſes, de mines à faire ſauter tant de gens, & de ces ſubtils poiſons, que leur fournit l'apoticaire du Pape. Apres il faudroit qu'on leur donnaſt à l'eſchelle le choix de ſauver leurs vies en ſe revoltant. Car ces heretiques ne comptent pour martirs que ceux qui ont eu tel choix, & deſquels le procés monſtre, qu'il n'y a que le ſeul point de la creance qui les face mourir. Suivant cette regle ils n'ont pas voulu dans le gros livre de leurs martirs mettre ceux qui ſont morts pour leur religion, ayans le ſang eſchauffé à la defenſe,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

enſe, mais ſeulement ceux qui n'avoyent autres armes que la priere; comme les 17 mil Albigeois eſgorgés en un jour, & trente ou quarante mil ames deſpeſchées à la feſte & aux feries, ou furies de la S. Barthelemy. Pour nous, qui avons meilleure veuë, je ne ſuis point d'avis que nous y regardions de ſi prés, mais que nous enrollions, par faute d'autres, en noſtre martirologe tous ceux qui ſont morts aux batailles, aux ſieges, aux eſcarmouches, & aux duëls, ſi ç'a eſté contre les heretiques, & puis tous ces Irlandois, leurs femmes & leurs enfans, qui meurent de faim par les ruës de nos villes. Et ceux-là ſont victimes du grand ſacrificateur Sandoras, & autres docteurs, qui apres & nonobſtant pluſieurs pardons, leur ont fait pratiquer la Bulle du S. Pere Pie V, comme recite Bellarmin, & ſelon cela n'ont pas fait difficulté de rompre la Foy à leur Reine. Et quant à ceux-là qui ſe logeoyent dans les niches du pont neuf, lors non achevé, & qui au ſoir & la nuit prenoyent par un pied ceux qui paſſoyent ſur le pont, & les ayant precipités & deſpouillés les jettoyent dans l'eau, & ceux-là ſi on a fait quelque difficulté de les ſanctifier, il faut avoir eſgard s'ils preſuppoſoyent, ne faire mal qu'à des heretiques. Il y en a qui croyent que les Eveſques les devroyent nourrir; mais je croy que la pluſpart ne leur donne rien à bonne intention, pour en faire des ſacrifices de bonne odeur, à remplir ce livre: & de ce rang pourroyent bien eſtre tant de pauvres, que fit bruſler l'Eveſque de Mayence, à bonne intention auſſi, pour eſpar-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

eſpargner les bleds. Si les Huguenots refuſent ceux-cy à la monſtre, ſi ferons nous paſſer malgré eux pour martirs ceux que nous avons allegués morts à la guerre. Nous en avons bons titres ; car les peres de la Societé de Bourdeaux s'en ſont tres-doctement adviſés, & eſcrit par le menu au traitté qu'ils firent du maſſacre de Coutras, & deſquels eſcrits Paris fut remply. Toutes les bonnes perſonnes ont crû que les Huguenots eſtans forcés à la bataille, l'ont gaignée par trahiſon, parce qu'ils avoyent caché leur canon ſous terre, & ainſi firent ſauter vos gens en l'air. Par cette eſchelle nous montons à des martirs bien plus nobles que ceux des Heretiques. Sainte-Foy a eſté fait Eveſque de Senlis, pour avoir mis le Roy Charles au rang des Martirs. Il me faudroit bien quelque Eveſché pour tant de martirs que j'enrolle icy. Suivant mon propos, le Roy, dit le bon preſcheur, eut tant de peine à maſſacrer les Huguenots, qu'il en mourut de deſplaiſir, pour ne les pouvoir tous achever ; & eux diſent qu'il mourut blaſphemant de rage. C'eſt une gentille phraſe que nos docteurs prattiquent aujourduy : pour le pont aux meuſniers envers quelques-uns, je dis meſmes Catholiques bigots, qui croyent que Dieu ait abiſmé ce pont, commençant par les deux maiſons qui touchoyent à la vallée de miſere, leſquelles eſtoyent l'eſchaffaut de la tuerie, le jour propre que les enfants des deux Maiſons ſe marioyent enſemble, & que cela a eſté une notable vengeance du ciel. Nous diſons au contraire, que ce n'eſt pas

pour

pour les cruautés exercées, mais parce qu'on n'y en exerce plus, & là nous renforçons de sept ou huit cens martirs d'eau douce. Mais faut-il chercher de ceux, qui sont morts de sang froid, l'astre le plus luisant de nos martirs c'est la Reine d'Escosse, qui avoit fait sauter son mary, constamment resoluë à ce faire, contre toutes les mignardises & humilités d'amour qu'il luy monstroit. Je ne puis passer sous silence ce que me respondit un heretique, à qui j'allegois cette saincte : malheureuse religion, dit-il, qui n'a point de martire ni plus chaste que celle-là, ni plus pure qu'une paricide! C'est tout un: à la verité elle s'entendoit un peu aux artifices du feu. Mais elle est canonisée, & sera dans l'Almanac, à la barbe des heretiques, logée aupres de S. Marie Egyptienne, & pour la distinguer elle sera appellée Ste Marie de la sauciſſe. Nous mettons à ses pieds Pierre Edmond & ..... avec leur compagnie, de cent & dix, selon le compte de Baronius. La plus-part de ceux-cy estoyent braves soldats, bons petardiers du seminaire de Maurevel & de l'ancien de la Montagne, qui pour une legere somme vous desfaisoyent d'un homme qui vous faschoit, ayans tousjours l'intention contre l'heresie. De ceux-là il faut croire que leurs ames sont sauvées, car ils les ont voulu perdre, & vous sçavez ce qui est dit de ceux qui veulent perdre leurs ames. Maurevel fut Catholique si zelé, qu'en haine des mescreans, avec un peu d'argent que la Reine luy avoit promis, ayant manqué à Montcontour de tuer l'Admiral, il fit pourtant un

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

ſacrifice ſanglant, & de bonne odeur à la dite Reine, en tuant à ſes affaires Moſny; qui de long-temps le nouriſſoit, le montoit, & luy donnoit des chauſſes. Il fut martiriſé par Moſny le fils, qui y mourut auſſi. Quant au vieillard de la Montagne, c'eſtoit un habile homme, & ſoit dit en paſſant, qu'il fut le patriarche des Jeſuites: car enfermant dans ſon paradis contrefait les aſſaſſins zelez, il les envoyoit apres, tout joyeux de mourir, tuër les chefs des Chreſtiens. Ce paradis fut le prototype de la chambre des meditations. Pour la varieté & marquetterie de cet ouvrage, nous ferons un article de tant de crucifix, de Saints & de Saintes, encore qu'ils fuſſent de pierre ou de bois, à qui les Huguenots, comme dit Bellarmin, ont craché au viſage, les ont foulé aux pieds en la bouë, arraché les yeux; je dis les yeux, parce que nous avons veu qu'ils les remuoyent comme des perſonnes, coupé le nez & les oreilles. Mais il y a encore plus d'apparence des corps Saints, qu'ils ont martiriſés, comme S. Claude, qui fut bruſlé avec l'abbaïe l'an 1564. Il eſt vray qu'un bon Chreſtien du lieu mit en ſa place un corps, qu'on avoit pendu à Dortail, & voila une bonne compagnie de martirs. Apres entre les ſenſibles marcheront ſervant, le pitoyable Montferrat, duquel les ſœurs prenoyent la peine d'en forger, & quelquefois gehenner les priſonniers Huguenots. Nous avons des plus nouveaux Cheſſé & Maillé Bencharde, Vendoſme, & cette autre belle liſte de Pleſſis de Cone, Fontenelle. Si ne faut-il pas oublier

nos

nos martirs de Blois, de qui le pere fut auſſi martir canoniſé à Rome, ſous le nom de Saint François le piſtolier lez Orleans. Leur poſterité ſera canoniſée de meſme ; ſçavoir S. Henry des barricades, & S. Denis Capitaine & Cardinal. D'une autre bande nous mettrons M. S. Clement, & M. S. Sponde; l'un martiriſé par le procureur general, l'autre par ſa femme. Ces deux zelés perſonnages, que je mets enſemble par dépit des Huguenots, leſquels jaloux dequoy l'un fut canoniſé, & l'autre prés de là, les ont mariés en l'epigramme ſuivante:

Qui modo Clementem voluiſti jungere Divis,
Et Spondam Divis annumerare potes.
In vitas Regum fuit inſidiator uterque:
Ille animum Regis ſuſtulit, hic animam.

Toy qui as voulu canoniſer Clement, tu peus bien auſſi canoniſer Sponde, l'un & l'autre a dreſſé des embuches à la vie des Rois. L'un a oſté la vie au Roy, l'autre luy a oſté l'ame. Que deviendront S. Chaſtel, S. Bourgoing, S. Guinan, S. Barriere, S Jean Nilhet, S. Garnet? Encore y aura-t-il place pour le Preſident Briſſon, pour les cinq martirs & le S. Boureau, qu'ils pendirent avec eux. Et à ce propos le feu Admiral, faiſant pendre aux ſecondes guerres douze Sts Cordeliers de Chaſteau-Vilain, qui n'avoyent point aſſommé des ſains, mais des malades de l'armée, les pauvres martirs eurent ce deplaiſir, que deux de leurs freres briguerent la commiſſion de faire cet office. Sur ce debat ambitieux, leur fut baillé à chacun un cordeau, pour voir lequel des deux ſeroit le plus habile à ſucceder. Ja-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

mais Retiaires, Laqueaires ne firent plus de tordions contre Secuteurs & Mirmillons, que firent ces deux paillards, desquels enfin l'un fut empoigné, comme il vouloit faire un passe-dessous. Le victorieux ayant fort bien estranglé son compagnon, pendit en suitte tout le reste. Le pendeur & les pendus estoyent tous d'une mesme livrée. Ce rejetton de S. François, tant que la guerre dura, ne changea ni d'office ni d'habit, & sçachant en quelque lieu un grand jeune novice, qui s'estoit sauvé du convent, l'envoya querir pour estre son valet. Ils faisoyent apres la besogne bien joyeusement, & servoyent mout à la police de l'armée, quand on crioit aux goujats, gare le cordelier. Il me souvient que ce vilain se plaignoit, quand il n'avoit point de besogne. Voicy les Neoteriques, S. Pere Henry d'Anvers, & S.... de Saumur, qui furent brusles pour estre Catholiques Romains, selon l'interpretation du Comte de la Rochefort, ils confesserent un exercice de leur pieté fort estrange, mais familier à cette sorte de Saints, & sans cette confession on n'eust sceu faire brusler le dernier. Car l'escolier & le Sergent ne furent que foüetés, pour avoir essayé devotement d'assassiner l'heresiarque du Plessis. Icy prend sa place M. S. Biron, qui ayant vescu en mespris de toute religion, devint tout à coup si bigot, que quand il trouvoit en son chemin quelque relique d'une croix cassée, mettoit pied à terre, & cheminoit de genoux quatre-vingts ou cent pas, pour baiser la pierre toute fangeuse, jusques-là que prés de Bretigny en Bourgogne il en.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

en baisa une entre deux estrons. Ce fut une grande perte pour l'Eglise, car il avoit renié Dieu de bon cœur, & juré qu'il mettroit la guerre en France contre les Huguenots. C'estoit une belle fin d'homme, & en bons termes. Croyez qu'il ne juroit point en Huguenot, non plus que Coton, quand il receut un coup d'espée à la fesse gauche. Vous avez un notable martir en M. S. Bosnier, duquel ce meschant Feneste nous a desrobé l'Histoire; mais il a oublié, ou ne l'a pas sceu en la descrivant, la difference qu'il y eut entre sa femme & la Comtesse de Norton, sur la robbe & les cotillons que gagna la Medecine, en faisant & ne faisant point: & la Comtesse ayant declaré à son mary, qu'elle avoit fait un vœu de chasteté pour quatre jours la sepmaine, son mary en fit un pour les autres trois. Elle en mourut de deplaisir, & c'est un martir à la mode.

CHAP. IX.

Corollaire.

UN jour qu'il tonnoit, M. le Convertisseur me vint voir, & me trouva fort estonné, peu de temps apres ma conversion. Je n'avois pas bien dormy la nuit; & sans mentir j'eusse voulu ma conscience couchée à part. Ce qui m'avoit piqué au soir c'estoit l'amas de sottes nouvelles, comme de quelque ordre nouveau que donnoyent les Huguenots à leurs affaires. Ce badin de Luat m'avoit fait voir à l'œil, que depuis ma conversion le Roy ne se fioit point en moy: au contraire, que Rosny, qui demeuroit ferme heretique, gai-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

gnoit un grand païs en faveur vers le Roy, & en autorité en France. A ces penſées j'adjouſte les faſcheuſes morts de Sponde, desfavoriſé du Roy auſſi-toſt qu'il fut converty : de Morlas, ne faiſant que commencer à faire profiter ſa revolte, pour le mettre à ſon aiſe : de Clairville, regrettant à la mort de s'eſtre damné pour acquerir quelque choſe, ſans toutefois avoir gouſté le plaiſir d'en j'ouïr. Du Fay mort desfavoriſé & deſeſperé au point qu'il diſputoit publiquement que l'Egliſe Romaine eſtoit l'Egliſe de Chriſt. Barriere comme il commençoit à compoſer ſes Theſes. Sallettes entrant en meſme train, & ayant appris de ſa femme, que quiconque craint beaucoup Dieu, craignoit auſſi les hommes, elle qui ne craignoit & ne refuſoit homme du monde, eſtoit hardie contre Dieu. Toutes ces morts me vinrent en la penſée avec pluſieurs autres de meſme farine. Comme j'eſtois en cette agonie j'apperceus M. Cahier ſe promenant en la baſſe-cour. Je cours luy demander qu'eſtoit devenu le Miniſtre de Vaux. Monſieur, dit-il, ce malheureux, apres les belles promeſſes qu'il avoit faites à M. d'Evreux, & argent receu pour les executer, il luy prit une fiévre poltronne, & s'en alla d'icy en ſon païs ; criant & braillant que la cauſe de Dieu eſtoit trahie par luy, & cinq de ſes compagnons, leſquels il deſignoit ſans nommer. Il adjouſtoit à cela que Dieu luy feroit pardon, qu'il alloit à ſa maiſon, rendre ſon ame entre ſes mains, auſſitoſt qu'il ſeroit à Millaud. Il s'offrit cependant d'eſcrire des lettres à M. d'Evreux, leſquelles por-

portoyent creance pour quelque habile homme, & ſur leſquelles M. d'Evreux deſcouvriroit la prevarication de la diſpute de Mantes, & les autres preparatifs de Rohan & de Serres, que vous ſçavez avoir promis leur perfide entremiſe de bonne heure. Les Huguenots furent ſi ſimples que de refuſer ſon offre ; diſans que le regne de Chriſt ne s'eſtablit point par ruſes. Je rompis le propos de Cahier, & luy demanday, mais qu'eſt devenu de Vaux ? Peu de temps, dit-il, apres qu'il fut arrivé à Millaud, il continua ſes regrets, & ſes cris, & notamment le jour de ſa mort, auquel jour il ſe promena hors la ville avec ſes amis, ſoupa bien, & ſi-toſt qu'il fut au lit appelle ſa femme, luy dit qu'il faloit mourir, prononça le couplet du Pſalmiſte :

Je ſçay auſſi que tu aimes de fait
Vraye equité dedans la conſcience ;
Ce que n'ay eu moy, à qui tu as fait
Voir les ſecrets de ta grand' ſapience.

Et à ce mot il expira. Apres y avoir reſvé, je repris la parole, & demanday comment ſe peuvent aujourduy couvrir Rohan & Serres & les autres ? Ces deux-là, reſpond Cahier, n'ont que faire de couverture ; car ils ſont couverts de terre. Je vous diray comment. Si-toſt qu'ils eurent ſceu la confeſſion de de Vaux, ils s'encouragerent l'un l'autre par lettres, ſe font eſlire pour le Sinode National de Montpellier, avec reſolution de paſſer le Rubicon, & avant faire retraitte eſſayer de gaigner quelque choſe avec les confederés. Mais le malheur fut ſi grand, qu'ils ſont tous deux morts

— à l'ou-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

à l'ouverture du Sinode. J'ay grand regret à l'argent que Serres avoit porté à sa femme; car elle mourut le mesme jour que son mary, ainsi qu'Ananias & Sapphira, & cet argent eust esté bien employé pour moy. Monsieur, s'il vous plaisoit me faire ordonner quelque somme, & prendre les rescriptions, que... Je ne luy donnay pas le loisir d'achever. Je m'en vais souspirant, & repousse ce Marauld, qui m'importunoit, pour m'en aller au lit, non au repos. Au point du jour mes gens ayans adverty M. le Convertisseur de mes inquietudes & exclamations la nuit; le voicy entrer en ma chambre. Il prend luy-mesme un siege, & commença ces paroles douces: Monsieur, j'ay sceu par vos gens, & dés-hier au soir par M. Cahier, que vostre ame est agitée de quelques terreurs paniques: j'en connoy aussi quelque chose à vostre poux; mais je vous prie de gouster mes paroles, comme remedes lenitifs & palliatifs pour vostre playe exterieure. *Nulle violence de dehors, nulle promesse*, esperance ni crainte ne peuvent changer l'interieur des opinions. La raison seule qui les esmeut est celle qui les attache. Aussi sa puissance est la faculté des esperances & des craintes. Quand je parle de craintes & de desespoir, je l'entens des affaires de ce siecle: car à la verité quand il y va du siecle à venir, lors l'esperance du bien & la crainte du mal s'exercent sur l'une & sur l'autre. Les retraittes du cœur, vos pensées vous affligent. N'estes-vous pas bien-heureux de ne sentir que le doux regne & la puissance naturelle de vos pensées, & non pas la violence

ence des neceſſités? Sçachez que preſque tous es hommes en ſont reduits à ce point, ou d'eſtre en mauvais meſnage avec la conſcience, ou avec les affaires du ſiecle : mais parce qu'il n'y a point de felicité parfaite, les ſages voyans perſecuter la liberté de leurs penſées, s'enfuyent aux cachettes du cœur, & quand voſtre conſcience ne ſe peut unir aux conditions du temps, fuyez à ces cachettes des ſages, aſſerviſſant à vous-meſmes les choſes, dont vous eſtes le juge ; & aux autres, celles qui tombent ſous le jugement. Nos actions exterieures peuvent eſtre jugées par ceux qui dominent, & parce qu'ils en ont la connoiſſance, vous ne pouvez empeſcher que cette partie ne ſoit de leur gibier, & qu'ils n'exercent ſur elle la recompenſe ou la punition, mais ils ne peuvent executer ſur vos penſées, auxquelles ils ne peuvent faire le procés. Je dis des choſes pour vous & pour moy, Monſieur, pour vous prier que les combats de nos conſciences ne ſortent point dehors, & ſi la conſcience pique pour eſclatter, ne la pouvant rendre morte, il la faut pour le moins endormir. Cahier m'a dit que vous vous eſtonnez pour dix ou douze morts promptes de nos nouveaux convertis. Le Baron de Salignac & moy ſommes encore en vie. Les femmes de luy & de Sallette, de Sponde & de Morlas, & autres ne ſont pas mortes non plus. La raiſon en eſt facile: Ceux qui ſont morts ont voulu laiſſer vivre leur conſcience, & elle les a tués. Il la faut donc tuer à bon eſcient, comme je me vante d'avoir fait, ou l'endormir par ſtupidité, comme

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

me le Baron, ou comme ſa femme & les autres par mil petits paſſe-temps d'amour. Tenez, je vous donne un petit contenu que je deſrobay à Lucain hier au ſoir en me couchant. Pluſieurs ſont faits coupables par leur bon droit. La loyauté quoy que loüée eſt punie, quand elle ſouſtient ceux qui ſont preſſés par la fortune. Il faut ſuivre la faveur. Honorer ceux qui ſont heureux, fuïr les miſerables: Car jamais homme ſage n'a choiſi pour amis les malheureux. Il faut changer ſelon les affaires, & abandonner le party ſur lequel on ne ſe peut plus appuyer. Suy le victorieux, & te laiſſe emporter au courant des affaires. N'importe avec qui que ce ſoit que tu trebuches. Il y a autant de difference de l'utilité avec le droit, que du ciel à la terre, & de l'eau avec le feu. Les plus grandes maiſons periroyent ſi l'on y vouloit faire eſtat de la juſtice. Le reſpect de ce qui eſt honneſte eſt pour renverſer les cités & les chaſteaux. La liberté de commettre toute meſchanceté maintient les Royaumes. Quoy que haïs ne tenir aucune meſure au mal, ne rien faire que pour l'apparence, porte l'impunité quand on le fait. Que celuy ſorte de la Cour qui veut eſtre pieux. La verité & la haute puiſſance ne s'accordent point. Toujours ſera en crainte qui aura honte du mal. Pourquoy eſt-ce qu'un ſage aura honte de ſuivre l'exemple de ſon Roy? La meſchanceté rend eſgaux ceux qui en ſont ſoüillés. Ce n'eſt pas petite louänge que de plaire aux Princes. La probité, qui n'eſt accompagnée de l'heur, eſt toujours meſpriſée. La miſerable

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

:able pauvreté n'a rien de plus miſerable que
:e qu'elle rend les hommes ridicules, & la
/ertu eſt bien malheureuſe de ce que loüée
:lle ſouffre les mocqueries du vulgaire. J'en
:apporterois davantage, tous deſrobés de dif-
ferens auteurs, mais on me vint appeller pour
reconcilier un mariage desbauché. Enfin,
Monſieur, voyla à quoy j'ay paſſé le temps à
voſtre contemplation, m'aſſeurant que vous
en ferez voſtre profit, comme eſtant cette
Medecine propre à voſtre naturel. Car au lieu
d'eſlire des amis miſerables, vous inſultez
aux affligés, comme vous fiſtes bravement à
Compiani, lequel eſtant matté de trois ans
de priſon, ayant veu tant de fois les voix mi-
parties, la moitié à ſa mort, l'autre moitié a
une vie pire que la mort; quand vous viſtes
que la longueur eut adoucy le procés, com-
me il advient aux criminels, vous priſtes le
temps de ſa frayeur, pour avoir de luy dix
mil francs; deſquels vous vous rendiſtes ga-
rand envers vos collegues: mais vous corrom-
piſtes tous les autres de paroles, & vous de la
ſomme. Bien fiſtes vous une feinte de bailler
un memoire du partage eſcrit de voſtre main,
qui fut difficile à recouvrer. Je remerciay M.
le Convertiſſeur, & prenant ſon propos luy
dis, je vous ay dit ces choſes en confeſſion. Je
vous recommande mon honneur. Mais pour
vous monſtrer que vos enſeignements ſont
ſemés en bonne terre, tant s'en faut que je
me vueille embrener de l'amitié des affligés,
j'ay appris de vous, Monſieur, qu'il faut
manger les viandes lorſqu'elles ſont mor-
tifiées,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

tifiées, & profiter ſur les hommes quand ils ſont attendris par leurs miſeres. Et à ce propos je vous conteray un brave trait que je fis à ma ſeconde converſion. Nous eſtions à Orleans l'Abbé du ..... & moy, quand le maſſacre ſe fit. L'Abbé me conſeilla de ſortir en ruë l'eſpée à la main, & faire le maſſacreur, pour ſauver ma vie. Voyant que ce conſeil avoit ſuccedé, & que pour avoir mis mon eſpée dans le corps d'un pauvre chapelier mort, j'eſtois le bien-venu parmy les tueurs, il me va ſouvenir du ſire à qui je devois encore ma nourriture pour quatre mois. Je m'en vais à la porte avec ..... & autres compagnons. Ce bon homme eſtoit à genoux dedans ſa chambre, ſe preparant à la mort: Quand il ouït ma voix à la porte, il y accourut ſoudain, me receut plein de joye, & s'eſcria tournant les yeux au Ciel: O Dieu, tu m'as envoyé cet amy comme un Ange, pour me ſecourir en mes peines. Ce fut bien pour l'en oſter; car je luy fourre quand & quand mon eſpée dans le corps, & le fis bien achever. Je ſauvay la vie à ſa femme, qui fut accouſtrée par moy & ..... avec les autres compagnons, qui me la tenoyent. Puis apres elle ſe va preſenter à des bateliers, qui tuoyent en cette ruë, & ſe fit pour le deplaiſir du violement aſſommer à eux. Je faillis à tuër un valet Huguenot, qui ne voulut jamais faire comme moy, & pour n'avoir des gens à ma poſte je ne gaignay que quatre-vingts eſcus, & un habit de camelot verd, & c'eſt ce que vous m'avez ouï reprocher en paroles ouvertes à ..... qui s'en revin-

vinrent à Paris avec moy. Voila, dit le Convertiſſeur, un brave trait, & c'eſt preſque en meſme monnoye que vous avez payé le Sr de Gennes, qui vous importunoit de cent mil eſcus : mais ç'a eſté ſans faire ſaigner la gorge. Tels propos me ragaillardiſſoyent pour un temps. Je me deliberay de m'endurcir en pareilles reſolutions, penſer peu au paſſé, ſouvent à l'avenir. Il ne me reſte que deux petites craintes ; l'une d'Eſtat, & l'autre de Religion. La premiere eſt que ſi les Huguenots ſe raviſoyent en leurs affaires, ſuivant le diſcours du chapitre precedent, je voy que la meilleure part de la France fuyeroit entre leurs bras ; en ce cas nous ſçavons, Dieu mercy, le chemin d'y aller, d'en venir, d'en retourner. Quitte pour contrefaire Eubolius, & me veautrer dans un ſac à la porte de S. Ion de la Rochelle, en criant, Chreſtiens, foulez moy aux pieds, qui ſuis ſel ſans ſaveur. *Calcate me, ſal inſipidum, Chriſtiani.* La crainte de conſcience eſt qu'une fievre chaude me promene, & me trompe, comme Morlas : au fort peut-eſtre que Dieu me pardonnera; ſi je puis, à l'exemple de ce bon compagnon, donner des coups de pieds à un Saint renverſé, en ſigne de repentance.

FIN.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

SYLLOGISME

Expositoire sur la controverse, si l'Eglise est des Esleus seulement; à Cahier, qui l'impugne.

HUguenots, qui croyez qu'au doux sein de l'Eglise,
Nous disons que parmy les agneaux, les esleus,
Elle embrasse les boucs, & les loups favorise:
Cahier voulut loger les putains en franchise,
Canoniser pour saints les verolés perdus:
Nostre Eglise le prit quand vous n'en vouliez plus,
Catholique il poursuit encor son entrepriſe:
La paillarde le voit martir pour les Bordeaux,
L'Advocat des putains, Sindic des Maquereaux.
Elle ouvre ses genoux, l'acole tres-humaine,
Honteux, banny, puant, verolé, ladre vert.
Huguenots confessés que l'Eglise Romaine
Tient son giron paillard à tous venans ouvert.

Sonnet promis au chap. 5. du 1 livre, que portoit au col le chien du Roy.

Sire, vostre citron qui couchoit autrefois
Sur vostre lict sacré, couche ores sur la dure,
C'est ce fidele chien, qui apprit de nature
A faire des amis & des traistres le choix.

C'est luy qui les brigands effrayoit de sa voix,
Des dents les meurtriers; d'où vient donc qu'il endure
La faim, le froid, les coups, les desdains & l'injure,
Payement coustumier du service des Rois?

Sa

Sa fierté, ſa beauté, ſa jeuneſſe agreable
Le fit cherir de vous, mais il fut redoutable
A vos fiers ennemis par ſa dexterité.

Courtiſans qui jettez vos deſdaigneuſes veuës
Sur ce chien delaiſſé, mort de faim par les ruës,
Attendez ce loyer de la fidelité.

Sont nourris & ſauvés les fideles ſans plus,
ſur l'apotheoſe du Cardinal

S. CHARLES BORROME'E.

NE penſez plus choſes eſtranges
D'eſtre logé parmy les Anges,
De voir comme Dieu eſtimé,
Mais admirez pour belle choſe
La ſacroſainte apotheoſe
Du S. Charles de Borromé.

S'il faloit par la perfidie
Faire la guerre à l'hereſie,
Diſpenſer d'un ſerment formé,
Et faire tomber dans le piege,
Ceux qui n'adoroyent le S. ſiege,
On employoit S. Borromé.

Quand il faloit ſans conſcience
Allumer le feu de la France
Et l'entretenir allumé,
Mettre la ligue à la campagne,
Perdre tout pour ſervir l'Eſpagne,
C'eſtoyent coups de S. Borromé.

Pour

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

Pour changer la paix à la guerre,
Mettre au ſang les Rois de la terre,
Et les armer à point nommé,
Pour profiter de leur diſcorde,
Qui ſçavoit toucher cette corde
Comme S. Charles Borromé ?

Si un Cardinal hipocrite
Avoit honte de ſa marmite,
Et conſentoit au reformé,
Ou s'il opinoit pour la France,
Une pilule de Florence
S'appreſtoit par S. Borromé.

Ou bien ſi quelque Dieu en terre
Approchoit les tours de S. Pierre,
Apres un Eſpagnol nommé,
On luy abregeoit ſes années,
Par les ſacroſaintes menées
De l'hipocrite Borromé.

Quand on fit aller à Veniſe
Les ſaints aſſaſſins de l'Egliſe
Rendre frere Paul aſſommé,
Qui fit cette infame menée,
Et qui a payé leur journée,
Sinon S. Charles Borromé ?

Voila les œuvres meritoires
Des œuvres ſurerogatoires,
Voila pourquoy eſt reclamé
Des Sts parmy la compagnie,
Et chanté dans la Litanie,
Le bon Saint Charles Borromé.

Diſcite juſtitiam moniti.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

APOLOGIE

Pour le Roy Henry quatre envers ceux, qui le blâment, de ce qu'il gratifie plus ſes ennemis que ſes ſerviteurs.

Faite en l'année mil cinq cens quatre-vingts ſeize.

Par Madame la Ducheſſe de Rohan la Douairiere, Mere du grand Duc de Rohan.

IL n'eſt rien qui paſſionne tant un fidele ſujet, que d'ouïr meſdire de ſon Prince; rien ne luy fait pluſtoſt rompre ſilence que le deſir de s'y oppoſer; ſon devoir s'y oblige & ſon inclination l'y pouſſe. Voilà pourquoy reconnoiſſant les rares obligations, que j'ay au tres-humble ſervice de Henry quatre mon Prince naturel, à qui de long-temps j'ay une obligation particuliere, & auſſi peu commune comme ſes merites & les biens faits en mon endroit ſont peu communs; je ne puis plus tenir ma langue qu'elle ne parle, ny ma plume qu'elle ne replique à une infinité de malcontens, qui par faute de connoiſtre les parties non vulgaires de ce genereux Prince, blaſment ſouvent certaines ſiennes actions, leſquelles bien peut-eſtre blaſmables en d'autres, doivent eſtre eſtimables en luy.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

Chacun murmure, chacun ſe malcontente, l'air reſonne des plaintes contre cette ſacrée Majeſté: l'un dit, Ce Prince ſe perd & nous tous avec luy, il enrichit ſes ennemis & ruïne ſes ſerviteurs : l'autre dira, Il ne croit aucun conſeil, il ne fait rien pour perſonne, il vaut mieux le deſervir que le ſervir. Allez vous voir quelqué honneſte homme en ſon logis, le premier langage qu'il vous tiendra, ſera, Je m'en vay de cette Cour malcontent, il y a ſi long-temps que j'y deſpence le mien ſans en avoir la moindre recompenſe, non pas même payement d'une telle partie qui m'eſt deuë. Allez par les ruës, vous oyrez chacun crier, Nous perdons tous les jours & n'y a que les ligueurs qui gagnent, ils ſont remis en leurs charges, on leur donne tous privileges & immunitez, & les ſerviteurs du Roy ſont moleſtez & oppreſſez, il n'eſt que de luy faire la guerre. Entrez dans la baſſe court du Chaſteau, vous oyrez les Officiers crier, Il y a vingt-cinq & trente ans que je fais ſervice au Roy ſans pouvoir eſtre payé de mes gages, en voila un qui luy faiſoit la guerre, il n'y a que trois jours qu'il vient de recevoir une telle gratification.

Montez les degrez, entrez juſques dans ſon antichambre, vous oyrez les Gentils-hommes qui diront, Quelle eſperance y a-t-il à ſervir ce Prince ? j'ay mis ma vie tant de fois pour ſon ſervice, je l'ay tant de temps ſuivy, j'ay eſté bleſſé, j'ay eſté priſonnier, j'y ay perdu mon fils

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

fils, mon frere, ou mon parent, au partir de là il ne me connoiſt plus, il me rabroüe ſi je luy demande la moindre recompenſe. Entrez juſques dedans ſa chambre, vous oyrez à deux pas de luy, & juſques derriere ſa chaire, des Seigneurs de qualité qui diront, Quelle pitié de ce Prince, quelle miſere de luy faire ſervice? il m'a refuſé ce que le feu Roy n'euſt pas voulu refuſer à un valet, il n'y a que les larrons qui puiſſent gagner à ſon ſervice, nul n'y peut faire ſes affaires qu'en le deſrobant: Qu'il eſt imprudent, qu'il eſt chiche, qu'il eſt mauvais maiſtre, qu'il eſt de mauvais naturel! Tout beau, Meſſieurs, aurez-vous tantoſt tout dit, eſcoutez moy un peu à mon tour? & je m'aſſure que ſi vous voulez prendre la peine d'eſplucher les choſes de prés, que vous trouverez que le tort vient de vous & non pas de luy.

Vous confeſſez déja qu'il fait pour quelques-uns, qu'il en gratifie aucuns liberalement, & même prodigalement; connoiſſez donc que ſi vous ne recevez les mêmes gratifications que ceux-là reçoivent, c'eſt pour n'avoir ſuivy les mêmes voyes qu'ils ont ſuivies; ſi vous n'avez acquis ſa bonne grace, c'eſt pour n'avoir pratiqué les moyens par leſquelles elle s'acquiert: vous voulez meſurer ce Prince à l'aulne des autres, vous preſuppoſez, qu'il ayt l'ame commune & ordinaire, qu'il doive aimer ſes proches, gratifier ſes ſerviteurs, rendre bien pour bien, &

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

mal pour mal, & quels effects ſont-ce là, ſinon effects d'une ame vulgaire, le moindre homme s'il a une ame raiſonnable, la moindre femmelette en fera bien autant, & vous voulez que ce Prince inimitable, ce Prince qui n'eſt rien moins que humain ne ſe gouverne point d'autre façon ? Ha pauvres ignorans, qui ne ſçavez admirer ny connoiſtre un ſi rare homme que le Ciel vous a donné !

Sçachez, Meſſieurs, ſçachez que ce Prince eſt doüé de vertus ſupernaturelles, que le ſens humain ne peut comprendre; ſa façon de proceder eſt toute autre qu'ordinaire; il ne tient rien du vulgaire, & a l'entendement peu commun, ſon jugement eſt ſi vif, que nous ne le pouvons appercevoir, les bonnes parties ſont rares, je dis rariſſimes: Bref, il eſt ſi divin, qu'en certaines choſes l'on ne connoiſt en luy comme point d'humanité, & puis vous penſez le gagner par moyens ordinaires, vous vous plaignez quand vous n'y pouvez parvenir par les voyes communes. Vous avez tort, Meſſieurs, c'eſt à nous à nous accommoder à ſon humeur, & non luy à la noſtre, vous reconnoiſſez, qu'il aime ſes ennemis, mettez vous de ce nombre, il fait pour ceux qui luy font la guerre, contraignez-vous de la luy faire pour quelque temps, vous ne ſçauriez aprés faire ſi maigre capitulation, qu'elle ne vaille mieux que tout ce que vous tirerez jamais par vos laſches ſubmiſſions tant meſpriſées de luy, il careſſe ceux qui le dérobent,

n'y

n'y oubliez rien, je dis ceux qui ont l'honneur de fouiller en ſes finances, comme je croy qu'il y a d'honneſtes hommes, qui y font le devoir ; il gratifie ceux qui l'offencent, offencez-le. Je ſçay bien que ces moyens vous ſembleront du commencement un peu rudes; mais quoy ? eſtimez-vous ſi peu ſa bonne grace que vous ne veuillez contraindre voſtre nature pour l'acquerir ? c'eſt le ſeul moyen d'y parvenir, il vous en avertit, il vous en fait voir l'eſpreuve tous les jours, & vous y reculez. Eſtes-vous pas dignes d'en eſtre privez? ſes effets parlent & diſent en bon langage, Mes amis offencez moy, je vous aymeray, ſervez moy, je vous haïray : il ne vous cache point le ſecret, il le vous enſeigne par toutes ſes actions, il n'eſt point jaloux de voſtre bonheur, pour vous vouloir celer le moyen de l'acquerir. Regardez à tous ces deportements, il n'y en a pas un, qui ne nous y conduiſe. Si vous demandez pourquoy eſt-il gratifié, pourquoy luy donne-t-on les cent ou les deux cens mil eſcus ? On vous dira ſoudain, pource qu'il eſt de la Ligue, pource qu'il tient telles & telles villes contre le Roy ; pourquoy fait-on ſi bon recueil à une telle Dame? pource que ſon Mary, ſon frere, ou ſon fils portent les armes contre le Roy : ſi au contraire on s'enquiert, pourquoy ne fait-on cas de ceſtuy-cy, pourquoy eſt-il reculé des charges? Pource qu'il eſt du party du Roy. Pourquoy un autre eſt plus dédaigné ou indignement traite ? Pource qu'il eſt de ſes anciens ſerviteurs, ou (qui eſt

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

le pis) pource qu'il eſt ſon parent : Que maudite ſoit la parantée, car ceſtuy-là eſt un mal ſans remede ! On peut laiſſer à luy eſtre ſerviteur pour avoir ſa bonne grace, on peut laiſſer à luy faire ſervice pour eſtre gratifié de luy ; mais de laiſſer à eſtre ſon parent quand on a ce malheur de l'eſtre, cela eſt impoſſible. Malheureux donc deux ou trois fois ceux qui ſont naiz ſous une ſi infortunée conſtellation; mais ceux qui ont l'heur d'eſtre iſſus de quelque autre race, ou deſquels & pour le moins la proximité ou l'obligation n'eſt point ſi grande, qu'ils ne ſoient capables de rechercher ſa bonne grace par quelque offence, s'ils deſdaignent ce moyen tant aſſuré, meritent-ils pas d'en eſtre privez ? je croy que vous m'avouerez qu'ouy. Ne vous plaignez donc plus, Meſſieurs, reconnoiſſez, que la faute n'eſt pas venuë de ſon coſté, mais du voſtre, & puiſque vous voyez deſormais quelle voye il faut tenir pour recevoir des faveurs de luy, ſuivez-la, & je croy que vous en recevrez contentement.

Mais quoy ? diſent aucuns, cela eſt eſtrange qu'il faille avoir ce Prince de cette façon; j'aimerois mieux (dira quelque opiniaſtre) n'eſtre point favoriſé de luy que de l'eſtre par tels moyens. Povres creatures ! eſt-ce à vous à luy preſcrire autres voyes, que celle qu'il vous ordonne ? S'il banniſſoit chacun de ſa bonne grace, vous pourriez dire, qu'il vous met au deſeſpoir ; mais il vous en donne les moyens faciles & aſſeurez, je dis ſi aſſeurez,

rez, que jamais aucun ne les a tentez, qu'il ne s'en ſoit bien trouvé, & vous le refuſez; ne vous plaignez donc pas ſi vous perdez le ſalaire, qui ne ſe peut acquerir que par là.

Mais, diſent les autres, ces procedures ſont-elles point injuſtes? Il n'y a pas, ce ſemble, grande raiſon de faire pour ſes ennemis, & ne faire rien pour ſes ſerviteurs. O eſprits foibles, qui ne jugez des choſes que par l'apparence, qui n'avez la veuë aſſez aiguë pour penetrer juſques au ſecret cabinet des intentions de ce Prince, ny le ſens aſſez ferme pour appercevoir les juſtes cauſes de ſes actions!

Vous le blaſmez de ce qu'il fait pour ceux qui luy ont fait la guerre, & à qui eſt-il plus obligé qu'à ceux-là? qu'euſt-ce eſté de ce grand Prince, s'il n'euſt en ſon Royaume à debattre? en quelle eſtime fut-il tombé envers ſon peuple, s'il euſt eſté obligé d'eſtre aſſidu au conſeil, comme le feu Roy, de rendre juſtice à ſes ſujets, de reſpondre des places, d'eſtre importuné de requeſtes, luy, qui a bien l'eſprit ailleurs & qui s'occupe à des choſes bien diverſes? Quels meſcontentemens des ſujets s'il n'euſt eu à tous propos cette excuſe, c'eſt la guerre, j'ay affaire ailleurs, il faut que je monte à cheval, s'il n'euſt eu à reſpondre à ceux qui pourſuivoient leurs payements, ou quelques ſalaires meritées, il faut payer ma gendarmerie, il faut de l'argent pour mes Suiſſes, il faut que je ſorte de l'hoſpital avant que d'en tirer les autres? Combien penſez vous que ces deffaites luy ſoient commodes, combien

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

bien il luy a eſté ſouvent agreable que ſon bien ait eſté pris par ſes ennemis pluſtoſt que d'avoir le déplaiſir de le donner, ou la peine de le refuſer ? & puis n'eſt-il point redevable à ceux qui luy font naiſtre de ſi gentils expediens & ſi agreables à ſon humeur ?

Mais quoy ? diſent les autres, il ſembleroit ſelon cela qu'il fut enclin à la laſcheté, vice indigne d'un grand Prince. Helas, que vous vous abuſez! Comment ſeroit-il chiche de ſon bien, qui ne l'eſt pas du bien d'autruy ? n'a-t-il pas eſté à qui un Gouvernement, à qui une charge, à qui un benefice, & tout pour les donner? Sont-ce la traits de chicheté d'eſtre liberal outre la raiſon, outre le devoir ? Dites pluſtoſt qu'il ſçait donner à ceux qui l'ont ſceu eſtimer comme il merite, à ceux qui ne le meſurant à l'aulne du vulgaire, ont ſceu reconnoiſtre les moyens de gagner ſa bonne grace, qui n'ont eſpargné ny leur conſcience, ny la reputation, ny la vie de cent mille ames pour rechercher ſa faveur, par les moyens, par leſquels elle s'acquiert ; ce ſont ceux-là qui ſeuls l'ont pû obliger à les aimer, non pas ſes amis foibles, qui penſent gagner un tel Prince par ſubmiſſions, par recherche, par ſervice, comme l'on feroit quelqu'un d'entre le commun. O valeureux Prince & genereux courage, qui ne ſe rend qu'aux genereux, qui ne ſe laiſſe forcer, que par la ſeule force, qui careſſe pluſtoſt celuy qui genereuſement ſe preſente à ſa Majeſté les armes

au

au poing, que ceux qui auront toute leur vie demeurez laſchement proſternez à ſes pieds ; qui fait plus d'eſtat d'un brave ennemy qui luy fait la guerre, que d'un Prince de ſon ſang ſoumis à ſes volontés! Prince inimitable, que n'ay-je la langue auſſi diſerte, que la volonté affectionnée pour le pouvoir louër ſelon ſes merites!

C'eſt tout un, encore ne voy-je point ce mécontentement ceſſer, j'en voy qui grondent, j'en voy qui mépriſent ce valeureux Prince, l'un avec riſée, l'autre avec dépit ſe mocque de luy, chacun le dédaigne, & voudroit tourner à ſon deſavantage ſes plus loüables actions ; c'eſt pourquoy il m'eſt force de parler un peu de ſes merites, pour faire connoiſtre qu'il n'y a eſpece de vertu, dont ce rare Prince ne ſoit richement orné.

Premierement s'il eſt queſtion de la prudence, il n'y a Prince qui jette plus l'œil que luy ſur le futur. Qu'ainſi ne ſoit, ſi quelqu'un luy vient demander un don, il ne s'amuſera pas à ſonger comme ces autres Princes vulgaires, cettuy-cy m'a-t-il fait ſervice, mais m'en pourra-t-il faire; n'eſt-ce pas regarder à l'avenir que cela, n'eſt-ce pas eſtre prevoyant, & la prevoyance n'eſt ce pas une des principales parties de la prudence? Une ame commune fera gloire de ſe reſſouvenir d'un ſervice paſſé, de le vouloir reconnoiſtre, de ne l'oublier point; ce grand Prince tout au contraire, quittera toujours la ſouveeance de tous les ſervices faits pour un qui eſt à faire, la ſouvenance du

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

passé n'eſt qu'un effet de la memoire, la prevoyance de l'avenir tient de la Prophetie & participe de la divinité. O donc Prince divin, Prince prudent & prevoyant! bien qu'à grand tort la pluſpart l'accuſent d'imprudence.

Quant à la force, où eſt le Prince qui defere plus à cette vertu que luy, qui l'honore plus en ſes ennemis même? Vous l'avez veu telles fois imploiable aux requeſtes, aux perſuaſions, & quelquefois à la raiſon même, mais ploiable à la force; il a veu ſes ſerviteurs, ſes Conſeillers, les Princes mêmes de ſon ſang, pleins de volonté, de fidelité & d'affection à ſon ſervice, il les a meſpriſez; il a veu ſes ennemis forts, il les a careſſez, les a honorez, les a fait hommage de ſes biens, de ſa conſcience, & d'une partie de ſon Royaume: n'eſt-ce pas honorer la force que cela? & honorer la vertu, n'eſt-ce pas eſtre vertueux?

Pour le regard de la temperance, ce Prince ſçait commander à ſes paſſions ſi Prince au monde le ſçait faire; y a-t-il paſſions plus naturelles que l'affection des proches? & cependant voyez-vous que cela ne le touche en ſorte quelconque, ny que ſeulement il la face paroiſtre par le moindre effet: voyez-vous d'ailleurs qu'il flechiſſe à l'amitié, à la pitié, ny à toutes ces paſſions qui ont accouſtumé de vaincre les ames vulgaires? On a veu ſouvent une centaine de pauvres gens le venir ſupplier les genoux en terre, les larmes aux yeux, de les deſlivrer de l'oppreſſion de ſes gens de guerre,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

guerre, de leur faire raiſon de ſes ſoldats, qui les auroient pillez & rançonnez. Penſez-vous que cette ame genereuſe en ait eſté eſmeuë? auſſi peu certes comme un rocher par le frayement des flots. Luy avez-vous jamais veu une ſemblable marque de tendreſſe par le recit de la foule de ſon peuple, ny par la conſideration du mal d'aucun particulier même, par les larmes de ſa ſœur, capables quelquefois d'amollir un rocher? Et toutefois ce diamant de fermeté, ce marbre Bearnois y a fait reſiſtance ſans jamais monſtrer ſigne d'alteration, de douleur ny de pitié? O conſtance admirable! O Prince vrayement temperant, ains la temperance même! Prince qui ne ſe laiſſe vaincre à aucune paſſion d'amours, paſſion divine, paſſion qui a ſurmonté les plus braves Heros, & qui le rend encore aujourd'huy digne imitateur du grand Hercule, qui empoigne la quenouille & le fuzeau pour complaire à ſa maiſtreſſe.

Il reſte la vertu de juſtice, à laquelle je voy bien que vous m'attendez à ce paſſage, & vous entens déja me dire; Et bien, voulez-vous dire que voſtre Roy ſoit orné de cette vertu, luy qui ne fait point de juſtice, qui ne l'ayme & ne s'en ſoucie nullement? Ayez patience, Meſſieurs, prenez un peu la choſe comme il faut, & puis vous verrez, que je ne me trompe pas: vous appellez juſtice, ces effets de rendre à chacun ce qui luy appartient, de ſoulager l'innocent, de punir l'oppreſſeur, & autres telles procedures pratiquées par les ames vulgaires.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

J'avouë que de cette juſtice commune mon tres-honoré Prince n'en fait point. Mais quoy? eſt-ce par tels effets actuels & materiels qu'il faut juger de la vertu de ce Prince? Ne ſçavez vous pas bien qu'il eſt tout eſprit, tout intellect? que ſes vertus ſont ſpirituelles & inviſibles? Voyez donc qu'il eſt Prince tres-juſte, mais d'une juſtice d'autant plus pure, que la viſible, que le feu elementaire qui ne ſe voit point, eſt plus pur que le materiel qui ſe voit. Mais quoy? dira quelque ſoupçonneux, qui vous le fera ainſi croire? O Ame groſſiere, qui ne croyez que ce que vous voyez, prenez les yeux de la foy, & vous verrez ſa juſtice, avec beaucoup d'autres ſiennes vertus, qui vous ſont cachées; car ſa foy eſt des choſes qu'on ne voit point, c'eſt un trait de huguenotterie, qu'il vous faut apprendre pour le bien connoiſtre, & m'aſſeure qu'il n'y a Huguenot en France qui ne connoiſſe tres-bien, quelle eſt ſa juſtice, pour l'avoir de long-temps éprouvée.

Au reſte, combien penſez-vous que ce Prince ait de rares parties? Il eſt Religieux ſi jamais Prince le fut: les autres Roys ont penſé faire beaucoup de bien tenant une Religion, cettuy-cy en tient deux tout à la fois, les avouë toutes deux également, les obſerve auſſi-bien l'une que l'autre, n'eſt-il pas doublement digne du nom de tres-Chreſtien?

D'ailleurs, c'eſt le Prince du monde qui ſçait autant faire beaucoup de peu: en voulez-vous une preuve? Il n'a qu'une Sœur, il en a déja

déja fait une douzaine d'amis, & en fera mille, s'il trouve autant de Princes dociles, qui veulent ſuivre ſes enſeignemens.

Mais avec quel jugement penſez-vous qu'il ait conduit tous ces Mariages? quelle proportion y a-t-il tenuë, pour garder que pas un de tous ces Princes n'eut avantage l'un ſur l'autre, & les rendre à la fin également contents?

Ne l'a-t-il pas offerte à cinq ou ſix en même temps, à peine, que je ne die en même jour, en mandant à l'un, Venez moy trouver, je vous donneray ma ſœur: à l'autre, Faites faire la paix par ceux de voſtre party, je vous donneray ma ſœur: à l'autre, Gardez moy voſtre province favorable, je vous donneray ma ſœur: & n'eſtoit-il pas dés-lors pourveu de difficultez, qui luy devoient faire trouver à l'un la diverſité de la langue du païs, à l'autre la difference de la Religion, à l'autre le parentage, à l'autre la volonté de ſa ſœur, afin que par cet égal contentement il leur oſta tout ſujet de diſpute ou querelle à l'avenir. O Prince vrayment politique! Et puis direz-vous que ce ſoit là des effets d'une ame commune, d'une ame qui ne ſçache autre choſe, ſinon cette vieille routine de promettre & puis tenir, d'obſerver une parole, quand elle eſt donnée? O artifice d'eſtat beaucoup plus delié, leçons du docte Machiavel dextrement pratiquées, digne obſervation des maximes de la Reine Mere du feu Roy, qui ne faiſoit jamais la paix avec les Huguenots,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

nots, qu'elle n'euſt déja reſolu le moyen de la rompre !

Mais quoy? diſent là-deſſus quelques ceremonieux, n'y va-t-il point de la conſcience de promettre ainſi & ne tenir point? ne vaudroit-il pas mieux faire un peu moins bien ſes affaires ? Et puis n'eſt-ce point faire tort à ſa ſœur, que de ſe ſervir ainſi d'elle, comme d'un appas pour tromper tous les Princes de la Chreſtienté ? O pauvres ignorans & oublieux de ce que je vous ay dit tant de fois ! Ne vous ay-je point aſſez averty, que ce Prince ſe gouverne d'une façon rare & extraordinaire, que ſes vertus different autant de celles des autres Princes vertueux, comme font les choſes inviſibles des viſibles, les intellectuelles des materielles? & cependant vous le voulez toujours meſurer à l'aulne des autres, comme ſi vous aviez affaire icy à un Roy Louis douziéme, ou à un grand Roy François premier; Princes vrayment vertueux, mais non de la façon de cettuy-cy; leurs vertus eſtoient groſſieres & palpables, les vertus de celuy-cy ſont deliées & ſubtiles; ils faiſoient cas des paroles données, cettuy-cy fait cas des effets. Ne ſçavez-vous point que les paroles ſont femelles, & que les effets ſont maſles ? & vous voudriez que ce cœur genereux, ce courage viril déferaſt à quelque choſe de feminin, que ce brave Prince qui ne ſe rend qu'à la ſeule force, ſe peuſt forcer par un eſprit, par un ſon, par un vent, luy qui va plus viſte que le vent & qui en a la teſte toute pleine. Il n'eſt pas raiſonnable.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

onnable. Meſſieurs, ce n'eſt pas une ame qui ſe lie de cette façon, il eſt nay libre & a toutes ſes actions libres, il ſçait quand il faut promettre, & quand il faut tenir, & puis il ne fait rien pratiquer à ſa ſœur, qu'il n'ait pratiqué le premier, il la traite en cet endroit comme ſa propre perſonne, n'eſt-ce pas luy teſmoigner qu'il l'aime comme ſoy-même?

Ouy bien, diſent les autres, ſi aprés cela il faiſoit quelque choſe pour elle; mais il ſemble qu'il ne s'en ſoucie point, qu'il cherche ſeulement par ces moyens de luy faire paſſer la fleur de ſon âge ſans eſtre mariée; il luy denie toute authorité; il ne luy donne rien, & même luy diminue en tout ce qu'il peut ce qui luy appartient: ce ne ſont pas là, ce me ſemble, de grandes marques de ſon amitié. O Eſprits groſſiers & Ames terreſtes, qui appellez biens ces choſes corporelles & ſenſibles, comme les richeſſes, les honneurs & le contentement, qui ne ſçavez pas gouſter que le ſeul ſage eſt heureux, que le ſouverain bien giſt en l'ame, & la parfaite felicité conſiſte en la ſeule vertu. O que ſi vous aviez des yeux ſpirituels pour connoiſtre les inviſibles effets par leſquels il oblige cette ſœur bien aymée, combien vous la jugeriez ſa redevable! Les autres Roys ont gratifié leurs ſœurs, leurs filles, leurs parentes de dons d'appanages, de grandeurs, & d'authorités; cettuy-cy fait bien de plus riches preſens à ſa ſœur, il l'enrichit de vertu, d'honneur & de reputation, il l'inſtruit à la patience & à la tolerance de toute

ſorte

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

ſorte d'incommoditez, il luy enſeigne la frugalité, & la luy fuit pratiquer tous les jours, il luy apprend à ſe contenter de peu, & quelquefois de rien du tout; n'eſt-ce point l'obliger que cela? & non content encores, il luy fait acquerir la reputation (aux dépens de la ſienne propre) d'eſtre la plus pleine de patience, reſpect & obeïſſance, que nulle autre qui ſoit ſur la terre; & enfin d'eſtre la Princeſſe qui ſçait le mieux ployer ſous les volontez du plus rigoureux frere du monde: & puis vous direz que ſes bien-faits ſoient communs, qu'ils ſe puiſſent comparer à ceux des autres Roys qui ont aymé leurs ſœurs & leurs proches. O effets trop differens! & qui ſortent bien d'une autre ame! O Rares obligations, marques d'amitié inouïes & dignes ſeulement du rare naturel de Henry quatriéme!

De m'amuſer icy à vous repreſenter mille autres gentilleſſes qui ſont en ce Prince, ce ne ſeroit jamais fait, chacun le connoiſt, chacun les éprouve, il n'y a nul qui n'admire la legereté de ſon eſprit, qui ne reſſente les pointes de ſa langue, qui ne reconnoiſſe la fertilité de ſes inventions, qu'il faut confeſſer eſtre plûtoſt admirables, qu'imitables. Les plus rares eſprits n'ont peu apporter tant d'artifice à leurs écrits, ny à leurs diſcours, qu'ils n'ayent emprunté quelque choſe du labeur d'autruy; ce Prince ne produit rien que du ſien, il vous donnera des avis, il vous fera des Recits tous entiers des choſes qu'il ne vit

vit ny n'ouït jamais, & qui ne ſont que de ſa pure invention. O ſubtil eſprit, Prince inventif, s'il en fut jamais, & digne d'eſtre loüé par toutes eſpeces de loüanges inventées!

Or donc, Meſſieurs, vous voyez quel eſt ce Prince, vous connoiſſez ſes vertus, ſa valeur & ſes meritez, la façon de gagner ſa bonne grace ne vous eſt plus cachée, elle vous eſt offerte tous les jours, le moyen en eſt prompt & facile; ne le mépriſez point, les recompenſes ſont toutes preſtes: vous voyez ce qu'ont gagné ces braves Seigneurs, qui y ont acquis les Mareſchauſſées, les Admirautez, les Gouvernemens, les cinquante & ſoixante mil eſcus, croyez qu'il ne vous arrivera pas plus mal qu'eux. S'il y a donc quelque genereux courage parmy vous, qui deſirez acquerir ce precieux threſor de ſa faveur & bonne grace, qu'il tienne le même chemin qu'ils ont tenu. Si vous n'avez moyen de l'offencer autant qu'eux, faites au moins ce que vous pourrez, & prennez que la recompenſe en ſera plus petite, pour le moins la devez-vous eſperer à la proportion de ce que vous ferez. Courage donc, Meſſieurs, ſa bonne grace eſt trop deſirable pour ne la rechercher par les moyens, par leſquels elle s'acquiert, vous n'avez que cettuy-là ſeul, cherchez de tous coſtez, faites tant de ſervices que vous voudrez, uſez de ſoumiſſions, de requeſtes, de perſuaſions, employez vos amis, conſommez y vos biens, voſtre argent, & voſtre âge, vous n'avancerez

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

cerez rien, vous en voyez les preuves tous les jours : au contraire ſuivez cet heureux chemin qu'on vous propoſe, vous voyez comme on s'en trouve bien, & devez croire que ce grand Prince toujours un & ſemblable à ſoy-même, ne vous recompenſera pas moins qu'il a déja recompenſé ceux, qui ont commencé à monſtrer ce bel exemple. Dieu luy doint de continuer envers vous, & tous ceux qui ont même volonté, luy rendre le bien qu'il fait à ſes proches, & leur donne heureuſe longue vie.

FIN.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

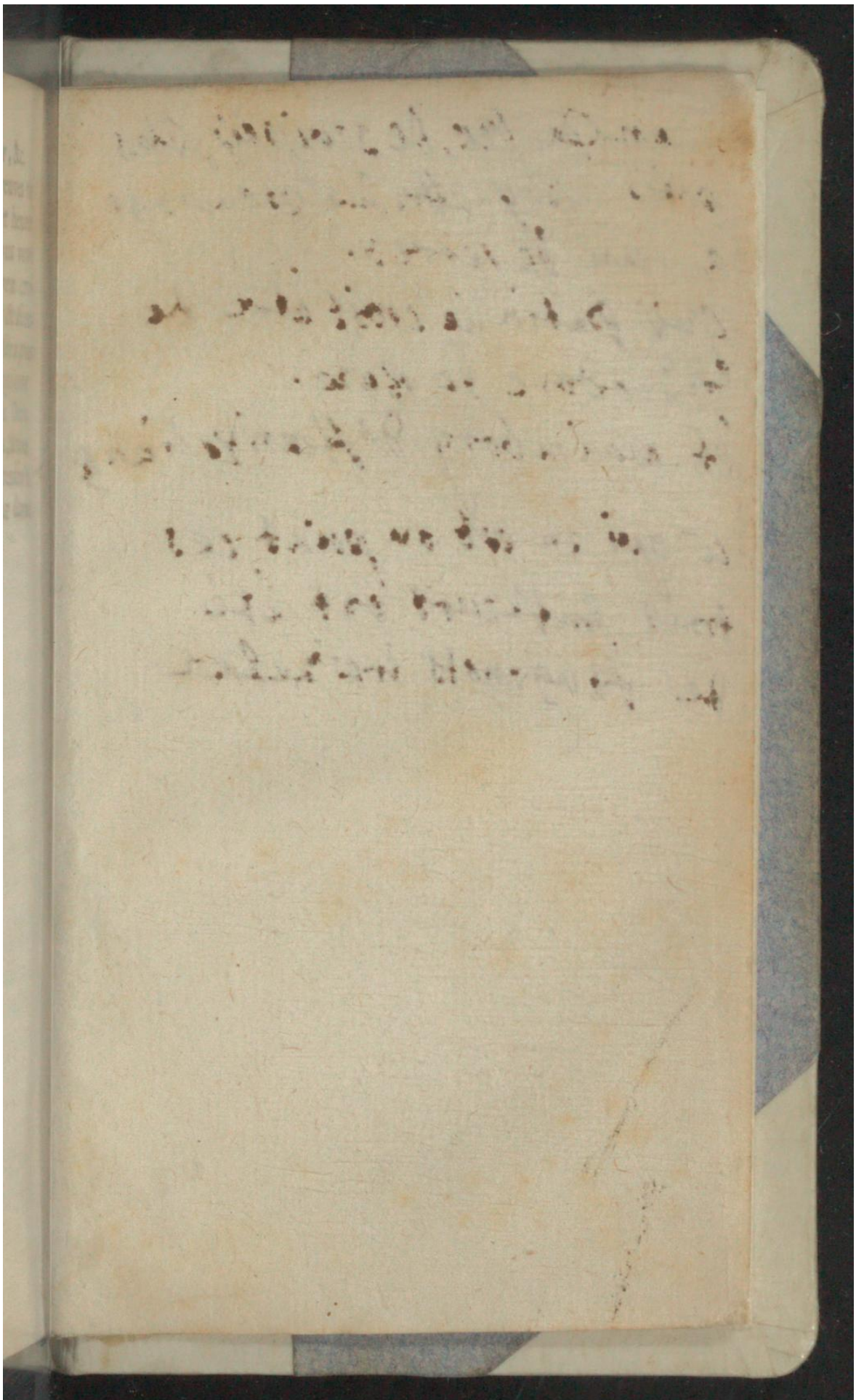

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

jean Decker, de scriptis Adversariis cap: 9., attribue cet ouvrage a jean de serres.
Guy patin le croit être de Theodore de Beze.
et maimborg, d'Henri 4 tien

ce qui en est au point ces trois Auteurs ont été des Huguenots trez zelez.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

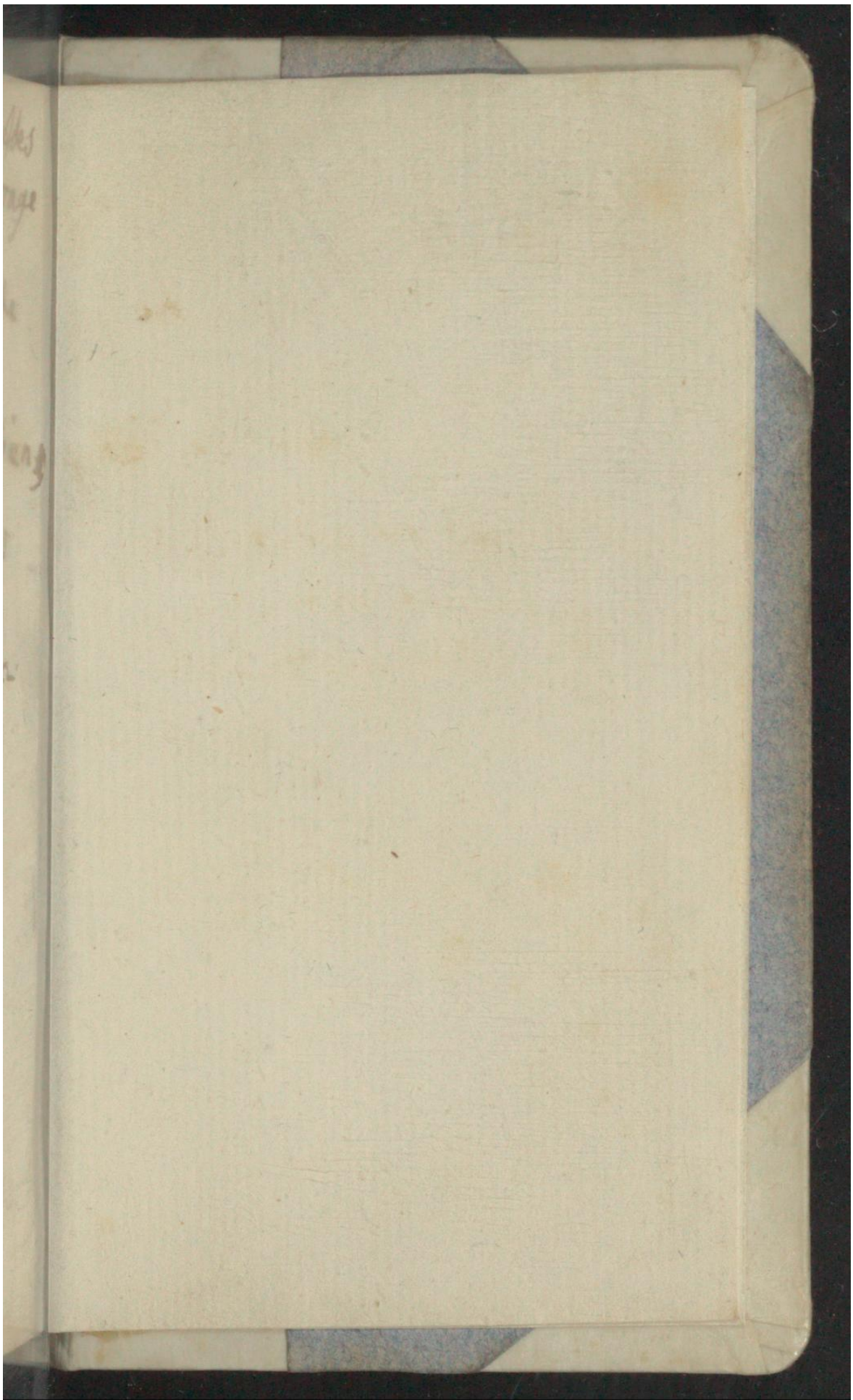

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

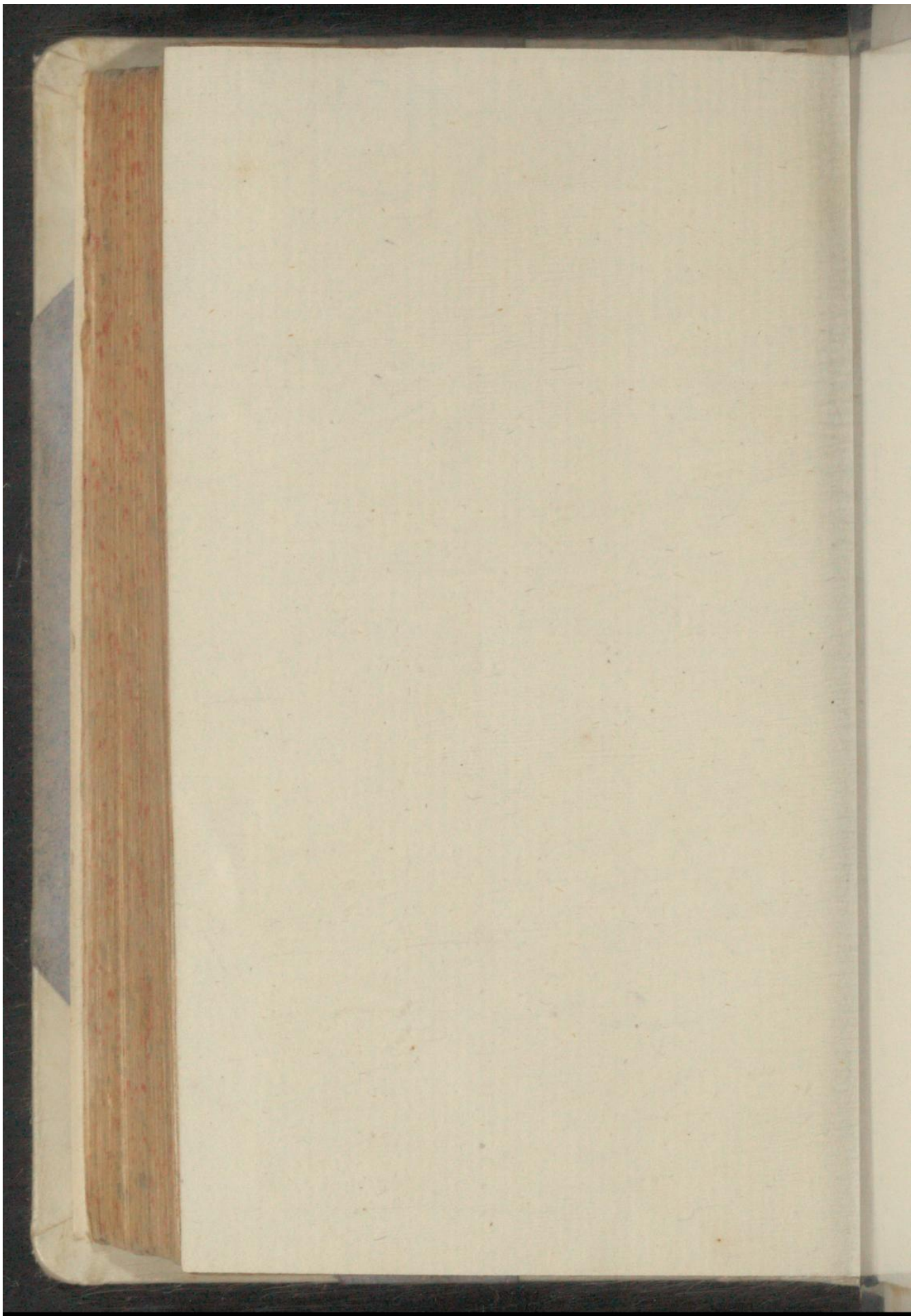

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14

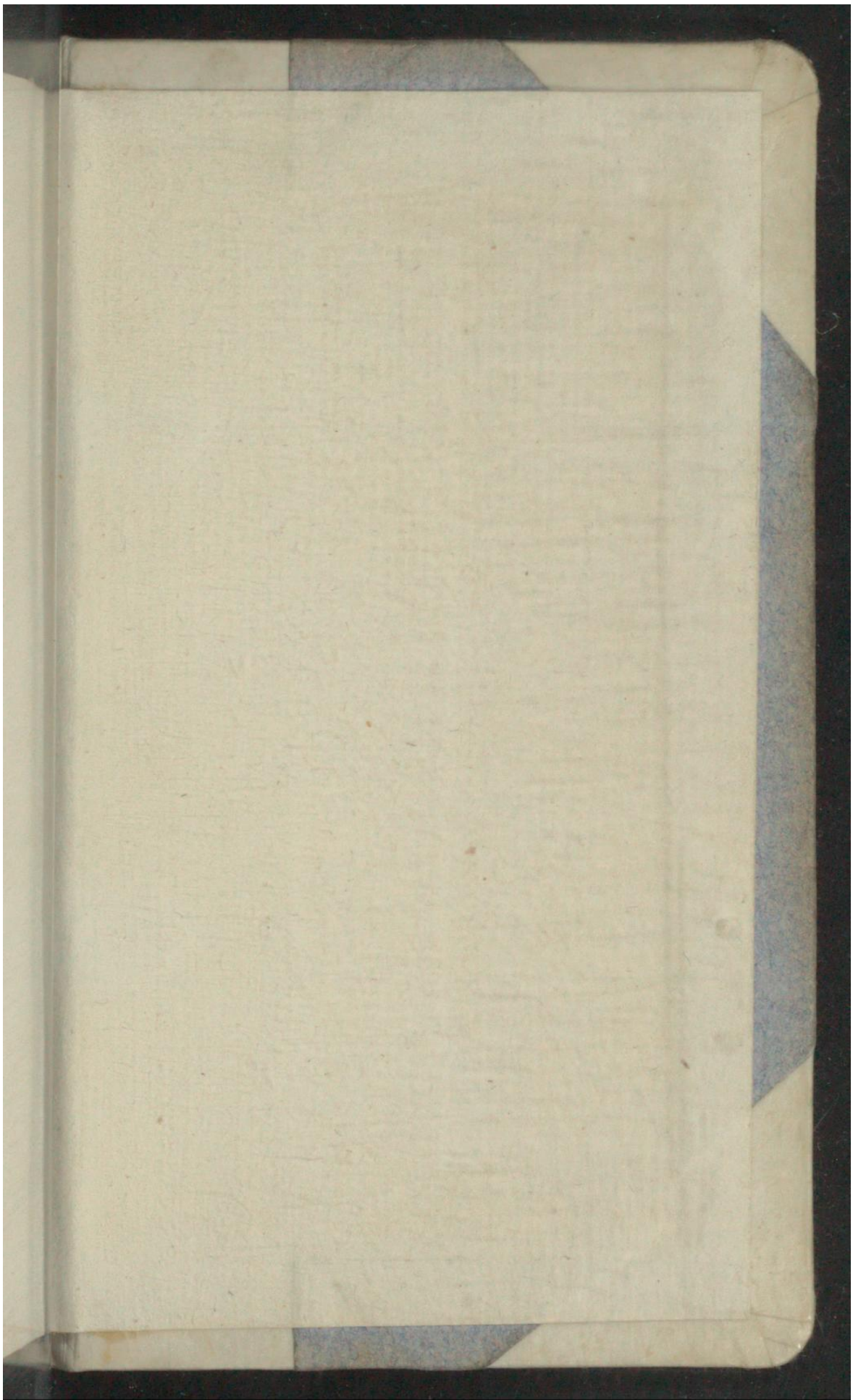

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 C 14